

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 9

Séance du mercredi 6 décembre 2006

Présidence de M. Jean-Luc Chollet (UDC), président

Sommaire

Ordre du jour (voir bulletin N ^o 8/I, p. 655)	
Ouverture de la séance	747

Divers :

Rapport sur la gestion municipale pour 2005 et réponse aux 21 observations de la Commission permanente de gestion.	818
<i>Discussion</i>	819
<i>Discussion finale</i>	824

Interpellation :

«La Riponne, une exception qui confirme la règle?» (M. Gilles Meystre et consorts). <i>Développement photocopié</i>	864
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Jean-Christophe Bourquin)	865
<i>Discussion</i>	867

Motion :

«Pour le maintien de la ligne 3 en 2008» (M ^{me} Diane Gilliard). <i>Développement photocopié</i>	882
<i>Discussion préalable</i>	883

Postulats :

1. «Pour une politique de stationnement des véhicules à deux roues» (M. Alain Bron). <i>Développement photocopié</i>	881
<i>Discussion préalable</i>	882
2. «Pour des P+R urbains plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur domaine privé» (M. Ulrich Doepper). <i>Développement photocopié</i>	883
<i>Discussion préalable</i>	885
3. «Pour une politique et des mesures financières claires et transparentes en matière d'encouragement à la production d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie» (M. Charles-Denis Perrin). <i>Développement photocopié</i>	885
<i>Discussion préalable</i>	886

Projet de règlement :

«Pour des meilleurs salaires à l'embauche en Ville de Lausanne!» (M ^{me} Andrea Egli). <i>Dépôt</i>	747
--	-----

Préavis :

N° 2006/47	Remplacement et extensions ordinaires du réseau RECOLTE pour l'exercice 2007 (Administration générale et Finances)	748
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Marc Dunant, rapporteur pour la Commission permanente des finances	751
N° 2006/49	Autorisations d'achats pour l'exercice 2007 (Administration générale et Finances)	752
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Marc Dunant, rapporteur pour la Commission permanente des finances	763
	<i>Discussion générale</i>	764
N° 2006/59	Crédits supplémentaires pour 2006 (2 ^e série) (Administration générale et Finances)	766
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Marc Dunant, rapporteur pour la Commission permanente des finances	816
N° 2006/54	Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Crédits-cadres annuels 2007 (Travaux)	826
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Stéphane Montangero, rapporteur pour la Commission permanente des finances	833
N° 2006/58	Remplacements et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels. Crédits-cadres annuels 2007 (Services industriels)	835
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Gilles Meystre, rapporteur pour la Commission permanente des finances	841
N° 2006/63	Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades. Crédit-cadre annuel 2007 (Sécurité sociale et Environnement)	843
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Tristan Gratier, rapporteur pour la Commission permanente des finances	848
N° 2006/34	Réponses de la Municipalité à cinq motions et un postulat (Administration générale et Finances, Travaux, Services industriels lausannois)	849
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Roland Philippoz, rapporteur	857
	<i>Discussion</i>	859
N° 2006/31	Plan partiel d'affectation concernant les terrains sis entre l'avenue F.-C.-de-la-Harpe, l'avenue de Rhodanie et le chemin des Mouettes. Addenda au plan d'extension N° 616 du 11 janvier 1984 (Travaux)	872
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Tristan Gratier, rapporteur	879
	<i>Discussion</i>	880

Séance

du mercredi 6 décembre 2006

Membres absents excusés: M^{me} Claire Attinger Doepper, M^{me} Marlène Bérard, M. Alain Bron, M^{me} Sandrine Junod, M. André Mach, M. Thi Nguyen, M. Yvan Salzmänn, M^{me} Elena Torriani, M^{me} Isabelle Truan.

Membres absents non excusés: M^{me} Sylvie Favre Truffer, M. Filip Uffer.

Membres présents	89
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	<u>100</u>

A 19 h, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville.

Le président: – Mesdames, Messieurs, comme dirait La Palice, si nous voulons terminer, il faut commencer! Nous reprenons donc la suite de nos travaux, interrompus hier à 23 h 15 pour cause d'épuisement général, je crois, de la majorité des combattants. Je vous souhaite en forme. Nous devons à la prévenance de M^{me} Longchamp de rappeler par un geste concret, en l'occurrence un morceau de chocolat, que c'est aujourd'hui la Saint-Nicolas. (*Applaudissements.*) M^{me} Zamora nous rejoindra aux environs de 19 h 45-20 h.

Projet de règlement de M^{me} Andrea Egli:
«**Pour des meilleurs salaires à l'embauche en Ville de Lausanne!**»

Dépôt

Lausanne, le 5 décembre 2006

(Signé) *Pour le groupe A Gauche Toute!, Andrea Egli*

Le président: – Je profite de la présence de notre collègue Marc Dunant et nous traiterons les trois points pour lesquels il est rapporteur, c'est-à-dire le 7, le 8 et le 12. Cela évitera à notre collègue encore convalescent de faire des allers et retours.

Nous commençons par le point 7: Préavis 2006/47, «Remplacement et extensions ordinaires du réseau RECOLTE pour l'exercice 2007». Nous vous écoutons, Monsieur le rapporteur.

Remplacement et extensions ordinaires du réseau RECOLTE pour l'exercice 2007

Préavis N° 2006/47

Lausanne, le 14 septembre 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 900'000.– pour couvrir les frais de remplacement et d'extensions des réseaux téléphonique et informatique de l'Administration communale durant l'exercice 2007.

2. Préambule

Par extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux d'entretien et d'extensions courants accomplis annuellement sur les réseaux téléphonique et informatique et qui peuvent se résumer comme suit :

- remplacement d'équipements obsolètes ou de capacité insuffisante;
- modification et extension du câblage structuré dans les bâtiments;
- nouvelles connexions de bâtiments et sites techniques;
- intégration de lignes téléphoniques au réseau interne 315 xx xx.

3. Situation au 31 août 2006 du crédit accordé par le Conseil communal pour les extensions ordinaires 2006

Rubrique	Crédit voté	Engagé
Extension des sites et des installations	360'000.–	250'000.–
Intégration de nouveaux sites au réseau téléphonique interne	87'000.–	100'000.–
Extension du réseau téléphonique interne	76'000.–	120'000.–
Remplacement d'équipements	74'000.–	20'000.–
Extension de la capacité du réseau fédérateur en fibre optique	153'000.–	140'000.–
Déploiement réseau sans fil dans les salles de conférence	90'000.–	
Prestations de tiers	60'000.–	28'000.–
Total	900'000.–	660'000.–

A la date du 31 août 2006, les principales extensions réalisées sont les suivantes :

- remplacement de la seconde moitié des alimentations secourues de première génération;
- mesures des câbles cuivre d'eauservice et raccordement des 3 premiers sites;
- raccordement par fibres optiques de 21 sites, dont 8 carrefours, principalement dans les secteurs Milan–Cour et Chauderon–Borde;
- raccordement informatique et téléphonique de 7 sites;
- intégration au réseau téléphonique interne de 5 sites;
- poursuite de la migration des sites utilisateurs vers la nouvelle architecture du réseau, ~60% réalisé à ce jour;
- réaménagement du câblage des locaux du SOI.

Il est prévu d'effectuer les travaux suivants, d'ici à la fin de l'exercice en cours :

- installation et mise en service d'un système centralisé de gestion des bornes réseau sans-fil ;
- définition et mise en place d'un site pilote interne et d'un site externe équipés de réseau sans-fil ;
- poursuite du raccordement des sites utilisateurs à la nouvelle architecture ;
- poursuite des liaisons fibre optique Chauderon–Borde–Pierre-de-Plan, Bellerive–Ouchy–Bellefontaine, Chauderon–Valency–Boisy en y intégrant le sites adjacents ;
- installation d'un nouveau câble fo entre l'Hôtel de police et Pierre-de-Plan pour compléter la liaison depuis Bellefontaine ;
- raccordement du collège de la Blécherette, des stations de pompage Ouchy et Bellerive, des réservoirs de Bellevaux, Sauvabelin, Haut Vallon et Valency, de 6 carrefours.

4. Economies escomptées

Le réseau RECOLTE s'étend et se consolide constamment, ses performances et sa stabilité permettent d'y connecter les équipements informatiques et téléphoniques de l'administration, les équipements domotiques et de surveillance, la télégestion et la télé-relève des services techniques ainsi que tout équipement supportant le protocole IP. La construction de réseaux parallèles et la maintenance de plusieurs infrastructures de télécommunication sont ainsi évitées. Ceci diminue sensiblement les dépenses en matière de location de lignes et de coûts de maintenance. Lors des déménagements de services de l'administration, la connexion des téléphones IP s'effectue comme celle des micro-ordinateurs, sans coûteuses interventions sur le câblage. L'extension des raccordements de sites secondaires au 315 xx xx élimine les coûts des communications «internes». La disponibilité d'équipements sans fil, fiables, performants et sécurisés permettra dans un premier temps d'éviter la réalisation de câblage coûteux, particulièrement dans les petits sites en location et d'apporter la mobilité dans les salles de conférence.

5. Extensions ordinaires 2007

La réalisation des extensions est tributaire de :

- la mise en production de nouvelles applications informatiques ;
- la construction ou de la rénovation de bâtiments ainsi que des déménagements ;
- la possibilité d'intégrer de nouveaux bâtiments dans le réseau téléphonique interne ;
- l'opportunité de profiter des travaux de réaménagement de la voirie, des infrastructures de gestion du trafic et des modifications apportées aux différents réseaux des Services industriels afin d'installer de nouvelles liaisons par fibres optiques.

Les principales réalisations planifiées sont :

- suite du raccordement des sites techniques d'eauservice, d'Assainissement et des carrefours ;
- déploiement de réseau sans fil dans les APEMS et les salles de conférences.

La Municipalité sollicite de votre Conseil les crédits suivants, en précisant toutefois qu'elle renonce à présenter une liste exhaustive des travaux prévus, sachant, par expérience et comme en font foi les explications ci-dessus, qu'une planification détaillée serait très aléatoire :

Extension des sites et des installations	240'000.–
Intégration de nouveaux sites au réseau informatique et téléphonique interne	290'000.–
Sécurisation du réseau	250'000.–
Remplacement d'équipements	70'000.–
Prestations de tiers	<u>50'000.–</u>
Total	<u>900'000.–</u>

Un montant de Fr. 900'000.– figure à ce titre au plan des investissements pour l'année 2007.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

Vu le préavis N° 2006/47 de la Municipalité, du 14 septembre 2006 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 900'000.– pour couvrir les frais de mise à jour et d'extension du réseau communal lausannois de télécommunications RECOLTE ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sur les comptes N°s 1500.0.390.2 et 1500.0.331.0.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Marc Dunant (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente des finances: – (*Lit son rapport*) La Commission des finances a examiné lors de sa séance du 20 novembre 2006 le préavis demandant à notre Conseil d'accorder, comme pour 2005 et 2006, une somme de Fr. 900'000.– pour couvrir les frais de remplacement et d'extension du réseau téléphonique et informatique de la Ville durant l'exercice 2007.

Dans un domaine faisant appel à une technologie évoluant rapidement, il est essentiel de maintenir à niveau régulièrement les équipements constituant l'infrastructure de communication de la Ville. Cela se traduit par des remplacements des équipements actifs vieillissants; ces remplacements utilisent un peu moins de 10% du crédit demandé.

Profitant dans la mesure du possible des travaux réalisés par les services techniques dans la ville et des déménagements des services de l'Administration, le SOI compte poursuivre le déploiement d'un réseau de fibre optique qui permettra d'assurer une connexion stable et complète, que ce soit pour l'informatique à proprement parler, pour la téléphonie ou pour la télésurveillance.

Si l'ensemble des sites de l'Administration sont maintenant raccordés, ils le sont encore en partie au travers de lignes louées. L'investissement de câblage qui remplace les raccordements Swisscom va donc contribuer à faire diminuer de plus en plus la facture de télécommunications.

Les retombées du développement de RECOLTE sont aussi visibles dans la gestion des équipements des Services industriels, du Service d'assainissement et d'eauservice, qui pourront progressivement passer par une infrastructure de réseau commune, ce qui les dispense de créer et d'entretenir leur propre réseau technique.

Comme le SOI doit pouvoir réagir avec souplesse aux interventions non planifiées, il est difficile de prévoir une liste précise des déploiements prévus en 2007. Le préavis nous renseigne sur les objectifs principaux, qui sont la poursuite du raccordement des carrefours et des sites techniques du Service d'assainissement et d'eauservice, de même que le déploiement de réseaux sans fil dans les Apems et les salles de conférence.

La Commission des finances vous invite à l'unanimité à accepter le crédit de Fr. 900'000.– demandé.

Le président: – Merci. J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Pouvez-vous, Monsieur le rapporteur, nous lire les déterminations de la commission?

M. Marc Dunant (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente des finances: – Oui, Monsieur le Président. La Commission des finances vous invite à l'unanimité à accepter le crédit de Fr. 900'000.– demandé.

Le président: – Comme il s'agit de deux conclusions liées, nous allons, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, les voter ensemble. Celles et ceux qui se déclarent d'accord avec ces deux conclusions le manifestent par un lever de main. Merci. Contre? Personne. Abstentions? Personne. Cet objet est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2006/47 de la Municipalité, du 14 septembre 2006;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 900'000.– pour couvrir les frais de mise à jour et d'extension du réseau communal lausannois de télécommunications RECOLTE;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sur les comptes N°s 1500.0.390.2 et 1500.0.331.0.

Le président: – Nous passons au point suivant: Préavis 2006/49, «Autorisations d'achats pour l'exercice 2007». Nous vous écoutons.

Autorisations d'achats pour l'exercice 2007

Préavis N° 2006/49

Lausanne, le 21 septembre 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis porte sur les demandes de crédits relatives aux acquisitions de :

- véhicules, machines et matériels dont le coût unitaire excède Fr. 10'000.-;
- matériels et logiciels informatiques dont le coût unitaire excède Fr. 10'000.-, ainsi que des PC et imprimantes.

Globalement, ces demandes se présentent de la manière suivante :

	<u>Exercice 2007</u>	<u>Exercice 2006</u>	<u>Ecart</u>
	Fr.	Fr.	Fr.
Véhicules, machines, matériels	6'286'400	4'210'200	2'076'200
Matériels et logiciels informatiques	<u>1'235'500</u>	<u>938'000</u>	<u>297'500</u>
	<u>7'521'900</u>	<u>5'148'200</u>	<u>2'373'700</u>

Comme à l'accoutumée, les demandes formulées par les directions ont fait l'objet d'un examen sévère afin de limiter les dépenses.

S'agissant des acquisitions dans le domaine de l'informatique, et vu l'évolution très rapide des technologies dans ce secteur, le détail figurant en annexe du présent préavis ne revêt qu'un caractère indicatif, le choix effectif et les prix unitaires pouvant varier compte tenu de nouvelles données.

Conformément à la règle, les dépenses effectives sont portées en augmentation des comptes respectifs du bilan; seuls les amortissements figurent dans le budget annuel de fonctionnement. Il est bien entendu que les montants non utilisés à la fin de l'exercice ne peuvent pas être reportés.

2. Crédits demandés

Voici la liste des crédits qui sont sollicités pour l'exercice 2007:

	Fr.
<u>TOTAL</u>	<u>7'521'900</u>
A. Total des acquisitions de véhicules, machines et matériel	6'286'400
B. Total des achats de matériels et logiciels informatiques (selon détail SOI)	1'235'500
	Fr.
A. Total des acquisitions de véhicules, machines et matériel	<u>6'286'400</u>
<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES</u>	<u>48'400</u>
– Secrétariat municipal	48'400
<i>Casino de Montbenon</i>	
Remplacement de l'installation de sonorisation de la salle Paderewski vieille de 25 ans	48'400
<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS</u>	<u>1'397'300</u>
– Service des sports	64'400
<i>Piscines de Bellerive et de quartiers</i>	
Un robot aspirateur sous-marin en remplacement d'un engin semblable, acquis en 1991	32'800
<i>Terrains de football (zones sportives de Vidy, de la Blécherette, des Marronniers, de Chavannes, etc.)</i>	
Un véhicule tracté pour l'entretien intégral des pelouses des terrains de football – nouveau	21'500
<i>Terrains de football (zones sportives de Grand-Vennes et de la Sallaz)</i>	
Un automate d'irrigation des pelouses des terrains de football – nouveau	10'100
– Corps de police	377'900
<i>Police-secours</i>	
Un véhicule, en remplacement de l'Opel Vectra, VD 54912, année 2000, comptant 205'400 km au 30.06.2006 (dernière expertise: septembre 2005, prochaine expertise: mars 2008), y compris l'équipement complet	57'800
<i>Police judiciaire</i>	
Une installation de nettoyage avec système mouillant, par injection et aspiration centralisée, pour l'entretien des locaux de détention (destinée à assurer l'hygiène dans les 13 boxes de maintien du secteur du premier étage de la Police-judiciaire)	15'000
Un véhicule, en remplacement de l'Opel Astra, VD 277472, année 1998, comptant 115'000 km au 30.06.2006 (dernière expertise: mars 2003, prochaine expertise: août 2007), y compris équipement	36'200

Fr.

Bureau du contrôle de la circulation

Un appareil numérique de contrôle du respect de la signalisation lumineuse et des limites de vitesse, avec prises de vues arrière. Ce nouvel équipement s'inscrit dans le cadre de l'accroissement des mesures destinées à garantir la sécurité du trafic (l'acquisition du second appareil est reportée à 2008).

– 1 appareil Traffiphot III	80'000	
– Génie civil	30'000	
– 2 mâts articulés	8'000	
– 2 installations du système	6'000	
– 2 cabines blindées	<u>14'000</u>	138'000

Groupe motocyclistes

Une moto, en remplacement de la BMW 800 RT, VD 246, année 1999, comptant 118'200 km, mise hors service pour cause de boîte à vitesses défectueuse

20'000

Groupe accidents

Un véhicule, en remplacement du fourgon VW T4, VD 58618, année 1993, comptant 165'500 km à fin mai 2006 (dernière expertise: novembre 2004, prochaine expertise: avril 2007), y compris équipement

98'500

Ordonnance du trafic

Une ridelle élévatrice repliable pour le camion Mercedes VD 3033 – nouvelle

12'400

– **Service de secours et d'incendie** **955'000**

Secours et incendie

Une cisaille guillotine à moteur pour l'atelier de serrurerie – nouvelle

15'000

Un véhicule pionnier lourd, en remplacement du véhicule Magirus VD 8442, année 1986, comptant 37'314 km au 30.06.2006 (dernière expertise: février 1998), y compris équipement

670'000

Groupe sanitaire

Une ambulance, en remplacement de l'ambulance Mercedes-Benz, VD 57723, année 2000, comptant 79'000 km au 30.06.2006 (expertise: chaque année), y compris équipement

200'000

N. B.: Ce matériel est remplacé suite à l'expertise effectuée par la Commission cantonale pour les mesures sanitaires d'urgence et selon l'accord du 24.04.2006 du Service de la santé publique, qui subventionne ce véhicule à hauteur de Fr. 200'000.– en sept annuités.

Pompes funèbres officielles

Un véhicule polyvalent (pour les levées de corps et à usage de corbillard pour les cérémonies), en remplacement du fourgon funéraire Mercedes-Benz, VD 20533, année 1980, comptant 186'829 km au 30.06.2006, y compris équipement et agencement

70'000

CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE **865'800**

– **Service des forêts, domaines et vignobles** **420'000**

Compostière-chaufferie de la Tuilière

Une défibreuse, en remplacement du modèle acquis en 2000 et comptant à mi-2006 3600 heures d'utilisation

420'000

	Fr.
– Bibliothèque municipale	445'800
<i>Bibliobus</i>	
Un véhicule, en remplacement du modèle acquis en 1984, y compris supplément pour carburant gaz et équipement spécifique	445'800
<u>TRAVAUX</u>	<u>2'995'000</u>
– Service du cadastre	40'000
Une voiture de service commerciale à gaz, en remplacement du véhicule N° 214, Opel Omega. Mise en service en 1996, totalise à mi-juin 2006 environ 158'000 km	40'000
– Service des routes et de la mobilité	1'839'000
<i>Travaux</i>	
Un camion 6x2 avec système interchangeable et pont basculant, en remplacement de trois camions :	
– N° 61, de 1993, totalisant 221'000 km, plus 5200 heures de grue	
– N° 161, de 1967, totalisant 154'000 km	
– N° 168, de 1970, totalisant 143'000 km	295'000
Un camion basculant, 14 t, avec grue, en remplacement de deux camions :	
– N° 53, de 1994, totalisant 155'000 km, plus 4800 heures de grue	
– N° 60, de 1994, totalisant 182'000 km, plus 4800 heures de grue	260'000
Un camion basculant, 14 t, avec grue, en remplacement de deux camions :	
– N° 54, de 1991, totalisant 197'000 km, plus 5600 heures de grue	
– N° 163, de 1979, totalisant 292'000 km	260'000
Un camion basculant, 18 t, avec grue amovible, en remplacement de deux camions :	
– N° 56, de 1990, totalisant 305'000 km, plus 6400 heures de grue	
– N° 51, de 1992, totalisant 238'000 km, plus 5600 heures de grue	240'000
Un camion basculant, 18 t, avec grue amovible, en remplacement de trois camions :	
– N° 57, de 1989, totalisant 249'000 km, plus 6000 heures de grue	
– N° 164, de 1975, totalisant 190'000 km	
– N° 165, de 1982, totalisant 309'000 km, plus 5000 heures de grue	240'000
Une voiture, type jeep pick-up 4x4, avec système hydraulique pour saleuse et lame à neige, en remplacement du véhicule N° 371, de 2001, totalisant 42'000 km, mais qui ne répond plus aux prescriptions légales (charge utile) pour les opérations de déneigement	50'000
Une voiture, type jeep pick-up 4x4, avec système hydraulique pour saleuse et lame à neige, en remplacement du véhicule N° 373, de 2001, totalisant 49'000 km, mais qui ne répond plus aux prescriptions légales (charge utile) pour les opérations de déneigement	50'000
Une remorque de transport à fond plat, en remplacement de la remorque N° 609, de 1986, hors d'usage	55'000
Une remorque à outils avec caisson métallique, en remplacement d'un équipement similaire, N° 842, de 1986, hors d'usage	10'000
Une remorque à outils avec caisson métallique, en remplacement d'un équipement similaire, N° 621, de 1989, hors d'usage	10'000
Une remorque à outils avec caisson métallique, en remplacement d'un équipement similaire, N° 622, de 1989, hors d'usage	10'000
Une remorque à outils avec caisson métallique, en remplacement d'un équipement similaire, N° 623, de 1989, hors d'usage	10'000

Fr.

AMV

Un banc d'essais pour freins de poids lourds et voitures, en remplacement d'une installation similaire datant de 1989	150'000
Une sertisseuse électrique pour tuyaux hydrauliques, en remplacement d'un équipement similaire	13'000
Une scie à panneaux, en remplacement d'une installation similaire datant de 1973	36'000
Une roulotte de W.-C. mobile, en remplacement de la roulotte N° 604, de 1983, hors d'usage	26'000
Une tenonneuse à plateaux, en remplacement d'une installation similaire datant de 1977	41'000

Nouvelles acquisitions :AMV

Une rectifieuse de disques à freins poids lourds	15'000
Une colleuse de champs	14'000
Une nacelle élévatrice de 14 mètres	54'000

– **Service d'assainissement** **960'000**CROM

Une camionnette de 3,5 t. y compris une plaque élévatrice, en remplacement du véhicule Peugeot Boxer de 1997, 360'000 km ville, en très mauvais état	70'000
Deux camions 26 tonnes, trois essieux, équipés d'un caisson à ordures, en remplacement de :	
– camion N° 17 de 1992, totalisant 665'000 km parcourus, Euro-1	310'000
– camion N° 18 de 1991, totalisant 740'000 km parcourus, Euro-0	310'000
Un camion de 32 tonnes, quatre essieux, multilift, en remplacement du camion N° 82 de 1992, totalisant 610'000 km parcourus, Euro-1	270'000

– **eauservice** **156'000**

Un fourgon 4x4 en remplacement du fourgon Ford Transit 120 datant de 1994, totalisant 101'000 km	41'000
Une commande à distance de grue pour le camion Iveco datant de 2001, totalisant 39'500 km	18'000
Un fourgon S. trans. Propulsion en remplacement du fourgon Ford Transit 120 datant de 1995, totalisant 133'227 km	41'000
Un break 1.6 l, essence et gaz en remplacement du chariot moteur Omes DR 900 datant de 1985. Sans compteur kilométrique	28'000

Nouvelle acquisition :

Un break 1.6 l, essence et gaz pour le personnel de l'usine de Bret	28'000
---	--------

ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION **46'000**– **Service des écoles primaires et secondaires** **46'000**Conciergerie de Grand-Vennes

Une balayeuse	15'000
---------------	--------

Collège Grand-Vennes (salle de travaux manuels)

Une scie circulaire	16'000
---------------------	--------

Fr.

Conciergerie de Prélaz

Une balayeuse	15'000
---------------	--------

SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT**433'000****– Service des parcs et promenades****433'000**

Une machine à remplir les pots, en remplacement d'une machine Javo, N° 1571, de 1989	35'000
--	--------

Un Transporter multi-bennes type Ausa, en remplacement d'un transporteur Aebi TP 27, N° 1027, de 1985, totalisant 12'000 heures (reprise Fr. 5000.–)	55'000
--	--------

Une mini-camionnette Piaggio avec pont basculant et cadre grillage, en remplacement d'un mini-transporteur Zuko, N° 1387, de 1996, totalisant 4000 heures	41'000
---	--------

Un mini-tracteur avec tondeuse rotative incorporée avec bac de ramassage, en remplacement d'une tondeuse Bunton, N° 1264, de 1988 (reprise Fr. 500.–)	30'000
---	--------

Une tondeuse rotative frontale largeur de coupe 1,5 m, à déplacement rapide 20 km/h, en remplacement d'une tondeuse hélicoïdale Sabo, N° 1210, de 1989 (reprise Fr. 3000.–)	46'000
---	--------

Un tracteur avec cabine 40 CV et vitesse de déplacement de 30 km/h, en remplacement d'un tracteur Iseki 19 CV, N° 1066, de 1984, totalisant 5000 heures	40'000
---	--------

Un fourgon fermé avec possibilité de transporter 6 personnes, en remplacement d'un fourgon Peugeot J%, N° 1498, de 1990, totalisant 170'000 km	35'000
--	--------

Une pelle retro à chenille à cabine, en remplacement d'une pelle retro Hutter IHI 14, N° 1900, de 1992, totalisant 3500 heures (reprise Fr. 1500.–)	45'000
---	--------

Nouvelles acquisitions :

Un minitransporteur électrique Goupil à pont basculant, cadre et grillage, 600 kg de charge (centre ville)	42'000
--	--------

Une mini-camionnette Piaggio avec pont basculant, cadre et grillage (Grand-Vennes)	42'000
--	--------

Une mini-camionnette Mega à pont basculant, cadre et grillage, 600 kg de charge (Sauvabelin)	22'000
--	--------

SERVICES INDUSTRIELS**500'900****– Services généraux (garage)****392'000**

Un fourgon, en remplacement du fourgon Ford Transit VD 28460, 1993, 108'600 km	43'000
--	--------

Un break, en remplacement de la limousine Ford Fiesta, VD 335979, 1991, 139'507 km	28'000
--	--------

Un break, en remplacement du break Opel Kadett, VD 61924, 1991, 148'047 km	28'000
--	--------

Un break, en remplacement de la limousine Ligier Ambra électrique, VD 312947, 1996, 16'324 km	28'000
---	--------

Un fourgon 3,5 t, pour le Service de l'électricité, en remplacement du camion Mercedes VD 6332, 1981, 285'000 km	70'000
--	--------

Un fourgon 3,5 t, pour le Service de l'électricité, en remplacement du camion Berna, VD 7343, 1976, 207'000 km	70'000
--	--------

Un break, pour le Service de l'électricité – nouveau	28'000
--	--------

Un fourgon, pour le Service de l'électricité – nouveau	41'000
--	--------

Un multispace, pour le Service du gaz – nouveau	34'000
---	--------

Une Smart, pour le Service du gaz et du chauffage à distance – nouveau	22'000
--	--------

	Fr.
– Service du multimédia	108'900
Deux mesureurs pour le réglage et l'ouverture des voies de retour, type Waveteck SDA 5000	34'000
Deux réflectomètres pour la mise en service et la recherche de pannes dans des installations de distribution, type TV 220	10'200
Un analyseur de spectre pour l'alignement du réseau, type R&S FSH-Z2	27'000
Un système de test pour DOCSIS, type DSAM 2500/3500	18'000
Un analyseur avec entrées commutées pour analyse des voies de retour via le web	19'700

3. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2006/49 de la Municipalité, du 21 septembre 2006 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2007, un crédit de Fr. 7'521'900.– pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

AUTORISATIONS D'ACHATS POUR L'EXERCICE 2007, RUBRIQUE MATÉRIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUES

N°	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DESCRIPTION	Quantité	MONTANT UNITAIRE	MONTANT
Administration générale et finances						
1	Secrétariat municipal	Archives	PC fixe technique de base, sans logiciel, sans écran.	1	1'000	1'000
2		Archives	Ecran 19" TFT	1	580	580
3		Archives	Adobe Photoshop CS2	1	1'220	1'220
4		Archives	Accès Cindocweb	11	365	4'015
5		Archives	Mise à jour Vegas	1	500	500
6		Archives	Miseg à jour SoundForge	1	500	500
7		Archives	Mise à jour Omnipage	2	400	800
8	Personnel	UPP - Mme Gilliard	Microsoft Visio Pro V.2003	6	460	2'760
9		UPP - Mme Gilliard	MindManager Pro 8.0	1	305	305
10	Organisation et informatique		PC Portable technique, sans logiciel.	4	2'650	10'600
11	Information		Mise à niveau Indesign CS3	5	800	4'000
12			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	2'000	2'000
13	Révision		Clé USB 512 Mb	12	85	1'020
Total Administration générale et finances						29'300
Sécurité publique et sports						
14	Police du commerce		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	2'000	2'000
15			PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	3'600	3'600
16	Corps de police		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	2'000	4'000
17			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	2'000	2'000
18			PC Portable technique, sans logiciel.	1	2'650	2'650
19			PC Portable bureautique, modèle léger, inclus	1	3'600	3'600
20			MapInfo Professional V.7	1	3'700	3'700
21	Secours et incendie		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	2'000	2'000
22			PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus	1	3'350	3'350
23			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	2'000	4'000
24			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	2'000	2'000
25			Adobe Acrobat Elements V.1	1	26	26
26	Sports		Macromedia Flash MX V.MX	1	617	617
Total Sécurité publique et sports						33'543
Culture, logement et patrimoine						
27	Logement et gérances		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	2'000	4'000
28		Logement	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	2'000	2'000
29		Logement	PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	3'600	3'600
30		Logement	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	2'000	2'000
31			Imprimante Laser Kyocera N/B	2	3'800	7'600
32		Logement	Clé USB 1Gb	2	130	260
33		Logement	Palm (PDA)	1	200	200
34		Logement	FileMajer Pro V.7	1	550	550
35		Logement	Iview Media Pro	1	350	350
36		Logement	Simapro	1	6'000	6'000
37	Culture	Musée historique	PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	1	3'200	3'200
38		Musée historique	Easy CD Creator V6	2	130	260
39		Musée historique	Adobe PhotoShop Elements V.2	3	115	345
40	Bibliothèque municipale	Bibliobus	Imprimante Jet d'encre Combiné A4 couleur (USB/Ethernet)	1	800	800
Total Culture, logement et patrimoine						31'165

AUTORISATIONS D'ACHATS POUR L'EXERCICE 2007, RUBRIQUE MATÉRIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUES

Travaux						
41	Cadastre		Dell™ PowerEdge™ 2950	3	11'337	34'010
42			Switchs 1Gb 16 port subnet Goéland	1	1'200	1'200
43			Scanner jodaj i-260 (jit selon offre Dicom)	1	20'800	20'800
44			Serveurs Goéland pour l'Extranet	1	54'000	54'000
45			Serveur de développement Linux (Dell™)	1	5'000	5'000
46			Pocket PC techn.: Psion Worjabout Pro C	3	2'825	8'475
47			Adobe Photoshop CS2	1	1'220	1'220
48			TOPOBASE Basic Map	2	5'555	11'109
49			TOPOBASE Generic	2	7'977	15'953
50			TOPOBASE Mutation	2	6'199	12'397
51			FME (safe software)	1	3'200	3'200
52	Routes et mobilité		PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus	1	3'350	3'350
53			PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	1	3'200	3'200
54	Urbanisme		HP5500ps uv - 60 pouces - Q1254v	1	36'000	36'000
55			PC Portable bureautique, modèle léger, inclus	1	3'600	3'600
56			Adobe Acrobat Pro V.7	1	380	380
57			Adobe Illustrator CS2	1	500	500
58			Adobe Photoshop CS2	1	1'220	1'220
59	Architecture		PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	3'600	3'600
60	Assainissement	Administration et planification	Adobe Acrobat Pro V.7	1	380	380
61		Administration et planification	Adobe InDesign CS2	1	1'130	1'130
62		Administration et planification	Easy CD Creator V6	1	130	130
63		Administration et planification	Mise à jour Suite Corel Draw 11 à X3	2	406	812
64		Administration et planification	Mise à jour Adobe In Design 2.0 à CS2	1	450	450
65		Crom	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	8	2'000	16'000
66		Crom	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	2'000	4'000
67		Crom	Adobe Acrobat Elements V.1	1	26	26
68		Crom	Easy CD Creator V6	1	130	130
69		Crom	NeoNet V.2.3	2	30	60
70		Step	Adobe Acrobat Elements V.1	1	26	26
71		Step	Easy CD Creator V6	1	130	130
72		Tridel	Easy CD Creator V6	5	130	650
73		UGR	Easy CD Creator V6	1	130	130
74		UGR	Microsoft Visio Pro V.2003	2	460	920
75		UGR	Mise à jour de la suite Corel Draw 11 à X3	1	406	406
76	Eauservice	Production	PC Portable technique, sans logiciel.	2	2'650	5'300
77		Production	PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	3	3'200	9'600
78		Production	PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	3'600	3'600
79		Production	PC fixe technique de base, sans logiciel, sans écran.	2	1'000	2'000
80		Production	Office standard	2	400	800
81		Production	Topobase licence de consultation (10 utilisateurs)	1	30'000	30'000
82		Production	Office standard	2	400	800

Total Travaux	296'694
----------------------	----------------

Enfance, jeunesse et éducation

83	Secrétariat général		AAI Soumission	1	1'000	1'000
84	Dentaire		PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	3'600	3'600
85			PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	3'600	3'600
86	Jeunesse et loisirs		PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	3	3'600	10'800

AUTORISATIONS D'ACHATS POUR L'EXERCICE 2007, RUBRIQUE MATÉRIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUES

87			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	2'000	2'000
88			Adobe Photoshop CS2	1	1'220	1'220
89	Écoles primaires et secondaires		PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus	1	3'350	3'350
90			CorelDraw V.11	1	780	780
91			ACDSee Deluxe V.7	1	35	35
92			AAI soumissions + modules complémentaires	1	2'500	2'500
93	Psychologie scolaire		Adobe Acrobat Pro V.7	3	380	1'140

Total Enfance, jeunesse et éducation	30'025
---	---------------

Sécurité sociale et environnement

94	Assurances sociales		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	2'000	2'000
95			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	2'000	2'000
96	SSL		FileMajer Pro V.7	1	550	550
97	Travail et intégration		Visual Studio V.6	1	650	650

Total Sécurité sociale et environnement	5'200
--	--------------

Services industriels

98	Développement stratégique		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	2'000	2'000
99			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	2'000	2'000
100	Comptabilité et finances		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	3	2'000	6'000
101	Gaz et chauffage à distance	BT	PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	1	3'200	3'200
102		BT	PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	2	3'600	7'200
103		BT	Adobe Acrobat Pro V.7	3	380	1'140
104		BT	GeoGPG	1	8'450	8'450
105		BT	Bacad. (Version complète).	1	5'800	5'800
106		BT	WinMesserli. (Version Locale).	1	3'000	3'000
107		BT	WinMesserli. (Version Réseau).	1	1'000	1'000
108		BT	Bacad. (Mise à jour. Vers Complète)	3	2'850	8'550
109		BT	Autocad. Mise à Jour	14	1'143	16'000
110		Commercial	PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	2	3'600	7'200
111		Commercial	Microsoft Access V.2003	2	250	500
112		Commercial	Microsoft Project Pro V.2003	3	910	2'730
113		Commercial	Microsoft Publisher V.2003	1	165	165
114		Commercial	Microsoft Visio Pro V.2003	2	460	920
115	Électricité	Administration	Microsoft Visio Pro V.2003	1	460	460
116		Administration	Microsoft Project Pro V.2003	1	910	910
117		CEPP	HP Business Injjet série 2000 (2300)	1	1'000	1'000
118		Études	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	2'000	2'000
119		Études	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	3	2'000	6'000
120		Études	PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	2	3'200	6'400
121		Études	PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	2	3'200	6'400
122		Études	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	2'000	4'000
123		Études	PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	1	3'200	3'200
124		Études	MindManager Pro 8.0	2	305	610
125	Multimedia		PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	2	3'200	6'400
126			PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus logiciels Office	2	3'350	6'700
127			Adobe Acrobat Elements V.1	2	26	52
128			Microsoft Visio Pro V.2003	4	460	1'840

Total Services industriels	121'827
-----------------------------------	----------------

AUTORISATIONS D'ACHATS POUR L'EXERCICE 2007, RUBRIQUE MATÉRIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUES

Collectif						
129	Exploitation		SUN : VSM	1	54'000	54'000
130	Études et applications		BDOC Edit Multi Pro	1	25'000	25'000
131			Vantage Analyser	1	7'000	7'000
132			Oxygen	7	100	700
133			DB/2 UDB	30	1'800	54'000
134	Sécurités informatiques		Logiciel de consolidation des logs	1	6'000	6'000
135	Technologie et infrastructure	Soutien (micro-informatique)	Achat de PC et imprimantes non prévus	1	86'000	86'000
136			Remplacement du matériel divers défectueux	1	20'000	20'000
137			Droits d'utilisation du CAN (Catalogue des Articles normalisés)	1	14'000	14'000
138			Maintenance et mise à jour du logiciel d'utilisation du CAN	1	27'000	27'000
139			Module de gestion des achats Qualiparc	1	40'000	40'000
140			Mise à jour de logiciels techniques et d'utilitaires	1	25'000	25'000
141	Technologie et infrastructure	DBAS	Remplacement des sondes pour le monitoring d'application	1	6'000	6'000
142			Extensions mémoire pour serveurs	1	10'000	10'000
143			Équipement de remplacement de serveurs	1	10'000	10'000
144			Serveurs à remplacer	4	41'000	164'000
145			Programmes de gestion de serveurs	2	10'000	20'000
146			ORACLE Production 2	1	32'000	32'000
147			ORACLE Production Spatial	1	32'000	32'000
148			Vmware 6	1	55'000	55'000

Total Collectif	687'700
------------------------	----------------

RÉCAPITULATION	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES	29'300
SÉCURITE PUBLIQUE ET SPORTS	33'543
CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE	31'165
TRAVAUX	296'694
ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION	30'025
SÉCURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	5'200
SERVICES INDUSTRIELS LAUSANNE	121'827
COLLECTIF	687'700
ARRONDI	46
TOTAL DES DEMANDES	1'235'500

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Marc Dunant (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente des finances: – (*Lit son rapport.*) La Commission des finances a examiné le préavis ci-dessus au cours du mois de novembre 2006, en le travaillant à plusieurs reprises après que les commissaires ont pris tous les renseignements utiles dans leurs directions respectives au sujet des divers objets qu'il traite. Si certains points n'ont fait l'objet d'aucun débat et sont approuvés par votre Commission, d'autres ont provoqué des discussions où ressortent parfois les orientations politiques de l'un ou de l'autre des partis. La Commission a en outre apporté un souci particulier au type de motorisation des véhicules demandés; chaque sous-commission s'est donc renseignée auprès des services concernés. Ce sont principalement ces points qui sont rapportés ci-dessous.

Sur la première partie, Acquisitions de véhicules, machines et matériel, comme l'indique le préavis, la somme globale est de Fr. 6'286'400.–, en hausse de Fr. 2'076'200.– par rapport à 2006.

Votre Commission a demandé à chaque service des informations précises sur le mode de propulsion prévu pour les véhicules légers demandés (essence, diesel, hybride, bimode) et des normes EURO au sujet des poids lourds; les commissaires devaient aussi obtenir des justifications des services pour les véhicules à essence ou ceux qui ne correspondent pas aux normes les plus avancées.

Force est de constater que sur les dix services qui demandent des véhicules pour 2007, seuls trois précisaient dans le préavis le mode de propulsion pour tout ou partie des véhicules prévus; pour les autres, les informations sont parvenues à la Commission de manière plus ou moins rapide et précise suivant les services. Le premier constat est que le message n'est pas encore passé dans tous les services que la Ville pourrait montrer l'exemple en matière de lutte contre la pollution de l'air par le choix des véhicules qu'elle achète; si certains chefs de service se sont montrés très ouverts et ont justifié les choix proposés de manière convaincante, d'autres nous ont donné l'impression de ne pas se sentir concernés par cette problématique.

Après discussion approfondie et au vu des délais, la Commission a décidé de deux conclusions nouvelles qui s'appliqueront aux autorisations d'achat 2008 et de se contenter d'un vœu pour celles de 2007.

La nouvelle conclusion 3 a été acceptée par 11 oui, 1 non et 2 abstentions. Elle a la teneur suivante:

Conclusion 3 (nouvelle):

de mandater la Municipalité pour que, dans l'établissement du budget 2008, soient imposés des achats de véhicules respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles, sauf justificatifs complets adressés à la Commission des finances.

La Commission a posé un second constat en examinant les demandes des différents services concernés: chacun d'entre eux semble se fournir selon ses habitudes, sans qu'une stratégie d'achat cohérente n'apparaisse. Préoccupée par ce côté désorganisé et soucieuse d'une saine gestion des deniers publics, la Commission a accepté une deuxième conclusion nouvelle par 13 oui et 1 abstention:

Conclusion 4 (nouvelle):

de mandater la Municipalité pour qu'elle accélère la centralisation des achats afin de garantir l'utilisation de mêmes standards et de générer des économies d'échelle.

Le vœu concernant les autorisations d'achat 2007 a la teneur suivante:

Vœu:

La Commission souhaite cependant que, dans toute la mesure du possible, les conclusions 3 et 4 soient déjà appliquées en 2007.

Un point a suscité un débat et un vote de la Commission. Il s'agit du Corps de police, dans la Direction de la sécurité publique et des sports. Un amendement a été déposé afin de supprimer l'achat d'un nouveau radar fixe pour le Bureau du contrôle de la circulation, demande de Fr. 138'000.–; considérant que l'examen du budget 2007 montre que le montant des amendes d'ordre prévu est en baisse parce que le nombre d'infractions diminue, la majorité de la Commission considère que la mission de prévention des ces radars porte ses fruits. Cet amendement est refusé par 2 oui, 11 non et 1 abstention. Il est prévu de disposer d'une vingtaine de mâts installés avec quatre radars mobiles.

Pour ce qui est maintenant de la deuxième partie du préavis, les achats de matériels et logiciels informatiques, comme indiqué, la somme globale est de Fr. 1'235'500.–, en hausse de Fr. 297'500.– par rapport à 2006.

Les personnes qui ont lu attentivement les pages récapitulatives des achats de matériel informatique auront constaté qu'elles ne mentionnent que deux imprimantes pour 2007! Cela s'explique par une décision de supprimer toutes les demandes d'imprimantes, qui vont être remplacées par une nouvelle génération de photocopieurs plus sophistiqués, qui serviront à la fois de copieur, de scanner et d'imprimante. Après ses réactions lors des deux précédents budgets, la Commission commence à avoir l'impression d'être entendue dans ce domaine! Il reste Fr. 106'000.– pour les ordinateurs et imprimantes non prévus, de même que pour le remplacement de matériel divers défectueux; la Commission part de l'idée que ces crédits seront utilisés avec bon sens en ce qui concerne les achats d'imprimantes.

Discussion générale

M. Alain Hubler (AGT): – On a pu voir sur une chaîne de télévision française que Lausanne était citée en exemple au niveau de l'écologie et des économies d'énergie. Ce qui est très bien. On a pu voir aussi dans les journaux que la Ville d'Yverdon-les-Bains avait pris la décision municipale de ne plus acheter que des véhicules écologiques, ou en tout cas moins polluants. Je n'arrive pas à comprendre comment il se fait que la Ville de Lausanne, la Municipalité, n'arrive pas à imposer cette volonté, alors qu'il y a déjà eu un nombre de questions impressionnant, des postulats, et des interpellations. Je serais heureux d'entendre la réponse de qui voudra bien me répondre.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – La volonté de la Municipalité est d'aller dans ce sens. Les pentes nous posent problème, notamment à certains services techniques, particulièrement les camions. On peut regretter que les techniques qui apportent aujourd'hui des solutions pour ces camions ne parviennent pas à atteindre la puissance nécessaire pour la masse à transporter. Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui, cette politique est engagée, et même très fortement, pour les véhicules légers. Pour les poids lourds, en fonction de ce qui se passe sur le marché et du tonnage qu'ils doivent transporter, nous essayons progressivement d'appliquer cette norme.

Le président: – Merci. La discussion continue. La parole n'est pas demandée. Alors nous allons aborder l'étude de ce préavis, direction par direction. Si la parole n'est pas demandée, je considérerai les paragraphes comme acceptés. Sinon, vous vous manifestez.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Parole pas demandée, crédits acceptés.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

Service des sports

Corps de police

Service de secours et d'incendie

Parole pas demandée, crédits acceptés.

CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

Service des Forêts, domaines et vignobles

Bibliothèque municipale

Parole pas demandée, crédits acceptés pour la direction.

TRAVAUX

Service du cadastre

Service des routes et de la mobilité

Service d'assainissement

eauservice

Parole pas demandée, direction acceptée.

ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

Service des écoles primaires et secondaires

Parole pas demandée, crédits acceptés.

SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Service des parcs et promenades

Parole pas demandée, crédits acceptés pour cette direction.

SERVICES INDUSTRIELS

Services généraux

Service du multimédia

Parole pas demandée, les crédits sont acceptés pour les SI.

Nous en arrivons maintenant à la rubrique Matériels et logiciels informatiques. Vous nous avez déjà donné les conclusions de la commission, Monsieur le rapporteur.

J'ouvre la discussion concernant les logiciels et l'informatique. Parole pas demandée, crédits acceptés.

Nous pouvons en arriver directement au vote des conclusions. Voulez-vous, Monsieur le rapporteur, nous donner les déterminations globales, pour les deux premières conclusions, plus les deux suivantes survenues en cours de travaux.

Rapport photocopié de M. Marc Dunant (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente des finances: – Oui, Monsieur le Président. La Commission des finances a accepté les deux conclusions originales du préavis à l'unanimité et les deux conclusions nouvelles à une forte majorité; elle vous invite à faire de même et à accepter le crédit de Fr. 7'521'900.– tel que demandé.

Le président: – Je vous fais voter les deux premières conclusions, puisqu'elles se tiennent, concernant le crédit de Fr. 7'521'900.–. Celles et ceux qui sont d'accord avec ce crédit le manifestent par un lever de main. Merci. Qui s'opposent? Personne. Qui s'abstiennent? Personne. A la totale unanimité!

Nous avons donc deux nouvelles conclusions issues des travaux de la Commission. Conclusion 3: voulez-vous nous la lire, Monsieur le rapporteur, ainsi que les déterminations de la Commission?

M. Marc Dunant (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente des finances : – Volontiers.

Conclusion 3 (nouvelle):
de mandater la Municipalité pour que, dans l'établissement du budget 2008, soient imposés des achats de véhicules respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles, sauf justificatifs complets adressés à la Commission des finances.

Cette conclusion nouvelle a été acceptée par 11 oui, 1 non et 2 abstentions.

Le président : – Quelqu'un désire-t-il s'exprimer au sujet de cette nouvelle conclusion? Ce n'est pas le cas. Celles et ceux qui acceptent cette conclusion nouvelle le manifestent. Merci. Qui sont contre? Un. Qui s'abstiennent? Deux personnes s'abstiennent. Vous avez donc accepté cette conclusion 3.

Monsieur le rapporteur, parlez-nous de la conclusion 4, nouvelle.

M. Marc Dunant (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente des finances : – Oui, Monsieur le Président:

Conclusion 4 (nouvelle):
de mandater la Municipalité pour qu'elle accélère la centralisation des achats afin de garantir l'utilisation de mêmes standards et de générer des économies d'échelle.

Cette conclusion a été approuvée par 13 oui et 1 abstention.

Le président : – Quelqu'un s'exprime-t-il au sujet de cette conclusion nouvelle? Ce n'est pas le cas. Nous la passons au vote. Celles et ceux qui sont pour? Merci. Contre? Personne. Qui s'abstiennent? Trois abstentions.

Nous ne votons pas le vœu, mais voulez-vous quand même nous le relire afin que nous nous en imprégnions, Monsieur le rapporteur?

M. Marc Dunant (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente des finances : – Oui, Monsieur le Président.

Vœu
La Commission souhaite cependant que, dans toute la mesure du possible, les conclusions 3 et 4 soient déjà appliquées en 2007.

Le président : – Merci. Ce point 8 est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2006/49 de la Municipalité, du 21 septembre 2006;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2007, un crédit de Fr. 7'521'900.– pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir;
3. de mandater la Municipalité pour que, dans l'établissement du budget 2008, soient imposés des achats de véhicules respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles, sauf justificatifs complets adressés à la Commission des finances;
4. de mandater la Municipalité pour qu'elle accélère la centralisation des achats afin de garantir l'utilisation de mêmes standards et de générer des économies d'échelles.

Vœu

«La Commission souhaite cependant que, dans toute la mesure du possible, les conclusions 3 et 4 soient déjà appliquées en 2007.»

Le président : – Nous profitons de la présence de M. Marc Dunant – dernière présence, profitez-en bien – pour le point 12, Préavis N° 2006/59, «Crédits supplémentaires pour 2006 (2^e série)». Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

Crédits supplémentaires pour 2006**(2^e série)**

Préavis N° 2006/59

Lausanne, le 26 octobre 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2006, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	Fr.	Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 767 du préavis)</i>	<u>6'272'300.-</u>	<u>1'052'400.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 809 du préavis)</i>	<u>337'200.-</u>	<u>19'100.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 814 du préavis)</i>	<u>92'000.-</u>	<u>0.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS						TOTAL PAR NATURE	
		Administration générale et finances	Sécurité publique	Culture, sports, patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement		Services industriels
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	341'700	42'000	101'100		66'200	166'600	76'000	793'600
	303 Cotisations aux assurances sociales	19'900	2'600	6'200		4'300	10'400	5'200	48'600
	304 Cotisations à la caisse de pensions	25'500		4'600		11'900	24'600	14'800	81'400
	305 Assurance-accidents					1'000	400	2'000	3'400
	307 Prestations à des retraités	154'000							154'000
	309 Autres charges de personnel		196'000						196'000
	310 Imprimés et fournitures de bureau	110'000		45'000	1'000		48'500		204'500
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		6'000	32'800		40'000	44'600	169'000	292'400
	312 Eau, énergie et chauffage			18'800	16'000				34'800
	313 Marchandises			21'000	228'000	5'100			254'100
	314 Entretien des biens immobiliers		23'000	302'000	880'000	128'500			1'333'500
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		22'000	12'500	155'000				189'500
	316 Loyers et redevances d'utilisation	110'000	90'000	159'500	40'000	7'500		58'000	465'000
	317 Déplacements, débours, dédommagements			2'500	18'000	1'100			21'600
	318 Autres prestations de tiers	162'000	38'000	77'600	153'000	900	79'200	955'000	1'465'700
	319 Impôts, taxes et frais divers			31'500			32'200	270'000	333'700
	331 Amortissement du patrimoine administratif						240'400		240'400
	351 Participation à des charges cantonales					19'800			19'800
	365 Subventions à des institutions	15'000					125'300		140'300
	TOTAL PAR DIRECTION	938'100	419'600	815'100	1'491'000	286'300	772'200	1'550'000	6'272'300
<i>TOTAL DES RECETTES</i>	<i>362'000</i>	<i>22'000</i>	<i>149'400</i>		<i>98'000</i>	<i>131'000</i>	<i>290'000</i>	<i>1'052'400</i>	

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S							TOTAL PAR NATURE
		1001 Municipalité	1100 Secrétariat communal	1101 Administration et comptabilité	1200 Service du personnel	1300 Service des études générales et des relations extérieures	1601 Commission de police	1700 Service de l'information	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	119'000	79'000	29'500	79'000	30'700	4'500		341'700
	303 Cotisations aux assurances sociales	6'000	5'000	1'900	4'800	1'900	300		19'900
	304 Cotisations à la caisse de pensions		11'000	4'200	7'800	2'500			25'500
	307 Prestations à des retraités	154'000							154'000
	310 Imprimés et fournitures de bureau		110'000						110'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation		110'000						110'000
	318 Autres prestations de tiers				17'000	100'000		45'000	162'000
	365 Subventions à des institutions		15'000						15'000
TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES		279'000	330'000	35'600	108'600	135'100	4'800	45'000	938'100
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		362'000							362'000

100 Autorités1001 Municipalité

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1001.301 Traitements	Fr. 1'689'400.-	Fr. 17'300.-	Fr. 119'000.-
1001.303 Cotisations aux assurances sociales	Fr. 94'300.-	Fr. 900.-	Fr. 6'000.-
1001.307 Prestations à des retraités	Fr. 1'380'700.-	Fr. --	Fr. 154'000.-

Deux conseillers municipaux ont quitté leurs fonctions le 30 juin 2006 en remplissant les conditions (plus de six années de magistrature) fixées à l'article 5 du Règlement d'application du 23 mai 2003 concernant la prévoyance des membres de la Municipalité (RPMM). Ils reçoivent, dès le 1^{er} juillet, une pension de retraite calculée selon les dispositions du RPMM. Cette dépense est enregistrée à la rubrique 1001.307 «Municipalité – Prestations à des retraités».

Une conseillère municipale a en outre quitté ses fonctions à la même date sans remplir les conditions fixées à l'art. 5 RPMM. Elle a droit à l'indemnité prévue par l'art. 23 du Règlement pour la Municipalité. Soumise à l'AVS, cette indemnité – imputée à la rubrique 1001.301 («Traitements») – donne lieu au versement de la cotisation patronale aux assurances sociales fédérales imputée à la rubrique 1001.303 («Municipalité – Cotisations aux assurances sociales»).

En application de l'art. 3 RPMM, les cotisations de prévoyance professionnelle relatives au traitement des membres de la Municipalité sont versées à la Caisse communale qui les consigne auprès de la Caisse de pensions du personnel communal. Elles sont restituées à la Caisse communale lorsque celle-ci commence à verser la pension de retraite due aux cotisants. La rétrocession des cotisations des deux conseillers municipaux recevant une pension de retraite depuis le 1er juillet, représente une recette de Fr. 362'000.– qui a été enregistrée sous rubrique 1001.439 («Municipalité – Recettes diverses»).

110 Secrétariat municipal

1100 Secrétariat communal

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1100.301	Traitements	Fr. 1'516'300.–	Fr. 15'000.–	Fr. 79'000.–
1100.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 90'700.–	Fr. 900.–	Fr. 5'000.–
1100.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 223'100.–	Fr. 1'600.–	Fr. 11'000.–

Le budget 2006 a été établi en partant de l'hypothèse que la fusion opérationnelle du Bureau des imprimés et du matériel (BIM) et de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV) interviendrait en début d'année, avec notamment pour conséquence une diminution d'une unité dans le personnel du BIM. Des difficultés liées d'une part à la facturation de la TVA, d'autre part à la concrétisation dans une convention des accords de principe intervenus, a eu pour conséquence que la fusion ne déploiera ses pleins effets qu'à la fin de cette année, et que les prévisions budgétaires pour 2006 se révèlent donc erronées pour ce qui concerne les rubriques relatives aux traitements.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1100.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 795'000.–	Fr. –.–	Fr. 110'000.–

Une augmentation très sensible de l'utilisation de papiers (+ 25,5% par rapport à 2005) et d'enveloppes (+ 26,5% par rapport à 2005) a été enregistrée au cours des huit premiers mois de l'exercice en cours. Elle est due en partie aux changements intervenus dans la dénomination de quelques directions et services, ainsi que, vraisemblablement, à des volumes d'impression plus élevés que ces dernières années.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1100.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 360'000.–	Fr. –.–	Fr. 110'000.–

La fusion du BIM et de la CADEV aurait permis, si elle avait pu intervenir en début d'année, une réduction sensible des frais de reprographie, le coût unitaire décroissant en fonction de l'augmentation du volume global des copies.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
1100.365	Subventions à des institutions	Fr. 871'000.–	Fr. 25'000.–	Fr. 15'000.–

Au bénéfice d'une subvention annuelle de Fr. 55'000.– et d'une garantie de couverture de déficit de Fr. 15'000.–, le comité d'organisation de la Fête de Lausanne n'a pas été en mesure, ces deux dernières années, de faire valoir son droit au paiement de ladite garantie. Des difficultés dues à des changements de responsables n'ont en effet pas permis de boucler les comptes à temps, malgré un déficit avéré. Grâce à un nouveau caissier, la situation est maintenant régularisée, mais un déficit reporté subsiste.

La Municipalité a récemment entamé avec le comité d'organisation une réflexion sur l'avenir de la Fête. Cette réflexion, qui ne met pas en cause l'édition 2007, débouchera l'an prochain sur des propositions concrètes. Entre-temps, il s'agit que le comité d'organisation (qui grâce à l'apport de collaborations nouvelles a assuré la réussite de la manifestation cette année) puisse poursuivre son activité de manière normale et régler les problèmes de liquidités à court terme auxquels il se trouve confronté. Le montant de Fr. 15'000.– inscrit au budget 2006 au titre de garantie de couverture de déficit ne suffisant pas à cette fin, la Municipalité a admis de le compléter par une subvention extraordinaire de Fr. 15'000.–, d'où la présente demande de crédit supplémentaire.

1101 Administration et comptabilité

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
1101.301	Traitements	Fr. 416'200.–	Fr. 3'800.–	Fr. 29'500.–
1101.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 25'700.–	Fr. 200.–	Fr. 1'900.–
1101.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 59'300.–	Fr. 700.–	Fr. 4'200.–

Démisionnaire au 31 décembre 2006, l'assistante fonctionnant comme secrétaire du syndic sera remplacée dès le 1^{er} septembre déjà, afin d'une part de permettre à la titulaire de prendre les vacances et congés auxquels elle a droit et d'autre part d'assurer au mieux la mise au courant de la personne qui lui succédera. Cette manière de procéder n'avait pas été envisagée au moment de l'élaboration du budget 2006.

120 Service du personnel*1200 Service du personnel*

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
1200.301	Traitements	Fr. 3'388'800.–	Fr. 32'300.–	Fr. 79'000.– Fr. a) 38'800.– Fr. b) 12'800.– Fr. c) 27'400.–
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 204'600.–	Fr. 1'900.–	Fr. 4'800.– Fr. a) 2'200.– Fr. b) 900.– Fr. c) 1'700.–
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 504'300.–	Fr. 5'700.–	Fr. 7'800.– Fr. a) 6'500.– Fr. b) 300.– Fr. c) 1'000.–

a) Afin d'atteindre les nouveaux objectifs de la phase II du projet GEPPETTO sans mettre en péril le fonctionnement interne du service du personnel, les membres du COPIL GEPPETTO ont proposé le renfort suivant, pour une durée limitée à 24 mois et cela dès septembre 2006 :

- 0,5 ETP Comptable (pour permettre à l'utilisateur principal de la paie et des contrôles post-paie de participer à 50% au projet Paie PeopleSoft);
- 1,0 ETP Assitant-e à la direction de projet (pour la prise en charge de la partie PeopleSoft RH).

Dans ces circonstances, l'octroi d'un crédit supplémentaire se révèle indispensable.

b) La Municipalité a adopté le 13 juillet 2006 la note relative au bilan de la phase test du projet «aménagement du temps de travail» (ATT) et à la suite du projet (mandat au groupe de travail pour la rédaction du préavis ATT). Elle y a ajouté une conclusion demandant de sonder la satisfaction de la clientèle de l'administration en lien avec le projet ATT. Dès lors, une enquête doit être réalisée avant la remise du préavis à la Municipalité. Pour ce faire, le contrat de l'auxiliaire engagée pour l'évaluation de la satisfaction des cadres dans le projet ATT doit être prolongé.

c) Remplacement d'une secrétaire malade dont l'absence se prolongera jusqu'à la fin de l'année.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
1200.318	Autres prestations de tiers	Fr. 590'000.–	Fr. --	Fr. 17'000.–

Le nombre d'inscriptions au programme de formation du Centre d'éducation permanente (CEP) et de la Commune a augmenté cette année. Le budget 2006, établi sur la base des inscriptions 2005 et des participations 2004, a été estimé à Fr. 345'000.– correspondant à 1345 personnes/jours à Fr. 256.– /personne/jour; ce montant a été sous-évalué.

En effet, on compte au 12.09.06 des inscriptions confirmées pour 1528 personnes/jours (1003,5 ont déjà participé à un séminaire et 524,5 devraient participer d'ici la fin de l'année – selon tableau ci-joint).

Afin de pouvoir répondre à la demande d'inscriptions de formation pour l'année 2006, nous prions la Municipalité de bien vouloir accorder un crédit supplémentaire de Fr. 17'000.–.

1300 Service des études générales et des relations extérieures

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1300.301	Traitements	Fr. 1'017'600.–	Fr. 9'600.–	Fr. 30'700.–
1300.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 60'000.–	Fr. 500.–	Fr. 1'900.–
1300.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 155'400.–	Fr. 1'700.–	Fr. 2'500.–

Une collaboratrice au SEGREG, adjointe administrative et coordinatrice des questions régionales et d'agglomération, sera absente à partir de fin juillet 2006 pour plusieurs mois en raison d'un congé maternité.

Il est nécessaire de prévoir son remplacement pendant cette période afin que les différentes responsabilités incombant au cahier des charges de cette personne, notamment les dossiers en lien avec les questions régionales et d'agglomération et avec le développement et la production de données et d'analyses statistiques et géographiques puissent être assurées de manière optimale. Ces tâches correspondent à un taux d'activité de 70%. De nouvelles tâches urgentes sont toutefois venues s'ajouter ces dernières semaines à ce cahier des charges, notamment :

- appui pour assurer l'avancement du dossier sur la taxe de promotion du commerce;
- réalisation de l'appariage de la base de données communales des entreprises avec le registre fédéral des entreprises (obligation légale);
- travaux de contrôle et de géocodage en lien avec le recensement fédéral des entreprises 2005;
- mise à jour des fiches d'analyse du rendement fiscal du territoire.

Pour cela, nous souhaitons remplacer cette collaboratrice pendant son absence par une personne licenciée en géographie, dont la formation et l'expérience correspondent au profil du poste qui est à repourvoir provisoirement. Elle sera engagée comme auxiliaire à partir du 1er août 2006, à 100% (taux d'activité actuel de la collaboratrice enceinte et complément de 30% pour assurer les tâches supplémentaires) pour une période allant jusqu'à fin décembre 2006. Ce congé maternité n'ayant pas pu être prévu lors de l'établissement du budget 2006, le salaire ainsi que les charges relatifs à ce remplacement devront être supportés par le biais d'une demande de crédit supplémentaire. Ce montant sera partiellement compensé par les allocations maternité.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1300.318	Autres prestations de tiers	Fr. 630'000.–	Fr. --.–	Fr. 100'000.–

Le 4 novembre 2004, la Municipalité adhère à l'Association des Fêtes de Noël à Lausanne, mise sur pied pour concrétiser le partenariat économique engagé avec DECLIC et Lausanne Tourisme. Les objectifs poursuivis par cette association consistent à animer la ville durant la période de l'Avent et d'en faire une véritable fête populaire, non seulement à l'intention de ses habitants mais également de ses hôtes étrangers.

Cette manifestation qui remporte un succès toujours croissant s'est considérablement développée depuis son lancement. Elle s'inscrit directement dans le cadre de la politique de marketing urbain dont le principe a déjà été adopté par la Municipalité et qui se prolonge dans le projet de *city management* lancé avec les mêmes partenaires et actuellement discuté par la Municipalité. Le mode de financement permettant d'assurer la pérennité de cette politique, ainsi que les opérations qu'elle génère, ce qui en fait un des points forts du développement de la ville, s'inscrit directement dans cette logique.

Comme ces deux dernières années l'Association des Fêtes de Noël compte sur un appui financier de la Ville pour mener à bien l'opération, étant entendu que de son côté DECLIC met tout en œuvre pour réunir le solde des fonds nécessaires. Ce montant s'élève à Fr.100'000.–, le budget global de la manifestation atteignant en effet cette année Fr. 379'000.–, du fait notamment de l'inscription d'une soirée de fête supplémentaire à son programme et du développement des animations qu'elle comprend. Si le montant nécessaire pour couvrir la participation lausannoise dans cette opération ne figure pas au budget du SEGREG, c'est que le préavis répondant à cette demande n'a pas pu être mis en discussion jusqu'ici, pour des questions techniques et juridiques actuellement en voie de résolution.

A rappeler enfin que la Municipalité est aujourd'hui déjà engagée dans un concept de marketing urbain et que l'opération susmentionnée s'inscrit dans le même cadre. Ainsi, il serait assurément contre-productif d'apporter une réponse négative à la demande ci-dessus. D'autant plus qu'un nouveau mode de paiement devrait être mis en place à l'avenir passant notamment par la taxe actuellement à l'étude pour assurer le financement du *city management*.

160 Service juridique

1601 Commission de police

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1601.301	Traitements	Fr. 658'000.–	Fr. 65'000.–	Fr. 4'500.–
1601.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 40'100.–	Fr. 4'000.–	Fr. 300.–

Engagement d'une personne auxiliaire pour pallier l'absence de 4 mois au minimum d'une secrétaire en congé maternité depuis le 11 septembre 2006. Plus de 4000 sentences sont actuellement en attente d'être traitées et le travail de cette personne consisterait principalement à combler ce gros retard qui représente un manque à gagner de quelque Fr. 600'000.–.

1700 Service de l'information

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1700.318	Autres prestations de tiers	Fr. 107'000.–	Fr. –.–	Fr. 45'000.–

Mandat extérieur de conseil en communication pour la refonte de l'espace culturel du portail internet

Dans le cadre du projet de rénovation du site web, dont l'espace culturel lausannois, et suite à la motion Gianni Schneider – «Un site internet culturel performant: un atout touristique pour la ville» du 08.12.2004, les Services de l'information et de la culture ont démarré une réflexion portant sur le contenu éditorial de l'espace culturel. Mené en partenariat avec d'autres services et entités de l'Administration, ce travail a pour objectif de régler la question du fond avant celle de la forme, c'est-à-dire de définir d'abord la teneur du contenu présenté en faisant abstraction de sa mise en valeur graphique. Celle-ci, quant à elle, fera l'objet d'une déclinaison de l'identité visuelle globale qui sera développée prochainement dans le cadre du marketing urbain.

L'exercice conceptuel entrepris par le «comité culture» a abouti à l'établissement d'un projet d'arborescence qu'il s'agit d'approfondir en vue, notamment, de définir une logique de présentation et d'enchaînement des contenus. Le mandat consiste donc à élaborer un concept de navigation original qui servira de pierre angulaire à la réalisation graphique ultérieure de l'espace culturel.

Par conséquent, il sera fait appel à des conseillers en communication qui, d'une part, sont spécialisés dans les médias interactifs et, d'autre part, ont une très bonne connaissance de l'univers culturel lausannois. Le montant demandé permet de financer un concours sur invitation impliquant cinq entreprises de la place. Il prévoit une rémunération plancher pour chaque agence ainsi que l'acquisition des droits d'exploitation du projet retenu.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		2000 Administration et comptabilité	2200 Commerce, manifestations, séjour	2201 Inhumations et incinérations	2400 Corps de police	2501 Office de la sécurité civile	2503 Pompes funèbres officielles	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements			42'000				42'000
	303 Cotisations aux assurances sociales			2'600				2'600
	309 Autres charges de personnel				196'000			196'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	6'000						6'000
	314 Entretien des biens immobiliers					23'000		23'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations					22'000		22'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation				90'000			90'000
	318 Autres prestations de tiers		8'000				30'000	38'000
TOTAL SECURITE PUBLIQUE		6'000	8'000	44'600	286'000	45'000	30'000	419'600
<i>TOTAL DES RECETTES</i>						22'000		22'000

200 Service administratif

2000 Administration et comptabilité

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2000.311	Achat d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'300.-	Fr. --	Fr. 6'000.-

Acquis et mis en service en février 2001, le scooter Peugeot 125, immatriculé VD 45468 et affichant 31'500 km au compteur, a subi, le 13 septembre 2006, un accident lui occasionnant des dommages trop importants pour que sa réparation (plus de Fr. 4000.- de pièces et de main-d'œuvre) soit économiquement justifiable, eu égard à sa valeur résiduelle actuelle. De plus, en raison de son coût d'entretien de plus en plus élevé, son remplacement a été prévu pour l'an prochain, dans le cadre de l'établissement du projet de budget.

Cela étant, vu que l'huissier de la Direction de la sécurité publique et des sports, rattaché au Service administratif de ladite direction, utilise quotidiennement cet engin pour la distribution du courrier à l'ensemble des services du dicastère, le remplacement de ce scooter doit intervenir dans les plus brefs délais.

En conséquence, dès lors que le budget du Service administratif pour l'année en cours ne dispose d'aucun montant pour couvrir cette dépense imprévue, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

Au reste et bien évidemment, le montant inscrit au projet de budget 2007 ne sera pas utilisé.

220 Service de la police du commerce*2200 Commerce, manifestations, séjour*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2200.318	Autres prestations de tiers	Fr. 1'000.–	Fr. –.–	Fr. 8'000.–

En 2005, un crédit supplémentaire de 2^e série avait été demandé, et accordé, afin de permettre de s'adjoindre les services d'un avocat, dans le cadre de la procédure complexe des recours dirigés contre les décisions prises par la Municipalité d'autoriser l'aménagement d'une terrasse pour le café-restaurant «The Great Escape» et d'abaisser parallèlement l'intensité sonore fixée pour l'autorisation communale de diffusion de musique.

Or, cette affaire n'a pas pu être entièrement réglée en 2005 et l'activité de l'avocat chargé du dossier s'est poursuivie sur l'année 2006. Dès lors, le crédit supplémentaire alloué l'an passé n'a été que partiellement utilisé et les montants inscrits au budget du Service de la police du commerce pour l'année en cours ne permettent pas de supporter le coût des honoraires facturés en 2006. En conséquence, l'octroi d'un nouveau crédit supplémentaire s'avère indispensable.

2201 Inhumations et incinérations

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2201.301	Traitements	Fr. 1'498'900.–	Fr. 12'400.–	Fr. 42'000.–
2201.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 90'400.–	Fr. 800.–	Fr. 2'600.–

Dans le cadre de l'opération «Prestations 2004», la Municipalité a admis le principe de développer une nouvelle application informatique permettant, outre la réservation des chapelles du Centre funéraire de Montoie par Internet, la consultation et la commande en ligne des diverses autres prestations offertes par ledit centre. Compte tenu de cette mesure, un poste a été supprimé au 30 septembre 2005 au bureau des décès, qui ne compte dorénavant plus que quatre postes à plein temps, dont celui de l'ancien chef de l'office des inhumations-incinérations, qui a fait valoir son droit à la retraite au 30 novembre 2005, après 33 ans de bons et loyaux services.

Or, la nouvelle application, développée par le personnel spécialisé du Service d'organisation et d'informatique (SOI), en étroite collaboration avec le personnel du Bureau des décès et l'ancien chef d'office précité, n'a pas pu être mise en œuvre dans les délais initialement prévus, pour des raisons objectives, parmi lesquelles il convient de citer, en particulier, la mise en place de SAP aux SI, la complexité du domaine des décès et la nature «pionnière» de ladite application pour le SOI. Cela étant et quand bien même les deux services concernés ont augmenté, au maximum de leurs possibilités, les forces de travail dévolues à ce projet (4 à 12 personnes pour le SOI et 2 à 4 personnes pour la Police du commerce), le bilan effectué a révélé que, si l'on ne voulait pas encore retarder la mise en œuvre de l'application en cause, il était indispensable de prolonger l'engagement du chef d'office aujourd'hui retraité. De fait, seul l'intéressé était à même, de par la somme de ses connaissances, l'ampleur de son expérience et sa parfaite maîtrise de l'application informatique existante, de présider aux améliorations à apporter au nouveau programme, aux contrôles à effectuer sur celui-ci, ainsi qu'à l'élaboration des manuels d'utilisation.

Au demeurant, se priver des connaissances de l'ancien chef d'office revenait à alourdir la tâche du SOI, ce qui, inévitablement, aurait généré d'importants retards dans le développement d'autres applications informatiques, notamment celle concernant le contrôle des habitants.

Cela étant et parallèlement, dès qu'il est apparu que la nouvelle application informatique de l'Office des inhumations-incinérations ne serait pas prête à temps, il a été convenu que deux employés du centre funéraire seraient formés au travail de secrétaire et renforceraient, ponctuellement, le bureau des décès, afin de maintenir les prestations de l'office, notamment son ouverture sept jours sur sept.

C'est pourquoi, considérant les importants efforts fournis par les deux collaborateurs concernés, la Municipalité a décidé d'octroyer à chacun une prime unique, qui doit leur être versée très prochainement.

En conséquence et dès lors que le budget des traitements du service de la police du commerce pour l'année en cours ne permet pas de couvrir les surcoûts liés au paiement, jusqu'à fin juillet 2006, du salaire de l'ancien chef de l'office des

inhumations-incinérations d'une part et, d'autre part, au versement de la prime unique allouée aux deux employés du Centre funéraire de Montoie qui ont fonctionné comme secrétaires suppléants, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

A ce sujet, il convient de relever que cette demande a été différée en deuxième série 2006, pour le motif que la période d'achèvement du travail confié à l'ancien chef de l'Office des inhumations-incinérations ne pouvait être fixée avec précision, vu la complexité de la tâche. En effet, à l'heure actuelle même, l'application ne fonctionne pas de manière optimale malgré les efforts consentis.

2400 Corps de police

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2400.309	Autres charges de personnel	Fr. 164'700.–	Fr. –.–	Fr. 196'000.–

Réunis en assemblée plénière le mercredi 5 octobre 2005 à Rolle, les membres de la Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises ont entériné la fusion de l'Ecole des polices municipales avec l'Académie de police de Savatan.

Cela étant, les coûts de formation des aspirants de police ont été fixés, par ladite académie, à Fr. 14'000.– par personne. Or, à cette époque de l'année, la procédure d'établissement du budget pour 2006 – n'incluant, vu que l'on ignorait jusque-là si ladite fusion interviendrait ou non, aucun montant pour couvrir les coûts de formation précités – était achevée.

C'est pourquoi, dès lors que 14 aspirants lausannois ont été inscrits pour l'école 2006-2007, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 196'000.– s'avère indispensable.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2400.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 471'400.–	Fr. –.–	Fr. 90'000.–

Dans le cadre du développement et de la modernisation de l'exploitation ferroviaire, un important agrandissement du Centre de gestion du trafic de Lausanne doit intervenir. Pour ce faire, les CFF se sont trouvés dans l'obligation de reprendre les locaux occupés depuis 1995, dans l'immeuble de l'avenue de la Gare N° 45, par le poste de police de la Gare. Le bail y relatif a donc été résilié par les CFF pour le 31 décembre 2006.

En conformité avec son concept de sécurité de proximité, le Corps de police tient à pouvoir maintenir sa présence dans ce secteur, présence qui sera d'autant plus nécessaire que le futur m2 fera de la place de la Gare et de ses abords, bien plus que ce n'est le cas aujourd'hui, un des principaux lieux de convergence des transports publics et que, à l'évidence, les problèmes de sécurité évolueront parallèlement à ce changement.

C'est pourquoi, des recherches ont été entreprises en vue de trouver de nouveaux locaux dans les environs immédiats de la Gare. Dans ce cadre, il est apparu qu'une surface de 350 m², sur deux niveaux, située à la rue du Petit-Chêne N° 36 et actuellement louée par Orange Communications, sera libérée le 31 mai 2006. Or, pour exploiter convenablement un poste de police à cet endroit, des travaux de transformation doivent être entrepris, pour un montant global de Fr. 170'000.–, à supporter, pour des parts restant à déterminer, par le propriétaire de l'immeuble et par le locataire.

De plus, quand bien même le loyer de l'actuel poste de quartier de la Gare (Fr. 46'256.– par an) est à porter en déduction du nouveau loyer annuel, on peut s'attendre à une augmentation annuelle de l'ordre de grandeur de Fr. 100'000.–.

Dépassant donc le montant de Fr. 50'000.– par an, la nouvelle dépense de loyer doit avoir l'accord du Conseil communal, ce qui implique la présentation d'un préavis. Or, cette procédure, relativement longue, ne permet pas de donner très rapidement réponse au propriétaire de l'immeuble. C'est pourquoi, afin de donner à la Ville la possibilité de saisir l'occasion unique qui lui est offerte de reprendre les locaux en cause, tout en permettant au Conseil communal de se prononcer à ce sujet, il apparaît que la seule solution consiste à louer provisoirement, à partir du 1er juin 2006, les surfaces concernées. En

effet, le propriétaire du bâtiment s'est déclaré d'accord d'attendre la décision de l'organe délibérant, moyennant que, dans l'intervalle, le loyer soit acquitté. A ce sujet, il a également admis le principe de la sous-location d'une partie des locaux, dans le but de permettre de limiter les coûts inutiles pour la Ville.

Cela étant, afin de pouvoir procéder à l'opération décrite ci-dessus, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 90'000.– s'avère indispensable, crédit supplémentaire qui pourrait être partiellement compensé par la sous-location d'une partie des locaux concernés, dont le produit pourrait s'élever à environ Fr. 20'000.–. Au demeurant, le montant demandé permet de louer les locaux envisagés jusqu'au 31 décembre 2006 au plus tard. En effet, si le Conseil communal accepte la création du nouveau poste de quartier, le loyer peut être acquitté durant toute la phase des transformations, alors que, s'il refuse, les locaux sont immédiatement libérés et le loyer cesse d'être versé par la Ville.

250 Service de secours et d'incendie

2501 Office de la sécurité civile

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2501.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 300'000.–	Fr. --	Fr. 23'000.–

Le projet initial de budget 2006 prévoyait, sous cette rubrique, Fr. 333'000.– de dépenses, dont Fr. 270'000.– pour le remplacement complet des circuits de distribution d'eau chaude et d'eau froide de la construction protégée des Bergières.

Dit projet tenait également compte du fait que ce montant de Fr. 270'000.– doit, comme admis par le Service de la sécurité civile et militaire, être entièrement compensé par un prélèvement sur le Fonds des contributions de remplacement pour les constructions de protection civile. En effet, il prévoyait une recette équivalente à enregistrer sur le compte 2501.424 «Plus-values, produits exceptionnels».

Lors de l'examen du budget, la rubrique 2501.314 a été ramenée à Fr. 300'000.–, alors que la recette de Fr. 270'000.–, figurant sous la rubrique 2501.424, n'a, pour sa part, pas été diminuée. Il s'ensuit que c'est sur les autres travaux envisagés et non sur la réfection des réseaux d'eau de la construction des Bergières qu'il fallait faire des économies. Or, tel n'a pas été le cas, dès lors que, non seulement les travaux prévus aux Bergières – dont le coût s'élève bel et bien à Fr. 270'000.–, mais également la quasi-totalité des autres travaux envisagés représentant une dépense globale de Fr. 48'000.– ont été commandés par l'ancien chef de service, sans se préoccuper, alors que son attention avait été attirée sur ce point, du montant disponible sur le compte 2501.314.

Conséquence de ce qui précède, la rubrique 2501.314 accuse, aujourd'hui déjà, un excédent de dépenses de Fr. 18'000.–. En tenant compte d'éventuels dépassements, ainsi que de possibles imprévus pour un montant de Fr. 5000.–, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 2^{ème} série de Fr. 23'000.– s'avère indispensable.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2501.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 70'000.–	Fr. --	Fr. 22'000.–

La construction protégée des Bergières a été mise en service en 1975. Or, après plus de trente années d'utilisation, l'intérieur des deux «boilers» de 800 l chacun, qui assurent la production d'eau chaude, s'avère totalement corrodé. De fait, des fuites d'eau, consécutives à l'état de ces équipements, sont apparues ces derniers mois.

Cela étant, si des réparations peuvent être effectuées au niveau des couvercles, l'étanchéité du reste des appareils ne peut être restaurée. Il apparaît donc nécessaire de remplacer les deux «boilers», si l'on veut garantir l'utilisation future de la construction. A ce sujet, une nouvelle installation, conforme aux normes actuelles de l'Office fédéral de la protection de la population, implique la mise en service et le raccordement d'un seul «boiler» de 1000 l.

Le coût total de l'opération, comprenant le démontage et l'évacuation des «boilers» actuels, ainsi que la fourniture, le montage et le raccordement du nouvel appareil, s'élève à Fr. 22'000.–. Afin de couvrir cette dépense urgente et imprévue, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

Toutefois, ce surcoût sera compensé par un prélèvement sur le Fonds des contributions de remplacement, autorisé par le Service de la sécurité civile et militaire, selon sa correspondance du 12 juin 2006 (Fr. 22'000.– sous la rubrique 2501.424).

2503 Pompes funèbres officielles

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2503.318	Autres prestations de tiers	Fr. 22'000.–	Fr. –.–	Fr. 30'000.–

Comme chacun le sait, et malgré la prise de mesures destinées à rétablir son équilibre budgétaire, comme, en particulier, la réduction de l'effectif de son personnel, l'Office des pompes funèbres officielles (PFO) doit faire face à des difficultés financières récurrentes. Dans ces circonstances, la 16^e recommandation du rapport de vérification des comptes 2005, établi par le Service de la révision de la Ville, encourage la conduite d'une analyse visant à connaître les raisons des résultats négatifs enregistrés par les PFO en 2003, 2004 et 2005.

Cette recommandation devant, à l'évidence, être suivie sans délai, il convient de mandater rapidement une société fiduciaire spécialisée. En effet, dès lors qu'un examen interne est déjà intervenu dans le cadre de l'opération «Prestations 2004», il paraît opportun de faire maintenant appel à un regard extérieur.

Cela étant, aucun montant ne figurant à cet effet au budget des PFO pour l'exercice en cours, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable, crédit supplémentaire qui sera compensé par un prélèvement sur le fonds de péréquation desdites PFO, qui peut encore supporter cette dépense.

3 CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE	
		3300 Gestion des immeubles	3301 Immeubles du patrimoine financier	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3600 Service de la culture	3800 Service des sports		
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements				101'100		101'100
	303	Cotisations aux assurances sociales				6'200		6'200
	304	Cotisations à la caisse de pensions				4'600		4'600
	310	Imprimés et fournitures de bureau				37'000	8'000	45'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations				32'800		32'800
	312	Eau, énergie et chauffage			18'800			18'800
	313	Marchandises					21'000	21'000
	314	Entretien des biens immobiliers		210'000	46'000		46'000	302'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations					12'500	12'500
	316	Loyers et redevances d'utilisation			139'500		20'000	159'500
	317	Déplacements, débours, dédommagements				2'500		2'500
	318	Autres prestations de tiers	12'000	10'000		55'600		77'600
	319	Impôts, taxes et frais divers				31'500		31'500
	TOTAL CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE		12'000	220'000	204'300	271'300	107'500	815'100
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					149'400		149'400	

330 Service immobilier

3300 Gestion des immeubles

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3300.318	Autres prestations de tiers	Fr. 97'000.-	Fr. --.-	Fr. 12'000.-

Honoraires d'avocat suite à une procédure civile engagée au début 2006 par un collaborateur licencié en 2004 pour justes motifs. Cette situation n'étant pas connue au moment de l'élaboration du budget 2006, il y a lieu de demander un crédit supplémentaire pour couvrir la dépense.

3301 Immeubles du patrimoine financier

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3301.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 3'390'000.–	Fr. –.–	Fr. 210'000.–
3301.318	Autres prestations de tiers	Fr. 653'000.–	Fr. –.–	Fr. 10'000.–

Reconstruction du trottoir nord de l'avenue Jean-Jacques-Mercier

Suite à un récent échange foncier avec LO Immeubles SA, le tronçon inférieur de l'ouvrage est devenu propriété de la Ville, respectivement du Service des routes et de la mobilité, alors que le tronçon supérieur, situé sur une parcelle «privée» communale, N° 628, est à la charge du Service du logement et des gérances.

La structure porteuse du trottoir est constituée d'une dalle en béton de 155 mètres, dont 120 mètres sur des piliers appuyés sur les constructions inférieures et 35 mètres en porte-à-faux. Aujourd'hui fortement dégradé, (corrosion d'armatures, carbonatation et éclatement du béton), ce trottoir doit être démoli et reconstruit dans les plus brefs délais. Le début des travaux est planifié en octobre 2006. Ils permettront de repenser et d'adapter les aménagements de surface dans le respect des normes de sécurité pour les usagers, piétons et cyclistes. Saisissant l'opportunité qui lui est donnée, le Service de l'électricité procédera quant à lui à la mise hors service et à la démolition de sa sous-station moyenne tension située sous la dalle. Ces travaux urgents, tronçon supérieur situé sur la parcelle privée communale, non compris dans les budgets de fonctionnement des services concernés, nécessitent l'octroi des crédits supplémentaires suivants:

- Travaux de génie civil (démolition, travaux routiers, garde-corps, signalisation et marquage, etc.) Fr. 210'000.–
- Etudes préliminaires: Fr. 10'000.–

Pour mémoire:

Service de l'électricité:

Travaux de démolition de la sous-station	Fr. 5'000.–
Eclairage public	Fr. 15'000.–
	Fr. 20'000.–

Service des routes et de la mobilité (tronçon inférieur):

Travaux de génie civil	Fr. 820'000.–
Etudes préliminaires	Fr. 40'000.–
	Fr. 860'000.–

3302 Immeubles du patrimoine administratif

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3302.312	Eau, énergie et chauffage	Fr. 2'620'000.–	Fr. –.–	Fr. 18'800.–

(Voir aussi sous 3302.316.)

Immeuble Genève 52 – Propriété de la CPCL

Dès le 1^{er} avril 2006, location d'un local supplémentaire de 200 m² pour y stocker les dossiers archivés des bénéficiaires d'aides sociales (décision municipale du 23.02.2006), soit pour 9 mois:

- loyer Fr. 18'000.–
- frais de chauffage Fr. 2'000.–

Ces charges sont intégralement compensées par une recette enregistrée sur la rubrique 3302.490.1 «Imputations de loyers» (Préavis N° 2006/24 du 01.06.06 – Crédits supplémentaires 1^{re} série).

Immeuble Genève 52 – Propriété de la CPCL

Lors de l'établissement du budget 2006, la Municipalité avait supprimé le loyer annuel du Bureau des imprimés et du matériel, ce dernier devant être transféré au Canton. Or, à ce jour, le transfert n'est pas encore intervenu.

Le loyer annuel s'élève à Fr. 80'600.– et les frais de chauffage à Fr. 16'800.–

St-Martin 33 – Hôtel de Police – Propriété de la CPCL

La hausse du loyer (diminution de la réserve prévue contractuellement), qui s'élève à Fr. 40'900.–, n'a pas été prise en compte lors de l'établissement du budget 2006.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3302.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 2'220'000.–	Fr. 173'000.–	Fr. 46'000.–

Immeuble administratif Figuiers 28, à Lausanne – Aménagement de locaux pour le BICan (Bureau d'intégration canine) et d'un bureau pour le Service des parcs et promenades: Fr. 54'000.–

(Voir aussi sous 6201.311.)

Dans sa séance du 22 juin 2006, la Municipalité adoptait la note relative au regroupement des collaborateurs et au déménagement du Bureau d'intégration canine (BICan) aux Figuiers 28, lieu idéal en raison de son accessibilité et de sa proximité du parc d'éducation canin. L'aménagement du rez-de-chaussée des Figuiers 28 permettra d'accueillir les trois collaborateurs du BICan – actuellement répartis entre les Abattoirs et Chauderon – ainsi que le chef du secteur I du Service des parcs et promenades et son adjoint.

La présente demande de crédit supplémentaire fait suite à la note précitée et spécifie le coût des travaux d'aménagement – création de cloisonnement de bureau et achat de lampes sur pied.

Le montant de cette opération est estimé (sur devis d'entreprises) comme suit:

CFC 230.0	Fourniture lampes sur pied	Fr. 8'000.– (6201.311)
CFC 277.0	Cloisons mobiles	Fr. 46'000.– (3302.314)

A noter que les travaux d'électricité, de peinture, de plâtrerie ainsi que le remplacement partiel du revêtement de sol sont pris en charge par le budget de fonctionnement de l'immeuble.

Les surfaces supplémentaires attribuées à l'Administration s'élèvent à 211 m².

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3302.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 7'612'000.–	Fr. --	Fr. 139'500.–

Voir texte sous rubrique 3302.312.

3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3600.301	Traitements	Fr. 4'260'800.–	Fr. 37'500.–	Fr. 101'100.– Fr. a) 68'300.– Fr. b) 32'800.–
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 258'300.–	Fr. 2'200.–	Fr. 6'200.– Fr. a) 4'200.– Fr. b) 2'000.–
3600.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 556'300.–	Fr. 6'200.–	Fr. 4'600.– Fr. a) 3'600.– Fr. b) 1'000.–

a) Mudac: Fr. 25'900.–

Une conservatrice est en congé maternité depuis le 21 juin 2006. Une auxiliaire a été engagée pour la remplacer pendant la durée de son congé maternité qui sera vraisemblablement prolongé d'un mois pour l'allaitement de l'enfant.

Musée historique de Lausanne: Fr. 21'800.–

Une documentaliste du musée est en congé maternité depuis le 14 mai 2006. Un auxiliaire a été engagé pour la remplacer pendant la durée de son congé maternité qui est prolongé d'un mois pour l'allaitement de l'enfant.

Collection de l'art brut: Fr. 28'400.–

Une auxiliaire a été engagée du 1^{er} janvier au 31 mai 2006 pour pallier l'absence d'une conservatrice pendant la durée de son congé maternité qui a été prolongé d'un mois pour l'allaitement de l'enfant.

Ces charges seront partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité – Rubrique 3600.436 «Dédommagements de tiers».

Ces charges sont partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité – Rubrique 3600.436 «Dédommagements à des tiers».

b) Collection de l'art brut: Fr. 35'800.–

Une collaboratrice scientifique, une chargée d'inventaire ainsi qu'une photographe ont été engagées pour le travail relatif au prêt d'œuvres de la Collection pour des expositions à l'étranger (Madrid, San Sebastián, Bergame et Monaco). Ces frais sont pris en charge par les organisateurs de ces expositions.

Montants entièrement compensés par des recettes enregistrées sur les rubriques 3600.434 (Fr. 21'600.–) et 439 (Fr. 14'200.–).

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 480'000.–	Fr. –.–	Fr. 37'000.–

Musée historique: Fr. 37'000.–

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de catalogue et les annonces de presse des expositions «Suisse/Russie», «Muma» ainsi que «2007 – Objectif reportage».

Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 108'000.–	Fr. –.–	Fr. 32'800.– Fr. a) 26'400.– Fr. b) 6'400.–
3600.317	Déplacements, débours, dédommagements	Fr. 26'000.–	Fr. –.–	Fr. c) 2'500.–
3600.318	Autres prestations de tiers	Fr. 275'500.–	Fr. –.–	Fr. 55'600.– Fr. a) 19'400.– Fr. d) 36'200.–

- a) Musée historique de Lausanne – Déménagement des collections du dépôt de Crissier au dépôt de Sébeillon prévu en octobre 2006: Fr. 45'800.–

Dans le cadre de la construction du tunnel ferroviaire de Tridel, un puits d'attaque d'une dimension de 12 mètres de large et 30 mètres de long avec une profondeur de 18 mètres a dû être creusé. Par la suite, au lieu de remblayer ce puits devenu inutile et devant être fermé, il a été décidé d'utiliser ce «trou» pour des locaux de stockage.

La décision définitive d'attribuer ces locaux au Musée historique a été prise en automne 2005. Les frais de déménagement (Fr. 19'400.–), ainsi que d'aménagement de ce nouvel espace (Fr. 26'400.–), n'ont donc pas pu être prévus au budget 2006.

Ces nouveaux locaux seront disponibles dès la mi-août 2006. Le calendrier des expositions du MHL offre une plage de disponibilité idéale en octobre 2006, ce qui permettrait de limiter les coûts de main d'œuvre supplémentaire pour le déménagement. En effet, dès novembre 2006, et en tout cas jusqu'à fin mars 2007, l'équipe technique du MHL sera à nouveau fortement sollicitée par les montages et démontages des expositions programmées, sans compter qu'un déménagement hivernal n'est pas idéal.

Pour le MHL, investir les nouveaux locaux cet automne permettrait:

1. de répondre dans les meilleurs délais au manque de place chronique du dépôt actuel;
2. de réorganiser «l'entrepotage» des collections actuelles de manière à pouvoir accueillir les nouvelles entrées dans de meilleures conditions.

- b) Collection de l'art brut: Fr. 6400.–

Ce montant est destiné à couvrir l'acquisition de mobilier pour la représentation des œuvres des expositions «Le Royaume de Nek Chand» et «Raconte-moi l'Art brut».

Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur les rubriques 3600.434 (Fr. 1400.–) et 439 (Fr. 5000.–).

- c) Collection de l'art brut: Fr. 2500.–

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de déplacements à l'étranger pour les expositions «Creative Growth Art Center» et «Richard Greaves».

Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.

- d) Mudac: Fr. 3200.–

Ce montant est destiné à couvrir les frais d'honoraires du graphiste pour la réalisation des cartons d'invitation et de l'affiche pour l'exposition «Tilt».

Musée historique: Fr. 31'000.–

Ce montant est destiné à couvrir les frais d'honoraires des commissaires d'exposition, des intervenants (animations, conférences) pour les expositions «Suisse/Russie» et «2007 – Objectif reportage».

Musée romain: Fr. 2000.–

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais d'honoraires des intervenants dans le projet de livres pour enfants qui est actuellement en cours de rédaction.

Montants entièrement compensés par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439 (Fr. 36'200.–).

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 380'000.–	Fr. –.–	Fr. 31'500.–

Mudac: Fr. 11'500.–

Ce montant est destiné à couvrir partiellement certains frais pour les expositions «Tilt» et «Bêtes de style» (transports, courriers, frais prêteurs).

Musée historique: Fr. 20'000.–

Ce montant est destiné à couvrir partiellement certains frais pour l'exposition «Suisse/Russie» (transports, courriers, frais prêteurs).

Montants entièrement compensés par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439 (Fr. 31'500.–).

3800 Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3800.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 35'000.–	Fr. –.–	Fr. 8'000.–

Depuis le début de l'année en cours, une douzaine de postes de travail ont dû, à la suite de départs à la retraite, de démissions ou de transferts, être repourvus au sein du service, dont plus de la moitié ont exigé la publication d'annonces dans le journal *24 heures*.

Les frais liés à ces annonces ont engendré un dépassement budgétaire nécessitant l'octroi d'un crédit supplémentaire.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3800.313	Marchandises	Fr. 700'000.–	Fr. –.–	Fr. b) 21'000.–
3800.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 1'030'000.–	Fr. 279'000.–	Fr. 46'000.– Fr. a) 30'000.– Fr. b) 16'000.–

- a) Suite à une rupture de la conduite amenant l'eau au bassin de natation, à la loge du gardien, aux douches et aux W.-C. de la piscine du Vieux-Moulin, des travaux d'urgence ont dû être entrepris pour permettre l'ouverture de la piscine à la date prévue, soit à fin mai 2006.

Le budget alloué ne permettant pas d'absorber le surcroît de dépenses engendré par cette opération imprévue et urgente, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable, crédit supplémentaire qui est demandé en deuxième série 2006, dès lors que toutes les données financières relatives aux travaux en cause n'étaient pas disponibles en juin dernier.

- b) Le montage (en septembre) et le démontage (en mars-avril), à l'intérieur du bassin de la piscine de 50 mètres du Parc de Montchoisi, de l'échafaudage supportant l'une des deux surfaces de glace offertes par ledit parc en saison hivernale, exposent le personnel qui s'en occupe à d'importants risques de chutes. De fait, tant que le plancher en cause n'est pas installé, il est possible à tout un chacun de tomber d'une hauteur de 3 à 5 mètres, correspondant à la différence de niveau entre le bord et le fond du bassin précité.

L'ingénieur communal de sécurité, consulté à ce sujet, ayant confirmé les dangers potentiels évoqués ci-dessus, les équipements suivants ont été commandés de suite, en vue des prochaines opérations de montage et de démontage. Il s'agit:

- > d'un filet de retenue, qui sera installé sur le bassin, pendant l'exécution des travaux, sur une surface d'environ 600 m²;
- > de carrelés de retenue;
- > de harnais, casques et «stop chute» pour le personnel concerné.

De plus, il a été procédé, sans délai, à la commande, auprès d'une entreprise de constructions métalliques, de barrières de sécurité, à poser autour dudit bassin de 50 mètres, avant le montage du plancher de la patinoire, programmé pour le mois de septembre 2006.

Les montants inscrits au budget du Service des sports pour l'année en cours ne permettant pas de supporter les charges financières induites par ces opérations, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3800.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 319'000.–	Fr. –.–	Fr. 12'500.–

La piscine de la Vallée de la Jeunesse a été victime de dysfonctionnements du système de neutralisation de l'eau (pH), ainsi que du dispositif de dosage des produits de désinfection. De plus, une vanne pneumatique pour le nettoyage des filtres n'étant plus étanche, des fuites se sont produites.

Afin de pouvoir poursuivre l'exploitation normale de cette installation sportive, les travaux suivants ont dû être effectués:

- > installation d'un nouveau groupe de dosage de l'acide chlorhydrique, utilisé pour neutraliser l'eau;
- > remplacement de la conduite souple d'amenée de l'acide chlorhydrique;
- > mise en conformité de l'installation électrique de commande du dosage des produits de désinfection de l'eau;
- > remplacement de la vanne pneumatique d'un filtre à sable.

Par ailleurs, suite à une panne survenue en août dernier sur l'installation frigorifique du restaurant du Lausanne-Sports Tennis Club (propriété de la Commune de Lausanne), des travaux importants ont dû être exécutés dans l'urgence pour remettre en état cet équipement.

Les montants figurant au budget du service des sports pour l'année en cours ne permettant pas d'absorber les surcoûts engendrés par les opérations évoquées ci-dessus, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3800.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 35'000.-	Fr. --	Fr. 20'000.-

Suite à l'incendie survenu en juin 2005 dans les hangars du Kayak Club de Lausanne à Vidy, il a été nécessaire de procéder sans délai à la location, hors budget et pour un an, soit jusqu'à fin juin 2006, de deux containers pour abriter les embarcations et le matériel dudit club, en attendant la construction et l'aménagement de nouveaux hangars: Fr. 2700.-.

En raison du bris, survenu en juin dernier, d'un des aspirateurs sous-marins utilisés pour le nettoyage du fond des bassins de natation, un engin de ce type a dû être loué pour la saison estivale 2006 (une nouvelle unité fait l'objet d'une demande d'autorisation d'achat pour l'année 2007): Fr. 2800.-.

Devant l'impossibilité, due à la préparation des 20 kilomètres de Lausanne, d'utiliser l'élévateur du groupe d'entretien du Service des sports, lors de la transformation en piscine, au printemps dernier, de la patinoire du Parc de Montchoisi, il a fallu recourir à la location d'un tel engin, dès lors que les Ateliers et magasins de la Ville, n'étaient, à ce moment-là, pas en mesure d'en mettre un à disposition: Fr. 2000.-.

La location de matériel (éléments de clôture, tribunes mobiles) et de machines spécifiques (chariots élévateurs) pour les manifestations sportives s'est avérée plus coûteuse que prévu, principalement en raison de la tenue sur deux week-ends des Championnats du monde de triathlon: Fr. 12'500.-.

Les événements et autres éléments imprévus évoqués ci-dessus, qui ont engendré les surcoûts mentionnés en regard de chacun, nécessitent l'octroi de montants complémentaires équivalents, représentant globalement un crédit supplémentaire de Fr. 20'000.-.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE	
		4201 Service des routes et de la mobilité	4601 Ramassage et tri des déchets	4603 Traitement des eaux usées	4700 Eauservice Lausanne		
CHARGES PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau	1'000				1'000
	312	Eau, énergie et chauffage		16'000			16'000
	313	Marchandises	228'000				228'000
	314	Entretien des biens immobiliers	880'000				880'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations			115'000	40'000	155'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation	40'000				40'000
	317	Déplacements, débours, dédommagements	18'000				18'000
	318	Autres prestations de tiers	153'000				153'000
TOTAL TRAVAUX		1'320'000	16'000	115'000	40'000	1'491'000	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>							

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4201.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 50'000.–	Fr. –.–	Fr. a) 1'000.–
4201.313	Marchandises	Fr. 2'400'000.–	Fr. –.–	Fr. 228'000.– Fr. a) 8'000.– Fr. b) 130'000.– Fr. c) 90'000.–
4201.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 1'500'000.–	Fr. –.–	Fr. 880'000.– Fr. d) 820'000.– Fr. e) 60'000.–
4201.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 273'600.–	Fr. –.–	Fr. f) 40'000.–
4201.317	Déplacements, débours, dédommagements	Fr. 65'000.–	Fr. –.–	Fr. a) 18'000.–
4201.318	Autres prestations de tiers	Fr. 2'140'000.–	Fr. –.–	Fr. 153'000.– Fr. a) 3'000.– Fr. d) 40'000.– Fr. g) 110'000.–

a) 100^e anniversaire du service: Fr. 30'000.–

Créé en 1906, le Service des routes et de la mobilité, successeur du Service de la voirie, a souhaité marquer son 100^e anniversaire, d'une part pour les collaborateurs-trices du service et leur famille et, d'autre part, pour faire mieux connaître ses activités à la population lausannoise, aux autres services communaux, ainsi qu'aux Autorités lausannoises.

Les festivités se sont déroulées sur deux jours. Le vendredi soir, un repas a été offert à tout le personnel du service, ainsi qu'aux retraités. Le samedi, une journée «portes ouvertes» a été organisée aux Ateliers et magasins de la Ville. Diverses démonstrations, expositions et visites relatives aux activités du service ont été présentées.

Ces dépenses n'ayant pas été planifiées lors de l'établissement du budget de fonctionnement, et les disponibles de certains comptes ne permettant plus de les couvrir sans dépasser les montants alloués, nous sollicitons un crédit supplémentaire pour les rubriques ci-dessous:

- 4201.310: Affiches et annonce dans la presse: Fr. 1000.–
- 4201.313: Couteau «souvenir» routes et mobilité 1906-2006 (463 pièces): Fr. 8000.–
- 4201.317: Repas (223) + boissons (vins, bières, limonades) + saucisses, soupe, pain, etc.: Fr. 18'000.–
- 4201.318: Montage du film + orchestre: Fr. 3000.–

b) Achat de pièces détachées: Fr. 130'000.–

La vétusté du parc automobile du service et un retard dans le remplacement de certains véhicules indispensables au bon déroulement des missions du service engendrent un accroissement régulier des interventions, souvent importantes et onéreuses, par l'unité «Garage» des Ateliers et magasins de la Ville pour maintenir ces véhicules et engins en état de marche.

A fin août, près de 86% du montant affecté à l'achat de pièces détachées ont été dépensés.

c) Achat de sel à dégeler: Fr. 90'000.–

Les conditions météorologiques que nous avons connues durant l'hiver passé, avec un froid persistant et des chutes de neige abondantes, ont nécessité de multiples interventions de déneigement et de salage, notamment dans les hauts de la ville et dans les zones foraines, provoquant une consommation importante de sel à dégeler.

La réserve disponible à l'entrée de l'hiver est insuffisante (500 t), d'où la nécessité de reconstituer les stocks aux Ateliers et magasins de la Ville (+ 400 t) en prévision de la saison hivernale à venir.

d) Reconstruction du trottoir nord de l'avenue Jean-Jacques-Mercier: Fr. 860'000.–

Suite à un échange foncier avec LO Immeubles SA, le tronçon inférieur de l'ouvrage est devenu propriété de la Ville, alors que le tronçon supérieur, situé sur une parcelle privée communale, est à la charge du Service immobilier.

La structure porteuse du trottoir est constituée d'une dalle en béton de 155 mètres, dont 120 mètres sur des piliers appuyés sur les constructions inférieures et 35 mètres en porte-à-faux. Aujourd'hui fortement dégradé (corrosion d'armatures, carbonatation et éclatement du béton), ce trottoir doit être démoli et reconstruit dans les plus brefs délais. Le début des travaux est planifié en octobre 2006. Ils permettront de repenser et d'adapter les aménagements de surface dans le respect des normes de sécurité pour les usagers, piétons et cyclistes. Saisissant l'opportunité qui lui est donnée, le Service de l'électricité procédera quant à lui à la mise hors service et à la démolition de sa sous-station moyenne tension située sous la dalle.

Ces travaux urgents, non compris dans les budgets de fonctionnement des services concernés nécessitent l'octroi des crédits supplémentaires suivants:

Travaux de génie civil (démolition, travaux routiers, garde-corps, signalisation et marquage, etc.):	Fr. 820'000.–
Etudes préliminaires (rubrique 4201.318):	Fr. 40'000.–
	<u>Fr. 860'000.–</u>

Pour mémoire:

Service de l'électricité:

Travaux de démolition de la sous-station	Fr. 5'000.–
Eclairage public	Fr. 15'000.–
Total	<u>Fr. 20'000.–</u>

Service immobilier:

Etudes préliminaires	Fr. 10'000.–
Démolition du trottoir (tronçon supérieur)	Fr. 190'000.–
Travaux routiers (participation)	Fr. 20'000.–
Total	<u>Fr. 220'000.–</u>

e) Fontaine de la Justice – place de la Palud: Fr. 60'000.–

Fin août 2005, des inconnus causaient d'importants dégâts au monument nécessitant l'intervention urgente d'un tailleur de pierre. Lors du constat des dégâts, en présence du conservateur cantonal des Monuments historiques, l'état fortement dégradé des couleurs (polychromie) a été relevé. Datant de 1963, la peinture est en grande partie écaillée et passablement défraîchie dans son ensemble. La pierre est localement noircie et attaquée par la pollution atmosphérique. Une restauration de la polychromie, après nettoyage complet du support, s'avère donc nécessaire si nous entendons conserver durablement un des symboles de notre cité.

Sur recommandation du conservateur cantonal, un restaurateur spécialisé a effectué une étude préliminaire et a présenté une offre pour la restauration du monument. Les travaux projetés comprennent l'intervention d'un tailleur de pierre, la restauration de la polychromie, ainsi que la dorure à la feuille de certains éléments. Ces travaux sont planifiés au début du mois d'août, pour une durée de deux mois et demi.

L'étude pour la restauration et la remise en couleurs de la statue est suivie par le «délégué à la conservation du patrimoine bâti» de la Commune de Lausanne.

f) Autopartage: Fr. 40'000.–

Le personnel technique (~ 70 personnes) travaillant dans le bâtiment administratif de Beau-Séjour dispose de cinq véhicules de service pour ses déplacements professionnels. Ces voitures, dont la mise en circulation date en moyenne de dix ans, font régulièrement l'objet de révisions et de réparations.

Dans le cadre du Plan de mobilité de l'Administration lausannoise, dont la première phase entrera en vigueur en juillet 2007, il est notamment envisagé d'introduire le système de l'autopartage. Un remplacement de ces cinq véhicules de

service par quatre voitures mises à disposition par la société d'autopartage Mobility CarSharing est prévu. Dans ce contexte, nous estimons qu'il serait judicieux de tester ce système avant de définir une stratégie à plus long terme.

La location mensuelle comprend la mise à disposition de quatre voitures et prend en compte les frais d'essence, l'entretien et les réparations, ainsi que les frais administratifs et la TVA. En sus de la location, le client s'acquitte aussi du coût lié au kilométrage parcouru chaque mois.

Ce système pourrait entrer en vigueur dès le mois d'août et occasionnerait des charges d'exploitation de l'ordre de Fr. 40'000.– pour l'exercice 2006. Il est à noter que nos cinq voitures de service seraient reprises à l'occasion des achats de véhicules prévus dans le cadre du projet «Entretien 2006». Par conséquent, elles n'occasionneraient plus aucun frais pour la Ville.

L'introduction du système d'autopartage n'ayant pas été planifiée lors de l'établissement du budget 2006 (mai/juin 2005), aucun montant n'a été provisionné à cet effet. Dès lors, il est nécessaire de prévoir le financement de cette dépense par le biais d'un crédit supplémentaire.

g) Développement d'un système informatique pour la gestion du temps de travail et pour la planification des ressources:
Fr. 110'000.–

Avec un préavis favorable du Copilinf, et par décision du 3 novembre 2005, la Municipalité autorisait l'acquisition et l'installation d'un logiciel pour la planification et la gestion des temps de travail du personnel du Service des routes et de la mobilité.

Depuis lors, le paramétrage, les interfaces avec Peoplesoft et Time AS (badgeuse aux AMV), l'installation proprement dite et la formation des collaborateurs-trices ont été successivement mis en œuvre. Une phase «test» a eu lieu dans le courant du 1^{er} semestre afin d'affiner le concept. Le logiciel est opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2006 dans tout le service.

La décision municipale étant intervenue après l'établissement du budget de fonctionnement, le principe d'une demande de crédit supplémentaire ultérieure avait été alors admis.

460 Service d'assainissement*4601 Ramassage et tri des déchets*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4601.312	Eau, énergie et chauffage	Fr. 90'000.–	Fr. –.–	Fr. 16'000.–

La facture relative à la consommation d'eau de l'usine du Vallon pour la période du 15 décembre 2005 au 17 janvier 2006 est parvenue après le bouclage des comptes 2005. Ce montant n'était pas prévu au budget 2006, l'usine ayant cessé son activité au 31 décembre 2005.

4603 Traitement des eaux usées

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4603.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 165'000.–	Fr. –.–	Fr. 115'000.–

Une importante fissuration a été constatée sur un des filtres-presses nécessaires à la déshydratation des boues, rendant son exploitation dangereuse, et les disjoncteurs principaux de la distribution électrique ont cédé. Des entreprises spécialisées ont été mandatées pour la remise en état de ces équipements électromécaniques indispensables au fonctionnement de la STEP.

Les dépenses engagées devraient être compensées par des économies sur l'achat de marchandises (compte 4603.313).

4700 Eauservice Lausanne

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4700.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 2'450'000.–	Fr. –.–	Fr. 40'000.–

Usine de production d'eau de St-Sulpice – révision urgente de la pompe N° 103

L'usine de production d'eau de St-Sulpice a été mise en service en 1970. Elle est équipée de:

- cinq pompes à basse pression pompant l'eau du lac Léman depuis les réservoirs d'eau brute sur les filtres à sable;
- dix pompes à haute pression refoulant l'eau potable depuis les réservoirs d'eau traitée dans les réseaux et réservoirs de Haute-Pierre, Montétan et Crissier.

Dix pompes fonctionnent depuis 35 ans. Cinq pompes ont été installées ultérieurement et tournent depuis environ 20 ans. Dix d'entre elles ont déjà bénéficié d'une révision complète selon un programme de travaux répartis sur plusieurs années. Les coûts ont été pris en charge par le budget de fonctionnement annuel. Pour des raisons de restrictions budgétaires, la révision des cinq dernières pompes, bien que jugée nécessaire, a été reportée.

Ce printemps, les résultats des mesures périodiques de vibrations de la pompe N° 103 de refoulement sur le réservoir de Montétan étaient hors limites de tolérance. La pompe a été démontée pour auscultation. Le diagnostic conclut à la nécessité d'une révision urgente. Le coût des travaux est estimé à Fr. 40'000.–.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		5002 Cultes et temples	5613 Institutions d'éducation	5800 Ecoles primaires et secondaires	5900 Centres de vie enfantine communaux	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		66'200			66'200
	303 Cotisations aux assurances sociales		4'300			4'300
	304 Cotisations à la caisse de pensions		11'900			11'900
	305 Assurance-accidents		1'000			1'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				40'000	40'000
	313 Marchandises		5'100			5'100
	314 Entretien des biens immobiliers	22'000		48'000	58'500	128'500
	316 Loyers et redevances d'utilisation		7'500			7'500
	317 Déplacements, débours, dédommagements		1'100			1'100
	318 Autres prestations de tiers		900			900
	351 Participation à des charges cantonales			19'800		19'800
	TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION		22'000	98'000	67'800	98'500
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>98'000</i>			<i>98'000</i>

500 Secrétariat général5002 Cultes et temples

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5002.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 450'000.–	Fr. 49'200.–	Fr. 22'000.–

Relié au réseau du chauffage urbain, l'échangeur de chaleur qui assure le chauffage et la fourniture d'eau chaude au temple de Bellevaux et à ses locaux annexes s'est fissuré, provoquant une inondation dans le sous-sol. Cet appareil doit être changé.

Les modèles disponibles sur le marché n'étant plus les mêmes, une adaptation des installations de distribution et d'électricité sera nécessaire.

Les frais de remise en état ne peuvent être pris en charge par le budget ordinaire du secrétariat général, section cultes et temples, et justifient donc la présente demande de crédit supplémentaire.

Fourniture et pose d'un échangeur de chaleur,	
Adaptation des appareils techniques	Fr. 14'000.–
Adaptation de l'installation électrique	Fr. 3'000.–
Maçonnerie	Fr. 1'500.–
Peinture	Fr. 2'000.–
Divers et imprévus	Fr. 1'500.–
Total approximatif du devis	Fr. 22'000.–

561 Service de la jeunesse et des loisirs5613 Institutions d'éducation

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5613.301	Traitements	Fr. 2'915'400.–	Fr. 23'900.–	Fr. 66'200.–
5613.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 179'100.–	Fr. 1'500.–	Fr. 4'300.–
5613.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 367'200.–	Fr. 3'400.–	Fr. 11'900.–
5613.305	Assurance-accidents	Fr. 43'600.–	Fr. 100.–	Fr. 1'000.–
5613.313	Marchandises	Fr. 101'000.–	Fr. –.–	Fr. 5'100.–
5613.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 100.–	Fr. –.–	Fr. 7'500.–
5613.317	Déplacements, débours, dédommagements	Fr. 10'500.–	Fr. –.–	Fr. 1'100.–
5613.318	Autres prestations de tiers	Fr. 271'900.–	Fr. –.–	Fr. 900.–

L'expérience de ces dernières années a montré qu'il y avait une augmentation de la demande d'accueil en foyer d'urgence d'enfants de 6 à 16 ans durant les mois de juin à août. Pour répondre à cette demande, la décision d'ouvrir une antenne du Foyer de Cour a été prise, en accord avec le Service de protection de la jeunesse de l'Etat de Vaud, organe subventionneur. Cette antenne se trouve à l'avenue d'Echallens 150 (1^{er} étage). Le foyer sera ouvert du 1^{er} juin au 31 août 2006 et accueillera 5 enfants au maximum.

Les dépenses des rubriques ci-dessus (Fr: 98'000.–) seront entièrement couvertes par la rubrique 5613.451 «Participation du Canton aux charges».

5800 Ecoles primaires et secondaires

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 2'500'000.–	Fr. –.–	Fr. 48'000.–

Au printemps 2006, d'importantes infiltrations ont été constatées dans la toiture du collège des Croix-Rouges. Des colmatages sectoriels ont été entrepris, sans succès, pour pallier le problème.

La surface concernée de 740 m² nécessite une réfection complète dont le coût estimatif est de l'ordre de Fr. 300'000.– à Fr. 350'000.–. Cet objet doit être englobé dans le futur crédit-cadre N° 4 en préparation et qui verra une exécution effective prévue au plus tôt en 2008.

Cependant, les infiltrations constatées tout récemment causent d'importantes dégradations du bâtiment et mettent en péril l'usage des locaux du dernier étage, plus particulièrement le cabinet dentaire. Il est donc urgent de prendre une mesure palliative dans le courant de l'été 2006.

La solution retenue consiste en la mise en place d'une étanchéité de rechapage sur l'ensemble de la surface. Cette intervention permettra d'assurer une étanchéité provisoire et de limiter les dégâts intérieurs jusqu'à la rénovation complète de la toiture. Le coût de cette intervention urgente est devisé à Fr. 48'000.–.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5800.351	Participation à des charges cantonales	Fr. –.–	Fr. –.–	Fr. 19'800.–

Un des piliers de la convention du 1^{er} janvier 2004, entre le Conseil d'Etat et la Municipalité, sur les principes de gestion de la scolarité obligatoire dans la «région Lausanne» est le maintien de l'informatique administrative des établissements scolaires sur le réseau communal.

Trois ans après sa mise en œuvre, le choix de la connexion prioritaire des établissements scolaires au réseau RECOLTE continue de présenter d'importants avantages dans la gestion quotidienne. Cependant, cette situation risque d'isoler les directions par rapport au reste des établissements scolaires du canton, en raison de l'impossibilité d'accès à des applications cantonales mises à disposition sur le réseau cantonal RADEO. Il était donc nécessaire de mettre en place un portail permettant l'accès sécurisé aux applications cantonales.

Au vu de ces éléments, le 24 mars 2005, la Municipalité prenait notamment les décisions suivantes :

- d'accepter le principe du financement par la Commune de la mise en place d'un accès sécurisé des directions des établissements et du Service des écoles au réseau cantonal;
- d'accepter le principe de ce financement sous la forme d'un crédit supplémentaire de l'ordre de Fr. 30'000.– qui sera sollicité par la procédure habituelle dès que les montants précis seront connus.

La mise en place de ce portail a pris plus de temps que prévu et il a abouti dans le courant du mois de mai 2006. Le coût pour cette année s'élève à Fr. 19'800.– que nous sollicitons en crédit supplémentaire 2^e série. Le solde étant d'ores et déjà prévu au budget 2007.

590 Service de la petite enfance*5900 Centres de vie infantine communaux*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 90'000.–	Fr. –.–	Fr. 40'000.–
5900.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 90'000.–	Fr. –.–	Fr. 58'500.–

Extension de la capacité d'accueil du Centre de vie infantine (CVE) de la Grangette

L'augmentation de la capacité d'accueil de 94 à 110 places a été rendue possible grâce à, d'une part, la location d'une nouvelle surface dans le complexe de l'«Orée de la Forêt» situé à l'avenue des Boveresses, et, d'autre part, quelques transformations intérieures sur les sites principaux, sis chemin des Eterpeys. Cette augmentation est effective depuis le 14 août 2006.

Les locaux de l'avenue des Boveresses offrent 12 places d'accueil supplémentaires, cinq en nurserie (enfants âgés de 8 semaines à 24 mois) et sept chez les Trotteurs (de 18 à 36 mois). Par conséquent, des dépenses ont été nécessaires pour équiper ce nouveau lieu, principalement du mobilier non fixe, de la vaisselle, du matériel éducatif et divers articles pour le nettoyage.

Les travaux effectués (ch. des Eterpeys 2-4, 5 et 12) ont également permis d'augmenter de quatre places l'accueil chez les écoliers enfants.

L'ensemble des travaux de transformations au chemin des Eterpeys a été devisé aux alentours de Fr. 100'000.–. Toutefois, leur exécution a été planifiée sur les deux fermetures estivales 2006 et 2007.

Pour cet été, le coût total des interventions s'élève à Fr. 58'500.– et comprend l'installation de 5 chauffe-eau dans les salles de jeu, la pose d'une nouvelle paroi vitrée dans le hall et le réaménagement de la ludothèque. La deuxième partie des travaux est prévue au budget 2007 et aura lieu l'été prochain (transformations intérieures et extérieures).

Quant à l'équipement complet des nouveaux locaux à l'avenue des Boveresses, il a occasionné des dépenses supplémentaires de l'ordre de Fr. 40'000.–. A ce sujet, il est utile de préciser que des rabais substantiels ont pu être obtenus par le biais d'importantes commandes passées simultanément avec le CVE de Montelly (ouverture du site de la Colline).

Ces dépenses seront partiellement compensées par des recettes fédérales et cantonales liées à l'aide au démarrage sur les exercices 2006 à 2008.

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE	
		6001 Activités sociales et sanitaires	6200 Office du logement	6201 Environnement et hygiène	6302 Unités prestations	6400 Administration du service	6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)		6600 Service des parcs et promenades
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements		14'000		118'000	34'600		166'600
	303	Cotisations aux assurances sociales		1'000		7'300	2'100		10'400
	304	Cotisations à la caisse de pensions		2'000		17'900	4'700		24'600
	305	Assurance-accidents				400			400
	310	Imprimés et fournitures de bureau				44'100	4'400		48'500
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations			8'000	10'500		26'100	44'600
	318	Autres prestations de tiers		17'000		35'200		27'000	79'200
	319	Impôts, taxes et frais divers				22'200	10'000		32'200
	331	Amortissement du patrimoine administratif						240'400	240'400
	365	Subventions à des institutions	125'300						125'300
	TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT		125'300	34'000	8'000	255'600	41'400	40'500	267'400
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					<i>97'500</i>		<i>33'500</i>		<i>131'000</i>

600 Secrétariat général6001 Activités sociales et sanitaires

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6001.365	Subventions à des institutions	Fr. 12'180'200.–	Fr. –.–	Fr. 125'300.–

Fondation ABS: Fr. 82'900.–

La Municipalité a décidé, dans une note datée du 15 novembre 2005, de confier à la Fondation ABS l'ouverture d'un espace d'accueil, la Terrasse, destiné aux marginaux qui ont pris l'habitude de se rassembler sur la place de la Riponne, ceci à titre provisoire et pour la saison hivernale. Cet espace chauffé a permis l'accueil d'une quinzaine de personnes, autorisées à consommer des boissons alcoolisées amenées par leur soin. Le projet a été élaboré très rapidement, et l'équipe d'ABS s'est montrée particulièrement souple et conciliante pour le mettre en œuvre.

L'expérience de la Terrasse a débuté le 5 décembre 2005, pour se terminer le 30 avril 2006; un bilan satisfaisant a été établi tant par les collaborateurs d'ABS que par la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. Ouverte six jours par semaine et cinq heures par jour en semaine, la Terrasse a vu ses horaires élargis d'une heure dès le 23 janvier, à la demande de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.

Les aménagements initiaux ont été estimés à Fr. 10'000.– et les salaires à Fr. 16'154.– par mois pour 2,1 EPT. Lors du changement d'horaire en janvier, il a été admis une somme de Fr. 3000.– supplémentaire par mois, portant ainsi la masse salariale mensuelle à Fr. 19'154.–. Des frais de chauffage à gaz, ainsi que du temps de travail pour préparer le projet et rédiger le rapport final (à disposition à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement) ont été admis.

Pour 2005, les frais d'aménagement ainsi que les salaires de décembre ont été alloués par le biais d'une subvention «casuelle» (Fr. 26'154.–).

Le crédit supplémentaire demandé doit couvrir les 4 mois de fonctionnement 2006, ainsi que les frais matériels évoqués, soit au total une somme de Fr. 82'843.–, selon le décompte fourni par la Fondation ABS.

Soupe populaire: Fr. 42'400.–

La Fondation Mère Sofia anime depuis 1996 une soupe populaire destinée aux plus démunis, cinq soirs par semaine sur la place de la Riponne. En 2004, la Soupe a déménagé à la rue Saint-Martin 18 et bénéficie depuis 2005 d'une subvention annuelle de Fr. 211'000.–, couvrant le loyer, 2 EPT d'encadrement, ainsi que des frais de matériel. En moyenne annuelle, 130 personnes viennent chaque soir manger à la Soupe populaire et de nombreux bénévoles composent l'équipe de la Soupe.

La Soupe a spontanément élargi son offre à 6 soirs par semaine, peu après son installation à l'intérieur, sans qu'une demande de subvention supplémentaire ne soit faite. Par ailleurs, depuis plusieurs années, une distribution était organisée par la paroisse Saint-Laurent les mercredis soirs. Cette distribution du mercredi s'est terminée en avril 2006 et la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement a sollicité la Fondation Mère Sofia pour que la Soupe populaire élargisse son offre et puisse fonctionner chaque soir de l'année. Il a été établi qu'un 0,71 EPT supplémentaire était nécessaire pour faire fonctionner la Soupe 7 soirs par semaine, de même qu'une légère augmentation des frais matériel, ce qui porte à Fr. 5300.– l'augmentation mensuelle.

Cette offre élargie, souhaitée par la Municipalité, a été mise sur pied début mai 2006. Le crédit supplémentaire, demandé ici, porte donc sur une somme de Fr. 42'400.–, couvrant les huit mois de l'année 2006. Pour l'année 2007, c'est une somme de Fr. 63'600.– supplémentaire qui a été inscrite au budget 2007.

620 Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement*6200 Office du logement*

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
6200.301	Traitements	Fr. 1'769'300.–	Fr. 64'700.–	Fr. 14'000.–
6200.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 108'300.–	Fr. 4'000.–	Fr. 1'000.–
6200.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 255'900.–	Fr. 9'100.–	Fr. 2'000.–

Deux collaboratrices de la division du logement (assistante de la cheffe de service et responsable de la cellule logement) sont actuellement enceintes et bénéficieront d'un congé maternité de quatre mois à compter de la fin du mois de septembre 2006. Lesdits congés maternité seront vraisemblablement accompagnés d'un mois supplémentaire pour l'allaitement de l'enfant, voire d'une période de vacances.

Pour pallier l'absence de ces deux collaboratrices et garantir la bonne marche de la division du logement, il s'avère indispensable d'engager deux auxiliaires pour une durée d'environ six mois, dont trois mois en 2006 qui font l'objet de la présente demande.

Ces charges supplémentaires seront partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité – Rubrique 6200.436 «Dédommagements de tiers».

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
6200.318	Autres prestations de tiers	Fr. 86'300.–	Fr. –.–	Fr. 17'000.–

TV-Bourdonnette: Fr. 12'000.–

Dans le cadre du mandat de développement TV Bourdonnette (FLCL) relatif à la politique d'intégration et du logement, selon décision municipale (participation technique y compris la prise en charge d'un jeune en formation), le budget 2006 a été bouclé avant qu'un collaborateur, spécialiste en production d'émissions télévisuelles, n'ait été engagé en remplacement du précédent. Ce nouveau collaborateur, beaucoup plus expérimenté, a été engagé à un salaire supérieur.

De ce fait, il y a lieu d'établir une demande de crédit supplémentaire concernant le compte 6200.1.318.0 de la division du logement destinée à couvrir notre participation aux frais salariaux de l'Association TV-Bourdonnette.

Réorganisation du service: Fr. 5'000.–

Honoraires pour un mandat d'accompagnement lié à la réorganisation du service.

6201 Environnement et hygiène

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6201.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 4'600.–	Fr. –.–	Fr. 8'000.–

Immeuble administratif Figuiers 28, à Lausanne – Aménagement de locaux pour le BICan (Bureau d'intégration canine) et d'un bureau pour le Service des parcs et promenades: Fr. 54'000.–

(Voir aussi sous 3302.314)

Dans sa séance du 22 juin 2006, la Municipalité adoptait la note relative au regroupement des collaborateurs et au déménagement du Bureau d'intégration canine (BICan) aux Figuiers 28, lieu idéal en raison de son accessibilité et de sa proximité du parc d'éducation canine. L'aménagement du rez-de-chaussée des Figuiers 28 permettra d'accueillir les trois collaborateurs du BICan – actuellement répartis entre les Abattoirs et Chauderon – ainsi que le chef du secteur I du Service des parcs et promenades et son adjoint.

La présente demande de crédit supplémentaire fait suite à la note précitée et spécifie le coût des travaux d'aménagement – création de cloisonnement de bureau et achat de lampes sur pied.

Le montant de cette opération est estimé (sur devis d'entreprises) comme suit:

CFC 230.0	Fourniture lampes sur pied	Fr. 8'000.– (rubrique 6201.311)
CFC 277.0	Cloisons mobiles	Fr. 46'000.– (rubrique 3302.314)

A noter que les travaux d'électricité, de peinture, de plâtrerie ainsi que le remplacement partiel du revêtement de sol sont pris en charge par le budget de fonctionnement de l'immeuble.

Les surfaces supplémentaires attribuées à l'administration s'élèvent à 211 m².

630 Service social Lausanne – CSR6302 Unités prestations

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6302.301	Traitements	Fr. 11'919'800.–	Fr. 759'000.–	Fr. a) 118'000.–
6302.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 789'500.–	Fr. 47'000.–	Fr. a) 7'300.–
6302.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 1'671'300.–	Fr. 108'600.–	Fr. a) 17'900.–
6302.305	Assurance-accidents	Fr. 159'800.–	Fr. 9'700.–	Fr. a) 400.–
6302.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 25'000.–	Fr. –.–	Fr. b) 44'100.–
6302.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 40'000.–	Fr. 46'900.–	Fr. a) 10'500.–
6302.318	Autres prestations de tiers	Fr. 311'000.–	Fr. –.–	Fr. 35'200.– Fr. b) 30'200.– Fr. c) 5'000.–
6302.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 13'500.–	Fr. 20'000.–	Fr. 22'200.– Fr. b) 7'700.– Fr. d) 14'500.–

a) Adaptation de l'effectif et de l'équipement des unités prestations du Service social due aux besoins croissants de la population en difficulté et aux attentes des autorités cantonales qui définissent le contenu de leur mission d'organe d'application de l'aide sociale ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour l'accomplir (Fr. 154'100.–).

Les montants relatifs aux traitements de l'UnAFin et de la caisse RI (Fr. 97'500.–) seront entièrement subventionnés par l'Etat de Vaud et portés au crédit du compte 6302.451 «Participation de l'Etat aux charges».

b) La mise en œuvre par l'UnAFin de la campagne de prévention et sensibilisation à l'endettement engendre un coût de Fr. 82'000.– répartis comme suit:

Fr. 44'100.– pour l'édition de 3000 brochures, 3000 flyers et 60 affiches;

Fr. 30'200.– pour la conception de la brochure par la Fédération romande des consommateurs (FRC) et intervention de cette institution dans le cadre d'animations au théâtre;

Fr. 7'700.– pour l'achat de bons de consultation budget à la FRC.

Ces dépenses sont entièrement subventionnées par l'Etat de Vaud.

c) Versement d'honoraires à un avocat dans le cadre d'un litige avec un collaborateur dont l'affaire est close, le recours ayant été rejeté (Fr. 5000.–).

d) Afin de venir en aide à des familles ayant obtenu un appartement par une coopérative d'habitations et dont les revenus ne permettent pas le remboursement d'un prêt, l'Unité logement du Service social doit procéder à l'achat de parts sociales à hauteur de Fr. 14'500.–.

640 Service du travail Lausanne

6400 Administration du service

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6400.301	Traitements	Fr. 1'038'100.–	Fr. 17'600.–	Fr. 34'600.–
6400.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 63'700.–	Fr. 1'200.–	Fr. 2'100.–
6400.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 152'100.–	Fr. 1'400.–	Fr. 4'700.–

En raison de l'augmentation du nombre de collaborateurs et de l'augmentation des tâches, l'effectif de l'équipe informatique chargée de gérer transversalement les équipements informatiques du Service social Lausanne et du Service du travail Lausanne n'est plus adapté. Le ratio, admis par la Municipalité le 23 décembre 2003, d'un collaborateur à plein temps pour 85 équipements informatiques n'est plus respecté (actuellement 1 pour 106). Un renforcement de 0,5 EPT pour parvenir à un nouveau ratio de 1 collaborateur pour 94 équipements informatiques est demandé.

6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6404.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 42'200.–	Fr. –.–	Fr. 4'400.–
6404.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 95'700.–	Fr. –.–	Fr. 26'100.–
6404.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 2'100.–	Fr. –.–	Fr. 10'000.–

Le programme d'emplois temporaires subventionnés Esquisse assure la formation de vendeuses par le biais d'une boutique. Afin d'assurer le passage d'une clientèle suffisante, la boutique a dû être déplacée de la place de la Riponne 10 à la place de la Palud 11. Ce déménagement occasionne divers frais (aménagement des locaux, mobilier, matériel informatique, impression de documents).

Ces dépenses sont subventionnées à hauteur de Fr. 33'500.– par le Service cantonal de l'emploi (rubrique 6404.451).

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
6600.318	Autres prestations de tiers	Fr. 344'000.–	Fr. –.–	Fr. 27'000.–

Suite à l'adoption par le Conseil communal, le 4 mai 2006, du préavis 2006/05 «Autorisation de plaider dans le procès que la Commune de Lausanne envisage d'intenter au superficiaire du garage parking de Mon-Repos», une provision a été versée au mandataire chargé de la défense des intérêts de la Commune.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
6600.331	Amortissement du patrimoine administratif	Fr. 3'297'300.–	Fr. –.–	Fr. 240'400.–

Figuiers–Rhodanie – concours d'idées

Aucune dépense n'ayant été enregistrée depuis 2003 dans ce compte d'attente, celui-ci a été bouclé. En vertu du délai de prescription des comptes d'attente ainsi que des règles applicables en matière d'amortissement des comptes d'attente, cette dépense, pour un total de Fr. 240'376.45, constitue une non-valeur au bilan au 31 décembre 2005.

Par conséquent, cette demande de crédit supplémentaire permettra d'épurer ce poste.

7. SERVICES INDUSTRIELS

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		7000 Secrétariat	7010 Service comptabilité et finances	7412 Production et achats (CAD)	7413 Distribution (CAD)	7610 Production d'électricité	7630 Distribution d'électricité	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		24'000		52'000			76'000
	303 Cotisations aux assurances sociales		2'000		3'200			5'200
	304 Cotisations à la caisse de pensions		5'000		9'800			14'800
	305 Assurance-accidents		1'000		1'000			2'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	50'000		39'000			80'000	169'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation						58'000	58'000
	318 Autres prestations de tiers	50'000	200'000			80'000	550'000	955'000
	319 Impôts, taxes et frais divers						270'000	270'000
	TOTAL SERVICES INDUSTRIELS	100'000	232'000	39'000	66'000	80'000	630'000	403'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>							290'000	290'000

700 Service développement stratégique7000 Secrétariat

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7000.311	Achats d'objets mobiliers et d'installation	Fr. 90'000.–	Fr. –.–	Fr. 50'000.–

Sécurisation du site «place Chauderon–rue de Genève»

Le site «place Chauderon–rue de Genève» est régulièrement l'objet de vols, de vols avec effraction et de vandalisme. Depuis 2003, 5 cas sont survenus qui ont entraînés des vols et des dégâts pour une valeur de plus de Fr. 30'000.–. Suite au dernier vol en date (juillet 2006), l'assureur a indiqué que les mesures de sécurité actuelles sur le site n'étaient pas suffisantes et qu'il refuserait de couvrir de nouveaux cas similaires.

Le bâtiment de la place Chauderon 25 permet un accès direct à la rue de Genève 34 via son sous-sol. Pour cette raison, il est régulièrement traversé par des personnes «non autorisées». Il est probable que certains vols découlent de cette facilité d'accès. Les SIL se proposent donc d'installer un système d'accès sécurisé par badge qui devrait notablement améliorer la sécurité. Le système retenu équipe déjà le MAGESI, le site de Pierre-de-Plan et le bâtiment de Genève 32. Il sera étendu aux bâtiments de Genève 38 et de Chauderon 23, 25 et 27. Le système est géré électroniquement depuis le Centre d'exploitation de Pierre-de-Plan, de même que les quelques caméras qui ont déjà été installées à des endroits sensibles.

Les vols par effraction sont effectués en passant par les jardins qui séparent les bâtiments de la rue de Genève et ceux de la place Chauderon. Un simple dispositif lumineux sensible au mouvement et une surélévation des barrières qui entourent les jardins permettraient de limiter les risques d'effraction. Par ailleurs, les jardins et les escaliers menant à la rue de Genève sont également régulièrement fréquentés par des marginaux qui laissent leurs seringues sur place, ce qui crée des risques pour les usagers et les concierges. Le dispositif lumineux permettra également de résoudre – ou pour le moins de réduire – ce problème.

Les trois mesures préconisées (système d'accès par badge, dispositif lumineux et surélévation des barrières) garantiront une sécurité accrue sur le site «place Chauderon–rue de Genève».

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7000.318	Autres prestations de tiers	Fr. 450'000.–	Fr. –.–	Fr. 50'000.–

Reengineering des processus qualité Star ISO 9001

Dans le cadre de la certification qualité ISO 9001, tous les processus importants des SIL sont documentés. L'implémentation du progiciel SAP, baptisée «projet Star», implique de revoir l'ensemble des processus ISO concernés directement ou indirectement par ce nouvel outil.

Il est nécessaire de mener ce travail parallèlement à la formation technique des utilisateurs. Face à l'énorme quantité de données à traiter, hiérarchiser et intégrer dans la plate-forme regroupant les processus ISO, les SIL souhaitent faire appel à un consultant externe, compétent aussi bien dans le domaine de SAP et qu'en matière de système qualité ISO.

Cette mesure permettra de systématiser et pérenniser les meilleures pratiques. Elle permettra également de détecter rapidement les failles d'une procédure dans l'utilisation de SAP et d'éviter des surcoûts en fin d'implémentation, dus à des mesures palliatives à prendre dans l'urgence.

7010 Service comptabilité et finances

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
7010.301	Traitements	Fr. 5'684'000.–	Fr. 97'700.–	Fr. 24'000.–
7010.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 346'000.–	Fr. 5'300.–	Fr. 2'000.–
7010.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 816'000.–	Fr. 10'900.–	Fr. 5'000.–
7010.305	Assurance-accidents	Fr. 131'000.–	Fr. 1'200.–	Fr. 1'000.–

Les Services industriels (SIL) connaissent une augmentation constante du nombre de leurs clients. Le lancement de Citycable, qui remporte un succès qui ne se dément pas, a encore renforcé cette tendance et amené un surcroît de travail en complexifiant la facture client qui comportait déjà les postes «électricité», «gaz», «eau» et «télé réseau». Plusieurs réorganisations et mutations de personnel ont permis de réduire de 5,7 EPT l'effectif du service de la comptabilité et des finances (COSI) des SIL depuis 2002. Toutefois, les mesures de rationalisation des méthodes de travail ont atteint un seuil incompressible, alors que la charge de travail a continué à augmenter. Aujourd'hui, le COSI fait face à une situation critique: le service n'est plus en mesure de remplir correctement l'ensemble des missions qui lui sont assignées.

Vu l'urgence de la situation, la Municipalité sollicite une augmentation d'effectif du service de 2 EPT dans les délais les plus brefs.

Le COSI doit aujourd'hui faire face à plusieurs contraintes:

- l'augmentation de la clientèle et des opérations nécessaires à son suivi via SAP;
- l'apparition, avec Citycable, d'une clientèle d'un nouveau type, nomade, et d'une facturation plus complexe que celle des autres produits des SIL;
- l'augmentation sensible du nombre de clients mauvais payeurs (+19% de rappels, +50% de dossiers à l'enquête).

L'obtention des 2 EPT supplémentaires sollicités pour le COSI permettra de rétablir la normale en matière de travail courant. Le surcroît de travail occasionné par l'implémentation du nouveau module SAP sera par contre presque entièrement absorbé par les collaborateurs.

Compte tenu des délais d'engagement, l'augmentation d'effectif n'aura probablement pas lieu avant le 1^{er} novembre 2006.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
7010.318	Autres prestations de tiers	Fr. 900'000.–	Fr. –.–	Fr. 200'000.–

Suite à la séance de planification des projets SAP du 16 juin dernier, il a été décidé de maintenir la date de démarrage de Star-Magesi ainsi que celle de la montée de version au 1^{er} janvier 2007.

Lors de cette séance, il a été soulevé que les retards accumulés depuis la mise en place de Star-Multi n'allaient pas pouvoir se résoudre avec l'effectif actuel. En effet, la réalisation de tests pour la montée de version devrait occuper le personnel de la comptabilité durant plusieurs mois.

Afin de permettre au personnel fixe de se consacrer uniquement à la préparation de la mise en production de ces différents nouveaux modules ainsi qu'à la montée de version, un crédit supplémentaire d'un montant de Fr. 200'000.– est nécessaire pour engager une équipe spécialisée de six personnes pendant une durée de trois mois afin de rattraper le retard accumulé en matière de recherches d'occupants de locaux et de comptes de contrats bloqués.

74 Service gaz et chauffage à distance**7412 Production et achats (CAD)**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7412.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 320'000.-	Fr. 25'000.-	Fr. 39'000.-

A fin juillet, un dysfonctionnement important de la régénération automatique de notre chaîne de déminéralisation d'eau EWAG (mise en service en 1994) a nécessité l'intervention d'un spécialiste. Les divers essais et analyses ont conduit au remplacement des résines filtrantes de chaque réservoir de l'installation. La soudaineté de cette panne ne nous a pas permis l'anticipation de l'achat de ces résines dans le cadre d'un budget ordinaire. Le montant des nouvelles résines s'élève à Fr. 39'000.-.

7413 Distribution (CAD)

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7413.301	Traitements	Fr. 1'172'000.-	Fr. 11'000.-	Fr. 52'000.-
7413.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 71'000.-	Fr. 600.-	Fr. 3'200.-
7413.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 167'000.-	Fr. 1'700.-	Fr. 9'800.-
7413.305	Assurance-accidents	Fr. 36'000.-	Fr. 100.-	Fr. 1'000.-

A la fin de l'année 2005, nous avons constaté une augmentation des heures supplémentaires (600 h) et une surcharge évidente de travail dans les différentes unités du réseau CAD. De ce fait, nous avons procédé à une étude qui a mis en évidence que certaines tâches importantes étaient délaissées ou traitées avec des délais de plus en plus long, malgré l'engagement sans faille du personnel.

Le Service du gaz et chauffage à distance doit aujourd'hui faire face à plusieurs contraintes :

- l'augmentation spectaculaire du nombre de demandes de raccordements;
- le retard dans l'étalonnage des compteurs;
- le contrôle technique des 930 sous-stations qui n'est plus effectué;
- l'entretien et le suivi des 980 chambres de vannes qui ne se fait plus que selon les urgences;
- le retard dans la mise à jour des plans;
- le suivi plus rigoureux des chantiers;
- le respect des règles de sécurité lors de l'exécution des travaux (2 personnes min.);
- la saisie des contacts avec les clients;
- l'analyse de la situation des comptes clients.

Dans ce contexte, il est indispensable de renforcer l'effectif du bureau technique de 1 EPT et celui de l'équipe du réseau de chauffage à distance de 4 EPT. L'obtention de ces postes supplémentaires permettra de rétablir une situation normale en matière de travail courant et d'assurer la transmission des connaissances en prévision de deux départs à la retraite planifiés pour 2007 et 2008.

Compte tenu des délais d'engagement, l'augmentation d'effectif n'aura probablement pas lieu avant le 1^{er} novembre 2006.

76 Service de l'électricité**7610 Production d'électricité**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7610.318	Autres prestations de tiers	Fr. 150'000.–	Fr. –.–	Fr. 80'000.–

Etude hydraulique du Rhône et gestion des sédiments du barrage: Fr. 40'000.–

Cette étude, qui a débuté en 2005, est réalisée en collaboration avec l'Etat du Valais. En 2005, il a été procédé à la modélisation numérique du barrage avec calcul de la capacité théorique de l'ouvrage. En 2006, suite au résultat de la purge lors de l'arrêt d'exploitation, il a été nécessaire de compléter l'étude de la gestion à moyen et à long terme des sédiments, ce qui ne pouvait pas être prévu lors de l'établissement du budget 2006.

Etude de la rénovation de la galerie et prise d'eau: Fr. 30'000.–

Suite à l'arrêt d'exploitation de l'aménagement et aux dégâts importants non prévisibles constatés sur le radier de la galerie, une étude doit être réalisée pour définir les méthodes de réparation. Elle ne pouvait donc pas être prévue lors de l'établissement du budget 2006.

Participation à l'étude «Palier supérieur de l'Aboyeu»: Fr. 10'000.–

7630 Distribution d'électricité

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7630.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 640'000.–	Fr. –.–	Fr. 80'000.–

La télécommande centralisée est un dispositif permettant de passer des commandes depuis le CEPP sur le réseau électrique du SEL. Ces ordres sont émis dans le réseau 50 kV à partir de nos stations de transformations principales et se propagent jusqu'aux installations de nos clients.

Ainsi, les ordres de télécommande pour l'éclairage public et les monuments, les chauffe-eau, les commutations des tarifs HP/HC des compteurs, la remise à zéro des compteurs de pointe, le blocage des chauffages et des fours de boulangers sont exécutés par plus de 7000 récepteurs de télécommande ou télérelais installés dans notre réseau de distribution basse tension.

L'émission des signaux de télécommande est très importante aussi bien pour la facturation que pour la sécurité de l'éclairage public et il y a trois ans que nous avons débuté le renouvellement de ce matériel.

Dans le cadre des travaux effectués actuellement au poste EXPO, il est judicieux, pour des questions de coût et de réduction du temps d'indisponibilité du poste, d'effectuer en même temps le remplacement de son système de télécommande.

Les émetteurs existants sont des groupes rotatifs qui ont été mis en place en 1963 et dont l'entretien n'est plus assuré.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7630.318	Autres prestations de tiers	Fr. 990'000.–	Fr. 200'000.–	Fr. 550'000.–

Pour répondre aux obligations légales, les SIL ont confié l'entier de leurs contrôles périodiques en retard à la société Securelec-Vaud SA dont ils sont actionnaires, ce qui leur permet de bénéficier de conditions avantageuses.

Quatre collaborateurs des SIL sont mis à disposition de ladite société, dont les salaires sont entièrement pris en charge par Securelec-Vaud SA. Le montant de Fr. 400'000.– prévu au budget 2006, avant que la société Securelec soit créée, pour les contrôles périodiques à charge des SIL, ainsi que le crédit supplémentaire 1^{re} série de Fr. 200'000.–, s'avèrent insuffisants pour suivre la capacité d'action de Securelec-Vaud SA.

7700 Service du multimédia

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7700.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. –.–	Fr. –.–	Fr. 58'000.–

Dans le cadre du lancement de la téléphonie prévu pour fin 2006-début 2007 et du développement des services d'accès à Internet sur le câble, le Service multimédia a prévu d'intensifier sa présence commerciale et de mettre en place un centre d'appels, tout en renforçant son équipe d'administration.

Compte tenu des impératifs liés au lancement de la téléphonie et au développement de la clientèle Internet, il s'avère qu'une solution dans les locaux des Services industriels ou de la Ville n'est pas envisageable dans les délais évoqués.

D'autre part, il est important que l'espace d'accueil des clients du Service multimédia se trouve dans un lieu de passage à connotation commerciale, tout en permettant le développement des activités pour les années à venir.

Dans ce contexte et après visite de plusieurs surfaces commerciales, le choix de la Municipalité s'est porté sur des locaux sis place de l'Europe 2, qui répondent parfaitement aux besoins actuels et futurs du Service multimédia, tant en termes de situation, d'aménagement que de disponibilité.

Le regroupement de l'ensemble des activités commerciales et administratives dans ce nouveau site permettra d'atteindre les objectifs de croissance de la téléphonie et d'Internet et de faire face à une concurrence toujours plus marquée sur les prestations de base du télé-réseau, abonnement à la télévision analogique et services liés à la télévision numérique.

De plus, les locaux libérés place Chauderon 25 permettront de mettre en valeur d'autres prestations des Services industriels peu visibles actuellement, telles que le gaz et le chauffage à distance ou les actions liées au développement durable et aux énergies renouvelables.

Le loyer annuel représente un montant d'environ Fr. 230'000.– (charges comprises), pour une surface de 515 m².

Dépassant donc le montant de Fr. 50'000.– par an, la nouvelle dépense de loyer doit avoir l'accord du Conseil communal, ce qui implique la présentation d'un préavis. Or cette procédure, relativement longue, ne permet pas de donner très rapidement réponse au propriétaire de l'immeuble. C'est pourquoi, afin de donner à la Ville la possibilité de saisir l'occasion unique qui lui est offerte de reprendre les locaux en cause, tout en permettant au Conseil communal de se prononcer à ce sujet, il apparaît que la seule solution consiste à louer provisoirement, à partir du 1^{er} octobre 2006, les surfaces concernées. En effet, le propriétaire du bâtiment s'est déclaré d'accord d'attendre la décision de l'organe délibérant, moyennant que, dans l'intervalle, le loyer soit acquitté.

Cela étant, afin de pouvoir procéder à l'opération décrite ci-dessus, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 58'000.– s'avère indispensable. Ce montant permet de louer les locaux envisagés du 1^{er} octobre au 31 décembre 2006.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
7700.318	Autres prestations de tiers	Fr. 3'700'000.–	Fr. –.–	Fr. 75'000.–

Réalisation d'infrastructures de télécommunications pour les championnats du monde de triathlon

La Ville de Lausanne organise du 26 août au 3 septembre 2006, les Championnats du monde de triathlon à Ouchy. Dans le cadre de cette manifestation d'importance internationale, le comité d'organisation a sollicité le service multimédia pour mettre en place les infrastructures de télécommunications nécessaires, en particulier à la place du Port à Ouchy, où se trouveront les stands d'inscription, ainsi que les journalistes et télévisions couvrant la manifestation. Les travaux nécessaires pour relier la place du Port aux infrastructures fibres optiques existantes du télé-réseau ont été devisés à Fr. 75'000.– et devraient être pris en charge par le Service multimédia.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
7700.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 2'600'000.–	Fr. –.–	Fr. 270'000.–

Plan de communication Citycable 2006/2008 – Mise en œuvre de la campagne 2006

Destiné à asseoir la notoriété de l'opérateur Citycable et, par là, à augmenter le nombre de ses clients, le Plan de communication Citycable 2006-2008 prévoit une campagne de communication massive entre l'automne et la fin de l'année en cours. Eu égard à l'élaboration récente du Plan de communication, des dépenses y relatives prévues pour l'année 2006 n'ont pas pu être intégrées dans le budget.

Elles comprennent notamment:

2 campagnes d'affichage SGA	Fr. 140'000.–
Affichage sur trolleybus	Fr. 20'000.–
Spots + sponsoring d'émission TVRL	Fr. 80'000.–
Création et production d'affiches	Fr. 30'000.–
Total des dépenses	Fr. 270'000.–

Les effets de cette campagne devraient se prolonger en 2007 et permettre d'acquérir environ mille clients Internet supplémentaires, soit des recettes de l'ordre de Fr. 580'000.–, dont 500 clients Internet en 2006 pour Fr. 290'000.– (rubrique 7700.439).

B. AUTORISATIONS D'ACHATS**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES****1500 Service d'organisation et d'informatique**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 828'000.–	Fr. 392'600.–	Fr. 700.–

Imprimante(s) couleur

Direction, service, sous-service: Travaux, Cadastre, Géomatique
 Type d'imprimante(s): Epson Stylus Photo 1290s
 Nombre: 1
 Prix unitaire: Fr. 650.–

Justification détaillée:

Remplacement d'une imprimante de même type qui n'est plus fonctionnelle.

L'établissement de plans en couleurs est indispensable pour les documents de mutation et de servitudes pour le registre foncier.

Documents à destination du public: oui
 Estimation du nombre annuel de pages à imprimer: 15'000 à 20'000
 Nombre d'utilisateurs du matériel demandé: 7
 Localisation de l'imprimante couleur la plus proche (même si dans un autre service): Beau-Séjour 8, 6^e étage, bureau 619

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 828'000.–	Fr. 392'600.–	Fr. 5'200.–

Imprimante(s) couleur:

Direction, service, sous-service: Travaux, Service d'architecture, sections administration et études et constructions
 Type d'imprimante(s): Imprimante couleur laser A3.

Justification détaillée:

Notre imprimante couleur A3 jet d'encre est hors service et n'est pas réparable. Notre service a besoin d'une imprimante couleur performante. En effet, nous sommes liés par la convention de dessins, qui impose le respect de différentes épaisseurs de traits et de couleurs lors de l'édition de plans. En outre, il est connu que le coût d'achat de consommables pour jet d'encre est nettement plus important que celui des toners laser, compte tenu du nombre de feuilles imprimées. Actuellement, nos collaborateurs impriment leurs documents A3 sur le plotter, ce qui entraîne une consommation accrue de papier et des frais supplémentaires puisque le papier pour plotter est nettement plus cher que le papier A3.

Documents à destination du public: oui
 Estimation du nombre annuel de pages à imprimer: 3000
 Nombre d'utilisateurs du matériel demandé: 20
 Localisation de l'imprimante couleur la plus proche (même si dans un autre service): section analyse et inspection des constructions: il s'agit d'un service commercialisé qui imprime et vend des plans.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**2400 Corps de police**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
240.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 679'900.–	Fr. –.–	Fr. 15'000.–

Le programme des cours de l'Académie de police de Savatan, qui a débuté le mardi 28 février 2006, fait intervenir une trentaine de collaborateurs du Corps de police de Lausanne. Ce personnel tente, pour autant que les horaires le permettent, de s'entendre avec les collaborateurs de la Gendarmerie appelés à dispenser des cours à Savatan. Quand cela apparaît impossible, il utilise un véhicule de service, une VW Golf 1600, prioritairement réservée à ces déplacements, ou, lorsqu'aucun véhicule n'est disponible, une voiture privée.

Or, après cinq mois d'école, force est de constater que la situation décrite ci-dessus ne donne pas satisfaction. En effet, celle-ci engendre, d'une part, des pertes de temps et des dépenses importantes (indemnités kilométriques) et, d'autre part, l'énerverement des collaborateurs qui doivent se démener, afin de trouver un moyen de transport. Dans ces circonstances, le seul remède durable à apporter à ces gros inconvénients se révèle être l'acquisition rapide d'un deuxième véhicule d'occasion, spécialement affecté aux déplacements en cause. En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat de ce véhicule.

250 Service de secours et d'incendie*2503 Pompes funèbres officielles*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
250.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 101'000.–	Fr. –.–	Fr. 122'000.–

Achat d'un nouveau fourgon funéraire: Fr. 46'000.–

Le fourgon funéraire de marque Ford Transit 120 (Losa 1049), dont la mise en service date du 16 septembre 1987, n'est plus en état de circuler, en raison d'une rupture de la boîte à vitesses due à l'usure normale de celle-ci. Or, outre le remplacement de ladite boîte, l'embrayage et les freins doivent être remis en état, ce qui, globalement, représente un coût d'environ Fr. 8000.–, pour une réparation sans garantie, étant donné que certaines pièces ne se trouvent plus sur le marché.

S'agissant d'un véhicule de plus de 18 ans d'âge, qui marque 164'022 km au compteur, la réparation s'avère trop onéreuse, si l'on considère qu'en y procédant, la valeur vénale dudit véhicule n'ascenderait guère qu'à Fr. 1000.– environ. Dès lors, il convient de remplacer ce dernier dans le meilleur délai, afin de permettre aux Pompes funèbres officielles (PFO) de continuer à accomplir leurs missions.

Cela étant, suite à l'acquisition par les PFO, pour remplacer une automobile usagée, d'une voiture d'occasion, en lieu et place d'un véhicule neuf, le solde disponible sur les autorisations d'achats 2006 s'élève à Fr. 30'000.–. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 2^e série 2006 de Fr. 46'000.– s'avère suffisant pour pouvoir procéder à l'achat d'un nouveau fourgon, dont le coût s'élève à Fr. 76'000.– (y compris les frais d'agencement et d'équipements complémentaires).

Le véhicule hors d'usage sera détruit par le Service de secours et d'incendie, dans le cadre des exercices de désincarcération, organisés pour assurer la formation des membres du Corps de sapeurs-pompiers professionnels.

Achat d'un nouveau fourgon funéraire: Fr. 76'000.–

Le fourgon funéraire de marque Ford Transit 100 (Losa 1042), dont la mise en service date du 14 septembre 1992, n'est plus en état de rouler, en raison d'un accident de circulation, survenu le vendredi 16 juin 2006.

Or, impliquant une dépense de l'ordre de Fr. 12'000.–, la réparation des dégâts occasionnés à ce véhicule (avant complètement démolé, châssis déformé) s'avère trop onéreuse. De fait, s'agissant d'un fourgon de plus de 14 ans d'âge, qui marque 135'489 km au compteur, la valeur vénale de celui-ci n'ascenderait guère, si l'on procédait à ladite réparation, qu'à Fr. 2500.– environ. Dès lors, il convient de le remplacer dans le meilleur délai, si l'on veut permettre aux Pompes funèbres officielles (PFO) de continuer à accomplir leurs missions.

En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 2^e série 2006 s'avère indispensable pour pouvoir procéder à l'achat d'un nouveau fourgon, dont le coût s'élève à Fr. 76'000.– (y compris les frais d'agencement et d'équipements complémentaires). A ce sujet, il convient de relever que, dans le cadre de la planification du remplacement des véhicules des PFO, il était prévu d'inscrire la somme permettant le changement du fourgon en cause au budget des autorisations d'achats pour l'année 2007, opération qui, en cas d'octroi dudit crédit supplémentaire, ne sera, bien sûr, plus nécessaire.

Au reste, le véhicule hors d'usage sera détruit par le Service de secours et d'incendie, dans le cadre des exercices de désincarcération, organisés pour assurer la formation des membres du Corps de sapeurs-pompiers professionnels.

3. CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

3800 Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3800.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 74'800.–	Fr. –.–	Fr. 32'000.–

Acheté en 2000, le véhicule WV T4 Transporter, immatriculé VD 94'644, a subi un dommage total le 16 août 2006, alors qu'il affichait 37'317 km au compteur. Utilisé pour le transport du personnel, ainsi que de marchandises, d'équipements divers et de machines, ce véhicule est indispensable à l'exercice de l'activité du groupe d'entretien (unité technique) du Service des sports. C'est pourquoi il apparaît indispensable de le remplacer dans les plus brefs délais. En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'un nouveau véhicule de transport.

Au demeurant, il convient de relever qu'un montant de Fr. 15'137.–, correspondant à la valeur résiduelle du véhicule accidenté, sera versé par le Fonds communal pour risques non assurés et inscrit sous la rubrique 3800.424 « Plus-values, produits exceptionnels » du budget du Service des sports.

Il sera également enregistré, sur le même compte, une recette de Fr. 4'000.–, représentant le prix de l'épave, qu'un professionnel de l'automobile a décidé d'acquérir.

Recette totale de Fr. 19'100.– sous la rubrique 3800.424.

4. TRAVAUX**4201 Service des routes et de la mobilité**

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
4201.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 1'091'000.–	Fr. –.–	Fr. 15'000.–

L'installation de sablage, qui a plus de 15 ans, est hors d'usage depuis ce printemps. Cet équipement permettait de réfectionner chaque année quelque 2'500 mètres de bordures usagées en granit et de réduire d'autant nos achats pour de nouvelles pierres, matériau dont le prix avoisine les Fr. 55.– le mètre linéaire.

Outre des performances techniques notablement supérieures, les installations proposées aujourd'hui sur le marché autorisent également le sablage de pièces métalliques. Dans ce contexte, l'unité «garage» des Ateliers et magasins de la Ville pourra également en faire usage pour certains travaux de carrosserie, travaux jusqu'ici confiés à des entreprises spécialisées

460 Service d'assainissement**4601 Ramassage et tri des déchets**

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
4601.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 918'000.–	Fr. 18'500.–	Fr. 25'900.–

La convention de fourniture de sable de verre ayant dû être rompue par manque de fiabilité du partenaire, celui-ci reprend sa chargeuse basée à Malley. Nous devons donc acquérir une chargeuse d'occasion, adaptée au chargement du verre et du sable de verre, de marque FAUN F2000C, de fin 1987 et en excellent état. Cette acquisition ne pouvait être prévue parmi les autorisations d'achats 2006.

4700 Eauservice Lausanne

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
4700.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 345'000.–	Fr. –.–	Fr. 20'000.–

Dans le cadre du préavis N° 2005/65 «Autorisations d'achats pour l'exercice 2006», rubrique «Véhicules, machines, matériels», eauservice a prévu l'achat d'un camion 4x4 en remplacement du camion basculant Mercedes datant de 1983 et totalisant plus de 222'000 km, pour un montant de Fr. 220'000.–.

Cependant, le coût d'achat chiffré par le Magesi sera finalement de Fr. 239'120.–. Cette augmentation supplémentaire est justifiée par l'équipement d'une grue plus puissante et d'une télécommande, tous deux non prévus initialement.

Cet équipement supplémentaire est justifié par la future utilisation de ce camion et de la grue, soit notamment pour les tuyaux d'un diamètre supérieur à 500 millimètres, en particulier la conduite d'amenée des eaux du Pays-d'Enhaut, ainsi que les conduites de transport. En effet, le poids élevé de ces tuyaux, auquel il faut ajouter des difficultés d'accès à proximité immédiat de la fouille, engendrent des forces considérables.

Quant à la télécommande, elle s'avère être un équipement indispensable pour mieux contrôler les mouvements de transbordement du matériel et ainsi garantir la sécurité du personnel.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
4700.1462.2	Matériel informatique	Fr. 8'600.–	Fr. –.–	Fr. 95'000.–

Eauservice souhaite effectuer des dépenses supplémentaires non prévues lors de l'établissement du préavis.

En effet, en fin 2005, il a été décidé d'abandonner le logiciel Hyperbird et de transférer la base de données du réseau d'eau vers le logiciel Topobase de l'entreprise Autodesk c-plan. La mise en place de ce nouveau logiciel nécessite l'achat de quatre licences pour les postes de saisie et d'une licence administrateur pour un montant de Fr. 95'000.–. Cependant, les conséquences de ce choix vont permettre de réaliser une économie sur le budget de fonctionnement 2006. En effet, une somme de Fr. 97'000.– avait été prévue dans la nature 318 «Autres prestations de tiers», pour des prestations liées au logiciel que l'on a décidé de remplacer.

7. SERVICES INDUSTRIELS

710 Service de la comptabilité et des finances

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
7100.1462.6	Véhicules, machines et matériel	Fr. 101'400.–	Fr. 19'000.–	Fr. 6'400.–

Suite à l'engagement de 2 nouveaux collaborateurs (1 spécialiste applications et 1 chef de projet SAP) pour la division informatique du service du développement stratégique, 2 pc standards seront nécessaires en raison des tâches qui leur seront confiées.

Ces 2 pc n'ont pas été prévus dans la liste des demandes figurant dans les autorisations d'achats 2006 et les postes informatiques des personnes remplacées ont déjà été attribués.

Matériel selon le standard de la Ville de Lausanne.

<u>Quantité</u>	<u>Désignation selon critères définis</u>	
2	Type 2, DAO/Multimédia avec écran 19 pouces	Fr. 5000.–
2	Logiciel Office	Fr. 1400.–

C. CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF**3. CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE****330 Service immobilier**

		Crédit voté	Crédit compl.
3400.503.3426	Hôtel de Ville – Rénovation de la cour intérieure, pose d'une détection incendie, réaménagement intérieur de l'Hôtel de Seigneux	Fr. 2'998'000.–	Fr. 92'000.–

Crédit voté: Fr. 2'998'000.–

Montant des travaux: Fr. 3'089'730.45

Crédit complémentaire: Fr. 92'000.–

Dans sa séance du 5 mars 2002, le Conseil communal a adopté le préavis susmentionné qui alloue à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'998'000.–; les hausses légales n'étant pas comprises.

Le dépassement de Fr. 91'730.45 s'explique uniquement par les hausses légales qui doivent être honorées conformément à la Loi sur les marchés publics. Ces hausses, qui ont partiellement pu être absorbées par la rubrique «Divers et imprévus» du préavis (CFC 60 – Fr. 274'000.–), se présentent comme suit:

Hausses avant contrat (hausses par indexation)	Fr. 47'810.–
Hausses après contrat (hausses facturées)	<u>Fr. 212'190.–</u>
Total des hausses légales	Fr. 260'000.–

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2006/59 de la Municipalité, du 26 octobre 2006 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2006, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	Fr.	<i>Dont en recettes</i> Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 767 du préavis)</i>	<u>6'272'300.-</u>	<u>1'052'400.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 809 du préavis)</i>	<u>337'200.-</u>	<u>19'100.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 814 du préavis)</i>	<u>92'000.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire:
François Pasche

Incidence sur le budget de 2006

Déficit prévu au budget de 2006		4'409'800.-
Nouveaux crédits votés	9'168'800.-	
Moins recettes	<u>- 728'100.-</u>	8'440'700.-
Nouveaux crédits demandés		75'000.-
Présent crédit	6'272'300.-	
Moins recettes	<u>- 1'071'500.-</u>	<u>5'200'800.-</u>
Déficit total présumé		<u>18'126'300.-</u>

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Marc Dunant (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente des finances: – (*Lit son rapport.*) Durant les séances plénières de cette deuxième moitié de l'année 2006, la Commission des finances a examiné près de huitante demandes de crédits supplémentaires au budget de fonctionnement, aux autorisations d'achats ou aux crédits d'investissements du patrimoine administratif.

L'excellent préavis présente, avec des découpages par nature, par direction et par service, l'ensemble de ces crédits supplémentaires, nous donnant une vue d'ensemble de ces dépenses dont une cinquantaine ont été engagées directement en raison de la compétence déléguée par le Conseil à la Municipalité.

Le nombre important de demandes illustre une ligne d'action de la Municipalité qui préfère, dans le doute, ne pas prévoir un achat au budget et procéder plutôt par une demande de crédit supplémentaire, ceci afin d'éviter des achats peut-être pas toujours urgents ou nécessaires. Cette politique semble satisfaire tous les groupes politiques du Conseil, car les demandes présentées dans ce préavis ont été acceptées à l'unanimité, à l'exception de quatre d'entre elles qui ont vu entre un et trois commissaires s'abstenir. Il a fallu, pour quelques objets où le savoir de notre syndic était pris à défaut, demander des explications supplémentaires que les services ont données à la satisfaction de la Commission.

Au vu du résultat des votes et des côtés presque exclusivement techniques des discussions en séance plénière, vous me permettrez de ne pas revenir sur ces points dans le détail, restant, ainsi que mes collègues, à votre disposition pour d'éventuelles interrogations.

Lors de sa séance du 20 novembre 2006, votre Commission des finances vous invite à l'unanimité à accorder à la Municipalité la deuxième série de crédits supplémentaires tels que présentés dans le préavis 2006/59.

Le président: – Merci, Monsieur le rapporteur. Nous allons travailler de la même façon que pour le préavis précédent. Il y a trois chapitres: budget de fonctionnement, autorisations d'achats et crédits d'investissements du patrimoine administratif.

Nous commençons par le budget de fonctionnement. Je vous lis les différentes rubriques et vous m'interrompez si vous désirez prendre la parole.

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1. Administration générale et Finances

- 100** Autorités
- 110** Secrétariat municipal
- 120** Service du personnel
- 1300** Service des études générales et des relations extérieures
- 160** Service juridique
- 1700** Service de l'information

La parole n'ayant pas été demandée, ce premier chapitre traitant d'AGF est accepté.

2. Sécurité publique

- 200** Service administratif
- 220** Service de la police du commerce
- 2400** Corps de police
- 250** Service de secours et d'incendie

Cette deuxième direction, la parole n'étant pas demandée, est considérée comme acceptée.

3. Culture, Sports, Patrimoine

- 330** Service immobilier
- 3600** Service de la culture
- 3800** Service des sports

La parole n'est pas demandée, la Direction de la culture, des sports et du patrimoine est acceptée.

4. Travaux

- 4201** Service des routes et de la mobilité
- 460** Service d'assainissement
- 4700** eauservice Lausanne

La parole n'est pas demandée, les crédits concernant la Direction des Travaux au budget de fonctionnement, sont acceptés.

5. Enfance, Jeunesse et Education

- 500** Secrétariat général
- 561** Service de la jeunesse et des loisirs
- 5800** Ecoles primaires et secondaires
- 590** Service de la petite enfance

La parole n'est pas demandée, les crédits supplémentaires pour le budget de fonctionnement de cette direction sont acceptés.

6. Sécurité sociale et Environnement

- 600** Secrétariat général
- 620** Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement
- 630** Service social Lausanne, CSR Lausanne
- 640** Service du travail Lausanne
- 6600** Service des parcs et promenades

La parole n'est pas demandée, les crédits supplémentaires concernant le budget de fonctionnement de Sécurité sociale et Environnement, sont acceptés.

7. Services industriels

- 700 Service développement stratégique
- 7010 Service comptabilité et finances
- 74 Service du gaz et du chauffage à distance
- 75 Service de l'électricité
- 7700 Service du multimédia

La parole n'est pas demandée. Les crédits supplémentaires pour les SI sont acceptés.

2. Sécurité publique

(*Silence...*) C'est gentil de me rendre une page qui me manque! C'est la page «Autorisations d'achats». Il me semblait bien qu'on arrivait à la page 45! Il paraît qu'elle est arrivée après coup. Mieux vaut tard que jamais!

Nous avons donc accepté toutes les rubriques relatives au budget de fonctionnement des différentes directions. Nous passons au point B, autorisations d'achats. Nous continuons selon le même principe.

B. AUTORISATIONS D'ACHATS**1. Administration générale et Finances**

- 1500 Service d'organisation et d'informatique

Il n'y avait pas d'autre rubrique... (*Silence, concertation avec le rapporteur.*) Je reprends mes pages...

2. Sécurité publique

- 2400 Corps de police
- 250 Service de secours et d'incendie

C'est tout pour la Direction de la sécurité publique. La parole n'est pas demandée, les autorisations d'achats sont acceptées.

3. Culture, Sports, Patrimoine

- 3800 Service des sports

Crédits acceptés.

4. Travaux

- 4201 Service des routes et de la mobilité
- 460 Service d'assainissement
- 4700 eauservice Lausanne

Parole pas demandée. La rubrique Travaux est acceptée.

8. Services industriels

- 710 Service de la comptabilité et des finances

La parole n'est pas demandée. Cette rubrique relative aux Services industriels est acceptée.

Nous avons donc terminé le point B, Autorisations d'achats. Il nous reste encore les crédits d'investissements du patrimoine administratif, avec une seule rubrique.

**C. CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS
DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF****3. Culture, Sports, Patrimoine**

- 330 Service immobilier

La parole n'est pas demandée. Ce crédit est accepté.

Pour le bon ordre, comme vous nous avez déjà livré les conclusions, Monsieur le rapporteur, je vous fais voter l'ensemble de ce préavis. Celles et ceux qui sont d'accord avec le préavis 2006/59, «Crédits supplémentaires pour 2006, 2^e série», le manifestent par un lever de main. Merci. Contre? Personne. Abstentions? Personne. Cet objet est accepté à l'unanimité. Ce point est liquidé. Je crois que j'en ai fini avec notre rapporteur. Merci.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2006/59 de la Municipalité, du 26 octobre 2006;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2006, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir:

	Fr.	Fr.
A. Budget de fonctionnement		<i>Dont en recettes</i>
Total des crédits supplémentaires	<u>6'272'300.–</u>	<u>1'052'400.–</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>337'200.–</u>	<u>19'100.–</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	<u>92'000.–</u>	<u>0.–</u>

Le président: – Nous en revenons au point 6, Rapport sur la gestion municipale pour 2005 et réponses aux 21 observations de la Commission permanente de gestion. J'appelle M. Jacques-Etienne Rastorfer, le rapporteur.

**Rapport sur la gestion municipale pour 2005
et réponse aux 21 observations de la Commission
permanente de gestion**

Preamble

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), président de la Commission permanente de gestion : – La Commission permanente de gestion a examiné lors de trois séances les réponses apportées par la Municipalité aux observations formulées sur la gestion 2005. Dans un premier temps, le 28 septembre et le 4 octobre 2006, 14 réponses ont été acceptées telles quelles, alors que des compléments d'information étaient souhaités pour d'autres observations avant une détermination. Une réunion a eu lieu le 23 octobre 2006 entre la Commission de gestion et la Municipalité, assistée de M. Philippe Meystre, secrétaire municipal remplaçant. Sur la base des compléments apportés, la Commission a définitivement accepté les réponses aux observations, à l'exception de l'observation N° 17.

Comme elle en a l'habitude, la Commission de gestion a travaillé dans un bon climat et la recherche d'un consensus, les avis minoritaires exprimés étant issus d'horizons politiques différents en fonction des sujets. Que chaque membre soit ici remercié pour son activité, avec une mention toute particulière pour le secrétaire de la Commission, M. Daniel Hammer, qui assure les excellentes notes de séance.

Déterminations de la Commission

Réponses acceptées :

Observations N°s 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 18, 20 et 21.

Réponses acceptées après complément d'information :

Observations N°s 1, 2, 4, 16 et 19.

Réponse pour laquelle la Commission n'a pas pu se départager :

Observation N° 13.

Réponse refusée :

Observation N° 17.

Développement

Observation N° 1

La Commission de gestion continuera de porter une attention particulière à cette problématique lors de ses prochaines visites des services. Elle accepte la réponse à cette observation par 11 voix contre 1 et 1 abstention.

Observation N° 2

La Municipalité ayant rappelé que les SI connaissaient auparavant une extraordinaire diversité des indemnités, qui pour certaines étaient désuètes, et que l'ensemble de ces

prestations a été uniformisé, en lien avec les syndicats, il y a six ans, elle indique que pour le problème résiduel signalé dans l'observation, des dispositions seront prises en vue de servir une indemnité de repas universelle de Fr. 15.– aux SI. La Commission de gestion accepte la réponse à cette observation à l'unanimité des membres présents.

Observation N° 4

A l'interrogation de la Commission de gestion qui se demandait s'il ne faudrait pas instaurer un management politique des cas, ce qui permettrait de transiger plus fréquemment lorsque les circonstances l'imposent, la Municipalité a précisé que cela avait été le cas dans la question des taxis et l'affaire de mobbing sur laquelle la Commission de gestion s'était penchée.

La Commission de gestion n'ayant pas reçu d'information cette année, il est opportun ici de rappeler la résolution adoptée par le Conseil lors de la séance du 30 août 2005 : «Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe régulièrement et complètement la Commission de gestion sur tous les litiges en matière de conflit du travail avec le personnel communal qui soient en rapport de façon directe ou indirecte avec des questions de mobbing.» La Municipalité estime qu'il n'y a pas lieu d'informer le Conseil lorsque l'on se trouve face à de simples soupçons de mobbing. La Municipalité préfère informer le Conseil communal lorsque l'enquête conclut au mobbing et que le cas doit suivre la voie judiciaire. Pour les jugements, elle attend que les voies de recours soient toutes épuisées.

La Commission de gestion accepte la réponse à cette observation par 7 voix contre 2 et 4 abstentions.

Observation N° 13

L'observation était fondée sur le constat que la thématique des marchés publics concerne d'autres directions que celle des Travaux uniquement, ce qui plaiderait en faveur du rattachement de l'unité «marchés publics» au Service juridique et à AGF. La Municipalité estime que les collaborations se font à satisfaction dans l'organisation actuelle, et que la direction des Travaux collabore avec le MAGESI dans le domaine des marchés publics, s'occupant du dossier lorsque les techniciens du MAGESI choisissent des équipements. Une collaboration existe également avec le Département des infrastructures.

La Commission de gestion ne parvient pas à émettre une recommandation de vote à l'intention du Conseil communal (5 oui, 5 non et 3 abstentions). En conséquence, il appartiendra au Conseil communal de trancher.

Observation N° 16

La Commission de gestion demandait à la Municipalité d'intensifier le programme de lutte contre la sédentarité et l'obésité des enfants.

Elle estime justifiée la démarche municipale visant à évaluer les actions entreprises avant de développer de nouvelles initiatives. Prochainement l'objet d'une évaluation par la Haute école vaudoise de santé, le programme «Alex» permet aux enfants concernés d'adhérer librement à des prestations de gymnastique et de préparation de repas, en dehors des heures scolaires, et travaille également avec la famille.

La Commission de gestion accepte la réponse à cette observation par 12 voix contre 1 et 0 abstention.

Observation N° 17

L'observation de la Commission de gestion demandait à la Municipalité de renforcer la prise en charge et le suivi logopédique en milieu scolaire. Pour rappel, le rapport de la sous-commission précisait la situation dans ce service (page 46): «En 2005, il y a eu environ 120 demandes de bilan logopédique non satisfaites. (...) C'est plus du quart des demandes logopédiques habituelles dans lesquelles nous ne pouvons nous impliquer.» Face à cette situation qu'elle n'estime pas acceptable, la Commission de gestion souhaite, d'une part, que la Municipalité intervienne auprès du Canton en dénonçant les effets des conditions inadéquates du mandat de prestations qui définit la dotation en logopédistes dans les établissements scolaires et, d'autre part, que soient envisagées les mesures qui permettraient la prise en charge de chaque enfant signalé dans le cadre scolaire sans délai excessif.

La Commission de gestion refuse la réponse à cette observation par 11 voix contre 2 et 0 abstention.

Observation N° 19

La Municipalité confirme que le recrutement est difficile au niveau des électriciens de réseau, des spécialistes en électricité et en multimédia. Il ajoute qu'il arrive que certains collaborateurs quittent la Ville pour le secteur privé. A la suite du prochain rapport de groupes de travail pour les SI, le problème conjoncturel devrait pouvoir être résolu. Plus généralement, pour certains cas limites, lorsque l'offre salariale de la Ville se révèle insuffisante par rapport au marché, il devrait être possible de modifier l'échelle des traitements. Par ailleurs, la Ville se veut une instance de formation et une augmentation des postes d'apprentissage sera proposée au Conseil communal.

La Commission de gestion accepte la réponse à cette observation à l'unanimité des membres présents.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), président de la Commission permanente de gestion, rapporteur: – Ce rapport, que nous allons discuter, porte sur les réponses de la Municipalité actuelle aux observations de la Commission de gestion. On m'a signalé qu'il était utile de rappeler très brièvement le travail qui avait conduit à ces réponses et à notre travail de ce soir. Je vais le faire en vous montrant les documents dont il est question. La Municipalité,

au début de l'année civile, produit un gros document, son rapport de gestion sur l'année écoulée, en l'occurrence 2005. Suite à l'étude de ce rapport, la Commission de gestion, organisée en sous-commissions pour chaque direction, rend visite aux services, produit elle-même un rapport et des observations. Le rapport de la Commission de gestion se trouve dans ce document. (*Il le présente.*) La Municipalité répond à ces observations et ensuite on se trouve vraiment dans ce qui est relaté brièvement au début de ce rapport-là. Nous avons donc eu trois séances depuis que nous disposons des réponses de la Municipalité, soit septembre. Vous avez les déterminations de la Commission de gestion, qui vous engage, évidemment, à la suivre, mais vous demande également de trancher sur une observation pour laquelle elle n'a pas pu se départager.

Le président: – J'ouvre une discussion générale sur cet objet. La parole ne semble pas être demandée. Nous allons donc passer en revue, si vous êtes d'accord, les réponses les unes après les autres. Nous aviserons à chacune d'entre elles si la parole est demandée ou non.

Réponse à l'observation N° 1

Déterminations de la Commission?

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), président de la Commission permanente de gestion: – La Commission accepte la réponse à cette observation par 11 voix contre 1 et 1 abstention.

Le président: – J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Si la parole n'est pas demandée, nous considérons, je pense, la réponse comme acceptée. C'est accepté.

Réponse à l'observation N° 2:

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), président de la Commission permanente de gestion: – La Commission vous propose également d'accepter la réponse, à l'unanimité.

Le président: – Parole pas demandée, réponse acceptée.

Réponse à l'observation N° 3.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), président de la Commission permanente de gestion: – La Commission de gestion vous propose d'accepter la réponse.

Le président: – Le plenum aussi.

Réponse à l'observation N° 4

Le président: – Discussion ouverte.

Discussion

M^{me} Andrea Egli (AGT): – Notre Conseil s'est à maintes reprises préoccupé des problèmes de mobbing et de

harcèlement au sein de l'Administration communale. La Commission de gestion a accepté la réponse à cette observation, ce qui ne veut pas dire qu'elle renonce, Monsieur le Syndic! Nous attendons patiemment le préavis à ce sujet. Nous dirons aujourd'hui à la Municipalité que de nous faire attendre aussi longtemps, c'est presque du mobbing, et que nous ne manquerons pas de la harceler à ce sujet!

M. Daniel Brélaz, syndic: – Il y a des gens qui sont plus ou moins résistants au mobbing, comme vous le savez! Mais indépendamment de cela, je vous rappelle la réalité. La Municipalité a sorti un préavis, mais il est apparu que la majorité de la commission souhaitait qu'il aille plus loin sur certains points. Donc ce préavis a été rédigé, il a été mis en consultation, certains ont demandé une prolongation de délai, mais nous n'avons toujours pas vu la réponse. Nous admettons une ultime prolongation de délai à la fin de cette année. Au début de l'année prochaine, la Municipalité procédera aux arbitrages, ce qui devrait permettre de sortir un préavis au tout début du printemps.

M. Marc-Olivier Buffat (LE): – S'agissant de cette réponse à l'observation N° 4, j'aimerais dire ici toutes les peines qu'ont eues les commissaires de la Commission de gestion à recevoir des réponses claires sur les contentieux pouvant être liés, de près ou de loin, à la question du mobbing, comme l'a relevé tout à l'heure M^{me} Egli. Lorsque la Municipalité nous répond dans une lettre que l'on «attend la décision sur recours pour informer la Commission de gestion du résultat d'un jugement», cela ne me paraît pas une réponse acceptable. C'est assez emblématique de la difficulté que rencontre la Commission de gestion à obtenir des réponses claires. Je rappelle que l'autorisation de plaider est une compétence déléguée par notre Conseil à la Municipalité. Nous sommes donc l'organe «souverain» en la matière. Il est dès lors légitime que nous puissions poser à n'importe quel moment des questions sur les procédures en cours sans que l'on nous réponde par des faux-fuyants. Deuxième remarque: vous vous rappelez que notre Conseil a adopté une résolution de la Commission de gestion demandant que nous soyons informés sur toutes les procédures ayant trait, de près ou de loin, à une question de mobbing. Nous regrettons que cette résolution ait beaucoup de peine à connaître une suite.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Nous avons informé la Commission de gestion sur une affaire où la Commune a été condamnée alors que ni la plaignante ni son avocat n'avaient à aucun moment évoqué le mobbing. Le juge a de lui-même introduit des notions qui pouvaient s'apparenter au mobbing, selon l'avocat de la Ville, pour justifier une indemnité de quelque Fr. 100'000.–. Cet objet a fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral, qui n'est pas tranché. A aucun moment de la procédure la plaignante et son avocat n'ont évoqué le mobbing. C'est le juge dans ses considérants qui a donné l'impression que, pour lui, c'en était. Voilà pourquoi vous n'avez pas été informés auparavant. J'en suis désolé, mais quelle que soit la capacité de divination de la Municipalité en matière juridique, elle ne

peut prétendre connaître toutes les éventuelles évolutions d'un dossier, entre ce que demandent le plaignant et son avocat et ce que juge le juge.

Le président: – La discussion se poursuit sur cette observation. La parole n'est plus demandée. Monsieur le rapporteur, voulez-vous nous donner les déterminations de votre Commission.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), président de la Commission permanente de gestion: – Volontiers, Monsieur le Président. Par 7 voix contre 2 et avec 4 abstentions, la Commission a accepté les réponses de la Municipalité à cette observation.

Le président: – Celles et ceux qui se déclarent d'accord avec la réponse municipale le manifestent par un lever de main. Merci. Contre? Deux personnes. Abstentions? Un grand nombre d'abstentions. Vous avez néanmoins accepté cette réponse municipale.

Pour les observations 6 à 12, je les passerai en revue, mais la Commission a accepté les réponses à l'unanimité. Je vais donc éviter à notre rapporteur un certain nombre de genuflexions pour répéter chaque fois la même chose.

Réponse à l'observation N° 5
Réponse à l'observation N° 6
Réponse à l'observation N° 7
Réponse à l'observation N° 8
Réponse à l'observation N° 9
Réponse à l'observation N° 10
Réponse à l'observation N° 11
Réponse à l'observation N° 12

Les réponses sont acceptées.

Réponse à l'observation N° 13

J'ouvre la discussion sur la réponse municipale à l'observation N° 13.

Discussion

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Je me permets de prendre la parole, puisqu'il y a une égalité parfaite au sein de cette Commission, pour confirmer les propos de la Municipalité lors de notre rencontre. Il y avait deux manières de vous répondre. Soit par un texte long et fastidieux, soit de manière succincte. La réponse a été fournie par le chef des affaires juridiques. Nous n'y avons apporté aucune modification. La mission attribuée au Service d'architecture est très technique, c'est une mission de spécialistes. Les contrats, et particulièrement ceux liés aux métiers de la construction et aux appels d'offres publics, sont contrôlés par ce service. A cet effet, au moment de remplacer le collaborateur qui avait acquis de l'expérience depuis le milieu des années 1990 – période de l'application des accords du GATT, qui ont introduit

cette législation – la Municipalité a choisi de maintenir cette mission très spécialisée au sein du Service d'architecture.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je n'ajoute qu'une phrase. Le Service juridique et la Direction des travaux pensent unanimement que la situation est bonne comme elle est. Je trouve singulier qu'on veuille, de manière doctrinaire, faire le bonheur des gens contre leur avis unanime sur un aspect de leur travail.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Monsieur le rapporteur, la Commission, sauf erreur, n'a pas pu se déterminer.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), président de la Commission permanente de gestion : – La Commission ne s'est pas déterminée et a voté à 5 voix pour la réponse, 5 voix contre, avec 3 abstentions.

Le président : – Merci. Celles et ceux qui se déclarent en phase avec la réponse municipale le manifestent par un lever de main. Ceux qui sont contre? Et qui s'abstiennent? Avec un nombre d'abstentions quasiment égal au nombre de oui et quelques refus, vous avez majoritairement accepté cette réponse.

Les observations 14 et 15 ont obtenu l'assentiment de la Commission dans les réponses municipales. Nous considérons qu'il en est ainsi également pour le plenum.

Réponse à l'observation N° 16

Le président : – Monsieur le rapporteur, voulez-vous nous donner les conclusions de votre Commission?

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), président de la Commission permanente de gestion : – La Commission de gestion accepte la réponse municipale à cette observation par 12 voix, avec 1 opposition sans abstention.

Discussion

M. Marc-Olivier Buffat (LE) : – Dans le rapport de gestion de l'année précédente, la Commission de gestion avait préconisé l'installation de fontaines à eau raccordées au système de distribution du réseau communal. Cette proposition avait été écartée par les services au motif que c'était trop compliqué. Nous persistons, pour avoir interpellé le Service des eaux, à considérer qu'il existe des appareils d'utilisation extrêmement aisée, évitant des abus par des enfants souvent espiègles et offrant une alternative intéressante aux innombrables coca-cola, fanta et autres boissons sucrées que les enfants trouvent à proximité des établissements scolaires ou sur le chemin de l'école. Nous pensons que cette question, même si elle est très annexe à l'observation N° 16, mériterait d'être reprise par la Municipalité et réétudiée. Elle paraît une excellente solution pour lutter contre l'obésité et l'abus de ces boissons sucrées.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. La discussion est close, je vous fais voter sur la réponse municipale à cette seizième observation. Celles et ceux qui sont d'accord avec la réponse le manifestent par un lever de main. Merci. Contre? Une voix. Abstentions? Un certain nombre d'abstentions, ou un nombre certain d'abstentions. Vous avez néanmoins accepté cette réponse municipale.

Réponse à l'observation N° 17

Discussion

M^{me} Andrea Egli (AGT) : – Le rapport de la sous-commission précise – je cite – *qu'en 2005, il y a eu environ 120 demandes de bilans logopédiques non satisfaites (...) c'est plus du quart des demandes logopédiques habituelles...*

Les postes de logopédie sont définis par le Canton, par nombre d'enfants, et il en va de même pour tout le canton, c'est vrai. Selon la Municipalité – je cite sa réponse – *pour répondre aux demandes non satisfaites (...) une des solutions serait d'augmenter le nombre de collaborateurs, mais les postes seraient alors entièrement à charge de la Commune de Lausanne. Hormis son coût, cette manière de faire serait de plus contraire au principe d'égalité de dotation entre les régions qui doit garantir un accès identique aux prestations pour tous les enfants quel que soit leur lieu de domicile...*

Cette constatation l'amène à nous dire qu'elle n'y peut rien, c'est de la faute du Canton, c'est trop cher, c'est comme ça. C'est trop facile!

Elle aurait pu nous expliquer, par exemple, comment elle s'y serait prise pour trouver une solution commune avec le Canton, si elle avait essayé, quels auraient été les problèmes rencontrés. Elle aurait pu nous expliquer, par exemple, ce qu'elle aurait pu faire auprès du Canton pour demander une augmentation du nombre des postes, par exemple. Elle aurait pu nous expliquer si nos enfants lausannois sont plus demandeurs en logopédie que les autres, par exemple. Est-ce qu'il y a aussi des demandes non satisfaites ailleurs? Est-ce qu'on ne pourrait pas se mettre ensemble avec les autres Communes pour dire au Canton que c'est insuffisant? Elle aurait pu nous expliquer, par exemple, pourquoi elle ne garantit pas aux enfants lausannois *un accès identique aux prestations pour tous les enfants quel que soit leur lieu de domicile*. Est-ce une tâche qui revient uniquement au Canton? La Municipalité n'a-t-elle aucune responsabilité dans l'accès *identique aux prestations pour tous les enfants quel que soit leur lieu de domicile*? Parce que même à Lausanne, ce n'est pas garanti à plus du quart des enfants de notre commune.

Trop de questions sans réponse pour un problème très important. Un problème qui ne se résout pas en déléguant la faute au Canton. Trop d'enfants pour lesquels une prestation de base n'est pas garantie, une prestation importante

pour leur vie et leur réussite scolaire. Dans cette réflexion, il ne peut y avoir que le coût qui compte.

A Gauche Toute! a refusé la réponse municipale à cette observation, tout comme la grande majorité de la Commission, et vous invite à faire de même.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – En effet, la réponse de la Municipalité a suscité l'ire de bon nombre de membres de la Commission. On y confond cyniquement deux choses: l'égalité politico-financière de traitement entre régions, qui fixe le nombre de cas à traiter sur 1000 élèves, et l'égalité d'accès aux prestations pour les enfants entre eux. L'argumentation de la Municipalité conduit donc à dire à certains enfants qu'ils ne peuvent pas être soignés parce que cela fausserait les pourcentages égalitaires fixés entre les régions du canton. Est-ce que pour Lausanne, l'égalité de traitement ne consiste pas, justement, à traiter, fût-ce à nos frais, tous les petits Lausannois qui doivent l'être? Sinon, que la Municipalité explicite son cynisme en précisant qu'elle se doit de garantir non pas, comme elle le l'a dit, un accès identique aux prestations pour tous les enfants, mais un nonaccès identique aux prestations pour certains enfants qui en ont besoin. Je vous invite donc à refuser cette réponse municipale.

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education: – Après moult explications à la Commission de gestion, et devant le refus de la réponse municipale, j'ai demandé à la cheffe du Service de psychologie scolaire de la Ville de Lausanne d'affiner le sondage qui a suscité la remarque de la Commission de gestion. Il s'agit d'un sondage empirique, qui détermine qu'il y a 400 nouvelles demandes en 2005, dont 120 ne sont pas satisfaites. Je lui ai demandé un sondage beaucoup plus fin pour l'année 2006, qui permette de voir les différences, si la situation s'est résolue, si le nombre de situations non traitées a diminué, si ce nombre reste élevé. Il devrait aussi permettre de déterminer comment et pourquoi, depuis 2005, les élèves ont plus de problèmes, aboutissant à 25% de demandes supplémentaires. C'est important de le savoir, de vérifier avec les autres régions si nous sommes les seuls à avoir ces cas non traités. Lorsque des pistes auront été clairement établies, le service devra faire des propositions à la Municipalité pour déterminer le type de prise en charge nécessaire. Voilà ce à quoi je m'engage.

M. Raphaël Abbet (UDC): – Mais alors pourquoi, après toutes les questions posées par les commissaires chargés de se renseigner à ce sujet, pourquoi, lorsqu'on demande des explications lors de l'entrevue avec la Municipalité, ne nous les donne-t-on pas? Pourquoi faut-il venir devant l'assemblée plénière pour avoir enfin quelques embryons de réponse à ce problème lancinant, qui a mis la Commission de gestion dans l'obligation de refuser la réponse de la Municipalité?

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), président de la Commission permanente de gestion: – J'ai entendu les

propos du municipal en charge de cette question. Mon sentiment est que lorsque les choses auront été affinées, lorsque la Municipalité aura discuté de cet objet, une proposition de nature à régler le problème sera présentée. Il me semble néanmoins nécessaire de dire que la Commission de gestion a fait une observation, que celle-ci n'a pour l'instant pas de réponse satisfaisante et qu'en l'occurrence nous devrions maintenir cette observation.

Il y a une ambiguïté lorsqu'on dit qu'on refuse la réponse. Les rapports précédents utilisaient cette formulation. En fait, si on se fonde sur le règlement – vous savez, le règlement, c'est ce texte (... *il le montre à la salle...*), qui organise notre Conseil et qui est si difficile à modifier (... *légers rires...*)... – celui-ci parle des réponses de la Municipalité et dit que le Conseil peut maintenir les observations. A ce moment-là, la Municipalité donne – je vais vous lire exactement l'alinéa – *la Municipalité indique dans son rapport de gestion la suite donnée aux observations sur la gestion qui ont été maintenues par le Conseil l'année précédente*¹. Je crois qu'il est juste, sur ce point, de maintenir notre observation, en considérant qu'il ne s'agit pas d'un désaveu du service qui travaille, mais simplement de maintenir notre interrogation et donc de demander à la Municipalité d'apporter une réponse au moment prévu, c'est-à-dire dans son rapport de gestion.

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education: – Je suis d'accord avec la proposition du président de la Commission de gestion.

Le président: – La discussion se poursuit-elle? Non. Nous en arrivons donc au vote. Comme nous l'a dit Monsieur le rapporteur, la réponse a été refusée par...

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), président de la Commission permanente de gestion: – ... par 11 voix contre 2, sans abstention.

Le président: – Je vous fais voter simplement sur la réponse municipale. Celles et ceux qui acceptent la réponse municipale le manifestent par un lever de main. Une. Celles et ceux qui refusent la réponse municipale le manifestent par un lever de main. Merci. Celles et ceux qui s'abstiennent le manifestent par un lever de main. Une poignée d'abstentions et un refus unanime.

Oui, Monsieur le rapporteur, vous pouvez faire une remarque.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), président de la Commission permanente de gestion: – M. le syndic évoquait la possibilité éventuelle – c'est en tout cas son souhait – que l'on change la conclusion. (*Voix du syndic en arrière-plan.*) Tout à fait. Je donnais l'interprétation que l'on pouvait avoir de ce refus de la réponse. A mon sens, ce n'est pas un désaveu du travail, mais simplement

¹Règlement du Conseil communal (RCCL), art. 100, al. 2.

le maintien de l'observation. Je comprends peut-être mieux pourquoi nous n'avons pas trouvé dans les rapports de gestion de ces dernières années de suite aux observations pour lesquelles les réponses avaient été refusées. C'est dû sans doute à l'ambiguïté entre le refus des réponses et le maintien de l'observation.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Si vous considérez la loi cantonale sous-jacente, vous verrez que lorsqu'une réponse est refusée dans les Communes, ça n'implique aucune suite, contrairement au Grand Conseil. Là, vous avez heureusement donné un mode impératif. Si c'est simplement refusé, la Municipalité peut faire quelque chose, mais si la Commission de gestion, dans les Communes, ne suit pas l'affaire, celle-ci peut théoriquement mourir de sa belle mort. Voilà ce qui peut expliquer le problème qu'évoque le président. Je rends chacun attentif à cette procédure.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), président de la Commission permanente de gestion : – Je suis tout à fait désolé. Je citais précédemment l'alinéa 2 de l'article 100 de notre Règlement. Peut-être n'est-il plus à jour, il est vrai! (*Exclamations. Rires.*)

M^{me} Andrea Eggli (AGT) : – Je voudrais seulement dire à M. le syndic que la plupart d'entre nous ne sont pas des banquiers. Nous tenons néanmoins à l'interprétation de notre Règlement. C'est écrit noir sur blanc, quand même. La Municipalité pourrait nous donner des nouvelles sur les suites des affaires et ne pas toujours nous laisser en rade. Nous faisons un travail ici, nous sommes présents, la Commission de gestion tient de nombreuses séances, nous nous informons, nous allons voir les gens, nous discutons, nous nous préoccupons des problèmes, nous essayons d'aller de l'avant... C'est une manière aussi d'aider la Municipalité à mieux réaliser son mandat. Il ne faut pas qu'elle se contente envers nous d'un «Merci beaucoup, au revoir!» C'est un peu léger!

M. Daniel Brélaz, syndic : – J'ai simplement voulu expliquer à certains la différence de statut qui existe, en théorie, entre la procédure cantonale et les procédures communales. Je n'ai rien contre l'interprétation de M^{me} Eggli. Je dis que dans le passé, il a éventuellement pu arriver quelque chose de ce genre, une fois ou l'autre, à cause de cette base légale. Je n'ai rien dit d'autre.

Le président : – Pouvons-nous considérer que la discussion sur la réponse municipale et sur son refus par le plenum est close? C'est le cas. Nous passons donc à la 18^e observation et à sa réponse.

Réponse à l'observation N° 18

La parole n'est pas demandée. Réponse acceptée.

Réponse à l'observation N° 19

Discussion

M. Alain Hubler (AGT) : – Nous rejoignons là le sujet du débat d'hier, mais je ne vais pas le reprendre, rassurez-vous. Dans cette observation, nous invitons la Municipalité à définir une politique salariale et de formation pour résoudre les problèmes de recrutement qu'elle rencontre pour certains métiers, notamment techniques. En effet, à l'heure actuelle, la Ville a beaucoup de peine à trouver des spécialistes en électricité, en multimédia, des techniciens de réseau et d'autres travailleurs dans les domaines relevant du dicastère des Travaux. D'après ce que j'ai pu entendre, c'est dû au fait que la Ville paie moins bien que le privé et que d'autres collectivités publiques. On en revient donc aux deux classes de moins à l'embauche, qui commencent à avoir des effets dévastateurs.

La réponse de la Municipalité a été : sur le plan de la formation, on va engager davantage d'apprentis. C'est une très bonne chose, tout à fait acceptable. En revanche, sur le plan des conditions salariales, la Municipalité répond que lorsque l'offre se révélera insuffisante par rapport au marché, la Ville modifiera l'échelle de traitement. Cela signifie que lorsque des besoins se feront sentir, il est possible d'augmenter au cas par cas le traitement de certaines catégories de travailleurs. Autrement dit, la Ville n'assume plus le rôle de régulateur du service public. Elle accorde moins de stabilité – dans des professions et sur des carrières, des métiers – aux conditions de travail. Bref, la Ville accompagne le flux et le reflux de ces conditions, en fonction des aléas économiques et technologiques. Elle accompagne aussi, d'ailleurs, ces flux et reflux de mode. Peut-être, en effet, les techniciens en multimédia seront-ils demain beaucoup moins recherchés qu'aujourd'hui. Ou alors, comme tout le monde aura voulu devenir technicien en multimédia, y en aura-t-il tellement sur le marché que la Ville pourra baisser à nouveau les conditions à l'embauche. Bref, j'estime que la Ville devient un employeur assez peu durable.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Je ne crois pas qu'on puisse déjà parler d'effet dévastateur, en l'occurrence. Il est vrai qu'une certaine tension se manifeste sur le marché du travail pour certaines catégories professionnelles très formées. La Municipalité va revoir de cas en cas, non pas liés à des personnes, mais à des catégories professionnelles, la possibilité de changer la collocation de ces métiers dans l'échelle des salaires. Ceci dit, il n'est absolument pas question, pour la Municipalité – je crois pouvoir m'engager en son nom – de réviser à la baisse des catégories professionnelles lorsque la pléthore se fera sentir sur le marché. La Municipalité, en l'occurrence, va agir sur des métiers très spécifiques et spécialisés lorsqu'il y a pénurie sur le marché et qu'il y a une relative difficulté à recruter. En ce moment, des débats ont lieu entre différents services de la Ville. Il ne faut pas non plus grossir cette situation et exagérer le déficit ou les difficultés. La Ville de Lausanne maintient le statut de fonctionnaire, avec une stabilité de l'emploi tout à fait

remarquable et des conditions salariales qui, jusqu'à plus ample informé, ne sont pas catastrophiques.

Le président: – La discussion se poursuit sur la 19^e réponse municipale aux observations. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Je vais la passer au vote. Celles et ceux qui acceptent la réponse municipale le manifestent par un lever de main. Merci. Contre? Oui. Abstentions? Avec un nombre quasi égal d'abstentions et de refus, vous avez majoritairement accepté cette 19^e réponse.

La 20^e réponse est acceptée à l'unanimité de la Commission. La parole n'est pas demandée. Idem pour la 21^e, la parole n'est pas demandée. La réponse est présumée acceptée.

Je vais, pour le bon ordre, vous demander un vote global sur la totalité...

Discussion finale

M. Marc-Olivier Buffat (LE): – A une intervention de votre serviteur, le syndic avait répondu que nous aurions un nouveau Règlement dans le courant de l'automne. C'est aujourd'hui la Saint-Nicolas, et je ne l'ai pas trouvé dans la hotte. J'ai cherché dans le calendrier quand se trouvait la Saint-Glinglin, je n'ai pas trouvé non plus. (*Rires.*) Aujourd'hui, nous devons jongler avec quatre ou cinq règlements – la Loi cantonale sur l'exercice des droits politiques, la Loi sur les communes, et j'en passe – pour savoir à peu près comment nous devons diriger nos débats. La Municipalité déplore en page 3, troisième paragraphe, du rapport de gestion², que ce Règlement ne soit toujours pas déposé. Elle le disait déjà il y a plus d'un mois et demi et la situation est toujours la même. J'aimerais donc des nouvelles de ce bébé, dont la gestation paraît particulièrement longue.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Le secrétaire municipal sortant de charge m'a dit qu'il allait me le remettre courant décembre et qu'il venait encore quelques heures pour rédiger les points finaux. J'espère que cet engagement pourra être tenu. Il devrait donc parvenir avant Noël, au moins à la Municipalité. Le temps de le traiter, si ce calendrier est respecté, nous serons en janvier. Si cela ne devait pas être le cas, il faudrait, à partir du dossier existant, trouver quelqu'un et le mandater pour terminer l'ouvrage. J'espère néanmoins que le premier cas de figure se réalisera.

Quant à la Saint-Glinglin, selon les interprétations des cantons catholiques, c'est le 1^{er} novembre, à savoir la Toussaint. (*Rires.*)

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Si la deuxième hypothèse émise par M. le syndic se réalise, à savoir que ce Règlement n'apparaît pas dans la hotte du père Noël, je

²Rapport de la Municipalité de Lausanne au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2005.

souhaite que le Bureau prenne sur lui de désigner une commission. Je reste persuadé que c'est à nous de faire notre Règlement. Des projets viennent d'être déposés. Je crains que la Municipalité n'en tire encore prétexte pour dire qu'elle veut les intégrer à l'étude en cours et qu'elle a droit à six mois pour le faire. Je demande formellement que, si d'ici à la fin de l'année, nous n'avons pas reçu ce Règlement, nous prenions les devants, que nous formions nous-mêmes cette commission et que nous empioignons le problème.

M. le syndic a dit tout à l'heure que l'interprétation du refus des réponses municipales aux observations était litigieuse dans la mesure où la loi permet, dans le fond, aux Municipalités de s'asseoir sur nos refus. A l'instant, j'ai rapidement relu la Loi sur les communes. Je n'y ai rien trouvé de semblable. Alors je donne mon exemplaire à M. le syndic et lui demande de citer l'article permettant à la Municipalité de passer outre le Règlement et de ne pas donner suite à nos demandes. En effet, cette interprétation d'un texte non écrit me fait craindre le pire pour l'élaboration de notre Règlement, fondé, peut-être, sur du vent.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Les lois cantonales, notamment dans la Loi sur le Grand Conseil, indiquent explicitement ce qui se passe en cas de refus. Il n'existe pas d'équivalent dans les règlements communaux en général. Je n'ai pas dit que la Municipalité faisait systématiquement ce genre d'interprétations pour évacuer les problèmes. Pour le reste, cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas y remédier.

Le président: – (*Grand silence...*) Avant que le Bureau, président en tête, marche sur l'Hôtel de Ville, laissez-nous quand même un délai de réflexion, Monsieur le Conseiller. Pouvons-nous considérer que nous allons faire un vote formel et définitif, qui terminera ce point, c'est-à-dire les réponses aux observations de la Municipalité? Celles et ceux qui sont d'accord avec la totalité des réponses municipales, à l'exception de..., le manifestent par un lever de main. (*Brouhaha.*) Madame Eggli, vous avez la parole.

M^{me} Andrea Eggli (AGT): – Il me semble que la moitié plus un du Conseil n'est pas au courant de ce que nous allons voter. Le problème est le suivant: lorsque nous n'avons pas accepté quelques réponses, comment pouvons-nous voter la globalité? C'est un peu difficile à comprendre.

Le président: – C'était un vote définitif sur le préavis amendé, pour clore ce point. Ça n'avait pas d'autre prétention.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Il y a beaucoup de conseillers nouveaux, il est peut-être bon de rappeler la procédure. Il y a eu un rapport et des observations de la Commission de gestion. Celle-ci, puis votre Conseil, a accepté toutes les réponses sauf une. Il s'agit maintenant de faire un vote final, c'est-à-dire accepter le principe de la gestion municipale, puisque ce sont les conclusions du préavis, à l'exception de la réponse à l'observation N° 17, comme votre Conseil vient d'en décider. C'est la procédure usuelle.

Le président : – Il me semblait qu'on pouvait terminer sur un vote final, qui liait la gerbe, partant aussi du principe qu'un vote de trop vaut mieux qu'un vote de pas assez. Mais enfin, si vous ne le voulez pas, je ne saurais m'imposer. Il me semblait que c'était une façon de prendre acte que nous avions traité ce sujet, tout en étant bien au courant que nous avions refusé la réponse à la 17^e observation. Ça n'allait pas plus loin. Alors est-ce qu'on vote ou pas ? (*Approbaton de la salle.*) D'accord. Selon ce que je viens de vous dire, celles et ceux qui sont d'accord de clore ce point le manifestent par un lever de main. Merci. Celles et ceux qui ne sont pas d'accord ou qui n'ont pas compris la question (... *éclats de rire...*) le manifestent par un lever de main. Merci. Vous resterez au bénéfice du doute ! Et celles et ceux qui s'abstiennent ? Avec une dizaine d'abstentions, vous avez majoritairement accepté. Ce point est ainsi liquidé, avec remerciements à son rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2005 ;
- vu les observations formulées par dite Commission ;
- vu les réponses de la Municipalité à ces observations ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la gestion de la Municipalité en 2005, le rapport de la Commission de gestion et les réponses municipales à 20 (vingt) des observations présentées par la Commission de gestion pour l'exercice 2005, et de refuser la réponse à l'observation N° 17.

Le président : – Point 10, préavis N° 2006/54, «Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Crédits-cadres annuels 2007». Commission des finances: qui est rapporteur ? Monsieur Montangero.

Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages

Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics

Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau

Crédits-cadres annuels 2007

Préavis N° 2006/54

Lausanne, le 28 septembre 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite deux crédits d'investissement du patrimoine administratif pour l'exercice 2007.

Le premier crédit est de Fr. 4'600'000.–, dont Fr. 2'600'000.– sont nécessaires à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie, des espaces publics et d'ouvrages, ainsi qu'à la remise en état du marquage routier et des boucles inductives de détection des véhicules faisant suite à ces interventions. Le solde, soit Fr. 2'000'000.–, concerne la rénovation et l'extension des installations de régulation du trafic.

Le second crédit est de Fr. 7'650'000.–, dont Fr. 2'350'000.– pour les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau des collecteurs publics, Fr. 4'200'000.– pour les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau de distribution d'eau et Fr. 1'100'000.– pour l'échange périodique des compteurs d'eau.

Le montant total des crédits-cadres demandés par la Municipalité pour 2007 est de Fr. 12'250'000.–.

2. Préambule

Pour éviter une inflation de préavis, permettre une plus grande rapidité d'intervention en supprimant les délais d'obtention des crédits spécifiques et offrir la souplesse d'adaptation nécessaire face aux circonstances imprévisibles ou urgentes, la Direction des travaux présente une demande groupée de crédits annuels.

Les montants alloués sont à considérer comme des crédits-cadres, subdivisés en sous-crédits distincts, qui sont ouverts en fonction des divers travaux à entreprendre durant l'année. L'ouverture d'un sous-crédit à valoir sur le crédit de réfection et d'extension d'une année échue n'est pas autorisée. Les sous-crédits sont exploités comme des crédits d'investissement.

3. Exposé

3.1 Service des routes et de la mobilité

3.1.1 Divisions «Espaces publics», «Entretien», «Travaux» et «Ateliers et magasins de la Ville»

Conformément aux dispositions contenues dans la Loi sur les routes du 10 décembre 1991 (art. 3, 7, 20 et 56), la construction et l'entretien des routes communales et des routes cantonales en traversée de localité sont du ressort des Communes territoriales. L'application des dispositions légales en la matière est dévolue, pour ce qui concerne la Ville de Lausanne, au Service des routes et de la mobilité de la Direction des travaux.

Dans le Plan directeur communal¹, des principes d'aménagement visant à améliorer la qualité des espaces publics et la sécurité des usagers ont été développés. Le crédit-cadre permet de financer la réalisation d'un certain nombre d'entre eux. Les travaux découlant de ces obligations, de natures très diverses, peuvent néanmoins être résumés en trois groupes principaux, à savoir:

- a) les travaux d'entretien ordinaire de la voirie, qui comprennent la pose d'enduits superficiels, le renouvellement des revêtements bitumineux sur les chaussées et les trottoirs, ainsi que la remise en état d'éléments tels que bordures, caniveaux, entourages d'arbres, barrières, etc. Ces opérations saisonnières sont facilement planifiables et sont financées chaque année par le budget de fonctionnement;
- b) les travaux importants relatifs à des réalisations nouvelles et des reconstructions de la voirie ou d'ouvrages d'art, qui sont mis en œuvre sur la base d'études et de programmes particuliers et pour lesquels les investissements font l'objet de demandes de crédits par la voie de préavis spécifiques;
- c) les travaux de rénovation et d'extension de la voirie que l'on peut qualifier de moyenne à faible importance. Il s'agit notamment:
 - des travaux de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie en relation avec des dégradations et des réaménagements de l'espace public ou induits par des constructions privées, y compris les aménagements d'intérêt public sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire;
 - des rénovations de la voirie entraînées par des modifications ou des développements des réseaux de conduites industrielles et de collecteurs;
 - des rénovations d'ouvrages d'art;
 - des rénovations d'édicules publics comprenant la remise en état de portes, fenêtres, carrelages et installations sanitaires par les artisans des Ateliers et magasins de la Ville et les professionnels de la maçonnerie de l'unité «Travaux».

Le financement de ces travaux par le budget de fonctionnement n'est pas approprié car il ne s'agit pas d'entretien proprement dit, mais plutôt de rénovations et d'aménagements localisés. De plus, les chantiers chevauchent souvent deux années civiles et les montants mis en jeu dépassent le cadre usuel du budget.

3.1.2 Division «Mobilité»

Nombre de chantiers et de nouveaux aménagements se font sans que les montants nécessaires au financement du marquage routier, de la signalisation et des boucles inductives de détection des véhicules ne soient inclus dans les préavis ad hoc. De ce fait, le Service des routes et de la mobilité est dans l'obligation d'utiliser son propre budget d'entretien, ce qui, à terme, entraîne une dégradation des installations en place, faute d'un entretien périodique indispensable. De plus, il est nécessaire que le service puisse également assurer l'exécution rapide de modifications locales non planifiées du marquage et de la signalisation.

En outre, l'ordinateur de trafic actuellement en service a été mis en fonction en 1992. Les pièces de rechange sont devenues rares et coûteuses. Son entretien ne sera plus assuré dans un proche avenir par les fournisseurs et ses performances ne sont plus compatibles avec les nouveaux contrôleurs de carrefours. L'analyse des paramètres de trafic tels que les comptages, les plans de feux, le contrôle de la qualité de la régulation du trafic, etc. ne pouvant plus se faire de façon optimale, l'ordinateur en question sera donc remplacé par un modèle actuel, qui permet de paramétrer les contrôleurs, de stocker les plans de feux, d'archiver les données de comptages, etc. Ce nouveau poste central de régulation du trafic devra être compatible avec les normes en vigueur pour permettre à la Ville de connecter sur la même centrale des contrôleurs fournis par des constructeurs concurrents.

¹BCC 1995, T. II, rapport-préavis N° 79, pp. 222 ss.

Le coût total de cette rénovation est devisé à Fr. 4 millions. Il faudra donc deux années successives d'investissement par le biais des crédits-cadres pour achever ce travail.

3.2 Service d'assainissement

La Loi cantonale du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (art. 5) stipule que la surveillance et l'entretien des cours d'eau naturels incombent aux Communes. La Loi cantonale du 17 septembre 1974 sur la protection des eaux contre la pollution (art. 20 et 27) impose aux Communes l'obligation d'organiser la collecte et l'évacuation des eaux usées et de pourvoir à l'entretien et au fonctionnement régulier des collecteurs publics. Les travaux découlant de ces obligations peuvent, dans une certaine mesure, être planifiés et coordonnés sur un exercice annuel. Il n'est cependant pas possible de prévoir les situations nécessitant une intervention urgente. Ainsi, et afin d'éviter une multitude de préavis, une demande de crédit globale est présentée pour chaque nouvel exercice. Cette pratique a été introduite en 1984 pour financer les travaux :

- de réfection et de remplacement de collecteurs existants,
- de mise en séparatif de réseaux unitaires existants,
- d'extension du réseau de collecteurs publics,
- de réfection du lit des cours d'eau naturels.

Les interventions d'urgence effectuées sur différents collecteurs de manière ponctuelle sont financées entre le budget et le crédit annuel, en fonction de la durée et du type de travaux à engager.

3.3 eauservice

Par extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble de travaux accomplis annuellement sur le réseau de distribution et qui peut se résumer comme suit :

- remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant,
- modifications et prolongements de tracés,
- pose de nouvelles conduites.

Les échanges périodiques des compteurs concernent le remplacement de postes de mesure (compteurs, clapets, filtres, brise-jet) installés chez les clients depuis plus de 13 ans.

Depuis 2003, eauservice collabore avec les installateurs sanitaires pour effectuer une partie des changements des postes de mesure. Au vu de cette expérience qui, à ce jour, donne entière satisfaction, eauservice souhaite poursuivre cette démarche en 2007 en sous-traitant partiellement ce travail aux entreprises privées pour atteindre l'objectif de révision de quelque 1800 compteurs pour l'année 2007. D'un point de vue financier, les coûts engendrés par les changements des postes de mesure sont couverts par la location, dont le montant annuel moyen est de quelque Fr. 1'600'000.–.

4. Situation des crédits-cadres annuels ouverts au 31 août 2006

4.1 Service des routes et de la mobilité

Année	Crédit octroyé Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2004	1'680'000.00	1'669'200.75	
2005	1'680'000.00	1'462'461.75	Les réaménagements d'espaces publics ont été inférieurs aux prévisions, notamment, en raison de l'intégration de certains projets dans le préavis 2005/78 (mètre m2 et réseau tl 08).
2006	3'940'000.00	3'830'593.50	Demande de crédit complémentaire de 300'000.-

4.2 Service d'assainissement

Année	Crédit octroyé Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2004	2'350'000.00	2'180'743.75	Chantier rue Centrale/Rôtillon en cours. Intervention d'adaptation sur puits Vignes d'Argent à effectuer. Décomptes finaux des chantiers chemins du Reposoir et des Noisetiers non arrêtés.
2005	2'350'000.00	2'335'330.00	Chantier réaménagement rue Centrale en cours. Gainage avenue Vinet à réaliser. Les décomptes finaux de plusieurs chantiers doivent encore être établis.
2006	2'550'000.00	2'313'000.00	Un chantier d'extension du séparatif (chemin de Maillefer) doit être adjudgé prochainement. Demande de crédit complémentaire de 475'000.-

4.3 eauservice

Année	Crédit octroyé Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2004	6'190'000.00	5'438'208.00	Chantiers en cours
2005	6'160'000.00	7'025'114.00	Chiffres à consolider à la fin des chantiers ; fera le cas échéant l'objet d'un préavis complémentaire.
2006	7'640'000.00	4'131'529.00	Plusieurs travaux restent encore à adjudger en 2006, de même que les engagements pour les MAGESI. Demande de crédit complémentaire de 900'000.-

5. Interventions prévues en 2007

5.1 Service des routes et de la mobilité

L'ouverture des chantiers du Service des routes et de la mobilité est tributaire, entre autres, des travaux de canalisations entrepris par les services communaux, de la planification des chantiers de constructions privées, des décisions préavisées par le Comité des espaces publics à l'intention de la Municipalité quant à l'aménagement de la voirie, de la nécessité et de l'urgence de remettre en état, de renforcer ou de remplacer certains tronçons de routes et ouvrages.

Rénovation et réaménagement des espaces publics

- Réfections localisées, trottoirs, places, îlots de sécurité, bastions, arrêts tl, y compris les aménagements sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire Fr. 600'000.00

Travaux de marquage routier, de signalisation et de régulation Fr. 190'000.00

- Remise en état du marquage routier, de la signalisation, des boucles inductives de détection des véhicules et de la régulation lumineuse après les travaux des différents services communaux intervenant sur la voirie ou suite à la réalisation de nouveaux projets

Travaux liés aux remplacements et extensions ordinaires des réseaux de conduites souterraines Fr. 770'000.00

- Les lieux d'intervention sont dépendants des travaux financés par les crédits d'extension des Services industriels, du Service d'assainissement et d'eauservice

Travaux liés au renouvellement des conduites souterraines engagés depuis le Pont de Chailly Fr. 700'000.00

- Avenue de Béthusy (de Edouard-Payot à Victor-Ruffy)

Rénovation d'ouvrages Fr. 180'000.00

- Murs, ponts, ouvrages portuaires et divers

Rénovation d'édicules publics Fr. 80'000.00

- Fournitures pour les unités artisanales des Ateliers et magasins de la Ville

Fournitures pour l'unité «Travaux» Fr. 80'000.00

Système d'exploitation des transports Fr. 2'000'000.00

- Mise en place de la première partie du nouveau poste central de régulation

Total Fr. 4'600'000.00

5.2 Service d'assainissement

De par la planification et la coordination entre les services publics et au vu des besoins de réfections et de mise en conformité des réseaux publics, il est nécessaire d'envisager les interventions suivantes en 2007 :

Renouvellement et mise en séparatif du réseau

- Secteur Flon supérieur: chemin des Abeilles (partiel) Fr. 500'000.00
- Secteur Vuachère: avenue de Béthusy (tronçon Ours–Victor-Ruffy) Fr. 630'000.00
- Secteur Louve: chemin de la Clochette Fr. 360'000.00
- Secteur sous-gare–Ouchy: avenue de Cour (tronçon Floréal–Ouchy) Fr. 200'000.00
- chemin de la Joliette Fr. 220'000.00

Réfection du réseau unitaire

- Secteur centre: chemin de Villard Fr. 440'000.00

Total Fr. 2'350'000.00

5.3 eauservice

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment de décisions prises par les Services industriels, la Direction des travaux, les Communes alimentées en énergie par la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et Swisscom.

Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2007 sont les suivants :

- les différents programmes des Administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouille à exécuter;
- la disponibilité du personnel du service;
- les modifications de tracés;
- les demandes imprévisibles de raccordements de lotissements ou bâtiments;
- les ruptures ayant occasionné d'importants dégâts à la chaussée.

Réseau de distribution

– Remplacement de canalisations à Lausanne:	Fr. 2'265'000.00	
– Remplacement de canalisations hors Lausanne:	<u>Fr. 1'810'000.00</u>	Fr. 4'075'000.00

Pose de nouvelles canalisations

– A Lausanne:	Fr. 65'000.00	
– Echange de compteurs hors Lausanne:	<u>Fr. 60'000.00</u>	Fr. 125'000.00
– Fourniture du poste de mesure:	Fr. 900'000.00	
– Sous-traitance:	<u>Fr. 200'000.00</u>	Fr. 1'100'000.00

Total		Fr. 5'300'000.00
--------------	--	-------------------------

6. Plan des investissements

Les montants contenus dans ce crédit figurent au Plan des investissements 2007-2008 pour un montant global de Fr. 12'000'000.– pour l'ensemble des services de la Direction des travaux (Routes et mobilité, Assainissement et eauservice).

7. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2006/54 de la Municipalité, du 28 septembre 2006 ;
oui le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'600'000.– pour couvrir, en 2007, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie, au marquage routier, aux installations de régulation du trafic et à la réfection d'ouvrages ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatifs calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4201.331 et 4201.390 du budget du Service des routes et de la mobilité ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées au Service des routes et de la mobilité ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 7'650'000.– pour couvrir, en 2007, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics à raison de Fr. 2'350'000.– pour le Service d'assainissement, ainsi qu'à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau et aux échanges périodiques des compteurs d'eau à raison de Fr. 5'300'000.– pour eauservice ;
5. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatifs calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4602.331 et 4602.390 du budget du Service d'assainissement, et sous les rubriques 4700.331 et 4700.390 du budget d'eauservice ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 4 les subventions qui pourraient être accordées à eauservice par l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA).

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances.

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Le président: – Le rapport n’ayant pas été envoyé, nous prions M. le rapporteur Montangero de nous le lire.

Rapport photocopié de M. Stéphane Montangero (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente des finances: – (*Lit son rapport.*) Par le préavis 2006/54, la Municipalité sollicite deux crédits d’investissement du patrimoine administratif pour l’exercice 2007. Le premier concerne le Service des routes et de la mobilité; son montant est de Fr. 4’600’000.– (2006: Fr. 3’940’000.–. Il y a un *nota bene*: pour l’ensemble du document, les montants 2006 n’ont pas été corrigés suite aux compléments du préavis 2006/38; ce sont donc ceux mentionnés sur le préavis 2005/66).

Le préavis est destiné en premier lieu à couvrir les frais de rénovation et de réaménagement des espaces publics (Fr. 600’000.–, 2006: Fr. 600’000.–), de même que ceux liés au marquage routier, à la signalisation et à la régulation (Fr. 190’000.–, 2006: Fr. 150’000.–). Il comprend aussi un montant pour les travaux liés au remplacement et aux extensions ordinaires des réseaux de conduites souterraines (Fr. 770’000.–, 2006: Fr. 700’000.–), à la rénovation d’ouvrages (Fr. 180’000.–, 2006: Fr. 180’000.–), à la rénovation d’édicules publics (W.-C.) (Fr. 80’000.–, 2006: Fr. 80’000.–) et à des fournitures pour l’unité Travaux, qui effectue divers travaux d’aménagement et de réfection de petite et de moyenne importance (Fr. 80’000.–, 2006: Fr. 80’000.–). A noter que pour les travaux liés au renouvellement des conduites souterraines dans le quartier de Chailly (avenue de Béthusy, de Edouard-Payot jusqu’à Victor-Ruffy), un montant de Fr. 700’000.– est prévu en prolongation du montant de l’an dernier (Fr. 2’150’000.–). Enfin, *last but not least*, la première partie d’un nouveau système d’exploitation des transports (SET) (Fr. 2’000’000.–, Fr. 2006: 0.–) permettant, notamment, d’appliquer le principe du plan directeur des déplacements. Ces divers points représentent donc une augmentation du crédit de Fr. 660’000.–, portant le crédit-cadre ordinaire 2007 à Fr. 4’600’000.–.

Le budget de fonctionnement du Service de routes et de la mobilité finance les travaux d’entretien courant de la voirie (renouvellement de revêtements sur chaussées, trottoirs et places, remise en état de bordures, caniveaux, barrières, etc.); ce sont des opérations saisonnières qui sont effectuées et payées entièrement au cours d’une année civile. Le crédit-cadre permet de financer l’aménagement des espaces publics de faible et de moyenne importance. Ces petits aménagements sont étudiés de manière pluridisciplinaire par les services de l’Administration dans le cadre du

Comité des espaces publics; ils répondent souvent à des demandes d’habitants, qu’il est possible de satisfaire dans des délais raisonnables grâce à l’utilisation de ce mode de financement. De plus, le crédit-cadre finance les petits travaux de rénovation des ouvrages et permet d’intervenir rapidement lorsque la sécurité l’exige; tous ces chantiers chevauchent souvent deux années civiles. Le crédit-cadre permet également au Service des routes et de la mobilité de reconstruire des compléments de voirie lorsqu’un autre service communal a remplacé ses conduites souterraines dans une rue, de même que de réaliser divers petits projets pour améliorer la sécurité des vélos et des piétons.

Le second crédit est d’un montant de Fr. 7’650’000.– (2006: Fr. 10’190’000.–, dont Fr. 2’350’000.– pour les frais de réfection et d’extension ordinaires du réseau des collecteurs publics, Fr. 4’200’000.– pour les frais de réfection et d’extension ordinaires du réseau de distribution d’eau et Fr. 1’100’00.– pour l’échange périodique des compteurs d’eau). Il concerne, pour le réseau des collecteurs publics, les frais de renouvellement et de mise en séparatif, de même que de réfection du réseau unitaire (Fr. 2’350’000.–, 2006: Fr. 2’550’000.–). Pour le réseau de distribution d’eau, il concerne les frais de remplacement de canalisations (Fr. 4’075’000.–, 2006: Fr. 6’265’000.–) et de pose de nouvelles canalisations (Fr. 125’000.–, 2006: Fr. 155’000.–); il comprend aussi une somme pour l’échange périodique des compteurs d’eau (Fr. 1’100’000.–, 2006: Fr. 1’220’000.–).

Le Service d’assainissement prévoit la poursuite de la mise en séparatif dans les secteurs sous-gare, où des travaux de ce type sont déjà en cours, de même que dans le bassin de la Louve, de la Vuachère et du Flon supérieur; ces travaux sont nécessaires pour diminuer l’apport en eaux claires à la Step, dont la capacité est largement dépassée à chaque pluie d’orage, afin d’améliorer la qualité de l’eau rejetée au lac. Le centre ville est refait en unitaire parce que les eaux de ruissellement sont aussi considérées comme polluées dans ce secteur. La répartition des travaux entre le crédit-cadre et le budget tient avant tout au type de chantier et à leur durée: les travaux de courte durée, type entretien, petite réfection, travaux d’urgence sont prioritairement pris sur le budget; les chantiers de plus d’importance ou qui vont s’échelonner sur plusieurs années sont pris sur le crédit-cadre.

eauservice prévoit des travaux de rénovation, de réhabilitation ou d’extension du réseau d’eau potable, à Lausanne et dans les seize communes alimentées au détail par eauservice; vu l’état du réseau actuel, la priorité va cependant aux rénovations, sauf demande d’extension d’une commune pour un nouveau quartier. Le budget permet de financer les travaux de réparation du réseau d’eau potable, liés en particulier aux événements non planifiables, comme les ruptures de canalisations ou la réparation de fuites identifiées lors de campagnes de recherche de fuites. Les montants nécessaires au renouvellement des compteurs d’eau sont passés du budget ordinaire au crédit-cadre à partir de 2004;

après un étalement de leur durée de vie de dix à treize ans, cela permet de mieux suivre le rythme de leur remplacement. La Ville perd en effet des recettes lorsque ces compteurs, devenus trop usés, sont de moins en moins précis en faveur du client. La forte baisse (– Fr. 2'340'000.– par rapport à 2006) est due à la volonté municipale de contenir les investissements et au grand nombre de ceux-ci. Dans l'idéal, les 900 km de conduites qui ont une durée de vie de 50 à 70 ans devraient donner lieu à un montant de l'ordre de celui de 2006 (environ Fr. 7 à 8 millions).

Ainsi, le montant total de ces crédits-cadres pour 2007 est de Fr. 12'250'000.– (2006: Fr. 14'130'000.–), y compris l'investissement pour un nouvel ordinateur de régulation du trafic (1^{re} moitié: Fr. 2'000'000.–). Ils sont donc en diminution par rapport à 2006 d'un montant global de Fr. 1'880'000.–, eauservice réduisant particulièrement fortement la voilure (– Fr. 2'340'000.–).

La Commission des finances a examiné le préavis 2006/54 dans sa séance du 20 novembre 2006; elle a adopté ses conclusions à l'unanimité moins une abstention et elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'en faire de même.

Le président: – J'ouvre la discussion relative à cet objet. Il semble que le quorum soit en péril et qu'une partie importante des conseillers communaux ne sache diantre pas de quoi nous parlons! La parole n'étant apparemment pas demandée, je vous fais voter les conclusions. Et je demande à M. le rapporteur de nous donner les déterminations de la Commission.

M. Stéphane Montangero (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente des finances: – La Commission, comme je l'ai dit, a examiné le préavis 2006/54 dans sa séance du 20 novembre 2006; elle a adopté ses conclusions à l'unanimité moins une abstention et elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'en faire de même.

Le président: – Cette honorable assemblée est-elle disposée à voter les six conclusions en bloc, qui à mon sens se tiennent toutes par la barbichette? Cela est le cas. Celles et ceux qui se déclarent d'accord le manifestent par un lever de mains. Merci. Qui sont contre? Personne. Qui s'abstiennent? Personne. Nous supposons donc que ceux qui n'étaient pas là sont du même avis. Cet objet est liquidé et je remercie son rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2006/54 de la Municipalité, du 28 septembre 2006;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'600'000.– pour couvrir, en 2007, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie, au marquage routier, aux installations de régulation du trafic et à la réfection d'ouvrages;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatifs calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4201.331 et 4201.390 du budget du Service des routes et de la mobilité;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées au Service des routes et de la mobilité;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 7'650'000.– pour couvrir, en 2007, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics à raison de Fr. 2'350'000.– pour le Service d'assainissement, ainsi qu'à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau et aux échanges périodiques des compteurs d'eau à raison de Fr. 5'300'000.– pour eauservice;
5. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatifs calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4602.331 et 4602.390 du budget du Service d'assainissement, et sous les rubriques 4700.331 et 4700.390 du budget d'eauservice;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 4 les subventions qui pourraient être accordées à eauservice par l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA).

Le président: – Nous en arrivons au point 11, préavis N° 2006/58, «Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels. Crédits-cadres annuels 2007». J'appelle M. Gilles Meystre à la tribune.

Remplacements et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels

Crédits-cadres annuels 2007

Préavis N° 2006/58

Lausanne, le 19 octobre 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi, pour l'exercice 2007, d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 18'300'000.– destiné à couvrir les frais de remplacement et d'extension des différents réseaux de distribution des Services industriels (SIL).

2. Préambule

Pour éviter une inflation de préavis, permettre une plus grande rapidité d'intervention en supprimant les délais d'obtention de crédits spécifiques et offrir la souplesse d'intervention nécessaire pour faire face aux circonstances imprévisibles et aux cas d'urgence, les SIL présentent une demande groupée de crédits annuels.

Par «remplacements et extensions ordinaires», il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur les réseaux de distribution (gaz, chauffage urbain, électricité et multimédia). Ils peuvent se résumer comme suit :

- remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant;
- modifications et prolongements de tracés;
- pose de nouvelles conduites;
- remplacement et modification de l'éclairage public.

Les montants alloués pour les remplacements et extensions ordinaires sont considérés comme des crédits-cadres, subdivisés en sous-crédits distincts, qui sont ouverts en fonction des différents travaux à entreprendre durant l'année. L'ouverture d'un sous-crédit à valoir sur le crédit de réfection et d'extension d'une année échue n'est pas autorisée. Les sous-crédits sont exploités comme des crédits d'investissement.

3. Situation des crédits-cadres annuels ouverts au 30 septembre 2006

3.1 Remarques préliminaires

Certains chantiers, ouverts pour les plus anciens depuis 2002, ne seront achevés qu'en 2007, voire en 2008. L'utilisation prolongée sur plusieurs années de certains sous-crédits s'explique principalement par les raisons suivantes :

- les travaux correspondant à des demandes de sous-crédits formulées en fin d'année ne peuvent être achevés que l'année suivante;
- certains chantiers, en raison de leur taille ou des conditions de travail rencontrées sur le terrain, peuvent être retardés de plusieurs années;

- les travaux qui impliquent le concours de plusieurs administrations et entreprises privées (État, communes, Swisscom, etc.) sont fréquemment ajournés pour une raison propre à l'un ou l'autre de ces intervenants;
- enfin, les retards apportés dans la construction de bâtiments ou de lotissements obligent régulièrement les SIL à reporter les travaux de raccordement prévus pour leur alimentation en énergie.

Pour la forme, notons encore que tous les montants qui figurent ci-dessous sont libellés en francs.

3.2 Service du gaz et du chauffage à distance

3.2.1 Distribution de gaz

Année	Crédit octroyé	Montants payés et engagés	Remarques
2003	7'100'000.-	6'949'226.-	
2004	¹ 6'600'000.-	6'240'160.-	
2005	² 8'380'000.-	8'366'139.-	
2006	10'200'000.-	6'282'026.-	

¹ Y compris crédit complémentaire de Fr. 1'500'000.-, préavis N° 2004/28 du 1^{er} juillet 2004.

² Y compris crédit complémentaire de Fr. 880'000.-, préavis N° 2005/69 du 22 septembre 2006.

3.2.2 Contracting énergétique

Année	Crédit octroyé	Montants payés et engagés	Remarques
2005	500'000.-	64'696.-	Projets retardés à Vers-chez-les-blanc suite à des oppositions lors de la mise à l'enquête.
2006	100'000.-	.-	Retards dus à la réélaboration avec les différents intervenants des projets à Vers-chez-les-Blanc.

3.2.3 Chauffage à distance

Année	Crédit octroyé	Montants payés et engagés	Remarques
2003	1'400'000.-	1'047'870.-	
2004	1'800'000.-	1'775'199.-	
2005	2'200'000.-	2'177'161.-	
2006	5'000'000.-	2'990'892.-	

3.3 Service de l'électricité

Les crédits octroyés et les montants payés et engagés du Service de l'électricité comprennent les frais de personnel et les intérêts intercalaires. Cette manière de procéder est indispensable pour la détermination de la rémunération de l'acheminement de l'énergie (timbre d'acheminement).

Année	Crédit octroyé	Montants payés et engagés	Remarques
2002	¹ 4'800'000.-	8'316'193.-	Les frais de personnel et les intérêts intercalaires n'étaient pas encore prévus dans le crédit alloué.
2003	9'700'000.-	8'859'995.-	Les frais de personnel prévus pour un montant de 4'269'000.- ont été surévalués.
2004	7'750'000.-	6'609'484.-	Les frais de personnel prévus pour un montant de 3'411'000.- ont été surévalués.
2005	² 8'620'000.-	6'484'177.-	Les frais de personnel prévus pour un montant de 2'140'000.- ont été surévalués.
2006	7'700'000.-	4'576'492.-	

¹Ce crédit ne comprend pas les frais de personnel et les intérêts intercalaires.

²Y compris crédit complémentaire de Fr. 870'000.-, préavis N° 2005/69 du 22 septembre 2005.

3.4 Service du multimédia

Année	Crédit octroyé	Montants payés et engagés	Remarques
2003	1'400'000.-	1'272'637.-	
2004	1'400'000.-	953'608.-	Relevons notamment qu'un investissement de 150'000.- à Savigny en partenariat avec Romande Energie ne s'est finalement pas fait, le coût des raccordements finaux s'avérant trop élevé.
2005	1'400'000.-	1'238'230.-	
2006	1'500'000.-	1'381'193.-	

4. Extensions ordinaires 2007

L'ouverture ou non des chantiers d'extension est tributaire des décisions prises par les différents services des SIL, la Direction des travaux, les Communes alimentées en énergie, l'Etat de Vaud et Swisscom.

Les facteurs qui influenceront probablement sur les décisions en 2007 sont les suivants:

- les différents programmes des Administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles à exécuter;
- l'avancement des études;
- la disponibilité du personnel;
- les modifications de tracés;
- les demandes imprévisibles de raccordements d'immeubles ou de lotissements;
- la réfection des chaussées.

Ces facteurs d'incertitude rendent très aléatoire une planification détaillée. Dans ces conditions, la Municipalité renonce à présenter une liste exhaustive des chantiers prévus et sollicite de votre Conseil les crédits globaux suivants:

Service du gaz et du chauffage à distance*Réseau de distribution du gaz*

Remplacements de canalisations :

– à Lausanne	2'290'000.–	
– hors Lausanne	<u>3'870'000.–</u>	6'160'000.–

Poses de nouvelles canalisations :

– hors Lausanne		1'965'000.–
-----------------------	--	-------------

Station de remplissage au gaz naturel carburant :

– Blécherette		<u>375'000.–</u>
---------------------	--	------------------

Total		<u>8'500'000.–</u>
-------------	--	---------------------------

Réseau du chauffage urbain

Remplacements de canalisations à Lausanne		1'100'000.–
---	--	-------------

Raccordements d'immeubles à Lausanne		4'900'000.–
--	--	-------------

Total		<u>6'000'000.–</u>
-------------	--	---------------------------

Les SIL ont déjà à leur actif la réalisation de deux stations de remplissage au gaz naturel carburant (GNC) – la première à Perrelet, la seconde à l'avenue de la Borde. En 2006, les SIL ont présenté à Gaznat trois nouveaux projets et ont obtenu trois subventions pour un montant global de Fr. 294'000.–, deux pour l'année en cours et une pour 2007. La présentation d'un préavis spécifique, comme il était initialement prévu, ne permettait pas de commencer les travaux en 2006, ce qui constituait une des conditions d'obtention des deux premières subventions de Gaznat.

Pour éviter de perdre ces subventions, la Municipalité a autorisé le financement de l'équipement des deux premières stations – la station Agip de l'avenue de Rhodanie 68 et le garage Emil Frey à Crissier – par les crédits d'extensions ordinaires 2006 du réseau du gaz. Elle a estimé que cette opération était conforme à l'esprit de ce crédit-cadre destiné à entretenir et valoriser les réseaux des SIL.

Le développement du GNC représente en effet une opportunité en termes de nouveaux marchés pour les SIL. A titre d'exemple, la consommation de deux voitures alimentées au gaz naturel, parcourant 15'000 km et consommant 8 l/100 km, équivaut à la consommation d'une villa pendant une année. L'implantation de stations de remplissage permet donc de concilier des préoccupations environnementales – les véhicules fonctionnant au GNC sont peu polluants – et économiques.

Cette opération de financement par les crédits d'extensions ordinaires 2006 a été rendue possible parce que les travaux réalisés cette année sur le réseau du gaz ont porté plus que prévu sur de nouveaux raccordements (densification) que sur des extensions à de nouveaux quartiers. Le coût des nouveaux raccordements étant à la charge du client et les dépenses pour l'extension du réseau ayant été réduites, les crédits d'extensions ordinaires 2006 permettaient d'absorber l'investissement de Fr. 725'000.– nécessaire au financement des deux stations de remplissage à réaliser cette année encore.

Pour assurer le parallélisme du traitement de la troisième station GNC avec les deux premières, la Municipalité l'a incluse dans le présent préavis, sans modifications du plan des investissements. Il s'agit d'équiper la future station BP à la Blécherette. Le coût de cette réalisation est le suivant :

Station GNC de la Blécherette	
Investissement	375'000.–
Subvention Gaznat	-90'000.–
Total	285'000.–

La subvention de Gaznat sera portée en amortissement du présent préavis par le biais des recettes d'investissement.

Service de l'électricité*Réseaux de distribution*

Réseau de Lausanne

– Entretien et remplacement du réseau moyenne et basse tensions	525'000.–	
– Achat et remplacement de compteurs	600'000.–	
– Extension et remplacement du réseau de l'éclairage public	800'000.–	1'925'000.–

Des recettes d'investissement (finances d'équipement) seront facturées en 2007 pour un montant estimé à un million de francs et portées en amortissement. Toutefois, le montant des intérêts intercalaires calculés sur cette somme s'élève à Fr. 25'000.– et viendra en diminution de charge

– 25'000.–

Total **1'900'000.–**

(Le total ci-dessus comprend des intérêts intercalaires et des frais de personnel pour Fr. 315'000.–.)

La forte diminution du montant attribué au Service de l'électricité par rapport aux années précédentes est due au fait que désormais seuls les avaries, les compteurs et l'éclairage public sont pris en charge par le présent préavis. En effet, afin d'améliorer la planification, le remplacement et l'extension du réseau électrique seront financés par des préavis distincts, dont les premiers porteront sur la période 2007-2016. Votre Conseil a déjà accepté ce principe en votant le préavis d'intention 2005/84 du 1^{er} décembre 2005 intitulé «Plan de renouvellement du réseau de distribution électrique du Service de l'électricité de Lausanne (SEL). Planification des investissements. Préavis d'intention».

Service du multimédia

Développement du réseau, raccordements du télé-réseau et télécom **1'900'000.–**

Des recettes d'investissement (participations des propriétaires) seront facturées en 2007 pour un montant estimé à Fr. 500'000.– et portées en amortissement.

Les investissements détaillés ci-dessus permettront au secteur du gaz et au secteur du chauffage à distance d'augmenter leurs ventes annuelles respectivement de 11'500 et 24'000 MWh. Le Service du multimédia, pour sa part, en retirera des recettes annuelles supplémentaires de Fr. 510'000.–.

Selon la demande de la Commission permanente des finances dans son rapport d'examen du préavis des extensions ordinaires de 1998, nous présentons ci-dessous la répartition des dépenses selon les critères du développement des réseaux et de leur entretien.

	Réseau de distribution du gaz	Réseau du chauffage à distance	Réseau de distribution de l'électricité	Multimédia	Total
Développement des infrastructures	2'340'000.–	4'900'000.–		1'900'000.–	9'140'000.–
Entretien des infrastructures	6'160'000.–	1'100'000.–	1'900'000.–		9'160'000.–
Total	8'500'000.–	6'000'000.–	1'900'000.–	1'900'000.–	18'300'000.–
Recettes d'investissement attendues	90'000.–	–.	1'000'000.–	500'000.–	1'590'000.–

5. Plan des investissements

Le montant du crédit nécessaire à la réalisation de ces extensions figure au plan des investissements pour les années 2007 et 2008 pour un montant de Fr. 18'300'000.–.

6. Conséquences sur le budget

Nous donnons ci-dessous les bénéfices attendus des investissements après complète réalisation, avec un coût des avances faites par la Commune de 5%.

	Réseau de distribution du gaz	Réseau du chauffage à distance	Réseau de distribution de l'électricité	Multimédia	Total
Taux d'amortissement	3,5%	10%	3,3 – 5,0%	100%	
Développement des infrastructures					
Marge annuelle brute supplémentaire	540'000.-	1'008'000.-	.-	510'000.-	2'058'000.-
Charges financières constantes	-136'000.-	-612'000.-	.-	¹ .-	-748'000.-
Résultat sur développement	404'000.-	396'000.-	.-	510'000.-	1'310'000.-
Entretien des infrastructures					
Charges financières constantes	-359'000.-	-138'000.-	-54'000.-	.-	-551'000.-
Total	45'000.-	258'000.-	-54'000.-	510'000.-	759'000.-

¹ L'amortissement des dépenses prévues du Multimédia de Fr. 1,4 million sera fait dans l'année où celles-ci seront effectuées. Pour cette raison, plus aucune charge financière n'apparaît durant l'exploitation du réseau.

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2006/58 de la Municipalité, du 19 octobre 2006 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 18'300'000.- pour couvrir, durant l'exercice 2007, les frais de remplacement et d'extension des différents réseaux des services, somme à porter au débit des comptes suivants du bilan :

Réseaux du service du gaz et du chauffage à distance	14'500'000.-
Réseaux du service de l'électricité	1'900'000.-
Réseau du service multimédia	1'900'000.-
Total	18'300'000.-

- d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements ainsi que les prestations de personnel internes relatives à ces investissements.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances.

Municipalité: M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels.

Le président: – Monsieur Gilles Meystre, vous avez la parole pour nous lire le rapport de votre Commission.

Rapport photocopié de M. Gilles Meystre (LE), rapporteur pour la Commission permanente des finances: – (*Lit son rapport.*) Conjointement à la présentation du budget, la Municipalité soumet traditionnellement à notre Conseil un préavis sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif destiné à couvrir les frais de remplacement et d'extension des différents réseaux de distribution des SI. Afin de simplifier les démarches politiques, administratives et opérationnelles, les Services industriels présentent une demande groupée de crédits annuels.

L'année dernière, le préavis 2005/73 sollicitait un crédit-cadre de Fr. 25'500'000.– (2004: Fr. 19'350'000.–). Dans le présent préavis, la Municipalité sollicite un montant de Fr. 18'300'000.–, en baisse de 25,3%, destiné au remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant, à la modification et au prolongement de tracés, à la pose de nouvelles conduites et au remplacement/modification de l'éclairage public.

1. Situation des crédits-cadres annuels ouverts

Des chantiers ayant nécessité l'octroi de crédits d'investissement les années dernières ne seront achevés qu'en 2007, voire 2008. Certains crédits sont ainsi utilisés sur plusieurs années, pour des raisons principalement dues à la taille des chantiers, à l'implication de tiers (Administration ou entreprises privées), ou aux retards rencontrés dans la construction de bâtiments ou lotissements exigeant le report des travaux de raccordement prévus pour leur alimentation en énergie. Ces crédits oscillent entre Fr. 100'000.– et Fr. 26,07 millions et sont utilisés entre 0% et 97,6% aujourd'hui.

SERVICES	Années	Crédit octroyé	Montants payés et engagés	% engagés
Gaz et CAD				
Distribution gaz	2003-2005	22'080'000.-	21'555'525.-	97.6%
	2006	10'200'000.-	6'282'026.-	61.6%
Contracting énergétique	2005	500'000.-	64'696.-	12.9%
	2006	100'000.-	0.-	0%
CAD	2003-2005	5'400'000.-	5'000'230.-	92.6%
Electricité	2003-2005	26'070'000.-	21'953'656.-	84.2%
	2006	7'700'000.-	4'576'492.-	54.4%
Multimédia	2003-2005	4'200'000.-	3'464'475.-	82.5%
	2006	1'500'000.-	1'381'193.-	92%
		77'750'000.-	64'278'293.-	82.7%

2. Extensions ordinaires 2007

Compte tenu des nombreux facteurs d'incertitude rendant très aléatoire une planification détaillée, la Municipalité

renonce à présenter une liste exhaustive des chantiers prévus. Elle sollicite ainsi des crédits en baisse de 30,3% pour le réseau de distribution de gaz (extensions ordinaires 2006: + 36% par rapport à 2005). Cette baisse est principalement due à la diminution de la part dévolue à la pose de nouvelles canalisations.

Deux facteurs expliquent le recul des prévisions en matière de développement: d'une part, le marché limité par le prix élevé du gaz; d'autre part, l'actuelle répartition des frais des travaux lors d'installations de nouvelles conduites. Les SI agissent en effet jusqu'aux limites de propriétés, à charge ensuite aux clients de faire relier leur bâtiment au réseau. Une nouvelle répartition est donc à prévoir pour éviter cette contrainte commerciale.

En revanche, la tendance haussière constatée l'année dernière en matière de crédits demandés pour le réseau de chauffage urbain se poursuit (2006: +127%; 2007: +20%), en raison de perspectives favorables du marché (forte demande de raccordements liée au vœu de la Municipalité de densifier le réseau, démarches proactives de l'unité commerciale principalement). Suivant cette logique, la part dévolue au développement du réseau est nettement plus élevée que celle dévolue à son entretien, respectivement Fr. 4'900'000.– contre Fr. 1'100'000.–.

Les mêmes perspectives favorables du marché expliquent la hausse de 26,7% des crédits demandés pour le multimédia (2006: +7%), exclusivement consacrés au développement du réseau et des raccordements.

En outre, le réseau de distribution d'électricité présente quant à lui une baisse significative de 75,3% (2006: –0,65%). Cette forte diminution est due à la sortie du préavis d'intention 2005/84 (Plan de renouvellement du réseau de distribution électrique du SEL), prévoyant Fr. 174 millions d'investissement sur dix ans. Désormais, la planification, le remplacement et l'extension du réseau électrique feront l'objet de préavis distincts; aussi, seuls les avaries, les compteurs et l'éclairage public sont pris en charge dans la présente demande de crédits dévolus au Service de l'électricité.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances vous propose d'approuver les conclusions du préavis par 12 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Le président: – J'ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée. Voulez-vous, Monsieur le rapporteur, après avoir repris votre souffle, nous donner les déterminations de la Commission?

M. Gilles Meystre (LE), rapporteur pour la Commission permanente des finances: – Monsieur le Président, je les répète donc: fondée sur ce qui précède, donc, la Commission des finances vous propose d'approuver les conclusions du préavis par 12 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Le président: – Celles et ceux qui se déclarent d'accord avec ce préavis le manifestent par un lever de main. Merci. Contre? Personne. Abstentions? Personne. Comme pour l'objet précédent, nous partons du principe que ceux qui ne sont pas là sont d'accord avec nous. Cet objet est liquidé, avec remerciements à son rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2006/58 de la Municipalité, du 19 octobre 2006;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 18'300'000.– pour couvrir, durant l'exercice 2007, les frais de remplacement et d'extension des différents réseaux des services, somme à porter au débit des comptes suivants du bilan:

Réseaux du Service du gaz et du chauffage à distance	14'500'000.–
Réseaux du Service de l'électricité	1'900'000.–
Réseau du Service multimédia	<u>1'900'000.–</u>
Total	<u>18'300'000.–</u>

2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements ainsi que les prestations de personnel internes relatives à ces investissements.

Le président: – Nous passons au point 13, Préavis N° 2006/63, «Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades. Crédit-cadre annuel 2007». Commission des finances. Qui est rapporteur? Vous avez la parole, Monsieur Gratier, pour nous lire votre rapport.

Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades

Crédit-cadre annuel 2007

Préavis N° 2006/63

Lausanne, le 2 novembre 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 800'000.– nécessaire à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation des parcs et promenades publics pour l'exercice 2007.

2. Préambule

Le crédit-cadre se doit d'être une solution pragmatique dans les tâches de maintien de la qualité des espaces verts mis à disposition des administrés.

Après plusieurs années de réfection par zone de certains parcs, une parenthèse doit être observée et une campagne de «taconnage» doit être entreprise afin d'éliminer à court terme les dégradations ponctuelles dans des parcs. Tant les trous (provenant d'usure, de tassement ou résultant du gel) que les bosses (soulèvements de revêtement ou bordures dus aux racines) seront éliminés avant qu'ils ne présentent des dangers avérés pour les usagers.

3. Situation du crédit-cadre 2005 au 20 octobre 2006

I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Prévu	Fr. 110'000.00		
Engagé	Fr. 45'000.00	(Esplanade de Montbenon)	
Payé	Fr. --		
Montant final estimé			Fr. 45'000.00

II) Travaux de réfection de parcs et de promenades

Prévu	Fr. 545'000.00	(Denantou, Valency, Levant-Verdeil, locaux Centre Ville, jardin du Souvenir, volières de Mon-Repos, collecteur Vallée de la Jeunesse, placette Secrétan, Allée Cavalière, Rhodanie)	
Engagé	Fr. 610'000.00		
Payé	Fr. 589'160.00		
Montant final estimé			Fr. 610'000.00

III) Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Ces dernières années, dans l'attente de la fin des études nécessaires à la préparation du préavis de demande de crédits d'ouvrage pour la réhabilitation et la réfection des places de jeux, le crédit-cadre a permis de parer aux urgences.

Prévu	Fr. 145'000.00	(interventions liées à la sécurité : Pré des Casernes, St-Luc promenade, Denantou, jardin Jean-Villars-Gilles, Ancien-Stand, Secrétan)	
Engagé	Fr. 145'000.00		
Payé	Fr. 142'211.95		
Montant final estimé			Fr. 145'000.00

Montant général estimé (montant du crédit-cadre Fr. 800'000.00) **Fr. 800'000.00**

4. Situation du crédit-cadre 2006 au 20 octobre 2006

I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Prévu	Fr. 110'000.00	(Place Bel-Air–giratoire rue Université, sentier Dalcroze, gymnase Sévelin, trottoir chemin de la Colline)	
Engagé	Fr. 108'000.00		
Payé	Fr. 9'288.90		
Montant final estimé			Fr. 108'000.00

II) Travaux de réfection de parcs et de promenades

Prévu	Fr. 540'000.00	(Valency, Rivier, locaux Centre Ville, Denantou, route de Vidy, bois de la Borde, Cour garage)	
Engagé	Fr. 562'000.00		
Payé	Fr. 197'728.90		
Montant final estimé			Fr. 562'000.00

III) Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Ces dernières années, dans l'attente de la fin des études nécessaires à la préparation du préavis de demande de crédits d'ouvrage pour la réhabilitation et la réfection des places de jeux, le crédit-cadre a permis de parer aux urgences.

Prévu	Fr. 150'000.00	(interventions liées à la sécurité: Ancien-Stand, chemin du Grillon, Montalègre, Languedoc, château Valency, Clamadour, Faverges)	
Engagé	Fr. 130'000.00		
Payé	Fr. 18'328.10		
Montant final estimé			Fr. 130'000.00

Montant général estimé (montant du crédit-cadre Fr. 800'000.00)

Fr. 800'000.00

5. Interventions prévues en 2007

5.1 Travaux prévus

Ainsi que rappelé à chaque préavis, la liste des objets peut subir quelques modifications liées à des impératifs de gestion, des urgences ou des opérations privées entreprises par des tiers.

I. Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public Fr. 110'000.00

Les lieux d'intervention seront choisis selon le suivi des affaires et des travaux financés par d'autres services. Il est cependant déjà prévu des travaux de plantation d'arbres d'avenue ainsi que la poursuite de la mise en conformité des prises d'arrosage et de fontaines.

II. Travaux de réfection de parcs et de promenades Fr. 560'000.00

– Ruines romaines :	Fr. 40'000.00
– Sauvabelin Signal (chapelle)	Fr. 30'000.00
– Campagne de taconnage	Fr. 370'000.00
– Réfection étanchéité toiture BDV2	Fr. 80'000.00
– Ancien-Stand	Fr. 40'000.00

III. Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements Fr. 130'000.00

Selon le préavis N° 2000/178, intitulé «Intentions de la Municipalité en matière de planification des places de jeux»¹, et plus particulièrement sous point 3.3 dudit :

«La mise à contribution des crédits-cadres se limitera aux interventions de moyenne importance ainsi qu'aux interventions directement liées à la sécurité».

Total **Fr. 800'000.00**

5.2 Plan des investissements

Le montant de ce crédit figure au plan des investissements 2007 et 2008 pour un montant de Fr. 800'000.–.

6. Conséquences sur le budget

Les charges d'intérêts et d'amortissements seront calculées au gré des dépenses réelles. A titre indicatif, ces charges financières, estimées selon la méthode de l'annuité fixe, avec un taux d'intérêt de 4% et une durée d'amortissement de 5 ans, s'élèvent à Fr. 179'700.–.

S'agissant principalement de travaux de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation, ces dépenses n'entraînent pas d'autres charges de fonctionnement, à l'exception des travaux d'adaptation et d'amélioration des places de jeux et de leurs équipements, mais dont les charges de fonctionnement ont été annoncées dans le préavis ad hoc (N° 45/2002²).

¹BCC 2001, pp. 178 à 191.

²BCC 2003, T. I, pp. 450 à 463.

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2006/63 de la Municipalité, du 2 novembre 2006 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 800'000.– pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2007 ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6600.390 et 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances.

Municipalité: M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Rapport photocopié de M. Tristan Gratier (LE), rapporteur pour la Commission permanente des finances: – (*Lit son rapport.*) Le montant global sollicité par ce préavis est de Fr. 800'000.– comme pour les années 1999 à 2002 et 2004 à 2006, tandis que pour 2003, le crédit-cadre s'élevait à Fr. 1'000'000.–. Il s'agit du 9^e crédit-cadre demandé pour Parcs et promenades.

Le crédit-cadre se doit d'être une solution pragmatique dans les tâches de maintien de la qualité des espaces verts mis à disposition des administrés. Après plusieurs années de réfection par zone de certains parcs, une parenthèse doit être observée et une campagne de «taconnage» doit être entreprise afin d'éliminer à court terme les dégradations ponctuelles dans des parcs. Tant les trous (provenant d'usure, de tassement ou résultant du gel) que les bosses (soulèvements de revêtement ou bordures dus aux racines) seront éliminés avant qu'ils ne présentent des dangers avérés pour les usagers.

Les chapitres 3 et 4 indiquent l'état des crédits-cadres de 2005 et de 2006 dont les différents chantiers ne sont pas bouclés. Pour ce qui est de 2005, le montant final estimé des travaux de réfection de parcs et de promenades ne dépasse pas les prévisions de Fr. 800'000.–; il en va de même pour 2006.

Les interventions prévues en 2007 concernent:

- Des travaux de plantation d'arbres d'avenue, ainsi que la poursuite de la mise en conformité des prises d'arrosage et de fontaines: Fr. 110'000.–
- Ruines romaines: Fr. 40'000.–
- Sauvabelin Signal (chapelle): Fr. 30'000.–
- Campagne de taconnage: Fr. 370'000.–
- Réfection étanchéité toiture BDV2: Fr. 80'000.–
- Ancien-Stand: Fr. 40'000.–
- Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements: Fr. 130'000.–

Maintenant, les conséquences sur le budget. Les charges d'intérêts et d'amortissements seront calculées au gré des dépenses réelles. A titre indicatif, ces charges financières, estimées selon la méthode de l'annuité fixe, avec un taux d'intérêt de 4% et une durée d'amortissement de cinq ans, s'élèvent à Fr. 179'700.–.

S'agissant principalement de travaux de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation, ces dépenses n'entraînent

pas d'autres charges de fonctionnement, à l'exception des travaux d'adaptation et d'amélioration des places de jeux et de leurs équipements, mais dont les charges de fonctionnement ont été annoncées dans le préavis ad hoc.

Le président: – Merci, Monsieur le rapporteur. J'ouvre la discussion à propos de ce préavis. La parole ne semble pas être demandée. Nous pouvons donc nous prononcer sur les conclusions.

M. Tristan Gratier (LE), rapporteur pour la Commission permanente des finances: – La Commission des finances a examiné le préavis 2006/63 dans sa séance du 20 novembre 2006; elle a adopté ses conclusions par 9 voix pour et 5 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même. Peut-être dans d'autres proportions!

Le président: – Celles et ceux qui sont d'accord avec les conclusions de la Commission le manifestent par un lever de main. Merci. Qui sont contre? Personne. Qui s'abstiennent? Personne. C'est donc à l'unanimité que vous avez accepté les conclusions de la Commission. Je remercie son rapporteur. L'objet est ainsi liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2006/63 de la Municipalité, du 2 novembre 2006;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 800'000.– pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2007;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6600.390 et 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Le président: – Nous prenons maintenant le dernier sujet pour lequel notre collègue Gianni John Schneider se manifestera avant son départ. Il s'agit du rapport-préavis N° 2006/34, «Réponses de la Municipalité à cinq motions et un postulat». J'appelle à la tribune M. Roland Philipozz.

Réponses de la Municipalité à cinq motions et un postulat

Rapport-préavis N° 2006/34

Lausanne, le 29 juin 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Comme elle l'a déjà fait à deux reprises, la Municipalité rassemble dans le présent rapport-préavis ses réponses à cinq motions et à un postulat, portant sur des objets parfois fort différents, mais qui partagent la caractéristique commune, aux yeux de l'exécutif, de pouvoir être traitées de manière relativement succincte.

Regroupées en fonction des directions concernées dans l'ordre chronologique de leur renvoi à la Municipalité, les initiatives ainsi traitées sont les suivantes :

Administration générale et Finances

- Motion de M^{me} Andrea Eggli – «Lausanne < hors zone > de l'Accord général sur le commerce des services» *Page 850*
- Motion de M. Gianni John Schneider – «Un site internet culturel performant: un atout touristique pour la ville» *Page 850*
- Motion de M. Alain Hubler – «Distributeurs tl: touchez pas au grisbi» *Page 851*
- Postulat de M. Jacques Pernet demandant une information régulière au Conseil sur la structure socio-économique de la population lausannoise *Page 852*

Direction des travaux

- Motions de M. Jean-Christophe Bourquin – «Lausanne visible: pour la mise en place d'un marketing urbain lausannois» – et de M. Jacques Pernet – «Des panneaux informatisés pour... informer!» *Page 854*

Direction des services industriels

- Motion de M. Marc Vuilleumier pour le maintien de la gratuité de l'accès au téléseuil pour les contribuables modestes *Page 855*

2. Remarques préliminaires

La Municipalité tient à rappeler qu'en regroupant en un seul rapport-préavis les réponses à diverses initiatives, elle entend surtout décharger quelque peu votre Conseil en évitant de multiplier les désignations et les réunions de commissions. Le choix des initiatives traitées est fonction de la possibilité d'y répondre de manière relativement brève, sans que cette brièveté implique un quelconque jugement sur l'intérêt des propositions présentées.

Il convient également de préciser que les motions auxquelles la Municipalité répond dans le présent rapport-préavis ont toutes été prises en considération avant le 1^{er} juillet 2005, date d'entrée en vigueur des dispositions modifiées de la Loi sur les communes, qui donnent désormais aux motions un caractère impératif et contraignent les municipalités à présenter, pour y répondre, des propositions formelles.

3. Réponses aux motions

3.1 Administration générale et finances

3.1.1 Motion de M^{me} Andrea Egli – «Lausanne <hors zone> de l'Accord général sur le commerce des services»

Rappel de la motion

Renvoyée à la Municipalité le 5 octobre 2004¹, cette motion demande que Lausanne, à l'instar d'autres Villes et Communes, soit déclarée «ville hors zone de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS)», en ce sens qu'elle est opposée et restera opposée à toute disposition dudit accord qui l'obligerait, directement ou indirectement, à libéraliser des services publics communaux qu'elle considère devoir rester dans le giron des collectivités publiques.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a déjà répondu à cette motion par son rapport-préavis N° 2005/41, du 9 juin 2005². Dans ce rapport-préavis, elle proposait à votre Conseil un dispositif gradué visant dans un premier temps à demander au Conseil fédéral, dans le cadre des négociations de l'AGCS, de ne pas ouvrir des domaines clés comme ceux de l'éducation ou de la distribution de l'eau, cela conformément aux engagements pris ces dernières années par M. Joseph Deiss au nom dudit Conseil fédéral.

Au cas où ces engagements ne seraient pas tenus, la Municipalité proposait de déclarer alors Lausanne zone hors AGCS et, en cas de besoin, de participer au lancement d'un éventuel référendum sur un sujet très sensible, du type privatisation de la distribution de l'eau, par exemple. Ce système par gradation a été refusé d'extrême justesse par votre Conseil, le vote présidentiel emportant la décision.

La majorité qui s'est ainsi exprimée place manifestement, avant toute autre considération, le fait d'appartenir au réseau européen, voire mondial, des villes qui se sont déclarées zone hors AGCS, réseau comprenant notamment Londres et Paris. Le fait de tenir compte des particularités du système suisse, notamment du droit de référendum, n'a pas pesé dans le vote de votre Conseil avec suffisamment de poids pour que la réponse municipale soit agréée.

La Municipalité ne peut que renvoyer au rapport-préavis susmentionné pour l'exposé du détail de sa position. Pour le reste et par souci démocratique, bien qu'elle persiste à penser que cette position était plus dynamique que celle adoptée par la majorité de votre Conseil, la Municipalité déclarera Lausanne zone hors AGCS dès lors que la présente réponse aura été acceptée.

3.1.2 Motion de M. Gianni John Schneider – «Un site internet culturel performant: un atout touristique pour la ville»

Rappel de la motion

Le motionnaire demande la création d'un site culturel dédié – avec une identité visuelle et une arborescence propres – qui puisse être consulté via une adresse web spécifique, comme www.culture-L.ch. Cette plate-forme devrait signaler clairement les lieux culturels importants tels que l'Opéra, Vidy-Lausanne, BBL, OCL, etc., mais aussi les monuments, parcs, musées, etc.

Réponse de la Municipalité

Déposée le 30 mars 2004 et prise en considération le 8 décembre 2004³, la motion de M. Gianni John Schneider a été déposée avant le début des travaux de rénovation du site www.lausanne.ch et il convient de la mettre en rapport avec l'ancien site web. En effet, la nouvelle version, mise en ligne en octobre 2005, répond à un certain nombre de préoccupations dont fait état la motion. Le contenu est maintenant organisé par thématique, ce qui confère une visibilité immédiate et permanente à la rubrique culturelle. En outre, les possibilités d'accès sont désormais multiples grâce aux accroches

¹BCC 2004-2005, T. I, p. 848; T. II, pp. 60-61.

²BCC 2005-2006, à paraître.

³BCC 2004-2005, T. I, pp. 88, 431; T. II, pp. 522-523.

d'actualité, au lien direct et omniprésent qui amène aux événements culturels sur la page d'accueil et enfin à la possibilité de consulter l'Agenda au sein même de la rubrique «Ville culturelle».

Dans ce contexte particulier de la motion de M. Schneider, le Service de l'information s'est d'abord intéressé à la manière dont le contenu culturel est organisé sur les sites d'autres Administrations communales en Suisse ainsi qu'à l'étranger. Une étude comparative a permis de constater qu'une grande majorité de Villes considère le contenu culturel comme partie intégrante de la communication communale globale. Il apparaît, en outre, que la plupart des Villes pratiquent, comme Lausanne, une politique de communication virtuelle évitant toute redondance avec le contenu déjà proposé sur les sites web des institutions qu'elles promeuvent. Souvent, elles se contentent d'amorcer la présentation des lieux et événements culturels puis renvoient l'internaute sur les sites officiels pour plus d'informations. Par contre, pour le patrimoine culturel, certains sites documentent abondamment les monuments à intérêt architectural, les archives communales, les quartiers culturels, les établissements de formation dans ce domaine, les personnages célèbres, etc.

Sur la base de cette étude, des acquis et de l'évolution du site actuel, la Municipalité a souhaité que le contenu culturel soit toujours accessible par le portail communal www.lausanne.ch. En effet, la vraie question porte sur les informations et les messages diffusés par l'internet communal. La forme doit être au service du contenu, et non l'inverse. En ne focalisant les efforts que sur le graphisme, le danger est grand d'oublier qu'avant toute autre chose, un site internet doit informer. Dans le cas d'une plate-forme destinée à l'usage de citoyens, la notion de service doit rester au centre de toute réflexion.

D'autre part, elle a décidé le «relookage» du contenu culturel selon une déclinaison basée sur l'identité visuelle globale. Dans cette optique, un apport extérieur ne peut être que profitable et la mise au concours d'un mandat de conception graphique serait financée par voie de crédit spécial pour l'année 2007. Cette solution s'inscrit parfaitement dans la continuité du travail de rénovation en cours et permet de profiter pleinement de la synergie qui existe aujourd'hui entre les différents acteurs, et ce depuis près de six ans, grâce au système de gestion décentralisée du contenu (plus de 70 contributeurs).

Pour ce faire, un groupe de projet restreint a été mis en place au début 2006, avec pour rôle : 1) d'étudier plus avant la problématique; 2) de clarifier, avant toute action, la mission d'information et de définir le périmètre de l'offre culturelle du site web communal et 3) d'entrer en matière sur la mise en valeur du contenu, c'est-à-dire la forme. Le cahier des charges de la mise au concours sera le fruit des options prises par le groupe de projet «culture».

Pour couvrir les frais relatifs au concours graphique, la Municipalité sollicite un crédit spécial de Fr. 80'000.– sur le budget de fonctionnement 2007 d'Administration générale et Finances, Service de l'information, rubrique 1700.318 – Autres prestations de tiers.

A noter que les acquis résultant de cette démarche alimenteront la réflexion dans le cadre du marketing urbain et pourraient servir de modèle pour l'évolution éditoriale touchant à d'autres domaines. Selon les propositions faites par l'atelier graphique retenu à l'issue du concours et les décisions de la Municipalité pour un élargissement du «relookage» de certaines rubriques du site, un préavis pourrait être soumis à votre Conseil à fin 2006-début 2007.

3.1.3 Motion de M. Alain Hubler – «Distributeurs tl: touchez pas au grisbi»

Rappel de la motion

Par cette motion prise en considération le 17 mai 2005⁴, M. Alain Hubler, ayant rappelé le fait, abondamment évoqué à l'époque dans la presse et à la télévision, que les distributeurs des tl ne rendent pas la monnaie et constatant que le remplacement pur et simple de ces appareils constituerait une mesure coûteuse, propose deux solutions à ce problème: l'une consisterait à créditer à l'utilisateur suivant le solde payé en trop, l'autre à indiquer sur le billet le prix payé en plus de celui-ci, ces «reçus» pouvant être échangés, lorsqu'un certain montant est atteint, contre une carte de paiement du type «Galaxy». Il demande que la Municipalité porte ces propositions à la connaissance du Conseil d'administration et de la Direction des tl, de telle sorte qu'une solution bénéficiant à l'usager soit donnée au problème.

Réponse de la Municipalité

Lorsque, dans les années 90, les distributeurs actuels ont été mis en place, les responsables des tl misaient sur une migration rapide vers les moyens de paiement électronique, du type carte «Cash». L'expérience a démontré que tel n'a été que très partiellement le cas.

⁴BCC 2004-2005, T. II, p. 1005; BCC 2005-2006, T. I, pp. 91-92.

Initialement, la modernisation du parc des distributeurs était prévue en 2008. Devant les constantes polémiques menées à Lausanne sur la non-restitution de la monnaie, polémiques de nature à nuire à l'image des tl et aux plans d'amélioration de l'utilisation des transports publics en cours, le Conseil d'administration de l'entreprise a demandé à la direction d'anticiper le projet. D'un coût avoisinant Fr. 5 millions, ce plan conduira à ce que, à fin 2006, quelque 75% des utilisateurs disposent, pour prendre leurs billets, de distributeurs dotés d'un écran tactile et rendant la monnaie. Le solde des 650 appareils sera équipé en 2007; tous rendront la monnaie, mais ceux enregistrant un faible chiffre d'affaires ne disposeront pas d'un écran tactile.

L'application, dans l'intervalle, de solutions du type de celles proposées par le motionnaire aurait nécessité des interventions elles aussi coûteuses sur les distributeurs, pour une période relativement brève, et n'a donc pas été retenue.

3.1.4 Postulat de M. Jacques Pernet demandant une information régulière au Conseil sur la structure socio-économique de la population lausannoise

Rappel du postulat

Déposé à l'origine sous forme de motion, le postulat de M. Jacques Pernet, renvoyé à la Municipalité le 25 octobre 2005⁵, demande que quelques chiffres clés sur la structure socio-économique de la population lausannoise soient remis régulièrement pour information aux membres du Conseil communal. L'objectif est de connaître la situation socio-économique de la population lausannoise permettant une analyse rapide de la structure démographique de la population, de la structure des rentrées fiscales des personnes physiques et de l'évolution des revenus, ainsi que de se rendre compte de l'évolution de ces paramètres au fil des ans.

Réponse de la Municipalité

a) *Rappel historique*

L'importance de l'information statistique est reconnue depuis longtemps par la Municipalité. En effet, la création au sein de ce qui était alors le Service des intérêts généraux, d'un organisme communal plus spécifiquement voué aux études et statistiques générales découle du rapport-préavis N° 327, du 19 octobre 1965, répondant à une motion de M. Bernard Meizoz⁶. En 1991, le Service des intérêts généraux est renommé Services des affaires générales (SAG). Ce changement a été accompagné de la création de trois offices, dont l'Office d'études socio-économiques et statistiques (OESES), chargé des tâches d'études socio-économiques, de rassemblement des données statistiques et de préparation de recueils statistiques. Enfin, dans le cadre de l'opération «Perspectives 2001», le SAG est réorganisé, se transformant en Service des études générales et des relations extérieures (SEGRE), l'OESES devenant le Bureau lausannois de statistique (BulStat).

En janvier 2003, dans le prolongement de cet effort, le Bureau lausannois de statistique est transféré au Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), travaillant désormais sous mandat de la Ville dans la «Section statistique Lausanne» nouvellement créée. Le transfert de la majeure partie des activités statistiques de la Commune de Lausanne à l'Etat de Vaud permet d'exploiter des synergies ville/canton et de réaliser des économies en matière de logistique et d'investissements informatiques.

La statistique communale sert à:

- Répondre, dans la mesure du possible, aux besoins d'information des Autorités et de l'Administration, des milieux scientifiques, de l'économie, des partenaires sociaux, de divers groupes d'intérêts, des médias et du public en général
- Faciliter la préparation des politiques publiques de la Ville, leur suivi et l'évaluation de leurs résultats
- Améliorer la connaissance de la dynamique urbaine et de son évolution
- Aider à la réalisation de projets de recherche d'intérêt général.

b) *Diffusion des données*

L'OESES puis le BulStat tenaient à jour une base de données dont les tableaux étaient publiés tous les deux ans sous la forme d'un annuaire, le «Miroir statistique». En outre, trois ou quatre fois par année, un bulletin statistique présentait une analyse thématique et des tableaux de données. Enfin, des études thématiques plus poussées étaient publiées périodiquement (ex. «La mosaïque sociale lausannoise»).

⁵BCC 2004-2005, T. II, p. 921; BCC 2005-2006, T. I, pp. 87-88, 965-867.

⁶BCC 1965, pp. 1161 ss, 1399 ss.

Depuis le transfert de la production statistique au SCRIS, la politique de diffusion des données a été revue et nettement améliorée. Dorénavant l'information statistique est diffusée sous trois formes complémentaires :

Annuaire électronique

L'entier du «Miroir statistique» a été transféré sur Internet. Certaines données ont été enrichies et traitées à plusieurs échelles (quartiers, Lausanne, agglomération).

Communication statistique

Une fois par année paraît une analyse approfondie sur un thème d'actualité dans la série «Communication statistique». Les conseillers communaux reçoivent un avis de parution et peuvent commander gratuitement la publication.

Lausanne déchiffrée

A une fréquence semestrielle, «Lausanne déchiffrée» propose, sur quatre pages, une information synthétique sur des sujets d'actualité liés à la Ville. Sa diffusion est gratuite sur demande pour les conseillers communaux; cette publication est également téléchargeable sur le site internet.

En outre, le SEGRE met à jour et diffuse un tableau de bord trimestriel qui rassemble et commente quelques données socio-économiques lausannoises, vaudoises et suisses. Ce tableau est également disponible sur le site www.scris-lausanne.vd.ch.

c) *Données disponibles*

Le site internet www.scris-lausanne.vd.ch met à disposition une très large palette de données à l'échelle lausannoise, de l'agglomération et des quartiers statistiques dans les domaines :

Population, Espace et environnement, Emploi et vie active, Prix, Energie, Construction et logement, Tourisme, Transports et communication, Sécurité sociales et assurances, Santé, Education et science, Culture, Conditions de vie, Sports, Loisirs, Politique, Finances publiques.

d) *Données demandées*

L'auteur du postulat a établi une liste des informations les plus utiles à connaître pour la dernière année disponible (avec rappel des données relatives aux années précédentes afin d'avoir une idée de l'évolution générale). La plupart de ces données sont déjà disponibles sur le site internet. Le tableau ci-dessous présente la disponibilité des données demandées. Certaines propositions devront être adaptées pour qu'elles correspondent aux règles usuelles de la statistique publique. Plusieurs de ces statistiques sont susceptibles d'évoluer en fonction de travaux en cours.

<i>Proposition du postulat</i>	<i>Disponibilité des données</i>	<i>Commentaire</i>
<i>Données démographiques</i>		
● Effectif de la population de Lausanne	Oui	
● Classes d'âge	Oui	
<i>Données fiscales (ou socio-économiques)</i>		
● Selon la classe de revenu imposable	Oui	Les statistiques fiscales sont en pleine révision. Les données disponibles vont donc évoluer.
● Selon la classe de revenu brut	Oui	
● Profil socio-économique des contribuables avec un revenu imposable de Fr. 0.– et de moins de Fr. 20'000.– (s'agit-il d'étudiants, de personnes bénéficiant de l'aide sociale, etc.?)	Non	A court terme, un lien entre les données fiscales et les données de l'aide sociale n'est pas possible.
<i>Données sociales</i>		
● Taux de chômage	Oui	
● Part des habitants qui reçoivent l'aide sociale et le RMR	Oui	Le passage au revenu d'insertion implique une révision de cette statistique.
● Part des habitants qui perçoivent un subside aux primes d'assurance maladie (subsidiés partiels)	Non	Cette statistique est à l'étude, pour l'instant il n'y a pas de donnée disponible.
● Part des habitants qui touchent les prestations complémentaires	Non	Cette statistique est à l'étude, pour l'instant il n'y a pas de donnée disponible.

e) *Proposition de la Municipalité*

La plupart des données demandées par l'auteur du postulat existent déjà. Il s'agit de les mettre en évidence et d'en faciliter l'accès. La Municipalité propose de rassembler ces données dans un seul document facilement accessible sur le site internet www.scris-lausanne.vd.ch; un lien direct depuis les pages du Conseil communal pourrait être créé.

L'option d'Internet permet d'assurer une mise à jour en continu pour les données mensuelles et une grande souplesse d'utilisation. Par comparaison, une diffusion papier trimestrielle serait plus rigide, plus coûteuse et certaines données accuseraient un retard dans leur diffusion. Toutefois, les conseillers communaux souhaitant obtenir régulièrement ou ponctuellement une impression papier pourront s'adresser au SEGRE, chargé de la diffusion.

3.2 *Direction des travaux*

3.3.2 Motions de M. Jean-Christophe Bourquin – «Lausanne visible: pour la mise en place d'un marketing urbain lausannois» et de M. Jacques Pernet – «Des panneaux informatisés pour... informer!»

Rappel des motions

Le Conseil communal, lors de sa séance du 11 juin 2002, a pris en considération la motion de M. Jean-Christophe Bourquin «Lausanne visible: pour la mise en place d'un marketing urbain lausannois»⁷, composée de deux parties:

- Dans la première, le motionnaire demande à la Municipalité de développer une politique d'information ciblée et coordonnée, contribuant à consolider l'identité lausannoise, et de mettre en place un réseau de panneaux digitaux lisibles par les automobilistes aux entrées de la ville et par les passants au centre ville. Similaires à ceux que l'on peut observer dans certaines villes françaises, ces panneaux devraient diffuser régulièrement des informations sur les différents événements culturels et sportifs se déroulant ou prévus dans la ville.
- Dans la seconde partie, il propose à la Municipalité de concevoir une communication continue concernant les chantiers urbains, en informant les passants et les automobilistes des aménagements et des travaux en cours à l'aide d'un réseau de panneaux digitaux standardisés et facilement identifiables. Rédigées dans un langage simple, les informations figurant sur ces panneaux devraient indiquer notamment le coût des travaux et la date d'adoption des décisions qui les autorisent (Municipalité, Conseil communal, référence au *Bulletin du Conseil communal*). Cette signalisation, généralisée à tous les chantiers publics, viendrait compléter les panneaux de chantier actuels, qui énumèrent les entreprises mandatées.

Une réponse partielle à cette motion a été donnée dans le rapport-préavis N° 2005/53⁸ sur les questions générales relatives au marketing urbain et aux intentions de la Municipalité en ce domaine.

La motion de M. Jacques Pernet «Des panneaux informatisés pour... informer!»⁹, prise en considération par le Conseil communal le 14 septembre 2004, demande à la Municipalité de prévoir l'installation aux entrées de la ville et sur les autoroutes de panneaux informatisés informant le public sur divers événements, manifestations et congrès, comme cela se fait dans plusieurs villes suisses et européennes. Ces panneaux indiqueraient les événements, les lieux où ils se déroulent, le trajet approprié pour s'y rendre, la sortie d'autoroute à emprunter et le parking adéquat. Selon le motionnaire, les moyens informatiques actuels permettent une gestion simple, pratique et efficace de ce type d'informations. Par ailleurs, il suggère de recourir au sponsoring privé pour la mise en place de tels panneaux.

Réponse de la Municipalité

Aujourd'hui, huit panneaux routiers existent aux principales entrées de la ville. Les renseignements concernant des événements se déroulant sur le territoire lausannois figurent sur des plaques amovibles remplacées manuellement, toutes les deux semaines en moyenne, par des collaborateurs de l'unité de signalisation du Service des routes et de la mobilité. Le concept actuel d'information requiert une manutention importante (réalisation des panneaux, installation et entretien), qui implique un coût estimé à près de Fr. 20'000.– par an. Les renseignements diffusés sont gérés par le Service de l'information sur la base de listes de manifestations fournies par divers services, des institutions et des particuliers.

⁷BCC 2002, T. I, pp. 551, 799-800.

⁸BCC 2005-2006, T. II, à paraître.

⁹BCC 2004-2005, T. I, pp. 775, 934 ss.

Globalement, le système actuel n'est guère satisfaisant, car il mobilise plusieurs collaborateurs de deux services communaux, le Service de l'information et celui des routes et de la mobilité, pour une couverture événementielle très partielle. En effet, en 2005, seules 26 annonces ont été affichées sur les quelque 700 manifestations organisées en ville de Lausanne. De plus, l'information reste limitée dans le temps et est essentiellement destinée aux automobilistes.

A l'heure de la société de l'information et de la technologie, force est de reconnaître que les attentes de la population ont évolué. Les rapports des autorités avec le citoyen ou le visiteur se sont modifiés. Le recours à l'Internet, ainsi que la pratique d'une politique de communication intense, soutenue par un flux constant d'informations à tous les niveaux, ont créé un besoin de «savoir» en temps réel. La Municipalité est entrée depuis l'an 2000 dans l'ère de la cybernétique et entend développer, ces prochaines années, une politique de marketing urbain tournée vers une information ciblée et coordonnée au travers, entre autres, de la cyberadministration.

Les panneaux d'information constituent un des vecteurs d'information et les outils informatiques actuels permettent d'en assurer une gestion simple, rapide et de qualité. Grâce à un nouveau réseau de panneaux modernisés, installés aux entrées de Lausanne, ainsi qu'au centre ville, la vie économique, culturelle, sportive et associative serait couverte tout en respectant les directives et les lois relatives à la circulation.

Le concept proposé (voir plan annexé) poursuit deux objectifs complémentaires. En premier lieu, il vise à moderniser les huit panneaux routiers existants et à en implanter cinq nouveaux dans le Nord-Ouest lausannois, de manière à compléter le réseau. De plus, afin d'informer les automobilistes suffisamment tôt avant leur entrée en ville, la Municipalité propose également de modifier la localisation de deux panneaux existants. En second lieu, le nouveau concept envisage l'introduction de cinq panneaux d'information destinés aux piétons dans les zones de grande affluence. Un groupe de travail, composé de représentants des services concernés, apportera un soin tout particulier à leur conception et à leur localisation.

S'agissant du fonctionnement, les informations seront transmises par un affichage LED et changées quotidiennement en utilisant le système SMS ou GPRS, qui, actuellement, permet un flux d'informations important. De plus, les panneaux étant indépendants les uns des autres, ils peuvent donner des indications différentes. Contrairement aux panneaux routiers, qui, pour des raisons de sécurité routière, ne doivent pas diffuser de messages déroulants, ceux destinés aux piétons pourront contenir de tels messages s'ils ne sont pas situés à proximité immédiate d'un axe routier.

Trois centrales de transmission d'informations sont prévues:

- la première, située au Service de l'information, diffusera des informations liées aux manifestations culturelles et sportives;
- la deuxième, située à l'Hôtel de police, donnera des informations d'urgence. Le Corps de police aura la priorité d'utilisation des panneaux en cas de perturbations touchant à la circulation;
- la troisième centrale sera installée au Service des routes et de la mobilité. Elle assurera la gestion et l'entretien du système.

En conclusion, la Municipalité demande à votre Conseil d'approuver le principe du nouveau concept d'information proposé. En cas d'accord, les montants nécessaires figureront au plan des investissements pour les années 2007-2008. Estimés à environ Fr. 1 million, ils feront l'objet d'une demande de crédit par voie de préavis dans le courant de l'année 2007.

3.3 Direction des services industriels

3.3.1 Motion de M. Marc Vuilleumier pour le maintien de la gratuité de l'accès au télé-réseau pour les contribuables modestes

Rappel de la motion

Cette motion, renvoyée à la Municipalité le 8 février 2005¹⁰, demande à la Municipalité de revenir sur sa décision, prise dans le cadre de «Prestations 2004», de supprimer la gratuité de l'accès au télé-réseau accordée aux contribuables modestes.

Réponse de la Municipalité

Le 7 décembre 2005¹¹, lors de la discussion du budget pour 2006, votre Conseil a accepté une proposition d'amendement déposée par le motionnaire et a augmenté de Fr. 150'000.– le poste 7700.366 «Aides individuelles» du budget des Services

¹⁰BCC 2004-2005, T. II, pp. 552, 751-752.

¹¹BCC 2005-2006, à paraître.

industriels, cela afin de rétablir la gratuité du téléseuil pour les contribuables de condition modeste. Dans sa séance du 15 décembre 2005, la Municipalité, déférant à cette décision, a admis de faire bénéficier les contribuables modestes lausannois de cette gratuité; elle considère dès lors que la motion de M. Marc Vuilleumier a ainsi reçu réponse.

4. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2006/34 de la Municipalité, du 29 juin 2006;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

- I. d'approuver les réponses de la Municipalité aux motions de:
 1. M^{me} Andrea Egli intitulée «Lausanne <hors zone> de l'Accord général sur le commerce des services»;
 2. M. Gianni John Schneider intitulée «Un site internet culturel performant: un atout touristique pour la ville»;
 3. M. Alain Hubler intitulée «Distributeurs tl: touchez pas au grisbi»;
 4. M. Jean-Christophe Bourquin intitulée «Lausanne visible: pour la mise en place d'un marketing urbain lausannois» et de M. Jacques Pernet intitulée «Des panneaux informatisés pour... informer!»;
 5. M. Marc Vuilleumier pour le maintien de la gratuité de l'accès au téléseuil pour les contribuables modestes.
- II. de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques Pernet demandant une information régulière au Conseil sur la structure socio-économique de la population lausannoise;
- III. d'accorder un crédit spécial de Fr. 80'000.- sur la rubrique 1700.318, «Autres prestations de tiers», du budget 2007 d'Administration générale et Finances, Service de l'information, afin de couvrir les frais inhérents au concours graphique prévu dans le cadre de la réponse à la motion de M. Gianni John Schneider.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire:
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur, M. Eddy Ansermet (LE), M^{me} Andrea Eggli (AGT), M. André Gebhardt (Les Verts), M. Xavier de Haller (LE), M. Stéphane Montangero (Soc.), M. Jacques Pernet (LE), M. Gianni John Schneider (Soc.), M^{me} Adèle Thorens (Les Verts).

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur: – Votre commission s’est réunie le 31 octobre 2006 en présence de M^{mes} Andrea Eggli, Adèle Thorens, MM. Eddy Ansermet, André Gebhardt, Xavier de Haller, Stéphane Montangero, Jacques Pernet, Gianni John Schneider, Roland Philippoz (rapporteur). M^{me} Sandrine Junod était excusée.

La Municipalité était représentée par M. Daniel Brélaz, syndic. Les notes de séance sont dues à M. Philippe Meystre, secrétaire municipal remplaçant, qui est ici remercié pour la qualité et la précision de son travail.

Objet du rapport-préavis

Comme elle l’a déjà fait à deux reprises, la Municipalité rassemble dans le présent rapport-préavis ses réponses à cinq motions et à un postulat, portant sur des objets parfois fort différents, mais qui partagent la caractéristique commune, aux yeux de l’exécutif, de pouvoir être traitées de manière relativement succincte. Regroupées en fonction des directions concernées dans l’ordre chronologique de leur renvoi à la Municipalité, les initiatives ainsi traitées sont les suivantes:

Motion de M^{me} Andrea Eggli («Lausanne <hors zone> de l’Accord général sur le commerce des services»)

M. le syndic précise que la réponse à la motion ne correspond pas à ce que la Municipalité estimait adéquat d’entreprendre, mais le Conseil communal ayant refusé ses propositions, la réponse contenue dans le rapport-préavis 2006/34 reprend simplement la position du délibérant: la Municipalité déclarera Lausanne «hors zone» de l’Accord général sur le commerce des services si le Conseil communal confirme son orientation.

La motionnaire rappelle les éléments qui, selon son groupe politique, plaident en faveur de la position du Conseil communal (difficulté à évaluer précisément le moment adéquat pour se déclarer «hors zone» et inutilité d’attendre). Elle relève en outre le fait que quelques localités suisses sont en passe de former une communauté d’intérêts à laquelle Lausanne devrait naturellement adhérer.

Au vote, six membres de la commission se déclarent en faveur de la réponse contenue dans le rapport-préavis et trois s’y opposent.

Motion de M. Gianni John Schneider («Un site internet culturel performant: un atout touristique pour la ville»)

M. le syndic complète les informations contenues dans cette section du préavis en rappelant que, outre le crédit de Fr. 80’000.– demandé par la Municipalité, un crédit supplémentaire de Fr. 40’000.– a déjà été demandé pour financer une partie de l’évolution du site internet communal. Il admet que la Municipalité avait tout d’abord souhaité développer le site en recourant à des ressources internes à l’Administration. Il reconnaît également que trouver un accord entre les services concernés n’a pas été aisé. Il rappelle enfin que l’évolution d’un site internet tel que celui de Lausanne requiert beaucoup de travail et qu’il s’agit d’une progression lente mais constante. Il signale que, courant 2006, de nouvelles discussions ont débouché sur le constat qu’un appui était nécessaire dans le domaine graphique, donnant lieu à une demande de crédit supplémentaire. Le cahier des charges pour l’appel d’offres n’est pas encore fixé, la Municipalité souhaitant attendre la décision du Conseil communal.

Le motionnaire se déclare mi-déçu, mi-satisfait de la réponse municipale. Il précise avoir déposé sa motion car il était au courant des démarches de modernisation du site. Il s’attendait ainsi à déclencher une réflexion allant au-delà d’un mandat portant sur la seule conception graphique et s’étendant également au contenu. Il note à cet égard que la mission du Service d’information comprend aussi une dimension de communication (en plus de la dimension d’information déjà assumée par la presse locale s’agissant du domaine artistique). Il aurait donc souhaité voir prise en compte une forme de promotion de la vie culturelle lausannoise.

Un commissaire appuie la motion (meilleure promotion de l’activité culturelle lausannoise) en précisant que les retombées économiques de la culture sont importantes pour la ville et ont des retombées indéniables sur le tourisme (qui génère un chiffre d’affaires estimé à Fr. 1,5 milliard/an pour l’économie lausannoise).

M. le syndic rappelle que les grandes institutions artistiques (celles qui assurent le rayonnement de Lausanne à l’étranger) sont à l’origine d’une part très importante de l’impact économique de la vie culturelle lausannoise et qu’elles sont toutes dotées de leur propre site internet.

Partant du principe que les «poids lourds» de la vie artistique lausannoise disposent déjà de bonnes capacités promotionnelles, une commissaire souhaite que l’effort promotionnel du site internet officiel se développe au bénéfice des «petites troupes» et des «petits lieux».

Au vote, la commission se prononce à l’unanimité en faveur de la réponse contenue dans le rapport-préavis.

Motion de M. Alain Hubler («Distributeurs tl: touchez pas au grisbi»)

M. le syndic précise que les tl ont d'emblée choisi une solution durable pour répondre à la question de la restitution de la monnaie par les distributeurs. Le déploiement des nouveaux appareils avec écrans tactiles aux stations enregistrant un important passage de clients s'étendra sur 2006 et 2007 et des appareils plus simples – mais rendant cependant la monnaie – seront installés aux arrêts moins fréquentés.

Une commissaire relève que la solution proposée par l'auteur de la motion était moins coûteuse et qu'elle avait l'avantage d'être rapidement réalisable en constatant toutefois que les travaux d'adaptation sont en cours et qu'il n'y a dès lors plus qu'à aller de l'avant.

Au vote, huit commissaires se prononcent en faveur de la réponse de la Municipalité et un commissaire s'abstient.

Postulat de M. Jacques Pernet demandant une information régulière au Conseil sur la structure socio-économique de la population lausannoise

M. le syndic rappelle les grandes lignes de la réponse apportée à ce postulat. Il précise qu'il n'existe aucune problème majeur susceptible de faire obstacle à la demande de son auteur. Il souligne enfin que les informations demandées seront mises à disposition sur le site internet de la Ville de Lausanne, cette manière de procéder permettant d'éviter les coûts liés à l'impression et à la distribution de documents imprimés et ayant l'avantage supplémentaire de mieux «coller» à l'actualité. Il n'exclut toutefois pas l'impression de documents sur demande et à destination des personnes qui ne pourraient pas accéder à l'information par l'intermédiaire d'Internet.

L'auteur du postulat déclare accepter la réponse de la Municipalité. S'agissant des propositions municipales, il précise cependant que son initiative manquait peut-être de précision et qu'il s'attend, en fait, à pouvoir disposer d'un tableau de bord présentant une synthèse des données socio-économiques disponibles dans une perspective historique (i. e. présentant les données antérieures de manière à faciliter la perception de l'évolution des phénomènes).

Au vote, la commission se déclare à l'unanimité favorable à la réponse municipale.

Motions de M. Jean-Christophe Bourquin («Lausanne visible: pour la mise en place d'un marketing urbain lausannois») et de M. Jacques Pernet («Des panneaux informatifs pour... informer!»)

M. le syndic apporte quelques précisions au sujet du calendrier de l'opération. Dans un premier temps, la Municipalité demande un accord de principe sur le projet d'installation de panneaux d'information. Pourvue de ce feu vert, elle demandera les ressources financières nécessaires en 2007. Toutefois, ce n'est qu'à partir de 2008 que les dépenses seront effectivement engagées.

Le motionnaire se déclare satisfait par une réponse qui va au-delà de ses attentes. Tout au plus signale-t-il la nécessité de s'interroger sur l'installation d'un panneau supplémentaire à l'entrée de la ville, côté Belmont.

Un commissaire intervient pour plaider en faveur d'une réflexion approfondie sur l'intégration de ces nouveaux éléments de mobilier urbain. Une commissaire rappelle quant à elle que son groupe ne considère pas ce type d'investissements comme prioritaire. M. le syndic souligne que les grands travaux actuellement en cours (m2, Tridel) absorbent une part très importante de l'enveloppe annuelle de quelque Fr. 100 millions et que c'est à partir du moment où ils seront achevés que des ressources seront à nouveau disponibles pour d'autres projets. Le plan des investissements pour 2007 et 2008 étant très serré, ce n'est qu'à partir de 2008 (pour une tranche de l'ordre de Fr. 200'000.–) et 2009 que l'opération «panneaux» pourra se déployer.

Au vote, huit commissaires se déclarent favorables à la réponse municipale à la motion Pernet et un commissaire s'abstient.

Au vote, huit commissaires se déclarent favorables à la réponse municipale à la motion Bourquin et un commissaire s'abstient.

Motion de M. Marc Vuilleumier («Pour le maintien de la gratuité de l'accès au télé-réseau pour les contribuables modestes»)

M. le syndic souligne le fait qu'une réponse a déjà été apportée à cette motion puisque, lors de l'examen du budget 2006, le Conseil communal a augmenté de Fr. 150'000.– le poste «Aides individuelles» du budget des Services industriels.

Une commissaire fait part de sa satisfaction mais relève que les services sociaux reçoivent beaucoup de personnes âgées qui ignorent la décision du Conseil communal de restituer cette gratuité. Elle souhaite qu'une circulaire (rédigée en gros caractères) soit adressée au cercle des ayants droit (i. e. bénéficiaires de prestations complémentaires AVS et AI) pour les informer du retour à la situation précédente. Cette demande est soutenue par plusieurs commissaires.

M. le syndic précise encore que la gratuité ne concerne que les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI (et non les allocataires du revenu d'insertion) et qu'elle s'inscrit dans le droit fil de la gratuité qui leur est déjà concédée en matière de concession radio/TV («Billag»).

Le vœu suivant est formulé par la commission: La commission charge la Municipalité d'informer de leur droit à la gratuité du télé-réseau l'ensemble des bénéficiaires potentiels de la mesure.

Au vote, six commissaires sont favorables à la formulation du vœu, trois commissaires s'abstiennent.

Au vote, sept commissaires sont favorables à la réponse de la Municipalité et deux s'abstiennent.

Conclusions

- I. Les conclusions 1 à 5 rassemblées sous ce chiffre romain ont toutes été adoptées en cours d'examen du rapport-préavis (cf. *supra*).
- II. La conclusion en cause a été adoptée en cours d'examen du rapport-préavis (cf. *supra*).
- III. La conclusion en cause (octroi d'un crédit spécial de Fr. 80'000.–) est adoptée à l'unanimité.

Le président: – Merci. Nous allons passer en revue les réponses à ces cinq motions. J'ouvre une discussion... Est-ce une discussion d'entrée en matière?

Discussion

M^{me} Andrea Eggli (AGT): – Je ne sais pas si vous comptez que nous allons intervenir à chaque point, parce que je pensais prendre la parole une seule fois et sur tous les sujets. Ça me semble plus court et plus rapide...

Le président: – Nous allons traiter réponse par réponse.

M^{me} Andrea Eggli (AGT): – Mais je ne vais pas venir cinq fois, Monsieur le Président... Oui, je vais parler sur plusieurs sujets, mais en une fois!

Le président: – Pour vous éviter des allers et retours, vous vous exprimerez sur les motions qui vous concernent, Madame. Vous avez donc la parole.

Motion de M^{me} Andrea Eggli: «Lausanne <hors zone> de l'Accord général sur le commerce des services»

Discussion

M^{me} Andrea Eggli (AGT): – Notre motion, «Lausanne zone hors AGCS», demandait que Lausanne soit déclarée zone hors Accord général sur le commerce des services et vous avait été présentée au printemps 2004. La première réponse municipale, de juin 2005, était insatisfaisante à plusieurs points de vue et notre plenum s'est prononcé contre, par deux fois. Au vote à main levée et au vote nominal.

Le préavis actuel nous propose finalement de déclarer Lausanne «zone hors AGCS». Il est urgent de le faire, à notre avis, pour différentes raisons. D'abord pour dire haut et fort au Conseil fédéral que sa politique devrait répondre aux besoins des citoyens. Deuxièmement, pour donner le signe clair d'une politique totalement attachée au service public, qui tient donc à le défendre du mieux possible. Troisièmement, pour nous coordonner avec les autres villes et communes suisses et du monde qui se battent aussi

pour le service public et contre les privatisations. Pour cela, une association de villes suisses déclarées «zone hors AGCS» est en train de voir le jour. Lausanne pourrait en faire partie.

Pourquoi faut-il dire haut et fort ce que nous pensons? Parce qu'il faut combattre ce que le Conseil fédéral dit tout bas. Je cite le Rapport du Conseil fédéral sur les négociations à l'OMC/AGCS et les dérogations dans le domaine des services publics et du système de subventions. Ce sont donc au point 2.2, les paroles du Conseil fédéral: *Le champ d'application de l'AGCS s'étend donc à tous les secteurs, y compris au service public.* Elles sont loin les promesses de M. Wasescha, venu du seco nous expliquer que nous avions tort de nous faire du souci pour notre service public! N'est-ce pas, Monsieur le Syndic?

Au point 4.2.2 de ce même rapport, au chapitre Education, on peut lire encore: *Le champ d'application de l'AGCS englobe tous les services d'éducation, publics et privés – publics et privés – puisque ceux-ci ne peuvent pas être considérés comme «services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental» selon la définition de l'AGCS.* Alors, Monsieur le Syndic, référendum? Quand? Avant ou après qu'il soit privatisé?

Comme je ne vous ai pas vu, Monsieur le Syndic, à la Convention internationale des collectivités locales, tenue à Genève en octobre, vous qui disiez n'avoir jamais entendu que les communautés déclarées zone hors AGCS se réunissaient, je vous ai apporté un exemple de ce qu'une ville comme Pierre-Bénite, près de Lyon, a édité au sujet de leur déclaration: «Pierre-Bénite, ma ville n'est pas à vendre!» Un petit instant... (*Elle retourne à sa place chercher la brochure, puis la présente à l'assemblée.*) Excusez-moi, je l'avais oubliée à ma place! Alors, «Pierre-Bénite, ma ville n'est pas à vendre!»: voilà le tout-ménage que cette ville près de Lyon a distribué à ses habitants, avec un fascicule qui explique ce qu'est l'AGCS, «Pierre-Bénite, zone hors AGCS». (*Elle remet la brochure au syndic.*) Peut-être que nous en prendrons de la graine et que nous verrons à Lausanne une autre brochure, qui pourrait s'intituler «Lausanne, mon service public n'est pas à vendre», ou quelque chose d'approchant.

Voilà pour l'AGCS. J'espère que vous avez voté pour que Lausanne se déclare «zone hors AGCS».

M. Pierre Dallèves (LE): – Il est important de répéter à cette tribune que beaucoup d'erreurs et d'affirmations à l'emporte-pièce ont été colportées au sujet de cet Accord général sur le commerce des services.

On tente d'effrayer la population en lui laissant croire qu'avec l'AGCS, l'autonomie communale sera laminée et de nombreux services publics supprimés au profit d'entreprises privées. Or, ces affirmations sont absolument caricaturales.

Le Conseil fédéral s'est clairement exprimé à ce sujet. Les obligations de la Suisse à l'égard de l'AGCS respecteront le principe de subsidiarité et les compétences des Communes. Aucune obligation incompatible avec le service public n'a été acceptée pour l'instant par la Suisse, notamment dans les secteurs de l'eau, de l'électricité, de l'élimination des eaux usées, des transports publics, des services sociaux, de l'éducation et de la culture. Dans tous ces secteurs, les Communes et les Villes pourront continuer à financer librement leurs services compétents.

Il n'y a donc réellement aucun intérêt, ni aucune urgence pour Lausanne de se déclarer tout de suite, et globalement, «hors AGCS». C'est se lier inutilement les mains. Car il n'est peut-être pas tout à fait exclu que, sur un point ou un autre, une solution non municipale, voire, ô horreur, privée, puisse s'avérer, un jour, dans le futur, plus rationnelle, plus économique, bref préférable pour une raison ou une autre. Pourquoi s'en priver à l'avance? Et, en cas de nécessité réelle, si l'AGCS devait menacer des prestations publiques jugées intangibles, il serait toujours possible d'en sortir ultérieurement.

C'est ce qu'avait très bien compris, expliqué et promis la Municipalité, une municipalité à majorité de gauche, qui ne peut donc pas être suspectée de vouloir brader le service public, et qui vous recommandait de rejeter cette motion. Il est étonnant que la majorité de la commission ne lui ait pas fait confiance dans ce domaine.

Pour ces raisons, le groupe LausannEnsemble vous recommande de ne pas accepter la réponse contenue dans le préavis, qui est contraire aux intérêts bien compris de notre ville.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Notre Municipalité est démocrate, elle estime que la proposition faite à l'époque avait une dynamique plus importante et par étapes. Votre Conseil en a jugé autrement. Il était donc normal que nous venions avec une réponse dans le sens de la motionnaire.

J'ai lu le programme du congrès présidé par M. Hediger, maire de Genève, et j'ai également lu la déclaration de Pierre-Bénite. Je ne crois pas que Lausanne, en tout cas par rapport à toutes les injonctions de ce Conseil, s'inscrive hors zone AGCS de la même manière que M^{me} le maire de Pierre-Bénite. Celle-ci déclare dans son éditorial – je cite: *Avec la victoire du non au référendum sur la Constitution européenne, c'est un premier pas qui a été franchi. A Pierre-Bénite, ce sont plus de 64% des habitants qui ont dit non à cette Europe libérale, celle de l'AGCS.* Je ne suis pas sûr que tous les socialistes qui ont voté avec M^{me} Eggli, et tous les Verts qui demandent l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne, partagent ces vues. Ce qui montre que là aussi, il y a une joyeuse biodiversité! Cela dit, il faut être cohérent. Vous avez refusé la réponse précédente... – Ecoutez, moi, je lis le document qu'on me donne! – ... et si vous refusez celle-là, nous ne saurons plus que vous répondre.

Le président : – La discussion se poursuit sur la motion Andrea Eggli. La parole n'est plus demandée. Monsieur le rapporteur, voulez-vous nous donner les déterminations de la commission.

M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur : – Merci, Monsieur le président. La réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Eggli a été acceptée par 6 voix pour et 3 contre.

Le président : – Celles et ceux qui acceptent la réponse municipale le manifestent par un lever de main. Celles et ceux qui la refusent. Celles et ceux qui s'abstiennent. Vous avez accepté la réponse municipale avec quelques absentions.

Nous passons à la motion de M. Gianni John Schneider: «Un site internet culturel performant: un atout touristique pour la ville». J'ouvre la discussion. M. le motionnaire. Vous avez la parole, Monsieur.

Motion de M. Gianni John Schneider : «Un site internet culturel performant: un atout touristique pour la ville»

Discussion

M. Gianni John Schneider (Soc.) : – Je viens à la tribune préciser et éclaircir deux points concernant ce «site internet culturel performant, un atout touristique pour la ville». Dans les notes de séance de commission sur les réponses de la Municipalité à cinq motions, dont la mienne, on me déclare «mi-déçu, mi-satisfait». Absolument pas. Je ne l'ai pas dit comme ça. Je m'appelle Gianni Schneider, je suis né dans l'opposition des caractères de mes parents; j'ai en effet acquis une instabilité chronique, qui consiste à ne pas choisir entre raison et pulsion. Ce que je disais: je suis déçu de la réponse municipale, mais satisfait d'avoir une réponse!

Pourquoi déçu? D'abord parce qu'il a fallu deux ans pour répondre à ma motion. Ensuite, j'ai pensé qu'on n'avait lu que mon chapeau: «Un site internet pour la culture, ça sert à quoi? A vendre l'image de Lausanne à tous ceux qui souhaitent y venir et à ceux qui l'habitent.» Réponse de M. le syndic: plusieurs grandes institutions de cette ville font déjà ce travail. Mais il fallait lire la suite! Dans ma motion, je disais: «Un site internet culturel, c'est d'abord deux réflexions de base. Quelles sont les idéaux philosophiques ou sociaux qu'on veut y mettre? Quels sont les enjeux politiques qu'on veut y lire? De quoi parle-t-on sur un site? Comment en parle-t-on? Pourquoi en parle-t-on?» C'est pourquoi on s'est mis à discuter du fait qu'il fallait penser d'une manière journalistique. Il faut un bon communicateur, qui sache mettre en évidence les nouveautés et les priorités. Je pensais donc, dès le départ, qu'il fallait mandater des agences extérieures aux pouvoirs publics. Nous avons appris ce jour-là, le 31 octobre, qu'un concours sur appel auprès de différentes agences allait être lancé. Je vous informe que c'est fait. Ce n'est pas dans ce rapport-

préavis que vous avez sous les yeux. Les cinq agences sont en possession du document. Ce qui m'enchante et me ravit, moi qui vous quitte et quitte le Conseil communal, c'est que ce j'avais écrit dans ma motion est demandé à ces différentes agences: penser à un concept journalistique d'abord, avant de parler de graphisme. Donc je suis heureux.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Monsieur le rapporteur, voulez-vous nous donner les déterminations de la commission?

M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur: – Oui, Monsieur le Président. La commission, ni déçue, ni satisfaite, a accepté à l'unanimité la réponse à la motion de M. Schneider.

Le président: – Nous allons donc nous prononcer sur ce sujet. Celles et ceux qui acceptent la réponse municipale le manifestent par un lever de main. Merci. Contre? Personne. Abstentions? Aucune. C'est également avec une belle unanimité que vous avez suivi les conclusions de la commission.

Troisième motion: motion de M. Alain Hubler: «Distributeurs tl: touchez pas au grisbi!» J'ouvre la discussion.

Motion de M. Alain Hubler: «Distributeurs tl: touchez pas au grisbi!»

Discussion

M. Alain Hubler (AGT): – Je ne suis pas du tout partagé, je suis très content que les automates tl rendent la monnaie, pour certains depuis peu. En revanche, je ne suis pas satisfait d'une phrase de la réponse municipale. Pour mémoire, ma motion demandait que les tl apportent une solution au non-retour de la monnaie des automates tl et elle proposait deux solutions peu coûteuses, renseignements pris auprès du fabricant de ces automates. La Ville déclare que ces solutions auraient été coûteuses, c'est faux. Finalement, les tl ont décidé de remplacer les automates dès fin 2006, au lieu de le faire à partir de 2008. Tant mieux, et merci pour les usagers! Mais ça a été dur.

Dans sa réponse, la Municipalité ose une phrase à la limite du hors-jeu. Je la lis: *Devant les constantes polémiques menées à Lausanne sur la non-restitution de la monnaie, polémique de nature à nuire à l'image des tl et au plan d'amélioration et d'utilisation des transports publics en cours, le Conseil d'administration de l'entreprise a demandé à la direction d'anticiper le projet.* Autrement dit, ces polémiques ont nui à l'image des tl. La Municipalité pense-t-elle vraiment que c'est le fait de demander, certes à plusieurs reprises, que ces appareils rendent la monnaie, qui a nui à l'image des tl? Est-ce qu'il aurait fallu se taire, par hasard? La Municipalité ne pense-t-elle pas que c'est le fait que les automates ne rendent pas la monnaie qui a nui à l'image de marque des tl? Merci de la réponse que vous apporterez.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Il ne s'agit pas, pour la Municipalité, d'apporter un jugement de valeur, mais de décrire explicitement ce qui s'est dit au Conseil d'administration des tl pour justifier ce changement.

Le président: – La parole est-elle encore demandée? Ce n'est pas le cas. Monsieur le rapporteur, voulez-vous nous donner les déterminations de la commission sur cet objet?

M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur: – Merci, Monsieur le président. La réponse municipale a été acceptée par 8 voix pour et 1 abstention.

Le président: – Celles et ceux qui se déclarent d'accord avec la réponse municipale le manifestent par un lever de main. Merci. Contre? Une. Abstentions? Quelques abstentions. Cette réponse est donc majoritairement acceptée.

Point suivant: postulat de M. Jacques Pernet demandant une information régulière au Conseil sur la structure socio-économique de la population lausannoise. J'ouvre la discussion. M. le postulant. Vous avez la parole, Monsieur.

Postulat de M. Jacques Pernet demandant une information régulière au Conseil sur la structure socio-économique de la population lausannoise

Discussion

M. Jacques Pernet (LE): – Tout d'abord, j'aimerais saluer cette initiative de la Municipalité, qui consiste à compresser six initiatives émanant de nos troupes en un seul rapport-préavis. Ceci raccourcit les délais, diminue les frais de commission et accentue la rapidité de notre travail. LausannEnsemble ne s'en plaint pas.

Concernant mon postulat, j'accepte avec plaisir la réponse de la Municipalité. Je rappelle rapidement qu'il s'agit de tenir le Conseil communal informé année après année, au moyen d'un tableau de bord simple et efficace, de l'évolution de la structure socio-économique de ceux pour qui nous sommes là, les citoyens de cette ville. La réponse de la Municipalité va dans le sens de mon postulat et nous permettra de voir un peu plus clair. En effet, les statistiques que nous recevons sont trop complexes et trop touffues pour le commun des conseillers communaux comme moi et pour que nous puissions établir des comparaisons efficaces. Je remercie la Municipalité et je vous remercie d'accepter sa réponse.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Monsieur le rapporteur, voulez-vous nous donner les déterminations de la commission sur cet objet?

M. Roland Philippoz (Soc.): – Oui, Monsieur le Président. La réponse de la Municipalité au postulat de M. Pernet a été acceptée à l'unanimité.

Le président : – Merci. Celles et ceux qui suivent les déterminations de la commission par un oui le manifestent. Bien. Qui s’opposent? Personne. Qui s’abstient? Personne. Merci. Cette motion est traitée.

Concernant la Direction des travaux, motions Jean-Christophe Bourquin: «Lausanne visible: pour la mise en place d’un marketing urbain lausannois» et de M. Jacques Pernet: «Des panneaux informatifs pour... informer!» J’ouvre la discussion.

Motions de M. Jean-Christophe Bourquin: «Lausanne visible: pour la mise en place d’un marketing urbain lausannois» et de M. Jacques Pernet: «Des panneaux informatifs pour... informer!»

Discussion

M. Jacques Pernet (LE) : – La réponse de la Municipalité me convient et je crois qu’elle convient aussi à M. Bourquin. Peut-être nous le dira-t-il? En ce qui concerne ma motion, la réponse de la Municipalité va même au-delà de mes attentes. Je la remercie. Les panneaux informatifs pour informer les visiteurs et le public sont une nécessité. Le seul vœu que j’émets, c’est que la réalisation de ces panneaux, malgré ce qui est dit dans le rapport, se fasse le plus vite possible et pas seulement quand nous disposerons des ressources nécessaires, parce nous sommes devancés par d’autres villes dans ce domaine. Je vous remercie d’accepter la réponse de la Municipalité.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – J’interviens au sujet de la motion de M. Pernet, que j’appellerai familièrement postulat. La réponse à ce postulat nous assied entre deux chaises. J’admets tout à fait que la Municipalité réponde à un postulat en disant qu’elle est d’accord avec les suggestions faites et qu’elle prépare un projet sur la question. On peut toutefois se demander pourquoi l’on répond maintenant alors que le préavis est annoncé pour 2007. Une prolongation de délai de plus n’aurait pas déparé l’ensemble des motions en suspens, au point où l’on en est.

Mais la réponse ne se borne pas à cette annonce. Elle entre dans le détail et nous fait courir le risque de nous entendre dire, lorsque le projet sera présenté: «Vous ne pouvez qu’accepter tel et tel point, puisqu’ils figuraient dans la réponse au postulat en cause, que vous avez admise, et que vous n’avez pas bronché alors.» Je bronche donc. La Municipalité nous dit que *le concept actuel d’information requiert une manutention importante (réalisation des panneaux, installation, entretien) qui implique un coût estimé à près de Fr. 20’000.– par an*. Une analyse sémantique élémentaire, mais pas superficielle, de la phrase laisse à penser que la Municipalité trouve que c’est trop. Pour remédier à cet état de fait, elle nous annonce une dépense de Fr. 1 million – à laquelle nous devons donner notre accord de principe ce soir! Alors faisons abstraction du coût des panneaux supplémentaires que l’on voudrait installer.

Donc pour les seuls panneaux existants, que l’on va remplacer, et compte tenu des frais d’amortissement, d’intérêts, d’exploitation et d’entretien, quelle économie fera-t-on sur les Fr. 20’000.– actuels? Moins suavement dit et d’une façon plus réaliste: ça coûtera combien de plus?

M^{me} Andrea Eggli (AGT) : – Cette motion, ainsi que la suivante, je crois, «Des panneaux informatifs... pour informer», n’ont pas obtenu l’agrément du groupe A Gauche Toute! Nous ne considérons pas cet investissement comme prioritaire, contrairement à M. Pernet, qui aimerait les voir rapidement installés. Nous pensons que ça peut attendre et même que ça pourrait ne pas être réalisé du tout. Pour nous, d’autres investissements sont beaucoup plus importants. On pourrait en priorité enlever l’amiante des édifices scolaires ou encore acheter plus de voitures à carburant non polluant. Comme elles sont plus chères, les services sont en général un peu réfractaires...

M. Daniel Brélaz, syndic : – Tout d’abord, sur le plan des principes. Hier, j’ai entendu de la part de représentants du groupe de Monsieur Pernet qu’il y avait déjà Fr. 10 millions de trop dans les investissements. Oui, pour qu’il n’y ait pas Fr. 10, mais Fr. 20 ou 25 ou 30 millions, selon ce que nous y aurions inclus, nous avons dû décaler certains projets d’un ou deux ans, et ce crédit en fait partie. Deuxièmement, la discussion sur les autorisations d’achat montre bien, que c’est essentiellement au niveau des performances techniques, qu’il y a des réticences dans les services et peut-être, pour certains, dans la force de l’habitude. Vous avez voté des adjonctions très précises aux autorisations d’achat et l’année prochaine, il y aura un vrai débat sur les cas non pris en considération et faisant l’objet d’une fiche spéciale.

Maintenant, c’est évidemment une question d’appréciation. La Municipalité montre une intention. Lorsqu’elle sortira son préavis, ceux qui ont émis des réserves et ceux qui n’en ont pas fait, évalueront si c’est adéquat ou non. Ce sera plus de Fr. 20’000.– par an. Nous économiserons ces Fr. 20’000.–, mais les seuls amortissements et les intérêts de Fr. 1 million – ces installations ne durent pas 50 ans – confinent au quintuple des Fr. 20’000.–. Sans compter quelques frais d’entretien, que je ne connais pas et qui, vu la réponse à la motion de M^{me} Longchamp³, seront obligatoirement mentionnés dans le préavis. Il y a un peu, il y avait encore une levée de boucliers au dernier moment, lorsqu’un projet municipal – présenté par M. Mettraux – allait dans cette direction. Tout à coup, des gens concernés au premier chef n’en voulaient pas. Maintenant, ils ont changé d’avis et tous ces milieux considèrent que ce serait excellent. Voilà la situation.

La Municipalité pense que ce projet représente incontestablement un plus pour le tourisme et pour un certain nombre d’usagers. Mais votre Conseil sera souverain. La

³BCC 2003-2004, T. II (N° 14/I), p. 344; BCC 2004-2005, T. II (N° 19), pp. 883 ss; BCC 2005-2006, T. II (N° 15/II), pp. 693 ss.

Municipalité souhaite vous convaincre pour ce futur préavis. Et si vous deviez aller jusqu'à refuser la réponse à la motion Pernet, nous devrions alors l'interpréter comme une non-entrée en matière. Ce n'est pas ce que nous souhaitons, mais les procédures doivent être claires.

M. Pierre Santschi (Les Verts): – Je profite de ce sujet pour demander où en sont les tractations avec les propriétaires de parking. Il était prévu, une fois, que la signalisation à l'entrée de Lausanne indique les parcs plus ou moins libres, afin que les gens cessent de tourner pour chercher où se parquer. Les parkings existent, plus ou moins agréables selon certains. Si déjà on y va, il vaut mieux savoir auquel se rendre. Le concept prévu va-t-il reprendre cette question dans les propositions du futur préavis?

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Malheureusement non, car le tour de table avec les parkings n'a malheureusement pas abouti. Néanmoins, nous ne perdons pas espoir. Peut-être qu'au début de 2007, nous aurons une bonne réponse. Après la décision d'hier, qui permet à la Ville de Lausanne de devenir propriétaire d'un parking, que nous entrons, en quelque sorte, dans le giron de cette association – si je peux dire – et nous pourrions y avoir une certaine influence sur les autres propriétaires. Sur les P+R, nous pourrions donner une information immédiate. Notre objectif est d'informer la population, et d'orienter les automobilistes à l'entrée de la ville sur les parkings publics, directement liés au réseau structuré des transports publics lausannois. La liaison directe avec le Corps de police et la gestion des parkings publics nous permettra de transmettre cette information.

Je complète ce qu'a dit Monsieur le syndic tout à l'heure. Le rapport-préavis le signale, nous informons aujourd'hui sur très peu de choses. En effet, les panneaux ne mentionnent directement que 26 manifestations sur plus de 700. M. Ostermann faisait les comptes, et c'est vrai que nous avons été un peu trop courts dans l'information. Nous avons donné le début des coûts, nous n'avons pas mentionné les dépenses effectives, le travail fourni au sein de l'Administration. Ni celles de demain, si nous faisons le comparatif entre ces 26 malheureuses informations et les 200 à 300 informations que nous pourrions donner à l'avenir. Sans parler des informations immédiates. Par exemple s'il y a une fuite d'eau sur une grande conduite, comme aux Figuiers, il sera possible de diffuser les informations en amont, afin d'orienter la circulation.

M. Jacques Pernet (LE): – Je comprends l'intervention de M^{me} Egli. Mais on ne peut pas comparer ce qui se fait maintenant avec ce que la motion demande. Ces panneaux informatisés correspondent à un réel besoin pour nos visiteurs. La mamelle économique numéro 1 de Lausanne, c'est le tourisme, et les deux tiers sont du tourisme d'affaires et de congrès. Ne serait-ce que par égard pour toutes ces personnes qui nous visitent, il est important de faire ce pas que beaucoup d'autres villes ont déjà accompli avant nous. Je vous remercie de soutenir la réponse de la Municipalité.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Monsieur le rapporteur, voulez-vous nous donner les déterminations de la commission, je vous prie.

M. Roland Philipoz (Soc.), rapporteur: – La réponse aux motions de MM. Pernet et Bourquin a été acceptée par 8 voix pour et 1 abstention.

Le président: – Celles et ceux qui se déclarent d'accord avec cette réponse le manifestent par un lever de main. Merci. Qui sont contre? Une dizaine. Qui s'abstiennent? Une bonne dizaine. Vous avez donc accepté cette réponse.

Il nous reste encore, pour la Direction des services industriels, la motion Marc Vuilleumier, «Pour le maintien de la gratuité de l'accès au télé-réseau pour les contribuables modestes». J'ouvre la discussion.

Motion de M. Marc Vuilleumier: «Pour le maintien de la gratuité de l'accès au télé-réseau pour les contribuables modestes»

Discussion

M^{me} Andrea Egli (AGT): – Je n'interviens pas seulement au nom de l'ancien conseiller communal, mais au nom du groupe A Gauche Toute! Contrairement à la droite, qui a dit hier qu'elle voudrait voir réévaluer les prestations sociales péjorant lourdement, selon elle, les finances de la Ville, A Gauche Toute! soutient que ces prestations sont une manière de redistribuer plus justement une richesse. Pour cette raison, notre groupe avait déposé un amendement au budget 2006, que notre Conseil avait accepté, et M. Marc Vuilleumier une motion pour le maintien de la gratuité de l'accès au télé-réseau pour les contribuables modestes. Cette motion a déjà reçu une réponse favorable. Néanmoins, un problème subsiste. D'une part, de nombreuses personnes auraient le droit d'en bénéficier, mais elles ne le savent pas. Parmi ceux qui en bénéficiaient auparavant, beaucoup ne savent pas qu'ils en ont de nouveau le droit. Pour ces raisons, la commission a accepté de demander à la Municipalité d'informer l'ensemble des bénéficiaires potentiels de leur droit. Une question reste donc en suspens et elle est adressée à M. le municipal: quand pensez-vous que cette information pourra être faite?

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels: – La communication en question pourra être faite sitôt que la Direction des services industriels sera nantie de l'information, sous forme de liste des bénéficiaires potentiels.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Monsieur le rapporteur, voulez-vous nous donner les déterminations de la commission.

M. Roland Philipoz (Soc.), rapporteur: – La réponse municipale est acceptée par 7 voix pour et 2 abstentions.

Le président: – Celles et ceux qui se déclarent d'accord avec la réponse municipale le manifestent par un lever de main. Merci. Contre? Personne. Oui, un. Abstentions? Un certain nombre d'abstentions. Vous avez majoritairement accepté la réponse municipale.

Nous en arrivons donc au vote des conclusions et nous pouvons considérer que la conclusion 1 et 2 ont obtenu par vos votes successifs acceptation de leur réponse. Il nous reste le point 3, pour lequel je demande à M. le rapporteur de nous lire le point 3 et de nous donner les déterminations de la commission.

M. Roland Philippoz (Soc.): –

Conclusion 3:

d'accorder un crédit spécial de Fr. 80'000.– sur la rubrique 1700.318, «Autres prestations de tiers», du budget 2007 d'Administration générale et finances, Service de l'information, afin de couvrir les frais inhérents au concours graphique prévu dans le cadre de la réponse à la motion de M. Gianni Schneider.

Cette conclusion a été acceptée à l'unanimité.

Le président: – Celles et ceux qui se déclarent d'accord avec cette conclusion le manifestent par un lever de main. Bien. Qui sont contre? Personne. Qui s'abstiennent? Cinq ou six abstentions. Vous avez accepté. Cet objet étant ainsi traité et liquidé, avec remerciements à son rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2006/34 de la Municipalité, du 29 juin 2006;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

- I. d'approuver les réponses de la Municipalité aux motions de:
 1. M^{me} Andrea Eggli intitulée «Lausanne <hors zone> de l'Accord général sur le commerce des services»;
 2. M. Gianni John Schneider intitulée «Un site internet culturel performant: un atout touristique pour la ville»;
 3. M. Alain Hubler intitulée «Distributeurs tl: touchez pas au grisbi»;
 4. M. Jean-Christophe Bourquin intitulée «Lausanne visible: pour la mise en place d'un marketing urbain lausannois» et de M. Jacques Pernet intitulée «Des panneaux informatisés pour... informer!»;
 5. M. Marc Vuilleumier pour le maintien de la gratuité de l'accès au téléseuil pour les contribuables modestes.

II. de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques Pernet demandant une information régulière au Conseil sur la structure socio-économique de la population lausannoise;

III. d'accorder un crédit spécial de Fr. 80'000.– sur la rubrique 1700.318, «Autres prestations de tiers», du budget 2007 d'Administration générale et Finances, Service de l'information, afin de couvrir les frais inhérents au concours graphique prévu dans le cadre de la réponse à la motion de M. Gianni John Schneider.

Vœu

I. 5. Motion de M. Marc Vuilleumier pour le maintien de la gratuité de l'accès au téléseuil pour les contribuables modestes:

«La commission charge la Municipalité d'informer de leur droit à la gratuité du téléseuil l'ensemble des bénéficiaires potentiels de la mesure.»

Le président: – Nous allons prendre maintenant l'interpellation urgente déposée hier soir et signée principalement par M. le conseiller Gilles Meystre, avec plusieurs co-signataires. Je l'appelle à la tribune. Vous avez la parole, Monsieur.

Interpellation de M. Gilles Meystre et consorts:

«La Riponne, une exception qui confirme la règle?»⁴

Développement photocopié

M. Gilles Meystre (LE): – (*Lit son interpellation.*) En date du 16 septembre dernier, M. le municipal Jean-Christophe Bourquin déclarait au quotidien *24 heures* que la principale mesure d'accompagnement du projet de local d'injection – à savoir l'interdiction légale faite aux toxicomanes de se rassembler dans la rue – passait à la trappe, les dispositions du Règlement de police actuel se révélant suffisantes. Ces propos étaient d'ailleurs corroborés par le syndic lui-même, en ces termes – je cite: «Si je n'étais pas persuadé que nous pouvions empêcher la création de nouveaux rassemblements avec l'actuel Règlement de police, je ne me serais jamais rallié à ce changement de cap dans le projet (...)»

Deux mois plus tard, le 16 novembre, le même journal nous apprenait que la Terrasse, située à proximité du Passage, serait mise à la disposition des habitués de la place de la Riponne et des SDF dès le 1^{er} décembre, et ce pour tout l'hiver. Un espace abrité et chauffé, ainsi que le droit de consommer de l'alcool (mais non des stupéfiants) leur seraient offerts.

⁴BCC 2006-2007, T. I (N° 8/I), p. 665.

Sur cette base, et constatant, cinq jours – six jours, aujourd’hui – après l’ouverture de cet espace, que les rassemblements ont toujours lieu, je remercie la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. L’actuel Règlement de police permet-il effectivement d’interdire les rassemblements sur la place de la Riponne ?
2. Si oui, la Municipalité, respectivement la Police lausannoise, en fait-elle usage aujourd’hui, et en quelles occasions ?
3. Les conditions climatiques peu clémentes pour la santé des personnes non abritées et le sentiment de sécurité des Lausannois – comme des nombreux visiteurs de notre ville en période de l’Avent – ne peuvent-ils encourager la Municipalité à appliquer ledit règlement ? Merci d’explicitier la réponse.
4. Concrètement, par quels moyens les toxicomanes sont-ils informés de l’existence de la Terrasse et encouragés à s’y rendre ?
5. La fréquentation de la Terrasse correspond-elle aux prévisions et quelle est-elle ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l’Environnement : – Il importe tout d’abord de rappeler le contexte d’un certain nombre de décisions prises dans les premiers mois de cette législature. Le projet de nouveau dispositif lausannois par rapport à la toxicomanie, répondant à la motion de M. Meystre, mais aussi à celle de M^{me} Solange Peters, précise la manière dont la Ville de Lausanne va mettre en œuvre le quatrième pilier de la politique de la toxicomanie, à savoir la réduction des risques et l’aide à la survie. Ce projet, ce n’est un mystère pour personne, prévoit d’une part la création d’un espace d’accueil pour toxicomanes dans lequel ils auront la possibilité de consommer les produits dont ils ont besoin – mais il y a beaucoup d’autres mesures, il ne faudrait pas qu’on réduise ce préavis à cela – et, d’autre part, la création d’un bistrot social proche de l’espace d’accueil et de consommation des stupéfiants, destiné à accueillir les marginaux qui aujourd’hui sont principalement sur la place de la Riponne.

La première version de ce projet envisageait, sans proposition formelle précise dans ce sens, la possibilité de modifier le Règlement de police sur le modèle bernois. Ce modèle, mis en place par feu Kurt Wasserfallen, prévoyait l’interdiction pour certaines personnes de se retrouver à plusieurs à certains endroits pour y faire certaines choses. C’est assez complexe. Je vous donne un exemple : selon le règlement bernois, si Monsieur X se retrouve dans la Christophelunterführung, qui mène de la gare de Berne à l’accès des trams, avec Messieurs Y, Z, Alpha, Bêta, etc.,

pour y boire de la bière, avec des chiens, en faisant du désordre, des ordures autour de lui, alors la Police, après sommation, a la possibilité de lui interdire d’accéder à la Christophelunterführung pour faire cela. Mais la Police n’a pas la possibilité de lui interdire de se rendre à la gare pour prendre le train ou de stationner dans la Christophelunterführung pour rester tranquille. Voilà. C’est la substance du règlement bernois.

Il y a un problème d’application, vous vous figurez bien. Il faut que le règlement soit assez précis pour qu’on ne tombe pas dans l’arbitraire. Il pose aussi des problèmes juridiques, de mon point de vue et aussi du point de vue de la Municipalité, sur l’atteinte qu’il porte tout de même au droit à se réunir sur la voie publique, quand bien même le Tribunal fédéral a accepté sa légalité. Des recours sont examinés au niveau supérieur, c’est-à-dire à la Cour européenne des droits de l’homme.

Le règlement bernois, en aucun cas, Monsieur l’interpellateur, ne constitue une interdiction de se rassembler. Je suis frappé du lapsus révélateur, freudien, de M. l’interpellateur (... rires...), qui dit «interdire les rassemblements de toxicomanes». En gros, il dit : «Je ne veux plus voir ces personnes. Qu’elles disparaissent de ma vue!» Mais aussi, probablement, de notre société. C’est le souhait de tout le monde, qu’on règle le problème. Non en faisant disparaître les personnes, mais en résolvant le problème à la racine, évidemment. Si le règlement bernois permettait d’interdire les rassemblements, ce serait évidemment possible d’interdire les rassemblements de toxicomanes, mais ce serait aussi possible, pour une Municipalité penchant particulièrement à gauche, de décider d’interdire, par exemple, une réunion de membres du Parti radical démocratique lausannois, décidant de fêter sur la place de la Riponne leur 10 août – donc le 10 août 1845, première Constitution démocratique du Canton de Vaud ! Elle pourrait décider que ça ne lui plaît pas et le leur interdire ! Evidemment, une atteinte pareille au droit des gens serait strictement intolérable. Ce sont des pratiques dictatoriales, auxquelles la Municipalité ne se ralliera jamais !

(Brouhaha.)

Le projet de bistrot social est étroitement lié à celui d’espace d’accueil et de consommation de stupéfiants, parce que ces deux projets s’appuient l’un l’autre. Le personnel de l’espace d’accueil et de consommation vient aider, lors des cas difficiles, en particulier impliquant des toxicomanes, le personnel du bistrot social qui s’occupe de marginaux au sens plus large. Vous aurez l’occasion de considérer tout cela lorsque le préavis sera devant vos yeux. Ce sera tout prochainement.

Ce bistrot social, en fait, va nous faire revenir quelques années en arrière. Je ne pense pas que vous ayez encore conscience de l’espace urbain quand cela se passait, vous étiez probablement trop jeunes ou pas nés, mais dans le centre de notre ville, lorsque j’étais étudiant, il existait des

bistrot où se réunissait la zone marginale, marginalisée – toxicomanes, polytoxicomanes, alcooliques – qui aujourd’hui se retrouve à la Riponne. C’était la Glisse, qui a aujourd’hui disparu, au bas de la place de la Palud, c’était le Lausanne-Moudon, qui existe toujours. Ces bistrot ont été fermés, menacés de fermeture en fonction de l’application assez stricte, comme elle s’est faite dans notre canton, de la politique de la toxicomanie des deux piliers, à savoir répression et prévention. Au nom de la répression, on a fermé ces bistrot parce que des toxicomanes s’y retrouvaient et, en effet, des dealers rôdaient alentour. Parfois il y avait du trafic dans le bistrot même, le patron n’ayant pas toujours les moyens d’intervenir. Ces bistrot sont fermés. Qu’est-il advenu de ces gens, qui existent toujours, qui peuplaient ces bistrot? Ils ont essayé d’aller dans d’autres bistrot. On le leur a interdit, on les a rejetés, on leur a dit: «Non, vous ne venez pas ici.» Au centre ville, plus aucune solution ne se profilait. Finalement, ces personnes se sont retrouvées à la place Saint-Laurent. Dans une situation problématique, je n’ai pas besoin d’y revenir, et des difficultés avec les commerçants voisins. Elles ont bénéficié d’une certaine compréhension de la part de l’église, qui a aussi vocation de s’occuper de ceux qui ont des problèmes. Elle s’est tournée vers eux de manière plus positive qu’avec simplement une attitude répressive.

Saint-Laurent, suite aux travaux du m2, est devenue une zone impossible à tenir. Cette population a migré devant le bistrot National. La situation est devenue dangereuse, à cause des bus qui passent à proximité, le rassemblement débordait. Ce sont des personnes difficiles, en effet, dans leur fonctionnement. On peut même dire parfois pénibles. La situation devenait objectivement dangereuse. Saint-Laurent restant toujours exclu, la Municipalité a pris la décision d’empêcher les personnes de rester au National et leur a offert des alternatives. La première, c’était la promenade de la Solitude, qui était difficile, c’est un endroit un peu au milieu de nulle part. Finalement, le moindre mal a été la place de la Riponne. C’est un espace plus grand, il y a moins de commerces. Un moindre mal, ça ne veut pas dire que c’est une bonne solution.

Sur la place de la Riponne, par rapport au comportement de ces personnes – ce sont les comportements qui sont problématiques, ce n’est pas le rassemblement lui-même – la Municipalité a décidé d’avoir une certaine tolérance, et une tolérance relative. Cette relative tolérance s’accompagne d’un certain nombre de décisions. On ne rend pas le séjour plus confortable en mettant par exemple des abris, ou des toilettes, etc. La police intervient lorsque les débordements sont trop importants. Néanmoins, en l’absence d’une alternative réelle, il faut bien admettre que la Riponne est l’endroit le «moins pire».

Dans ce contexte, à la reprise de ce dossier, nous avons constaté qu’il n’y a pas reconstitution de rassemblements et de fonctionnements perturbateurs à Saint-Laurent et au National. Vous l’avez constaté comme nous. Le Règlement de police n’a pas été retouché. Celui-ci prévoit qu’on ne

peut pas laisser courir les chiens, qu’on ne peut pas cracher par terre, qu’on ne peut pas vomir, uriner, etc. La police peut, en utilisant les stipulations de ce règlement, l’appliquer de façon proportionnée, avec discernement et fermeté. A la place Saint-Laurent, c’était la même chose. Au National aussi. Cela vaut aussi dans les autres lieux de cette ville où ces personnes voudraient se comporter de manière perturbatrice. A la Riponne, la police intervient toujours avec discernement, elle tient compte de la volonté municipale de maintenir un espace de tolérance sur cette place.

Je le dis aujourd’hui, et je le répéterai tout au long des débats qui accompagneront le projet d’espace d’accueil et de consommation de stupéfiants et de bistrot social. Au moment où la collectivité publique s’engage financièrement pour offrir à ces personnes un espace correct de tolérance, qui n’est pas un pis-aller, avec un bistrot où elles peuvent aller toute l’année – la Terrasse est une solution hivernale seulement –, si le Conseil communal s’engage dans une telle solution, la tolérance existante actuellement à la place de la Riponne diminuera de manière significative. Nous y appliquerons les moyens policiers en usage aujourd’hui à Saint-Laurent et au National. Pour moi les choses sont tout à fait claires et la Municipalité est parfaitement d’accord sur ce point.

Cette situation fait qu’un changement de règlement dans le sens bernois n’est plus nécessaire. Nous avons les moyens à partir du moment où une alternative réelle, humaine, existe pour l’accueil de ces personnes. Tant qu’il n’y a pas d’alternative, nous devons tolérer certaines choses, même si c’est désagréable. Je reconnais que ça l’est et que le comportement de ces personnes n’est pas facile pour ceux qui les croisent. Politiquement, d’ailleurs, je ferai remarquer qu’avec la configuration de la majorité actuelle, un tel changement du Règlement de police aurait assez peu de chances de passer devant ce Conseil communal – si je connais bien les partis de gauche.

On est donc dans une situation où la Municipalité estime qu’il n’est pas nécessaire de modifier un règlement dans un sens un peu délicat, qui réduit quand même le droit des gens à se réunir. La configuration légale existe pour que, au moment où une alternative en donnera les moyens, les rassemblements et les comportements indésirables à la place de la Riponne disparaissent. Et c’est pour ça que j’espère bien que les fractions de la droite de ce Conseil proches des commerçants soutiendront le projet municipal de local d’injection et de bistrot social. Ces défenseurs des commerçants se trouvent dans vos rangs, Monsieur l’interpellateur.

Cela dit, la Municipalité répond de la manière suivante aux différentes questions. Il y a déjà eu des éléments de réponse dans mon préambule.

1. L’actuel Règlement de police permet-il effectivement d’interdire les rassemblements sur la place de la Riponne?

Non, l'actuel Règlement de police ne permet pas d'interdire les rassemblements sur la place de la Riponne, comme je l'ai dit. Heureusement, nous sommes en démocratie! On peut se rassembler sur la place de la Riponne. En revanche, l'actuel Règlement de police permet de sanctionner des incivilités, des comportements intolérables. Il est appliqué comme je vous l'ai indiqué.

2. *Si oui, la Municipalité, respectivement la Police lausannoise, en fait-elle usage aujourd'hui, et en quelles occasions?*

Je crois avoir répondu au préalable. Ce règlement ne permet pas d'interdire des rassemblements, il est appliqué de manière proportionnée aux personnes qui commettent des incivilités dans le centre ville, avec un espace de tolérance consciemment voulu par la Municipalité à la place de la Riponne.

3. *Les conditions climatiques peu clémentes pour la santé des personnes non abritées et le sentiment de sécurité des Lausannois – comme des nombreux visiteurs de notre ville en période de l'Avent – ne peuvent-ils encourager la Municipalité à appliquer ledit règlement? Prière d'explicitier la réponse.*

Comme je l'ai dit, la Riponne est un espace de tolérance. L'application est faite de manière proportionnée. Tant qu'il n'y aura pas d'espace d'accueil réel, humain, pour ces marginaux, il faudra que ça continue comme ça. On ne voit pas quelles sont les alternatives réelles à la situation actuelle. La police intervient. Je ne voudrais pas que votre Conseil ait l'impression qu'elle ne fait rien. Elle intervient régulièrement, elle embarque des personnes qui ont des comportements intolérables, elle le fait pratiquement chaque jour! J'aimerais qu'on soit quand même au clair là-dessus. Il y a une certaine tolérance, mais elle ne dépasse pas les bornes. Il faut aussi le reconnaître, les comportements de ce groupe sont difficiles.

4. *Concrètement, par quels moyens les toxicomanes sont-ils informés de l'existence de la Terrasse et encouragés à s'y rendre?*

La Terrasse est ouverte cette année parce que le préavis qui propose une solution globale n'a pas pu être adopté, vu le changement de législature. La Terrasse est une installation saisonnière, qui s'ouvre pour l'hiver et qui disparaît ensuite. C'est un espace chauffé, certes, mais précaire. L'année passée, environ quatorze personnes s'y sont retrouvées chaque jour, en moyenne. A peu près: vous savez comme moi ce que les moyennes veulent dire. Cet espace est ouvert en semaine de 13 h à 19 h et les samedis. C'est fermé le dimanche parce les gens du Passage, qui font du travail d'intervention à bas seuil dans cet espace doivent pouvoir respirer.

Les marginaux et les toxicomanes ont été informés de l'ouverture de la Terrasse par la presse, par des papillons

– je peux vous en montrer un (*Il le présente.*) – qui ont été distribués dans la zone par les intervenants de l'UnISET, par Distribus et par la police. Les autres structures du dispositif à seuil bas ont donné l'information. Les commerçants de la place de la Riponne ont également été informés de l'ouverture de la Terrasse par l'UnISET le jour même où paraissait le communiqué de presse annonçant cette ouverture.

5. *La fréquentation de la Terrasse correspond-elle aux prévisions et quelle est-elle?*

Nous n'avons pas fait de prévisions de cette fréquentation. Des données disent qu'il y avait environ quatorze personnes par jour en décembre 2005. C'est difficile de prévoir ce que fera une population qui se caractérise par des comportements erratiques et difficilement prévisibles. Cependant, je peux quand même répondre sur la fréquentation de la Terrasse. J'espère que vous n'allez pas me demander un bilan après trois jours d'ouverture, parce qu'il me semble qu'avec ces histoires de toxicomanie, on demande immédiatement des bilans alors que les choses n'ont pas encore fonctionné. Néanmoins la fréquentation de la Terrasse depuis cinq jours est la suivante: le 1^{er} décembre, douze personnes; le 2 décembre, samedi, dix personnes; le 4 décembre, onze personnes; et à 15 h le 5 décembre, trois personnes. Il est difficile, sur si peu de temps, de faire des pronostics plus précis. La météo est clémente. On ne peut pas tellement savoir. Mais sur ces trois jours, voilà les informations dont nous disposons et j'espère ainsi avoir répondu, Monsieur l'interpellateur, à vos différentes questions.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – Ce n'est pas le moment de faire un grand débat sur le sujet, un préavis va bientôt sortir, j'espère. Mais aujourd'hui, on déplace le problème. Monsieur le municipal vient de dire qu'on a montré de la fermeté à Saint-Laurent, au National. Que s'est-il passé? Les toxicomanes se sont déplacés à la Riponne. J'espère qu'il n'y aura pas de bistrot social, mais s'il devait exister, on ferait montre de fermeté à la Riponne mais pas dans le bistrot. Donc la situation sera exactement la même qu'à la Riponne aujourd'hui. A mon avis, il y a d'autres choses à faire.

J'aimerais revenir au Règlement de police bernois. Il n'impose pas de courir après les propriétaires de chiens qui font des crottes, etc., mais simplement, interdit les rassemblements qui mettent en danger la population et troublent la tranquillité publique. Et il faut savoir, c'est important – vous l'avez dit Monsieur le municipal –, qu'un arrêté du Tribunal fédéral a accepté ce règlement de police. Ce n'est pas quelque chose à banaliser.

M^{me} Diane Gilliard (AGT): – Tout d'abord, je remercie vivement M. le municipal Bourquin pour sa réponse, ses explications. Elle sont d'une clarté, d'une précision, en

même temps que d'une sobriété... Mais oui, je connais personnellement une bonne partie des gens dont il parle. Je suis impressionnée par la fermeté de sa réponse. C'est vrai : on ne peut pas interdire à des gens de vivre, parce qu'ils ont commis le délit de sale gueule, le délit de misère et le délit de folie, aussi.

A part ces remerciements, je voudrais dire à M^{me} Longchamp et à tous ceux qui pensent qu'il faut interdire les rassemblements gênés, de gueux, dont la vue nous dérange, qu'il y a une solution : il faut qu'ils meurent. Je n'ai pas dit que vous vouliez les tuer, Madame Longchamp ! J'ai dit : pour qu'ils disparaissent, il faut qu'ils meurent ! Ils font ça tout seuls... Ils meurent jeunes, de désespoir, de misère physiologique, de folie, de comportements aberrants, des formes de suicide passif. J'en ai connu plusieurs...

J'attends donc avec espoir les solutions contenues dans le préavis.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Permettez-moi tout d'abord de dire un mot concernant les propos de M^{me} Gilliard. Votre discours est scandaleux. (*Brouhaha.*) Votre majorité, qui finalement donne de la drogue à ces personnes, entretient leur situation. (*Vives protestations.*) Entre ne plus les voir et les exposer sur la voie publique, à l'entrée d'un grand parking de la ville, il y a un monde.

Pour résumer vos propos, M. Bourquin, nous vivons à Lausanne la transhumance des consommateurs de drogue à travers la ville. La police, parlons-en ! Elle est soumise à la politique de la Municipalité. A vous entendre, elle intervient avec discernement et fermeté. Attendons le préavis de la Municipalité et du Conseil communal, nous demandons aux citoyens de cette ville ce qu'ils en pensent. Monsieur le Conseiller municipal, si votre politique de la drogue était à la hauteur de votre verbe, le problème serait résolu. (*Brouhaha.*)

M. Marc-Olivier Buffat (LE) : M. Bourquin parlait d'un espace de tolérance à la Riponne, on nous annonce une maison de tolérance à la rue Haldimand, la tolérance est dans l'air du temps si j'ai bien compris ! Cela dit pour détendre un peu l'atmosphère...

Je ne partage pas non plus l'interprétation que fait M. Bourquin de l'arrêt du Tribunal fédéral relatif aux possibilités d'interdire des rassemblements sur le domaine public. Tout d'abord, le Règlement bernois précise bien que sont interdits des comportements qui troublent l'ordre public, et ceux-ci peuvent être définis clairement. Deuxièmement, ce règlement doit bien entendu s'apprécier en fonction de la liberté de réunion, qui est une garantie constitutionnelle. Un règlement communal ne saurait le bannir. Les situations extrêmes – les joyeux compagnons qui ne pourraient plus se réunir sur la place de la Riponne – ne sont pas réalistes, c'est contraire à la Constitution. D'autre part, il s'agit uniquement de limiter des réunions sur une portion très, très, très limitée du territoire commu-

nal et le principe de la proportionnalité paraît, à mon avis, respecté.

Contrairement à ce que paraissent croire certains intervenants, il faut aussi souligner qu'il n'y a pas de monopole du cœur d'un côté ou de l'autre de l'hémicycle. Chacun a ses convictions. La Fondation du Levant, notamment, a été soutenue par des magistrats, des avocats, et a souvent accompli un travail considérable. Chacun a sa politique, chacun a ses moyens, mais il n'y a pas de monopole du cœur en la matière. Nous connaissons aussi ces problèmes, Madame Gilliard, en tant qu'avocats, lorsque nous défendons, contre une rémunération d'office, des toxicomanes déracinés, perdus. Nous connaissons aussi ces problèmes, car nous les côtoyons professionnellement.

La position de la Municipalité semble en revanche très discutée lorsqu'elle dit : « Finalement, ces gens sont là, à l'entrée de ce parking. » Je me pose la question : pourquoi pas ailleurs, pourquoi le parking de la Riponne ? Vous ne proposez rien, vous vous opposez à toute solution que nous pourrions suggérer par rapport à ces locaux d'injection ou ces bistrot du cœur. C'est une forme de pression. On nous dit : « Si vous voulez vraiment que ces gens ne soient plus à l'entrée de ce parking, acceptez ce qu'on vous propose. » Cela paraît une position assez inacceptable.

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts) : – Je voudrais rappeler que malheureusement, il y a des gens qui meurent sur l'espace public, comme l'a dit M^{me} Gilliard. La presse s'en fait abondamment l'écho lorsque c'est le cas. Il y a deux ans, une personne est morte dans des toilettes publiques, récemment un clochard est décédé sur un banc public, il a agonisé pendant presque trois jours. La police était pourtant venue, mais n'a rien pu faire. Il faut savoir : est-ce que ça dérange plus si les gens meurent ailleurs, mais pas à la Riponne ? Où pourront-ils aller ?

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Je ne pensais pas que cette campagne commencerait déjà ce soir. Ce sujet suscite tout de suite de grandes discussions. Ce soir, je ne voudrais pas faire de grands discours, mais faire appel à un peu de pragmatisme par rapport à ces situations, qui éveillent immédiatement beaucoup de sentiments. C'est flagrant quand on parle de l'interdiction de rassemblement public. Cela incite à des positions très polémiques, qui font aussi référence à des notions philosophiques...

Le pragmatisme aujourd'hui, consiste à rappeler – contrairement à ce qu'on dit notamment M. Voiblet et M^{me} Longchamp – que la résolution du problème de la toxicomanie n'est ni le but du préavis à venir, ni un but atteignable à ce jour. La politique des quatre piliers a été mise sur pied parce que personne, dans le monde qui connaît bien la toxicomanie, n'a jamais espéré résoudre le problème, c'est-à-dire voir disparaître ce milieu. Il était à Saint-Laurent, au National, maintenant il est à la Riponne, relativement bien géré. Nous sommes conscients que ce n'est pas un contrôle idéal, d'où l'alternative que nous proposons. A aucun

moment, on ne peut imaginer que ces gens n'existent plus et que le problème est résolu. Sans alternative, je ne peux pas imaginer ce qui devrait arriver pour que ça se résolve tout seul. C'est une notion qui échappe à tout scientifique, à toute personne qui connaît la politique de la drogue. Je suis consciente que l'abstinence serait idéale pour ces gens, mais on sait pertinemment que ce but n'est atteignable que par une minorité. La scène de la drogue existe et persiste. L'expérience des grandes villes, Zurich, Bâle, le prouve. Je ne peux partager cet espoir qu'il n'y ait plus personne à la Riponne et que personne à Lausanne consomme des stupéfiants.

J'ai été choquée – c'est de nouveau du pragmatisme scientifique – par la comparaison entre un lieu d'accueil pour des gens malades, comme les foyers pour sans-abri en France, ou les restaurants du cœur, avec ce que certains ont appelé un «club de rencontre». Cela revient à comparer un hôpital à un hôtel cinq étoiles. Il y a d'un côté le choix des gens et, de l'autre, la détresse de certains autres. Ce soir, j'ai entendu à plusieurs reprises des propos peu respectueux et peu tolérants à cette détresse. Je souhaite ardemment que nos débats prochains fassent preuve d'un peu plus de respect à l'égard de personnes qui sont, indéniablement, des malades.

M. Yves Ferrari (Les Verts): – Je serai très court. Les propos de ma préopinante sont non seulement justes, mais répondent pour l'essentiel à ce que je voulais dire. Je désire quand même réagir aux propos diffamants de M. Voiblet. Hier déjà, il prétendait que des montants alloués par ce Conseil communal ne servaient qu'à la propagande d'un seul parti – dont je ferais partie, le cas échéant⁵. Aujourd'hui, il nous dit, ni plus ni moins, que vous, la majorité de ce Conseil, donnez de la drogue. C'est faux, vous n'avez pas compris le problème. Mettre un local à disposition n'est pas tout à fait la même chose que distribuer de la drogue. Monsieur Voiblet, pour la seconde fois, je vous demande de cesser de tenir des propos diffamants à cette tribune.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – J'aimerais simplement dire à Madame Peters que ses propos sont assez étonnants. Car si quelqu'un est malade, on le soigne.

M^{me} Solange Peters (Soc.): – Vous avez utilisé le terme exact que j'aurais souhaité que vous employiez pour me provoquer sur ce sujet. Certaines maladies chroniques se soignent, mais ne se guérissent pas. Vous espérez qu'on puisse guérir tous ces gens de leur toxicomanie. La politique des quatre piliers de la drogue a mis en place un système pour les soigner. Quand on soigne quelqu'un qui a le sida, une maladie chronique, un diabète, il ne s'agit pas d'espérer que le lendemain le diabète ne soit plus là. Il s'agit de le soutenir pour que les dégâts engendrés par sa maladie chronique soient les moindres possibles. C'est le but exact d'un local d'injection, et de l'accompagnement socio-éducatif et infirmier qui sera mis en place. Vous avez

vous-même fait la nuance que nous souhaitons apporter au débat.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – Quelques mots sur la police. M. Voiblet a l'air étonné que la police suive la politique de la Municipalité, et il a l'air de la plaindre. Encore heureux que la police, au même titre que les autres services de l'Administration, applique la politique édictée par la Municipalité!

Le domaine public est à tout le monde. Il est aux banquiers, il est aux marchands, il est aux toxicomanes, il est aux passants, il est aux habitants. Il n'est pas, bien sûr, exclusivement aux toxicomanes. C'est parce que la police l'a bien compris qu'elle a organisé une action, qui s'appelle «Opération printemps». Je reçois tous les jours les fiches de cette action. Je peux donc vous dire que, hier, la police a passé 17 fois à la Riponne. Au mois de décembre, elle a passé onze fois un jour, treize fois un autre et dix fois un autre jour. Pendant ses interventions, elle observe ce qui se passe, elle calme, évite des bagarres lorsque l'ambiance monte, interpelle des gens, emmène pendant un moment ces personnes à l'hôtel de Police, pour les calmer. C'est une action policière proportionnée à la situation rencontrée. L'autre action de la police, comme l'a très bien dit M. Bourquin, c'est d'être relativement tolérante sur la place de la Riponne, mais d'empêcher que des rassemblements aient lieu ailleurs. Cela nécessite une surveillance importante, pour qu'il n'y ait pas de rassemblement, par exemple à la Madeleine ou sur la place de la Cathédrale.

Nous aurons encore plusieurs fois ce débat pendant les mois à venir. Mais j'aimerais bien une réponse. A la Riponne, ça ne va pas, dans le local d'injection, dans le restaurant social, ça ne va pas. J'aimerais entendre de la part de la droite de ce Conseil où elle pense mettre ces gens. Où? Dans des camps? A la Brévine, ou je ne sais où? Où voulez-vous les mettre? C'est ça, la question importante. On peut les évacuer de la Riponne, c'est facile, avec des mesures policières de contrainte, qui sont simples, mais démocratiquement inacceptables. Alors dites-nous où les mettre. Et soyez crédibles dans votre réponse!

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – J'aimerais apporter un semblant de réponse à M. le municipal. D'abord, en faisant état des interventions de la police, vous mentionnez qu'il y a un grand problème. Quand la police intervient 17 fois la même journée au même endroit la situation ne doit pas être exemplaire. Je ne pense pas que la police se déplace 17 fois la même journée pour d'autres citoyens de la ville, sans qu'il ait problème. Ce que nous disons, vous l'avez entendu de M^{me} Peters. Elle dit que ces personnes sont malades. Je suis d'accord avec ce constat. Mais s'ils sont malades, il faut les soigner! Il ne faut pas simplement les laisser dans la rue! (*Rumeurs.*)

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – A propos de

⁵BCC 2006-2007, T. II (N° 8/II), p. 736.

l'intervention de M. Buffat sur le Règlement bernois: la Municipalité n'a pas l'intention de proposer une modification du Règlement. On peut donc cesser de discuter sur les subtilités du droit bernois et ses possibilités d'application, quelles qu'elles soient.

J'aimerais reconnaître que la Municipalité n'a pas le monopole des idées justes sur ce qui se passe en toxicomanie. J'admets parfaitement que les solutions que nous proposons ne résoudront pas l'entier du problème. J'admets aussi sans la moindre difficulté qu'ouvrir un espace de consommation de stupéfiants pose de grands problèmes du point de vue éthique et sur la manière de voir le monde. Je ne vous dirai jamais que je suis à l'aise avec cette proposition. Je la soutiendrai parce qu'elle me semble pragmatique, et juste du point de vue humain. Mais par rapport à l'image que j'ai de notre société, cela ne me satisfait pas du tout. Je préférerais que l'on puisse se passer de ce genre de choses!

Nous n'avons pas le monopole des idées justes. Donc si, d'aventure, ce projet n'aboutissait pas, s'il n'y avait ni espace d'accueil et de consommation des stupéfiants, ni bistrot social, je serais ouvert, la Municipalité aussi, à toutes les propositions constructives, d'où qu'elles viennent, permettant d'éviter que des toxicomanes continuent à s'injecter les substances dont ils ont besoin dans les arrières-cours du centre ville. Je dis bien: toutes les propositions. Je le redirai lorsque nous aurons le débat sur le préavis toxicomanie. Je n'ai aucun esprit de secte à ce propos. Ce qui me navre, dans ce débat, c'est l'esprit de secte qui bien souvent domine: tous ceux qui ne sont pas d'accord avec nous sont contre nous. Je ne suis pas comme ça. Je peux écouter ceux qui ne sont pas d'accord avec nous, et je les écouterai, pour autant qu'ils viennent avec des propositions réalistes, humaines et constructives.

Encore une chose sur le déplacement des problèmes. La ville de Bienne a expérimenté une structure identique à celle que la Municipalité désire vous soumettre et mettre en place. Le problème n'a pas été déplacé. Les rassemblements indésirables sur la voie publique ont diminué de manière spectaculaire à Bienne. Monsieur Voiblet, vous ne venez pas très loin de cette ville, n'est-ce pas? Vous venez du Jura bernois, si je ne m'abuse. Vous devriez savoir que le directeur de la Police biennoise est un membre éminent de votre propre parti et qu'il soutient...

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – (*Depuis la salle.*) Non!

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Il n'est pas UDC? Monsieur Scherer? (*Brouhaha.*) Il l'était... Peut-être que vous l'avez expulsé pour faute grave (... *éclats de rire...*), mais il l'était. (*Il rit.*) Et il a soutenu ces propositions, qui ont changé... (*Voix du syndic en arrière-fond: «C'est le commandant de la police.»*) C'est le commandant de la police, merci. Mes collègues viennent à mon secours! Le commandant de la police appartient à l'UDC, il soutient ces solutions. Je le répète: on n'a pas réglé les

problèmes de toxicomanie à Bienne avec l'ouverture d'un bistrot social et d'un espace de consommation. On a réglé certains problèmes manifestes sur la voie publique.

Dernière petite chose. Des études longitudinales commencent, elles sont publiées dans des revues médicales sérieuses. Elles montrent que les personnes qui accèdent aux structures à haut seuil du genre Levant ont deux fois plus de chances d'y parvenir si elles sont passées auparavant dans des structures à bas seuil du genre espace de consommation. C'est là qu'on les aiguille... (*Rires.*) De nouveau! Je vous propose d'arrêter là! Les recherches publiées dans *The Lancet*, dans *The New England Journal of Medicine* – qui sont, comme chacun sait, des revues de propagande, sans comité scientifique – sont de la foutaise et cherchent à tromper les gens qui les lisent... Je veux bien, mais, à ce moment-là, on n'est plus dans un débat rationnel. Mais c'est vrai aussi qu'on est dans un débat politique. En politique, on a le droit de dire n'importe quoi. Mais on a aussi le droit d'entendre que n'importe quoi est dit!

Le président: – Nous étions partis sur une interpellation ponctuelle. J'aimerais qu'elle reste ponctuelle, parce que si nous faisons, à 22 h ce soir, le débat sur le thème général, nous ne ferons pas l'impasse d'un deuxième débat lorsque le préavis sortira. C'est pourquoi j'aimerais maintenant, fermement, donner la parole à M. l'interpellateur.

M. Gilles Meystre (LE): – Merci pour la réponse municipale, qui m'amène à un certain nombre de commentaires. D'abord, il est inutile de me faire passer pour un anti-toxicomane primaire. L'esprit de secte que vous dénoncez, je ne le partage pas, en l'occurrence, et vous le savez. J'ai exprimé plusieurs fois une position nuancée sur le local d'injection.

Sur ce dossier, je ne remets aucunement en cause la politique des quatre piliers, ni l'ouverture de la Terrasse, qui est à mon sens une bonne initiative. D'autant plus qu'elle ne pose pas de questions éthiques. Ce sont ces questions éthiques qui cristallisent le débat, puisque cette Terrasse n'a pas vocation à servir de lieu d'injection. De bonne, elle pourrait devenir très bonne, pour autant qu'en contrepartie des exigences claires soient posées aux toxicomanes, tout en continuant de tenter de les sortir de leur détresse. Pour tout passant aujourd'hui, l'impression qui domine en traversant la Riponne, ou en sortant de son parking devant lequel s'alignent les canettes de bière, c'est un sentiment d'incompréhension, de laisser-faire, voire, pour d'autres encore, de trop grande tolérance. En ouvrant la Terrasse, et sans attendre le local d'injection, pourquoi ne pas avoir associé un certain nombre de contraintes à la démarche, comme vous l'avez fait à Saint-Laurent?

A mon sens, la situation actuelle consiste un peu à ouvrir une école, et à décréter qu'elle est facultative. On propose à la fois le beurre et l'argent du beurre. Pourtant, à mes yeux encore, le rôle de l'Etat n'est pas là. L'Etat, c'est non seulement un fournisseur de prestations, c'est aussi une

autorité de contrôle et de contrainte. C'est lui qui règle les droits, mais c'est également lui qui impose des devoirs. Je ne vois aujourd'hui que des droits, malheureusement, et une image peu avenante de notre ville. Compte tenu de ce qui précède, et sans vouloir allonger le débat, je dépose la résolution suivante :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne les mesures nécessaires pour éviter les rassemblements de personnes toxico-dépendantes sur la place de la Riponne, tant que la Terrasse sera opérationnelle.

Le président : – Je mets ce projet de résolution en discussion. La parole n'est pas demandée. Nous allons donc nous prononcer sur ce projet de résolution. Je me permets de vous relire le texte :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne les mesures nécessaires pour éviter les rassemblements de personnes toxico-dépendantes sur la place de la Riponne, tant que la Terrasse sera opérationnelle.

Celles et ceux qui soutiennent cette résolution le manifestent par un lever de main. Bien. Merci. Celles et ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ? Vous avez manifestement rejeté ce projet de résolution. Cet objet est pour l'instant liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts : « La Riponne, une exception qui confirme la règle ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le président : – Je n'avais pas l'intention de dépasser 22 h 30. Il nous reste encore le point 14 : préavis 2006/31, « Plan partiel d'affectation concernant les terrains sis entre l'avenue F.-C.-de-la-Harpe, l'avenue de Rhodanie et le chemin des Mouettes. Addenda au plan d'extension N° 616 du 11 janvier 1984 ». J'appelle à la tribune M. le rapporteur Tristan Gratier.

Plan partiel d'affectation concernant les terrains sis entre l'avenue F.-C.-de-la-Harpe, l'avenue de Rhodanie et le chemin des Mouettes

Addenda au plan d'extension N° 616 du 11 janvier 1984

Préavis N° 2006/31

Lausanne, le 15 juin 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de permettre l'agrandissement de l'Hôtel Mövenpick à Ouchy par la construction d'un nouveau corps de bâtiment en façade arrière de l'hôtel existant. Ce dernier a été réalisé selon le plan d'extension N° 616 de 1984¹, basé sur les résultats d'un concours d'architecture. Un addenda au plan en vigueur est indispensable puisque les constructions actuelles épuisent toutes les possibilités de construire autorisées par le plan N° 616. Le Mövenpick Hôtel Lausanne est, aujourd'hui, avec 265 chambres, le plus grand hôtel de notre ville et le projet prévoit 66 chambres supplémentaires dans une construction annexe érigée sur la cour arrière, en liaison avec les deux ailes du bâtiment principal. Cette implantation a l'avantage de limiter les transformations de l'hôtel qui vient d'être rénové et de s'insérer dans la zone constructible du plan N° 616 en respectant la zone verte située en limite nord. Les dispositions du plan, par la volumétrie et la hauteur de la nouvelle annexe, visent à conserver au maximum les dégagements pour les immeubles d'habitation situés en amont.

La Municipalité soutient ce projet qui renforce l'équipement hôtelier de Lausanne dans la catégorie des quatre étoiles et permet de mieux répondre aux besoins du tourisme, en particulier le tourisme d'affaires et de congrès que notre ville doit promouvoir dans un environnement très concurrentiel.

2. Préambule

2.1 Historique

Le site occupé par l'Hôtel Mövenpick a été très tôt urbanisé avec l'implantation de la première usine à gaz de Lausanne, active comme telle de 1848 à 1911, date du transfert de la fabrication à Malley. Tout en ayant connu divers projets, les installations ont ensuite été réoccupées par des artisans et ont survécu jusqu'à la construction de l'hôtel. En 1942, un plan de quartier qui n'a pas eu de suite concrète autorisait un ensemble formé d'une gare routière entourée d'immeubles. En 1970, le Conseil communal vote un plan autorisant un hôtel tour de 16 étages et 500 lits. Ce projet n'eut aucune suite car un référendum aboutit, en 1972, au refus du préavis proposant l'octroi du droit de superficie. En 1981, un concours d'architecture donne les bases du plan N° 616 approuvé par le Conseil le 23 novembre 1982. La construction de l'Hôtel Mövenpick et de son annexe abritant les activités de Lausanne Tourisme ainsi que divers commerces, a enfin permis de remplacer la friche industrielle de l'ancienne usine. L'implantation de ces équipements touristiques a rééquilibré la zone animée d'Ouchy en l'étendant à l'ouest jusqu'au parc de Bellerive.

En 2000, une première demande avait été faite pour envisager une augmentation de l'offre de chambres par l'agrandissement des locaux. Puis la Direction de l'hôtel a révisé sa stratégie et décidé de rénover préalablement la totalité de son bâtiment, quelque vingt ans après sa construction. En février 2005, le Conseil d'administration de Sonotel Ouchy SA a renouvelé sa demande d'étendre les possibilités de bâtir pour disposer d'un nombre de chambres plus adapté aux demandes du marché.

¹BCC 1982, pp. 1788 à 1819 et 1853 à 1878.

2.2 Le projet d'agrandissement

Au vu de la configuration existante du site de l'Hôtel Mövenpick, on comprend facilement que l'espace disponible pour une extension est des plus restreints et que les variantes étudiées se sont résumées aux différentes formes que pouvait prendre une nouvelle construction à l'arrière du bâti actuel. La solution retenue par le plan se présente sous la forme d'un volume rectangulaire relativement mince, s'élevant sur l'espace encore libre entre les parties basses de la cour intérieure et le mur de soutènement bordant la zone verte. Réduite à la largeur nécessaire à un couloir et une chambre, la nouvelle annexe n'est reliée au bâtiment principal que par deux éléments vitrés contenant les passerelles de liaison. Cette formule simple permet les circulations les plus directes et ajoute 66 chambres supplémentaires, ce qui est un chiffre minimal pour justifier économiquement l'opération.

Sur le plan urbanistique, ce projet a l'avantage de maintenir la nouvelle construction dans la zone constructible délimitée par le plan N° 616 et ainsi de ne pas toucher à la zone de verdure inconstructible qui fait écran avec la zone résidentielle en amont. Le nouveau volume se situe 5 m plus bas que la cote maximale de l'hôtel et s'aligne dans le prolongement des retraits formés par les deux ailes latérales de l'hôtel. Il s'inscrit donc, sans le dépasser, dans le gabarit de l'hôtel existant et conserve pour l'essentiel les dégagements visuels des immeubles d'habitation situés au nord du périmètre.

3. Caractéristiques du plan

Le dispositif de l'addenda est réduit à l'essentiel puisque, sur la base du plan N° 616, il se limite à définir le périmètre d'implantation du nouveau bâtiment, son emprise indicative et sa cote d'altitude maximale. Le règlement du présent plan limite l'affectation de la nouvelle construction à une vocation hôtelière, en complément de l'hôtel existant. Le volume global autorisé est limité à 10'000 m³, superstructures comprises. L'article 6 précise que seules les superstructures à fonction technique (cages d'escaliers, d'ascenseurs et de ventilation, cheminées, etc.) pourront dépasser la cote d'altitude maximale, mais que les machineries importantes comme le chauffage et la climatisation seront intégrées aux volumes des bâtiments. L'article 5 stipule que le nouveau bâtiment s'exprimera par une architecture le différenciant du bâtiment existant, soit par sa volumétrie et le traitement des façades. Il doit pouvoir être « lu » dans le site comme le pendant de l'immeuble avenue de la Harpe N°s 52 à 56, dont l'implantation est symétrique.

L'Hôtel Mövenpick est érigé sur un terrain communal au bénéfice d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP). La redevance annuelle, calculée en fonction de l'occupation actuelle, sera naturellement revue en fonction de la nouvelle annexe, mais ne demande pas d'autres autorisations puisqu'elle est construite à l'intérieur de l'assiette dudit DDP.

4. Agenda 21 – Développement durable

Cet accroissement de l'offre hôtelière par la densification d'une parcelle déjà construite s'inscrit dans les objectifs généraux soutenus par le développement durable et le plan général d'affectation (PGA). Le rapport-préavis N° 2005/53 traitant de la mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (6^e partie: Economie) insiste, au chapitre 4.1 *Tourisme et congrès*, sur l'importance du tourisme dans l'économie lausannoise. L'essor doit être favorisé dans le secteur du tourisme d'affaire et de congrès, en relation avec des entreprises à rayonnement international et des institutions comme l'EPFL et l'IMD, qui est proche voisin de l'Hôtel Mövenpick. Cela suppose des hôtels aptes à accueillir des groupes dans une catégorie d'offre moyenne supérieure. C'est tout l'intérêt de la démarche du plan et de l'Hôtel Mövenpick qui, avec ses 265 chambres, est actuellement le plus grand hôtel quatre étoiles de Lausanne, suivi de l'Hôtel Alpha Palmier (210 chambres). Les deux autres grands établissements, le Beau-Rivage Palace (170 chambres) et le Lausanne-Palace (150 chambres), sont des hôtels cinq étoiles. Si les projets ne manquent pas dans le secteur congrès-hôtel actuellement, les incertitudes sont aussi nombreuses et tout projet sérieux et réalisable doit donc être facilité.

5. Règlement

Le plan est complété par le règlement suivant.

Objet du plan:

1. Le présent plan partiel d'affectation, addenda au plan d'extension N° 616 du 11 janvier 1984, a pour but de permettre la construction d'un nouveau corps de bâtiment, à vocation hôtelière, complétant celui existant de l'Hôtel Mövenpick et accroissant sa capacité d'accueil.

Les articles 2 à 7 ne concernent que le bâtiment nouveau.

Ordre et implantation des constructions :

2. L'ordre des constructions et l'implantation du bâtiment sont fixés par le plan.

Volume des constructions :

3. Le volume global maximal du bâtiment nouveau, y compris les liaisons avec le bâtiment existant, est fixé à 10'000 m³ réels.

Est compris dans ce chiffre tout volume construit ou fraction de volume construit dépassant le niveau du terrain 375.90. Par volume construit s'entend tout bâtiment ou partie de bâtiment, y compris les superstructures.

Un schéma de calcul est exigé lors de la mise à l'enquête.

Hauteur des constructions :

4. La hauteur maximale du bâtiment nouveau est déterminée par la cote d'altitude figurée sur le plan. Aucun élément, autre que ceux définis à l'article 6 ci-après, ne peut dépasser cette cote.

Architecture, toitures et superstructures :

5. Le bâtiment nouveau s'exprimera par une architecture le différenciant du bâtiment existant, soit par sa volumétrie et le traitement des façades.

6. Une attention toute particulière devra être apportée au traitement des toitures et superstructures, compte tenu des vues dominantes. Les superstructures à fonction technique (cages d'escaliers, d'ascenseurs et de ventilation, cheminées, etc.) pourront dépasser la cote d'altitude maximale prescrite. Elles seront autant que possible groupées, réduites au minimum nécessaire et traitées d'une manière esthétiquement satisfaisante. Les machineries importantes (chauffage, climatisation, etc.) seront intégrées aux volumes des bâtiments.

Un plan des toitures sera produit lors de la demande de permis de construire.

Dispositions générales :

7. Sont réservées les dispositions légales et réglementaires édictées par la Confédération, le Canton et la Ville, complétant ou modifiant le présent règlement.

6. Procédure

Préalablement examiné par le Département des institutions et des relations extérieures (DIRE), conformément aux dispositions de l'article 56 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), ce plan a été soumis à l'enquête publique du 29 août au 27 septembre 2005. Il a suscité trois oppositions.

6.1 Opposition (tardive) du Mouvement pour la Défense de Lausanne (MDL), par M. Eric Magnin, Président

«Le Mouvement pour la Défense de Lausanne a examiné avec grande attention le projet d'agrandissement de l'Hôtel Mövenpick à Ouchy et s'oppose fermement à la modification du plan de quartier y afférente.

1. La construction de l'hôtel a fait suite à un processus référendaire. A l'époque, les autorités avaient caressé le projet de construire un hôtel tour contre lequel le MDL et d'autres groupements s'étaient opposés par référendum. Celui-ci a été plébiscité par les citoyens. Le projet a été revu à la baisse et le Mövenpick et ses alentours sont issus de ce processus démocratique. Pour en modifier les composantes, il faut des motifs nouveaux qui auraient changé par rapport au temps de la planification. Cela n'est pas le cas.

2. Le périmètre d'implantation construit actuel répond à des critères de saine gestion du territoire. Les considérations qui ont conduit aux limites du bâti sont valables aujourd'hui encore.

3. *Le projet prévu aurait pour corollaire la destruction complète du cordon boisé qui sépare l'hôtel des constructions à l'arrière. L'importance et la valeur de ce cordon ne sauraient être bradées.*
4. *Ce projet de surdensification du périmètre de l'hôtel signifie en fait une nette dégradation de la qualité de vie dans le secteur. Il diminue de façon significative aussi la qualité des logements sis au nord.*
5. *Les nouvelles chambres d'hôtel créées dans cette extension sont aussi de piètre qualité. C'est à ce titre aussi une perte de qualité de l'offre hôtelière locale.*
6. *Cette surdensification est aussi bien supérieure aux règles déjà très densifiantes du futur PGA.»*

Réponse:

1. L'opposant tente de ranimer une polémique qui n'a pas lieu d'être, puisque la situation n'est pas comparable. L'hôtel tour refusé était projeté avec seize étages. L'Hôtel Mövenpick en a neuf sur le front de quai, huit pour les ailes et l'annexe prévue est limitée à sept niveaux (socle compris). Le projet respecte l'esprit du PE N° 616 adopté en 1984 et ne peut pas être comparé au projet de 1972 qui a fait l'objet d'un référendum.
2. Ces règles sont respectées puisque le nouveau bâtiment s'inscrit dans la zone constructible du plan N° 616. L'article 6 du règlement, qui demande un traitement architectural différencié de celui de l'hôtel, répond aussi à ce souci de lecture individuelle des volumes dans l'îlot.
3. L'addenda ne remet pas en question la zone verte inconstructible. Les arbres, s'ils doivent être abattus pour permettre la construction, seront remplacés. L'importance et la valeur de ce cordon seront renforcées par l'attention privilégiée qui lui sera portée à cette occasion.
4. La volumétrie imposée à la nouvelle annexe veille à ce que les atteintes aux dégagements dont jouissent les habitations en amont restent marginales. La distance entre façades sera au minimum de 20 m, ce qui correspond à l'intervalle libre entre les bâtiments de l'avenue de la Harpe N°s 36 à 50.
5. Ici, comme ailleurs à Ouchy et même partout dans le monde, il y a des chambres sur le devant de l'hôtel et d'autres sur l'arrière. Comme expliqué, il s'agit d'abord d'un tourisme de congrès et d'affaires.
6. Par définition, l'usage d'un plan partiel d'affectation se justifie dans les situations où le Plan général d'affectation (PGA) n'est pas applicable. Il faut aussi rappeler que les îlots situés entre les avenues d'Ouchy et de la Harpe appartiennent à la zone urbaine du PGA (zone contiguë) et sont parmi les plus denses de Lausanne. L'appréciation faite par l'opposant ne se vérifie donc pas.

6.2 Opposition de M. et M^{me} Pierre et Charlotte Pfeiffer, chemin des Mouettes 16

«C'est en notre qualité de copropriétaires de la PPE Résidence de Bellerive que nous aimerions exprimer, par la présente, notre opposition quant à l'addenda prévu du plan d'extension N° 616 du 11 janvier 1984, et ce pour les raisons suivantes :

1. *La principale raison de cette modification, c'est-à-dire la demande d'autorisation d'une construction de 10'000 m³ et 21,50 m de hauteur, semble être d'ordre économique. Nous ne pensons pas qu'une telle raison existe actuellement: en effet, si l'Hôtel Mövenpick annonce un taux d'occupation avoisinant 70% de ses 265 chambres, la construction d'une annexe de 66 chambres supplémentaires signifierait, à politique commerciale égale, un nouveau taux d'occupation global inférieur à 56%! Nous ne pensons pas qu'un tel taux puisse inciter à l'embauche de personnel mais davantage à une répartition plus compliquée des tâches du personnel existant.*
2. *Sur le plan partiel d'affectation, la nouvelle construction sur six étages toucherait l'extrême limite arrière du terrain. Elle se trouverait directement en bordure de la parcelle voisine N° 5402 appartenant à la Commune. Cette parcelle représente aujourd'hui un îlot de verdure planté de nombreux arbres assez hauts. La hauteur de ces arbres est d'autant plus importante que cette parcelle est située en hauteur et en déclivité par rapport au terrain qui abriterait la nouvelle construction.*

Les fenêtres de ces nouvelles chambres se trouveraient immanquablement « nez à nez » avec cette verdure: il est donc prévisible que cette nouvelle construction implique l'abattage de ces arbres sur la parcelle N° 5402.

Il est inutile de rappeler l'importance de garder quelques îlots de verdure au milieu de tout ce béton.

Une telle situation pourrait être évitée si le terrain disponible était utilisé de façon plus judicieuse de manière à ce que la nouvelle construction ne soit pas adossée à la parcelle N° 5402 mais reliée de façon directe au bâtiment existant.

Ceci permettrait une construction de deux étages de moins mais plus étendue et collée au bâtiment actuel.

3. *Il est également certain qu'un tel projet de construction de 21,50 m de haut générerait ou enlèverait, depuis la résidence et selon les étages, toute vue oblique dominante sur la place du Château d'Ouchy.»*

En date du 7 novembre 2005, une séance de conciliation au sens de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) a été organisée, sous l'égide du municipal directeur des Travaux, entre les opposants, M. et M^{me} Pfeiffer, et une délégation de Sonotel Ouchy SA et Mövenpick Hôtel Lausanne. Les opposants ont maintenu leur opposition et ont reçu le soutien tardif de huit autres copropriétaires.

Réponse :

1. Le bien-fondé de l'agrandissement est de la responsabilité du propriétaire et de l'exploitant de l'hôtel. Il n'est pas mis en doute par la Municipalité, ni par la profession, comme le prouvent les deux lettres reproduites ci-après.

Lettre de Lausanne Tourisme, par M. Claude Petitpierre, directeur (10 octobre 2005) :

« Nous avons appris votre intention d'agrandir votre établissement par la construction de 66 chambres supplémentaires.

Comme Lausanne Tourisme est propriétaire du bâtiment qui jouxte le vôtre, nous nous sommes permis de prendre connaissance des plans de cette future annexe. Après examen, nous nous réjouissons de constater que cette construction s'inscrira parfaitement dans l'ensemble que forment nos deux immeubles.

Sur le plan touristique, il est évident que nous soutenons votre démarche. Depuis dix ans, notre ville connaît une croissance réjouissante de la fréquentation hôtelière, grâce notamment aux nouvelles organisations internationales, notamment sportives, qui s'y sont installées et au développement des hautes écoles. En effet, celles-ci accueillent de nombreux hôtes et organisent de multiples congrès et séminaires.

Or, à de nombreuses périodes de l'année, l'offre hôtelière lausannoise ne peut plus répondre à la demande, en particulier dans la catégorie des hôtels quatre étoiles supérieurs. De plus, nous connaissons la qualité des équipements et des prestations que vous offrez et le niveau élevé de satisfaction de votre clientèle. Aussi espérons-nous que votre démarche pourra rapidement aboutir.

Nous nous réjouissons de pouvoir bientôt compter sur cet appoint à l'offre hôtelière de notre ville.»

Lettre de Hôtellerie lausannoise, Association des hôteliers de Lausanne et environs, par M. Enzo Stretti, Président (3 novembre 2005) :

« Nous avons appris récemment votre intention de construire 66 nouvelles chambres et tenons à vous apporter notre soutien dans votre démarche.

En effet, Lausanne enregistre depuis plusieurs années une augmentation des nuitées et nous constatons souvent que de nombreux congrès et séminaires ne peuvent pas être organisés dans notre ville faute de disponibilité hôtelière, surtout dans les établissements quatre étoiles et quatre étoiles supérieurs.

Nous espérons vivement que votre projet pourra bientôt se concrétiser et nous réjouissons de pouvoir compter sur cette offre hôtelière supplémentaire. Cet important investissement mettra sans doute en avant le dynamisme et l'optimisme des hôteliers lausannois.»

2. Excepté des mesures temporaires dans la zone limitrophe lors de la mise en œuvre de la construction, la zone de verdure ne changera pas de nature et de vocation. Elle sera même renforcée comme l'annonce la réponse à l'intervention suivante.

La variante constructive défendue par l'opposant a été examinée dans les avant-projets étudiés par le propriétaire et l'exploitant de l'hôtel. Elle n'a pas été retenue car elle implique trop de suppressions et de déplacements de locaux et services vitaux à l'exploitation de l'hôtel.

D'un point de vue architectural et urbanistique, elle n'est pas souhaitable non plus puisqu'elle rend l'ensemble de l'hôtel encore plus massif et opaque, en contradiction avec le règlement du plan qui demande de différencier et isoler visuellement la nouvelle annexe. Il est ainsi préférable de séparer les volumes que d'abaisser le futur bâtiment d'un étage.

3. Dans la pesée des intérêts en présence, il a été admis de porter une atteinte partielle aux vues obliques d'un immeuble qui jouit déjà d'un point de vue privilégié sur l'essentiel du site.

6.3 Opposition de la Fondation Pro Habitat, par MM. B. Virchaux et G. Andenmatten

La Fondation Pro Habitat, propriétaire et gérante des immeubles avenue de la Harpe N°s 36 à 50 sur les parcelles N°s 5400 et 5401, s'est opposée au plan en raison de l'implantation et des dimensions du nouveau volume projeté. Une séance de conciliation au sens de l'article 58 LATC a eu lieu le 21 novembre 2005, sous l'égide du municipal directeur des Travaux, avec les propriétaires et exploitants de l'hôtel. Les opposants ont ensuite retiré leur opposition aux conditions suivantes :

«Après mûre réflexion et prenant en compte l'aspect économique du projet, la Fondation Pro Habitat Lausanne vous informe qu'elle retire son opposition à l'addenda au plan d'extension N° 616, à condition que le rideau d'arbres séparant nos immeubles du projet soit non seulement conservé ou remplacé après les travaux mais aussi renforcé afin que l'impact visuel sur la façade nord de la nouvelle annexe soit diminué.

Nous vous serions dès lors reconnaissants de faire figurer cette exigence dans les charges à l'addenda ou au futur permis de construire. De plus, un relevé de l'état existant sera effectué et une proposition d'arborisation nous sera soumise, avant la mise à l'enquête, sous peine de devoir renouveler la procédure d'opposition introduite lors de la mise à l'enquête de l'addenda.»

Réponse :

Il est pris acte de la demande et à ce titre, le moment venu, une charge sera inscrite au permis de construire de l'extension de l'hôtel afin qu'un relevé de l'arborisation existante sur la parcelle N° 5402 soit effectué et qu'un plan d'aménagement figurant les arbres à abattre et les arbres à replanter soit présenté lors de l'enquête publique. Les futurs aménagements sur cette parcelle seront conçus et entrepris d'entente avec le service des parcs et promenades de la Ville et devront être cosignés par la Fondation Pro Habitat. Sonotel Ouchy SA a donné son accord à cette procédure.

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2006/31 de la Municipalité, du 15 juin 2006 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter comme fraction du Plan général d'affectation le plan partiel d'affectation concernant les terrains sis entre l'avenue F.-C.-de-la-Harpe, l'avenue de Rhodanie et le chemin des Mouettes ; addenda au plan d'extension N° 616 du 11 janvier 1984 ;
2. de radier du Plan général d'affectation les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité aux trois oppositions (dont une tardive) déposées pendant l'enquête publique ;
4. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
5. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
6. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 4 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
7. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: Tristan Gratier (LE), rapporteur, M^{me} Nicole Graber (Les Verts), M. Albert Graf (UDC), M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts), M. Philippe Jacquat (LE), M. Olivier Martin (LE), M. Roland Philippoz (Soc.), M. Roland Rapaz (Soc.), M^{me} Myriam Tétaz (AGT), M^{me} Magali Zuercher (Soc.).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Tristan Gratier (LE), rapporteur: – La commission était composée de M^{mes} Magali Zuercher, Myriam Tétaz, Nicole Graber (remplaçant M^{me} Adèle Thorens) ainsi que de MM. Olivier Martin, Philippe Jacquat, Roland Philippoz (remplaçant M^{me} Cesla Amarelle), Roland Rapaz (remplaçant M^{me} Florence Germond), Julian Thomas Hottinger (remplaçant M^{me} Isabelle Mayor), Albert Graf, ainsi que du rapporteur soussigné. Elle s'est réunie le 1^{er} septembre 2006 pour traiter de l'objet susmentionné.

La Municipalité était représentée par M. Olivier Français, et l'Administration par M. Pascal Chatelain, chef du Service d'urbanisme, M. Piéric Freiburghaus, architecte urbaniste, M. Jacques Andrist, adjoint administratif au Service d'urbanisme, qui a pris les notes de séance et que nous remercions pour l'excellente qualité de son travail.

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de permettre l'agrandissement de l'Hôtel Mövenpick à Ouchy par la construction d'un nouveau corps de bâtiment en façade arrière de l'hôtel existant. Ce dernier a été réalisé selon le plan d'extension N° 616 de 1984, basé sur les résultats d'un concours d'architecture. Un addenda au plan en vigueur est indispensable puisque les constructions actuelles épuisent toutes les possibilités de construire autorisées par le plan N° 616. Le Mövenpick Hôtel Lausanne est aujourd'hui, avec 265 chambres, le plus grand hôtel de notre ville et le projet prévoit 66 chambres supplémentaires dans une construction annexe érigée sur la cour arrière, en liaison avec les deux ailes du bâtiment principal. Cette implantation a l'avantage de limiter les transformations de l'hôtel qui vient d'être rénové et de s'insérer dans la zone constructible du plan N° 616 en respectant la zone verte située en limite nord. Les dispositions du plan, par la volumétrie et la hauteur de la nouvelle annexe, visent à conserver au maximum les dégagements pour les immeubles d'habitation situés en amont.

La Municipalité estime que ce projet renforce l'équipement hôtelier de Lausanne dans la catégorie des quatre étoiles et permet de mieux répondre aux besoins du tourisme, en particulier le tourisme d'affaires et de congrès que notre ville doit promouvoir dans un environnement très concurrentiel.

Questions, remarques et vote de la commission

Le municipal rappelle que depuis six à sept ans, l'Hôtel Mövenpick se trouve à l'étroit et, après un long temps de réflexion, s'est décidé à aller de l'avant. Il y a eu la recherche d'un consensus large, le projet final offre une solution de qualité et a permis de trouver une conciliation, plus particulièrement avec les gens situés à l'arrière, dans un dialogue constructif. Parmi les nombreuses variantes étudiées, la solution retenue dans cet addenda est la meilleure à tout point de vue. Il est aussi rappelé que le plan en discussion est un addenda. Donc, le plan N° 616 de 1984 est intégralement conservé et, dans sa zone constructible, on superpose un addenda pour réaliser la nouvelle annexe de l'hôtel. En ce qui concerne la volumétrie, elle a fait l'objet de nombreuses variantes au départ du projet pour arriver au volume de consensus du plan, puisqu'il se veut le plus discret possible à partir de toutes les vues croisées que l'on peut avoir depuis son environnement. La nouvelle construction se loge derrière le volume existant, avec en particulier une hauteur moindre pour ne pas dépasser le gabarit déjà visible de l'arrière.

En préambule, plusieurs commissaires estiment que le projet est habile et répond bien à la demande économique. Certains commissaires souhaitent connaître les modifications sur la redevance, ce à quoi il leur est répondu que la redevance sera adaptée à l'augmentation du chiffre d'affaires de l'hôtel.

Les travaux vont générer un réaménagement de la zone verte, les coûts seront à la charge du constructeur de la nouvelle annexe, dans le cadre des frais de réalisation. La question de l'intervention des véhicules de secours sur le futur hôtel est posée et il est répondu que le SSI a vu le dossier et a vérifié l'accès (une deuxième vérification aura lieu lors de la demande de permis de construire du bâtiment). Quant au problème éventuel du bruit, il est rappelé que les normes seront respectées selon le degré II de l'OPB, tel que le prescrit le plan.

Concernant les oppositions au projet: le MDL n'avait pas qualité pour agir; les voisins du chemin des Mouettes ont retiré leur opposition; Pro Habitat a aussi retiré son opposition.

Un commissaire souhaite ajouter une clause qui dirait que le nouvel immeuble doit être construit selon des normes compatibles avec les objectifs communaux concernant l'Agenda 21. Les membres de la commission estiment plus adéquat d'en faire un vœu sous la forme suivante: «*Que le futur bâtiment, en façade arrière de l'hôtel existant, soit construit de manière à s'inscrire dans les objectifs généraux, soutenus par le développement durable.*»

Votre commission a approuvé avec 8 voix pour et 2 abstentions les conclusions du préavis, telles que présentées. Le vœu est voté par 4 voix pour, 3 contre, 3 abstentions.

Le président : – J'ouvre une discussion générale sur ce préavis. La parole n'étant pas demandée, nous allons passer directement à l'examen de règlement, article par article, page 3 [p. 873]. Nous allons suivre, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, la procédure habituelle. J'annonce les titres du règlement et si la parole n'est pas demandée, je considère les points comme acceptés.

1. Objet du plan

Parole pas demandée, objet accepté.

2. Ordre et implantation des constructions

Parole pas demandée, point accepté.

3. Volume des constructions

Parole pas demandée, objet accepté.

4. Hauteur des constructions

Parole pas demandée, point accepté.

(Silence.) Madame Myriam Tétaz, mes poissons pilotes ne vous ont pas vue. Il faut que j'enlève mes lunettes.... Avec toutes mes excuses. Vous avez la parole, Madame.

Discussion

M^{me} Myriam Tétaz (AGT) : – Nous avons été deux à nous abstenir, parce que nous avons estimé le projet peu précis sur la hauteur, vu qu'il est prévu d'ajouter toutes sortes d'installations sur le toit. Celles-ci, pour l'air conditionné ou d'autres aménagements de ce genre, prennent parfois beaucoup de place et peuvent dépasser nettement la limite.

Puisque je suis au micro, j'ajoute que nous avons aussi trouvé d'autres points peu précis : un plan qui ne nous laissait pas savoir comment serait réalisée cette construction, quels matériaux seraient employés, s'il y aurait le moindre souci de Minergie, etc. D'où les abstentions prononcées.

Le président : – Il y a eu discussion, donc nous allons voter. Apparemment aucun amendement n'est déposé. Je vous fais voter sur le point 4 du règlement, Hauteur des constructions. Celles et ceux qui acceptent ce point 4 le manifestent par un lever de main. Merci. Qui s'opposent? Quelques oppositions, trois. Qui s'abstiennent? Une dizaine. Ce point est accepté.

5. Architecture, toitures et superstructures

Parole pas demandée.

6. Dispositions générales

Parole pas demandée.

Pour le bon ordre, je vous fais voter l'entier du règlement. Celles et ceux qui acceptent ce règlement, que nous venons de passer en revue, le manifestent par un lever de main. Merci. Qui s'opposent? Personne. Qui s'abstient? Cinq ou six personnes. Ce règlement est ainsi accepté.

Nous avons trois oppositions, dont nous prenons acte. La discussion est-elle demandée à ce sujet? Ce n'est pas le cas. Nous prenons acte des réponses. Nous en arrivons aux conclusions. Auparavant, j'ouvre une discussion finale sur ce projet. La parole n'est pas demandée. Je demande à M. le rapporteur de nous donner les déterminations de la commission relatives à ces conclusions.

M. Tristan Gratier (LE), rapporteur : – Votre commission a approuvé avec 8 voix et 2 abstentions les conclusions du préavis telles que présentées. Un vœu a été ajouté :

Vœu

... « *que le futur bâtiment, en façade arrière de l'hôtel existant, soit construit de manière à s'inscrire dans les objectifs généraux, soutenus par le développement durable* ».

Ce vœu a été voté, avec 4 voix pour, 3 contre et 3 abstentions.

Le président : – Nous prenons acte de votre vœu mais ne le votons pas au plenum.

Nous avons donc sept conclusions différentes, toutes liées entre elles. Cette honorable assemblée exprime-t-elle une opposition...

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – Il faudrait que nous puissions manifester notre réserve sur la manière dont on répond à certains opposants. Quand on dit, par exemple, que *l'opposant tente de ranimer une polémique qui n'a pas lieu d'être...* En effet, il n'est pas bon que les réponses de l'Administration aux administrés raniment une polémique. Par conséquent, je propose que l'on vote de manière séparée, la conclusion 3 en tout cas.

Le président : – Il en sera fait selon votre souhait, Monsieur le conseiller.

Nous vous proposons de voter ensemble les conclusions 1, 2, 4, 5, 6 et 7. Et de voter séparément la conclusion 3. Ce mode de faire agrée-t-il votre assentiment? Cela semble être le cas. Que celles et ceux qui se déclarent d'accord le manifestent par un lever de main. Merci. Qui s'opposent? Personne. Qui s'abstiennent? Vous avez massivement accepté ces six conclusions. Le point 3 concerne la réponse municipale aux trois oppositions. Celles et ceux qui approuvent cette réponse le manifestent par un lever de main. Merci. Qui désapprouvent? Cinq ou six. Qui s'abstiennent? Un nombre nettement plus important. Vous avez néanmoins approuvé les réponses municipales. Ce point est ainsi liquidé, avec remerciements à son rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2006/31 de la Municipalité, du 15 juin 2006;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'adopter comme fraction du Plan général d'affectation le plan partiel d'affectation concernant les terrains sis entre l'avenue F.-C.-de-la-Harpe, l'avenue de Rhodanie et le chemin des Mouettes; addenda au plan d'extension N° 616 du 11 janvier 1984;
2. de radier du Plan général d'affectation les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité aux trois oppositions (dont une tardive) déposées pendant l'enquête publique;
4. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable;
5. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des «dépenses d'investissement du patrimoine administratif»;
6. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 4 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante;
7. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Vœu

La commission émet le vœu «*que le futur bâtiment, en façade arrière de l'hôtel existant, soit construit de manière à s'inscrire dans les objectifs généraux, soutenus par le développement durable*».

Le président: – Nous pouvons aborder quelques points des initiatives. J'ai dit que nous irions jusqu'à 22 h 30! Les députés ont encore quatre jours, jusqu'à Noël. Alors tâchez

d'avoir un tout petit peu de souffle, tout de même! Encore un quart d'heure.

Point 17: postulat de M. Alain Bron: «Pour une politique de stationnement des véhicules à deux roues». Discussion préalable. M. Alain Bron est représenté par M. Stéphane Montangero.

Postulat de M. Alain Bron: «Pour une politique de stationnement des véhicules à deux roues»⁶

Développement polycopié

Le constat est de plus en plus évident: les véhicules à deux roues posent des problèmes de parage à Lausanne.

L'accroissement du nombre de ces véhicules, de la taille de ceux-ci, la multiplication des déplacements font que certains parkings⁷ pour deux-roues de notre ville sont régulièrement pleins, avec comme conséquences du stationnement hors cases balisées et des contraventions.

L'essentiel de ces véhicules est composé de scooters: si l'on peut discuter de leur impact sur l'environnement (en termes de bruit et de pollution atmosphérique), il faut aussi reconnaître qu'ils représentent une alternative à la voiture et au bus, à la fois pratique, rapide et moins gourmande en espace public.

Le parage des vélos reste également problématique, notamment à cause du manque d'aménagements tels que des supports pour soutenir et attacher le vélo.

Fort de ces constats, la Ville de Lausanne doit réagir et se doter d'une politique en matière de stationnement des deux-roues, notamment en tenant compte des éléments et des pistes suivants:

- Recenser les zones à problèmes.
- Définir des emplacements considérés comme stratégiques, du point de vue des déplacements, et marquer, dans la mesure de la place disponible, de nouvelles places de stationnement pour deux-roues.
- Si la législation le permet, prévoir des zones de parking réservées aux véhicules électriques.
- Aménager davantage de places de stationnement pour les vélos avec des supports adéquats.
- Dans le cas où des places de parc pour deux-roues sont aménagées sur les trottoirs⁸, veiller à ce que la mixité piétons/véhicules ne soit pas une source de problèmes, notamment du point de vue des personnes malvoyantes.

⁶BCC 2006-2007, T. I (N° 4), p. 205.

⁷Place de la Gare, Riponne, Pépinet, rue Centrale notamment.

⁸Dans ce cas, il faut prévoir une «rampe» d'accès pour permettre aux véhicules de franchir le seuil du trottoir.

- Développer, en partenariat avec les CFF et les t1⁹, un concept de P+R pour deux-roues (gare CFF, terminus de certaines lignes de bus, certains arrêts du m1 et du m2)¹⁰.
- Envisager des places de parc soumises à macaron, ou payantes.
- Négocier avec les sociétés exploitant des parkings pour voitures la transformation de places de parc voitures, en places pour deux-roues.
- Veiller à ce que des places de parc deux-roues soient mises à disposition lors de nouvelles constructions commerciales ou privées, conformément au PGA.

Par le biais de ce postulat, je demande que la Municipalité lance une réflexion sur la question du parcage des véhicules à deux roues à Lausanne et se détermine pour une politique en la matière.

Discussion préalable

Le président: – Monsieur le représentant du postulant, avez-vous quelque commentaire à faire ?

M. Stéphane Montangero (Soc.): – Non, je n'ai pas de commentaire à ajouter.

Le président: – La Municipalité s'exprime-t-elle ? Apparemment pas. Sauf si le renvoi en commission est demandé expressément, je propose le renvoi en Municipalité. Il en sera fait selon mon souhait. Merci, Monsieur le représentant.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Alain Bron pour une politique de stationnement des véhicules à deux roues ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président: – Point 18, motion de M^{me} Diane Gilliard, «Pour le maintien de la ligne 3 en 2008».

⁹La possibilité de pouvoir accéder à la gare en scooter peut permettre un report modal indirect de la route au rail, l'utilisateur renonçant, à cette condition, à sa voiture au profit du train.

¹⁰A cet égard, le concept de vélostation paraît intéressant: <http://www.velostation.ch>.

Motion de M^{me} Diane Gilliard: **«Pour le maintien de la ligne 3 en 2008»¹¹**

Développement polycopié

Dans le cadre de la restructuration du réseau t1 08, il a été décidé de supprimer la ligne 3. Cette décision, depuis qu'elle est connue, a suscité de nombreuses réactions et une importante mobilisation des populations concernées. La pétition du groupe de défense de la ligne 3, «Connexion Bellevaux», riche de presque 11'000 signatures, en est la marque la plus significative. La perspective de la disparition de cette ligne de bus, qui dessert un quartier parmi les plus populaires de Lausanne, a donné naissance à un véritable mouvement citoyen que le Conseil communal et la Municipalité ne peuvent ignorer. Ce mouvement montre la vigueur des liens qui existent entre les habitants du quartier de Bellevaux. C'est un bel exemple de démocratie – qui ne demande qu'à devenir participative!

Nombre d'habitants de ce quartier se déplacent en transports publics parce la voiture n'est pas indispensable. Supprimer le 3 reviendrait à péjorer la qualité de vie, à réduire la mobilité, à entraver les possibilités de déplacement des plus modestes, encourageant les autres à se motoriser.

Outre les employés et ouvriers qui vivent à Bellevaux, le nombre de familles monoparentales (ce terme élégant pour parler surtout des femmes qui élèvent seules leurs enfants), de familles migrantes, de personnes âgées seules aux revenus des plus modestes et de bénéficiaires obligés des aides sociales en tout genre est un des plus élevés de la ville. A l'heure où on parle de mixité sociale, il ne faut pas préteriter cette partie de la ville, mais montrer au contraire que les Autorités ne sont pas indifférentes au sort de ce bout de territoire riche en potentialités.

Supprimer un bus qui permet à de nombreux habitants de rallier rapidement, par l'ouest de la ville, non seulement la gare, mais aussi les locaux administratifs cantonaux de la Pontaise et communaux de Chauderon, divers centres de soins (Hôpital ophtalmique, Clinique Cécil, Clinique La Source), néglige le fait que cette ligne constitue un trait d'union entre les quartiers du centre et de la périphérie. La liaison directe entre la gare et le centre ville permet aux habitants de Bellevaux de la rejoindre rapidement et sans rupture de charge, aux apprentis du canton de gagner leurs écoles professionnelles, et aux nombreux frontaliers et pendulaires de rejoindre leur place de travail. Quant aux élèves des communes du Mont et au-delà, ils peuvent accéder, depuis Bellevaux, au gymnase des Bergières et aux écoles professionnelles situées sous le pont Chauderon.

La décision de supprimer la ligne 3 a été prise pour des raisons financières et ceci sans consultation de la population. Les coûts sociaux de cette suppression n'ont de toute évidence pas été évalués et pourraient s'avérer supérieurs aux

¹¹BCC 2006-2007, T. I (N° 5), p. 282.

économies budgétaires prévues avec la disparition de la ligne. C'est pourquoi nous demandons à la Municipalité :

- de faire tout ce qui est en son pouvoir auprès des tl pour maintenir la ligne 3 dans son tracé actuel, sans interruption au moment de l'entrée en vigueur de réseau 08 ;
- de faire tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir du Canton, des Communes concernées et des tl le financement nécessaire au maintien de cette ligne.

Discussion préalable

Le président : – Madame la motionnaire a-t-elle quelques remarques ou observations à faire ?

M^{me} Diane Gilliard (AGT) : – Non, je pense que c'est inutile, puisque tous les groupes politiques représentés dans ce Conseil, unanimes, avaient renvoyé la pétition du Comité pour la défense de la ligne 3 à la Municipalité pour rapport-préavis. Cette motion ne fait que formaliser la question. Je présume qu'elle ne pose pas de grands problèmes à ce Conseil.

Le président : – Je ne peux m'empêcher de vous poser la question : puisque, par la pétition, il sera répondu de manière circonstanciée, demandez-vous formellement le maintien de votre motion ? Ou considérez-vous que, par la pétition, il y sera donné réponse ? Cela afin d'éviter un doublon.

M^{me} Diane Gilliard (AGT) : – Ce n'est pas un doublon, c'est une heureuse synergie, comme on dit quand on parle « moderne ».

Le président : – Bien. Votre motion sera donc transmise à la ...

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je dois vous prévenir que le problème a été soumis de nouveau aux tl, qui étudient une nouvelle variante, mais que le délai de six mois ne pourra pas être tenu. Il y en a pour neuf à douze mois, d'ici à ce que les tl reviennent avec des possibilités de décision.

En droit, la motion pose quand même un ou deux problèmes. En effet, au sens du droit des conseils d'administration, on ne peut pas donner des ordres formels aux administrateurs. Mais nous oublierons d'en parler...

M^{me} Diane Gilliard (AGT) : – Oui, Monsieur le Syndic, j'ai bien entendu. Je l'avais un peu prévu en rédigeant la motion. C'est pourquoi la motion demande à la Municipalité « de faire tout ce qui est en son pouvoir auprès des tl pour maintenir la ligne 3... » et « de faire tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir du Canton... ». Cela ne préjuge pas des décisions du conseil d'administration. Nous demandons seulement à la Municipalité de mettre en œuvre ce qui est en son pouvoir... et pas au-delà.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Votre motion sera donc transmise à la

Municipalité selon votre vœu, Madame. Je considère ce point comme traité.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M^{me} Diane Gilliard pour le maintien de la ligne 3 en 2008 ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président : – Point 19, postulat de M. Ulrich Doepper, « Pour des P+R urbains plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur domaine privé ».

Postulat de M. Ulrich Doepper : « Pour des P+R urbains plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur domaine privé »¹²

Développement polycopié

Un des objectifs de la Ville de Lausanne – et du mouvement des Verts – est « d'encourager les pendulaires à se rendre au centre ville par les transports publics, en prévoyant à leur intention des parkings performants aux abords de la ville ». Une conséquence de cette politique, et non des moindres, est que les contribuables lausannois sont appelés à financer de leur poche des installations destinées à amenuiser les nuisances dues à d'autres, à leurs visiteurs automobilistes réguliers et occasionnels.

A côté de cela, nos P+R posent encore d'autres problèmes : leur part dans l'offre globale de stationnement est faible (1 %), ils constituent parfois une concurrence coûteuse aux transports publics et leur bilan énergétique (voire écologique) est négatif. Par ailleurs, il n'y a pas nécessairement une grande coordination entre la planification au niveau lausannois et celle au niveau régional.

Des parkings d'échange : comment ?

Un parking d'échange est une installation permettant aux automobilistes d'accéder à un réseau de transports publics. La stratégie de développement des parkings d'échange vise les objectifs suivants : délestage du réseau routier aux abords et à l'intérieur des agglomérations ; valorisation des investissements consentis dans les transports publics ; viabilité des lignes régionales de transports publics ; amélioration du bilan écologique des transports par une réduction

¹²BCC 2006-2007, T. I (N° 5), p. 282.

des prestations kilométriques en transport individuel motorisé.

Une politique des P+R doit être menée de front avec une politique des transports publics, de tarification et de gestion des parkings ainsi qu'une maîtrise du stationnement dans l'agglomération, tant sur le domaine public que privé. Elle doit être coordonnée à l'échelle régionale et tenir compte des spécificités des différents types de P+R (d'agglomération, urbains, grandes gares).

Ces objectifs sont le fondement des mesures préconisées par la planification régionale, comme le plan de mesures OPair ou le programme d'agglomération Lausanne-Morges PALM. Ils sont notamment mieux atteints :

- si l'automobiliste, quittant son domicile, laisse sa voiture le plus près de chez lui, de façon que la part du trajet effectuée en transport public soit maximale;
- si l'offre prioritaire pour les pendulaires est celle de parkings P+Rail disséminés sur l'ensemble du territoire cantonal, le long des lignes de chemin de fer les plus performantes;
- si les P+R urbains situés aux portes des agglomérations ou dans les agglomérations sont essentiellement réservés aux usagers occasionnels (visiteurs, touristes) et n'accueillent en priorité que des pendulaires ne disposant pas d'une gare près de leur domicile.

Les P+R «urbains» de Lausanne, maîtrise du stationnement : un bilan insatisfaisant

En 2004, une étude de l'Office fédéral de l'énergie s'est penchée sur les P+R «urbains» (en fait, souvent en limite communale) de Lausanne et leur a trouvé des défauts importants, et notamment qu'ils :

- incitent un grand nombre des usagers à préférer la voiture aux transports publics (40% des véhicules y stationnant actuellement ne seraient pas utilisés aujourd'hui en l'absence de ces P+R). Les P+R font donc directement concurrence aux transports publics qu'ils visent pourtant à promouvoir;
- possèdent des bilans énergétique et environnemental négatifs et ne contribuent pas à une efficacité énergétique accrue du système de transport (à Lausanne, le pendulaire moyen, avant de parcourir 1 kilomètre en bus, aura utilisé sa voiture sur 10 kilomètres);
- s'adressent de préférence aux pendulaires réguliers (85% des usagers ne reprennent leur véhicule qu'en fin de journée et 80% des places sont occupées par des abonnés mensuels).

Par ailleurs, notre ville est celle où la disponibilité d'une place de stationnement sur le lieu de travail est la plus grande. Or, comme le note le plan OPair, l'offre en places de stationnement conditionne directement la génération de trafic et par conséquent les nuisances occasionnées par les projets de construction. A la question d'une conseillère

communale sur l'évolution du nombre de places de stationnement sur domaine privé, la Municipalité lui a répondu qu'il n'était «pas possible de dresser un bilan exhaustif du nombre total de places privées», alors même qu'il s'agit de l'indicateur d'une des mesures OPair (la mesure AT-5), dont on est en droit de se demander comment il sera possible d'en faire l'appréciation.

Devant ce constat, le soussigné demande à la Municipalité de prendre les mesures suivantes :

1. *Améliorer le bilan des P+R lausannois*, tout en maintenant le bénéfice qu'ils représentent pour la qualité de vie des habitants, mais en augmentant leur valeur écologique. Comme mesures, on peut imaginer :

- une politique de filtrage et favorisation des pendulaires ayant un besoin avéré ou aucune alternative valable, avec une politique d'octroi sélectif telle qu'elle existe notamment à Genève ou à l'Université de Lausanne ou une tarification différenciée comme à Nyon. Elle serait techniquement facile à mettre en œuvre, puisque les bénéficiaires d'un abonnement mensuel possèdent tous une carte de légitimation obligatoire et que leur commune de domicile peut être connue de l'Office de contrôle du stationnement. Ce type d'approche doit se faire au niveau régional au moins, coordonnée avec les P+Rail plus éloignés;
- une évolution des P+R en concertation avec les entreprises de transports publics et les Autorités cantonales. La Ville ne doit pas construire (désaffecter...) ou exploiter unilatéralement des P+R, qui doivent s'insérer dans une planification régionale. Ils doivent notamment tenir compte de l'évolution de l'offre en transports et en stationnement au niveau de l'agglomération entière.

2. *Se doter d'outils plus complets pour la maîtrise du stationnement sur domaine privé.*

Le nouveau Plan général des affectations (PGA) est un premier pas, puisqu'il conditionne plus ou moins la dotation en nombre de places à la qualité de la desserte en transports publics. Il convient notamment de :

- refaire un inventaire de l'offre actuelle, puis de le tenir à jour;
- mettre en corrélation cet inventaire avec d'autres données statistiques significatives (p. ex. offre de stationnement sur domaine public, densité constructive ou des habitants, niveau de pollution, qualité de desserte par les transports publics, affectations des bâtiments, etc.) de sorte à en faire un outil de planification permettant de maîtriser le stationnement sur domaine privé, dans l'intérêt des habitants et des visiteurs de notre ville.

Le soussigné demande que ce postulat soit transmis à la Municipalité pour rapport-préavis, le sujet revêtant quelque caractère d'actualité, sinon d'urgence, vu le nombre de projets en cours.

Discussion préalable

Le président : – Avez-vous quelque commentaire à faire, Monsieur le postulant ?

M. Ulrich Doepper (Les Verts) : – Un commentaire très bref, une simple mise en perspective. Je suis particulièrement heureux de pouvoir passer ce soir. Cela donne une suite au dossier de Venne, que nous avons vu hier¹³. Vous en reconnaissez le parfum dans le point traitant de l'amélioration du bilan des P+R lausannois. C'est une mesure visant à renforcer la protection de l'environnement, donc l'application du plan Opair. Stationnement veut dire contrôle de la pollution par un contrôle du stationnement public. C'est assez bien géré à Lausanne, avec une stabilisation du nombre de places, et une précarisation du stationnement de longue durée. Mais Lausanne n'est pas le meilleur des élèves et se distingue par un taux de motorisation élevé, une part modale voitures très élevée et une disponibilité élevée des places de parc sur les lieux de travail...

Le président : – (*L'interrompt.*) Monsieur le postulant, nous en sommes à la discussion d'entrée en matière, vous aurez toute occasion de plaider le moment...

M. Ulrich Doepper (Les Verts) : – (*Parle en même temps.*) Très bien. D'ailleurs le texte est très long, je me suis donné beaucoup de peine pour qu'il soit intelligible.

M. Jacques Pernet (LE) : – Au vu de la complexité du postulat de M. Doepper, je propose qu'on le renvoie à une commission.

Le président : – Cinq personnes approuvent-elles ? Oui, il en sera fait ainsi. Cette motion sera renvoyée à une commission. Voulez-vous ajouter quelque chose brièvement, Monsieur Doepper ?

M. Ulrich Doepper (Les Verts) : – Oui, je voudrais mentionner en particulier le point 1, qui demande d'améliorer le bilan des P+R lausannois. La Municipalité, qui a reçu le mandat lors de la constitution de cette société anonyme qui gère le P+R de Venne, va déjà faire ce travail de réflexion. Je souhaite que dans cette phase déjà, elle prenne les réflexions de ce postulat comme viatique.

Le président : – La Municipalité vous entend. Puisse-t-elle vous écouter, Monsieur. Je considère l'objet traité.

Le président : – Nous abordons le dernier point de la soirée, le postulat de M. Charles-Denis Perrin, «Pour une politique et des mesures financières claires et transparentes en matière d'encouragement à la production d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie».

Postulat de M. Charles-Denis Perrin : «Pour une politique et des mesures financières claires et transparentes en matière d'encouragement à la production d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie»¹⁴

*Développement polycopié***1. Contexte du postulat**

La lutte contre le gaspillage de l'énergie et la pollution liée à la consommation d'énergie fossile et nucléaire passe par un changement des mentalités, mais aussi par l'encouragement à la mise en place de mesures alternatives.

Sur le plan communal, des actions «spots» vont dans ce sens, notamment à travers des actions commerciales des Services industriels ou des conseils gratuits.

Il n'est en revanche pas toujours facile de connaître ce qu'il est possible d'obtenir comme type d'aide, notamment financière, et quels sont les processus à suivre.

2. Objet de la proposition

L'objet du postulat est de solliciter l'élaboration par la Municipalité d'une politique claire et transparente en matière d'incitation et d'aide à la réalisation d'installations permettant :

- la production d'énergie renouvelable ;
- des économies d'énergie.

En amont de cette politique, des objectifs ambitieux, mais réalistes devraient pouvoir être énoncés, qui permettent de respecter, à terme, aussi bien les quotas de production d'énergie renouvelable généralement admis par les collectivités publiques que les nouvelles normes de pollution décidées par la Confédération, notamment en ce qui concerne les particules fines.

La proposition municipale devrait donc comprendre un catalogue de mesures, de solutions qui illustreraient les moyens pouvant être mis en œuvre pour y parvenir. Ce catalogue pourrait faire partie intégrante du PGC mentionné dans le postulat correspondant. En revanche, partant des objectifs exprimés en termes de surfaces de capteur, de puissances installées, elle devrait proposer un vrai programme d'aides financières et d'incitation à l'investissement. Cette aide pourrait être de diverses natures, par exemple :

- la facturation des kWh électriques à prix préférentiel lors de l'installation d'une pompe à chaleur et pendant une période limitée ;
- le subventionnement de mesures visant à économiser l'énergie grâce à une utilisation plus rationnelle ou en récupérant l'énergie ;

¹³BCC 2006-2007, T. I (N° 8/I), pp. 676 ss.

¹⁴BCC 2006-2007, T. I (N° 5), p. 283.

- le subventionnement de constructions respectant les critères Minergie (comme la Municipalité l'a déjà fait dans le projet de 8 villas à Vers-chez-les-Blanc);
- l'aide à la réalisation de projets pilotes visant les buts précités, etc.;

ou encore par une aide fiscale complémentaire à celle possible sur le plan cantonal conformément à l'article 2 du *Règlement d'application sur les mesures financières visant à favoriser une utilisation rationnelle de l'énergie (RURE)*.

La proposition municipale devrait également tenir compte du fait que l'octroi d'une aide optimale permet une meilleure contribution à l'environnement. En effet, avec un système de subventionnement partiel, les ressources financières publiques, ainsi mises à disposition, permettent de créer un effet multiplicateur important. (Une aide de 10% permet de réaliser 10 fois plus d'installations que si une collectivité investit uniquement pour elle-même, mais 10% d'aide n'est pas très incitatif. Avec une aide de 50%, les effets sont inverses.)

Il va de soi que le financement devrait pouvoir être pris en charge par le Fonds du développement durable, tout en considérant que le subventionnement d'installations ou de mesures allant dans le sens du développement durable est une réelle priorité pour la Ville et que cette aide pourrait se situer annuellement dans une proportion de 20% des moyens mis à disposition.

Dernier élément du postulat, le soussigné souhaite que le site internet de la Ville possède un point d'entrée spécifique pour tout ce qui a trait aux aspects conseils et subventionnement du développement durable, de façon à ce que le citoyen puisse facilement accéder aux informations et aux liens nécessaires. Actuellement, le site est principalement orienté sur les réalisations des Services industriels et non des «besoins clients».

Il est donc proposé de transmettre ce postulat à une commission.

Discussion préalable

Le président: – Avez-vous quelque commentaire ou ajout à faire, Monsieur le postulant?

M. Charles-Denis Perrin (LE): – Non, Monsieur le Président. Vu l'heure tardive, il ne me semble pas opportun ne serait-ce que d'effleurer le sujet de fond. Je propose d'ores et déjà de le transmettre à une commission. C'est un thème nouveau, un thème d'actualité. Il est important que ce Conseil, à travers cette commission et le débat qui aura lieu, puisse donner des éclairages et des orientations complémentaires à ce postulat, afin que la Municipalité puisse y répondre avec un maximum d'informations.

Le président: – Votre souhait de renvoi à une commission est-il partagé par cinq personnes? Oui. Il en sera ainsi, Monsieur. Cet objet est traité.

Le président: – Nous arrivons au terme de ces deux soirées marathon. J'aimerais encore une fois, et en votre nom à tous, prendre congé de nos collègues Gianni John Schneider et Marc Dunant. J'aimerais leur dire tout le plaisir qui fut le mien de travailler avec eux au long des années et formuler nos vœux, véritablement les plus sincères, pour la poursuite et le succès de leurs carrières professionnelles. Nos souhaits vous accompagnent.

Pendant des décennies, la dernière séance de l'année a coïncidé avec la dernière séance du président. Cela donnait lieu à des moments parfois pénibles, puisque nous terminions à point d'heure, c'est-à-dire entre 1 h et 2 h 30 du matin. L'assistance n'avait qu'un souhait, celui d'aller se coucher. Et le président qui terminait son mandat, avait la frustration de s'adresser à un auditoire totalement épuisé dans son dernier jet, son discours de clôture. Ce n'est pas le cas cette année, et je m'en félicite. Il me reste, en mon nom personnel, à vous remercier de votre patience à mon égard, à vous dire le plaisir que j'ai à travailler avec vous, à vous souhaiter des Fêtes de fin d'année paisibles, réparatrices et véritablement sereines. Et à vous donner rendez-vous pleins d'énergie et d'une ardeur nouvelle, à la prochaine séance au moins de janvier.

Je déclare cette séance levée. Bon retour dans vos foyers.

(Applaudissements.)

La séance est levée à 22 h 25.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16